



**AST BTP de l'Ain**

Association de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Ain

[www.ast-btp-ain.fr](http://www.ast-btp-ain.fr)

# PROJET DE SERVICE

## 2025-2029

**Centre de Bourg en Bresse (Siège)**

33, rue Bourgmayer - CS 50039 01001 BOURG EN BRESSE

Tél: 04 74 23 58 30 - Fax: 04 74 23 58 82

E-mail: [bourgenbresse@astbtp01.fr](mailto:bourgenbresse@astbtp01.fr)

Siret: 77930917800019

## *Le mot du Président...*

*Le projet de service est élaboré au sein de la Commission Médico Technique et validé par le Conseil d'Administration.*

*Ainsi ces instances se sont réunies à plusieurs reprises selon le calendrier et le format suivant :*

- *20 septembre 2024 Commission Médico-Technique (les grands axes)*
- *15 octobre 2024 Conseil d'administration et Commission de Contrôle (les grands axes)*
- *14 novembre 2024 Groupe de travail avec membres désignés issus de la CMT dont notre Conseiller Prévention de la CARSAT*
- *6 décembre 2024 Commission Médico-Technique (contenu des 4 fiches Axes)*
- *9 décembre 2024 Validation par le Conseil d'Administration et information de la Commission de Contrôle (contenu des 4 fiches Axes)*
- *13 février 2025 Commission Médico technique → projet finalisé*
- *16 avril 2025 Information et avis favorable de la Commission de Contrôle  
Validation par le Conseil d'Administration*

*La Commission Médico Technique a choisi de décliner 4 axes qui constituent le corps du projet de service sous la forme de fiche. Elles sont à la fois des présentations synthétiques des axes retenus, des repères pour la réalisation des actions, et des tableaux bords permettant d'en assurer le suivi.*

**Xavier RENAUD, Président de l'AST BTP de l'Ain**

# **SOMMAIRE**

✓ Contexte et objectifs généraux	Page	4
✓ Ressources humaines mises en œuvre	Page	7
✓ Bilans synthétiques	Page	12
✓ Situation territoriale	Page	18
✓ Les 4 axes retenus dans le projet de service 2025-2029	Page	27
✓ Annexes	Page	41

**CONTEXTE**  
**ET**  
**OBJECTIFS GENERAUX**

## Les nouveaux enjeux

### Trois missions

Les enjeux liés à la loi du 2 août 2021 « pour le renforcement de la santé au travail et à la protection des salariés » ont conduit les services de santé à adapter leur organisation et la manière de conduire leurs missions.

Différentes dispositions composent cette loi dite « Santé » et visent :

- à renforcer la prévention au sein des entreprises,
- à décloisonner la santé publique et la santé au travail,
- mais aussi à mieux définir l'offre de services à fournir par les services de prévention et de santé au travail aux entreprises et aux salariés,
- en même temps que de lutter contre la désinsertion professionnelle
- ou encore à réorganiser la gouvernance de la prévention et de la santé au travail.

Trois métiers (ou missions) s'inscrivent désormais au sein des services de santé : le suivi médical individuel des salariés, la prévention primaire et le maintien en emploi/prévention de la désinsertion professionnelle. Tous trois étant complémentaires à une prévention qualitative.

### Offres socle de services et certification

Une offre Socle de services doit être définie et fait l'objet d'une certification. En effet, il a rendu obligatoire, pour les Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST), de passer par une procédure de certification, en plus de l'agrément. Chaque service de prévention devra être validé par un organisme indépendant avant d'intervenir en entreprise. Il devra remplir plusieurs critères attestant de son bon fonctionnement et de la pertinence de ses méthodes. Rendre obligatoire cette certification a pour but de créer une homogénéité sur le territoire national et de garantir la qualité des services rendus par ces entités.

L'AST BTP de l'Ain s'assure d'une équité et impartialité de traitement des entreprises adhérentes. Toutes les actions font parties de l'Offre Socle de services. Toutes les entreprises ont accès au même service et ont le même niveau d'information. Géographiquement, les centres assurent une proximité de service équitable (cf page 8). Des procédures internes permettent de déterminer un engagement disproportionné par rapport aux ressources de l'AST BTP de l'AIN.

Cette offre de services se décline en une expertise 100% BTP pour notre structure (Annexe 1 le flyer de présentation de l'AST BTP de l'Ain).

Parallèlement, un flyer destiné spécifiquement aux salariés a été créé ( Annexe 2)

### Une nouvelle identité

Les services de santé au travail ont changé de nom et se nomment désormais Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI), en correspondance avec le développement de leurs missions.

## Une démarche Qualité de certification et d'amélioration continue

Avant même d'entrer dans le cadre de la démarche de certification, nous avons en 2021 réalisé une enquête de satisfaction de la clientèle (résultats en annexe 3). Le taux de satisfaction générale est de **94%**. Nous menons parallèlement des mini questionnaires sur des thématiques ciblées (cf page 22).

Notre structure documentaire interne dénommée Nomenclature permet d'avoir des procédures et outils communs de travail. En amont, l'équipe participe à leur construction et leur mise à jour.

Parallèlement nos adhérents, via notre site internet peuvent accéder à une procédure de « réclamation ».

En vue de la certification, nous avons mis en place procédures et outils d'Amélioration continue tel par exemple : audit interne avec des auditeurs internes formés, revue de direction annuelle, revue semestrielle d'activité, définition d'objectifs, tableau de bord de suivi des indicateurs.

Notre Manuel Qualité, joint en annexe 4, engagement de la direction, outil de communication interne et externe témoigne de notre engagement, de nos valeurs, de notre politique Qualité.

## Une dynamique générale participative

Nous sommes un des acteurs de la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail, et de l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.

Dans le cadre des projets de service pluriannuels, les services de santé au travail sont amenés à réfléchir sur le déploiement de leurs services et des axes prioritaires.

Cette dynamique de projet permet de développer une démarche participative en interne.

En externe, cette mutualisation s'articule avec d'autres acteurs, dans un cadre organisé, concerté et coordonné mettant en œuvre les objectifs régionaux et locaux de la santé au travail.

Aussi, nous travaillons avec différents partenaires spécifiques BTP et/ou du domaine de la Prévention tel que l'OPPBT, le GNM ST BTP, HANDIBTP, la CARSAT, CAP EMPLOI, le CIBC, Service social de la CARSAT, Fédération Nationale de Transports de Voyageurs (antenne régionale), l'AGEFIPH, le Centre de Formation des Apprentis (CFA) de Bourg en Bresse etc.....

Cette concertation et ce partage s'inscrivent également entre SPST spécifiques du BTP et SPST interentreprises de la région AURA dans le cadre de PRESANSE.

**RESSOURCES HUMAINES**  
**MISES EN OEUVRE**

L'AST BTP de l'AIN est un Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI). Il est organisé sous la forme juridique d'une association loi 1901, ayant une compétence spécifique en termes géographique et professionnel.

Géographique : le département de l'Ain

Professionnel : les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP)

En complément, le service a compétence pour exercer les missions de santé au travail pour :

- les salariés temporaires des agences d'intérim relevant des activités professionnelles du BTP dans la limite de la compétence géographique ci-dessus définie.
- les travailleurs intervenant dans les installations nucléaires de base.

Les derniers agréments obtenus de la DREETS au titre des domaines précités datent d'octobre 2020 pour une durée de cinq ans. Conjointement à l'élaboration de ce projet de service, nous renouvelons notre agrément pour octobre 2025.

Parallèlement, nous avons eu notre audit de certification niveau 1.

Notre offre Socle et notre offre Spécifique de services est déployée auprès d'environ 2 570 entreprises employant environ 14000 salariés.

Notre service de santé au travail est divisé en 3 secteurs géographiques. Ces trois secteurs sont :

- Le secteur de Bourg en Bresse. Il inclut le nord-ouest du département
- Le secteur de Meximieux. Il s'étend de la Dombes à Ambérieu en Bugey
- Le secteur de Port qui recouvre le Pays de Gex et de Belley.

### Les secteurs géographiques pour une proximité de service

Pour chaque secteur géographique, il y a un centre fixe complété désormais par un ou plusieurs centres annexes, tous rénovés. Ce déploiement permet une vraie proximité géographique.



- **Au secteur de Meximieux** est affecté un centre fixe annexe à Chaleins.
- **Au secteur de Port** est affecté un centre fixe annexe à Saint Genis Pouilly et à Chazey-Bons.
- **Au Secteur de Bourg en Bresse** est affecté un centre fixe annexe à Replonges.



## En termes de ressources humaines

Nous sommes une équipe de 19 collaborateurs.

Chacun des 3 secteurs a en personnes physiques : un médecin du travail, un infirmier en santé au travail, un assistant technique en santé au travail (ATST) et un secrétaire assistant en santé au travail (SAST).

Notre cellule PDP est désormais pilotée par un Infirmier en Santé au Travail de l'équipe. Sont présents à la cellule PDP, les médecins, les infirmiers, l'IPRP, l'ergonome-Intervenante QVCT-RPS. Sont invités selon les dossiers et situations des partenaires extérieurs. Dans cette dynamique partenariale, nous travaillons avec les Assistantes Sociales de la CPAM et avons conclu une convention de partenariat avec la MIFE. Dans le cadre de notre démarche Qualité / Certification une procédure et des instructions ont été établies.

Les infirmiers interviennent dans le cadre du suivi individuel médical. Dans le cadre de la pluridisciplinarité, ils participent à l'animation des sessions préventives de sensibilisation et établissent les études de poste lorsqu'il y a une future inaptitude ou un suivi d'aménagement de poste.

Notre Ingénieur Ergonome-Intervenant QVT-RPS accompagne et conseille nos adhérents sur tout le département.

Notre Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) pilote les actions de prévention primaire et est également référent Qualité en interne en lien avec la certification SPEC 2217.

A ces ressources s'ajoutent celles de nos partenaires qui sont précisées ultérieurement.

## Notre équipe Service Support qui est basée à Bourg en Bresse (siège)

- Marie France CAILLAT : Directrice
- Stéphane VEAUVILLE : Responsable Administratif et Financier
- Nathalie BLANC : Assistante de Direction

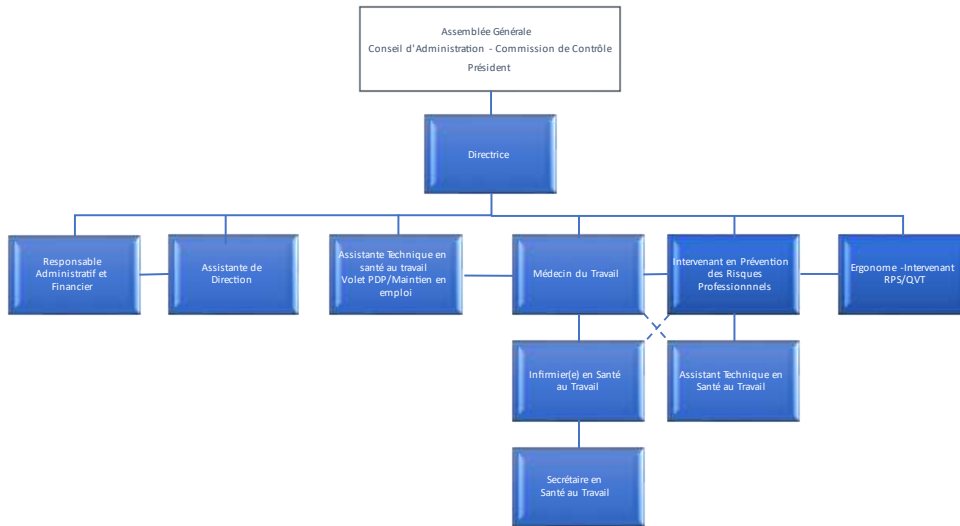
## Notre équipe médical et pluridisciplinaire en 2025

SECTEURS	Médecin du travail	Infirmier en santé au travail	Secrétaire Assistant en santé au travail	Assistant Technique en santé au travail (préventeurs)	IPRP « généraliste »	Chargé de mission PDP/Maintien en emploi	Ergonome/ Intervenant QVT-RPS
<b>SECTEUR BOURG EN BRESSE</b>	Dr DEYBER HERVE  Dr PARCHIN	Carolane VARNIERE	Katia PROST	Corinne CADIO			
<b>SECTEUR MEXIMIEUX</b>	Dr FANAURA	Mathilde RUEBRECHT	Jessica MAIERO	Margot SUBTIL	Quentin PROST	Corinne CADIO	Elise EFFANTIN
<b>SECTEUR PORT</b>	Dr PARCHIN  Dr BRESSY	Louis RIMEY- MEILLE	Sandra MASTAIN	Jean-Pierre LRAVOIRE			

*Nos compétences humaines sont accrues par le biais de partenariats extérieurs : assistantes sociales de la CARSAT, conseillers de la MIFE, CIBC etc ... (cf page 18).*

# Notre organigramme fonctionnel

## ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



# BILANS SYNTHETIQUES

## Bilan du projet de service 2020-2024

Le projet de service 2020-2024 a fait l'objet d'un bilan global présenté et validé en CMT du 13 février 2025 et Conseil d'Administration du 8 avril 2025.

Il est consultable sur notre site internet au [www.ast-btp-ain.fr](http://www.ast-btp-ain.fr)

Nous rappelons ci-dessous quelques données d'entrée.

### Les 5 axes du projet de service 2020-2024

- La Prévention de la Désinsertion Professionnelle
- Les Troubles Musculo Squelettiques, avec un ciblage sur le métier de Carreleur, puis Plaquiste
- La Qualité de Vie au Travail
- Les Particules Fines
- La téléconsultation, en lien avec la pénurie de médecins et la crise sanitaire COVID de 2020.

### Le suivi de réalisation

Afin d'assurer au mieux un service de qualité et de répondre aux besoins de nos adhérents, entreprises et salariés, le projet pluriannuel a été structuré par un plan d'action annuel, un suivi périodique et un bilan annuel, puis un bilan global.

Ces bilans, indicateurs de résultats tant sur le plan quantitatif que qualitatif, nous ont permis d'engendrer des pistes d'amélioration. Le projet de service est un des outils de pilotage de l'activité de l'AST BTP de l'Ain. Par ailleurs, certains axes sont en correspondance avec eux du CPOM.

### Tableau synthétique des actions les plus marquantes du projet de service 2020-2024

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Axe 1 :  La PDP et le Maintien en emploi</b>	- 88 salariés signalés et 81 suivis  - Procédure formalisée  - Flyer « Salariés » /visite pré-reprise  - Mise en place des observations de postes suite aux Etudes de recommandations	-107 salariés signalés et 85 suivis  - Mise en place en février Cellule interne PDP : 42 dossiers  - Flyer « Salariés » /visite pré-reprise envoyé à toutes les entreprises  - Création Flyer pour Médecins de ville/ diffusion dans le Bulletin du Conseil de L'ordre des Médecins	75 salariés signalés et 71 suivis.  <b>Nouvelles actions :</b> - Création et Animation d'un nouveau webinaire « Accompagner la santé des salariés tout au long de leur carrière ».  - Du fait de la pandémie COVID 19, nous avons axé notre communication auprès des salariés sur <i>la vaccination et un flyer a été créé et donné lors de la surveillance médicale.</i>  - Déclinaison en affiche du Parcours de santé au travail contenu dans le	<u>Evolution effective de la Cellule interne PDP</u> : la personne référente est désormais un collaborateur interne de l'AST BTP ; afin d'optimiser l'interaction des compétences internes.  <u>Partenaires externes, réseau en développement</u> ; nombreux contacts ont été pris et confortés	-Diffusion du Flyer Cellule PDP à nos partenaires et à nos adhérents ; plus remis en main propre lors des rendez-vous.  -Diversification de nos partenaires Prévention : AGEFiPH à une CMT pour un même niveau d'information sur leurs services  -Signature d'une convention de

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat avec la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs pour réinsertion dans cette activité</li> <li>- Pérennisation des observations de postes suite aux Etudes de recommandations</li> <li>- Expérimentation d'un diagnostic sur « l'usure professionnelle »</li> </ul>	<p>flyer destiné aux salariés. Il est affiché dans tous nos centres médicaux</p> <p>-Montée en compétence sur la PDP d'un collaborateur interne Assistant Technique de l'AST BTP afin d'internaliser ce service dès janvier 2023.</p>	<p>afin d'améliorer notre action :</p> <p>Handi BTP, CAP EMPLOI Maintien en emploi BTP, CARSAT, CPAM, CAP EMPLOI.</p> <p>Certains interlocuteurs interviennent ponctuellement au sein de notre cellule PDP.</p> <p><u>Création d'une adresse mail</u> spécifique Cellule PDP</p> <p><u>Création d'un flyer</u> sur les services de la cellule PDP</p>	<p>partenariat avec la MIFE</p>
--	--	--	---	---	---------------------------------

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Axe 2 :</b> <b>Les Troubles Musculosquelettiques</b>	Action spécifique Activité <b>Carrelage</b> /partenariat CARSAT : Diagnostic et restitution individuels/Construction diagnostic Collectif pour ladite activité pour aides CARSAT	Poursuite Action spécifique Activité <b>Carrelage</b> /partenariat CARSAT : Communication et diffusion sur le diagnostic Collectif	Poursuite et fin de l'action sur l'activité <b>Carrelage</b> : Restitution du diagnostic en webinaire / Démarche disponible sur le site de la CARSAT / Article communiquant envoyé aux Organisations professionnelles ;  Action spécifique Nouvelle Activité : <b>Plaquiste</b> /partenariat CARSAT : : Diagnostic et restitution individuels	<b>Plaquiste :</b>  Réalisation et restitution des 6 diagnostics individuels  Construction d'un diagnostic collectif	<b>Plaquiste :</b>  <b>Présentation/Restitution des résultats du diagnostic collectif TMS Plaquiste</b> en partenariat avec la CARSAT, dans les locaux de BTP CFA de Bourg en bresse. Association des organisations professionnelles pour la communication.
	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Axe 3 : La Qualité de Vie au Travail (QVT)</b> <b>PRST 4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour du module de sensibilisation « Bien être au travail, QVT et Performance »</li> <li>- Création d'un diagnostic</li> </ul>	1 Diagnostic QVT réalisé et 2 présentations	Création d'une sensibilisation en format webinaire. 1 diagnostic 1 bilan des actions à un an	1 Diagnostic QVT  1 Session de sensibilisation en webinaire sur les RPS : 2 participants	Aboutissement du travail dans le cadre du <b>PRST 4 et création de 3 webinaires sur la thématiques QVCT destinés au SPST.</b> Deux webinaires ont été présentés : l'un sur la Définition et Méthodes , le second sur 3 outils de QVCT.

	2020	2021	2022	2023	2024
<p><b>Axe 4 : Les Particules Fines</b></p> <p><i>PRST 4 pour l'amiante</i></p>	<p>-Création d'un annexe à la FE sur « Fumées de soudage »</p> <p>-Amiante : trame documentaire notice de poste pour les entreprises</p>	<p>- Création d'annexes à la FE sur « Poussières de Bois » et « Poussières de silice »</p> <p>- Session Sensibilisation Amiante</p>	<p>- <u>Information spécifique pour l'équipe pluridisciplinaire</u> de l'AST sur « <i>Poussières, particules fines et fibres ; protéger les salariés du secteur du BTP</i> », animée par le <b>Docteur PARANT</b> pharmacien biologiste médical du CHU de Lyon.</p> <p>- <u>Création d'une procédure interne</u> sur le « <i>Traitement des documents AMIANTE des adhérents</i> »</p> <p>- <u>Sessions de sensibilisation</u> :</p> <p>* Participation à la campagne nationale de la FFB Semaine de la prévention Sur le risque chimique : 13 participants</p> <p>* Amiante sous-section 4 : 8 participants</p> <p>- <u>Conseils apportés</u> : 52 avis sur modes opératoires SS4 / 107 avis sur notices de postes / 7 consultations plan de retrait / Au total : 618 retours aux entreprises SS3 et SS4</p>	<p>- Direction et l'équipe médico-pluri disciplinaire ont participé aux <u>36<sup>e</sup> Journées Nationales de Santé au Travail du BTP</u> : <i>Biométrie – Traçabilité – Prévention en milieu confiné – Quel chantier !</i></p> <p>- Essai de l'<u>escape game</u> « <i>SAV des chimiques</i> », proposé par TRICKY, mais pas adapté à notre public BTP</p> <p>-<u>Amiante</u> : Au total, 608 retours aux entreprises SS3 et SS4 : avis, conseils, accusés réceptions et enregistrements.</p>	<p>« La Semaine de la Prévention » sur Les « <u>Produits chimiques et diisocyanates</u> : <i>savoir les utiliser en toute sécurité</i> ». Nous avons participé à 3 sessions de sensibilisation auxquelles il y a eu 140 participants.</p> <p>Co-création avec l'OPPBTP d'un webinaire « <u>Chantiers pollués : rénover sans se plomber</u> ». Mise en œuvre : -22 participants lors de sa diffusion. -Disponibilité films sur le YouTube de l'OPPBTP</p>
	2020	2021	2022	2023	2024
<p><b>Axe 5 :</b></p> <p><b>La Téléconsultation</b></p>	<p>Conception pour un accueil personnalisé et le maintien de la réalisation des examens complémentaires</p>	<p>12,4% des visites en téléconsultation</p>	<p>Amélioration de la communication : Il est précisé sur les convocations que le professionnel de santé est soit en présentiel soit en distanciel.</p> <p>12,70 % visites en téléconsultation</p>	<p>6,23% des visites. En baisse suite à l'embauche d'un médecin du travail</p>	<p>3,83% des visites</p>

## Une synthèse annuelle d'activité

Parallèlement, chaque année est établie un rapport ou synthèse annuel(le) d'activité. Il intègre :

- Nos 3 métiers : le suivi médical individuel des salariés, la prévention primaire et le maintien en emploi/prévention de la désinsertion professionnelle (PDP).
- Notre engagement dans le PRST4 : à ce jour, la QVCT Qualité de Vie et des Conditions de Travail, et l'Amiante
- Nos axes du Projet de service
- Nos axes du CPOM le cas échéant.

Ce rapport de synthèse annuelle est consultable sur notre site internet [www.ast-btp-ain.fr](http://www.ast-btp-ain.fr).

De plus, nous établissons un bilan synthétique semestriel et annuel sur la prévention primaire et PDP que nous communiquons auprès des collaborateurs et administrateurs de l'AST BTP de l'Ain ; ainsi qu'auprès de nos partenaires : **Cf Annexe 5 Bilan des actions en milieu de travail - Année 2024.**

En complément, notre Revue de Direction définit des indicateurs dont le suivi est assuré semestriellement et annuellement à l'aide d'un Tableau de bord.

## Un CPOM clôturé en 2022

Pour mémoire, le précédent CPOM s'est clôturé fin 2022. Il portait sur 3 thèmes, en lien avec les priorités nationales, régionales, le projet de service 2020-2024, et nos partenaires prévention.

Les thèmes étaient :

- les chutes de hauteur : en partenariat avec l'OPPBTP
- les TMS, ciblage d'un métier : en partenariat avec la CARSAT
- la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

*Un bilan ayant été transis aux instances en temps voulu, il n'est pas de nouveau détaillé.*

## Une mutualisation des outils et des moyens

### En interne

Les actions menées sont réalisées dans le cadre de la pluridisciplinarité en y associant tous les collaborateurs du service. Le médecin du travail anime et coordonne son équipe.

Des groupes de travail sont soit permanents (exemples : DUER, RGPD, COPIL Qualité Certification), soit annuels selon des thématiques précises.

Les groupes de travail en interne permettent de tenir compte de la vie du "terrain", à chacun de s'impliquer, d'être force de proposition et de s'approprier les nouvelles dispositions internes mises en place et les modalités de la certification.



A cela s'ajoute les réunions de tout le personnel, du staff médical, pluridisciplinaire, des Infirmiers, la CMT.

Par ailleurs, le Règlement Européen de la Protection des Données (RGPD) nous a permis de sécuriser davantage les données personnelles et sensibles. Notamment, un registre spécifique a été établi, un Délégué à la Protection de Données désigné, un hébergement extérieur des données contractualisé.

### Au delà

Des échanges de pratiques inter départementaux ou inter régionaux ont également lieu entre préventeurs ou directeurs : cf ci-dessous par exemple « la synergie des SPST du BTP » et page 18 Situation territoriale « Des engagements et des partenaires ».

## La synergie des SPST du BTP

L'identité du BTP et des SPST BTP est forte et spécifique. Aussi, les 16 SPST BTP de France se réunissent périodiquement, tous les 2 mois pour les directeurs et 2 fois par an pour les Présidents et Directeurs, afin de :

- Renforcer la synergie nationale
- Préserver la spécificité BTP
- Travailler ensemble autour de thèmes stratégiques et outils partagés.

C'est ainsi que notamment nous avons :

➔ Participer récemment aux enquêtes nationales « Réchauffement climatique et travail, ça chauffe dans le BTP »

➔ Co-Créer :

- Une plaquette spécifique et commune de présentation de l' « offre Socle des SPST BTP (en cours de finalisation) ;
- Un logo « réseau » SPST BTP mettre image du logo.



EXEMPLE D'UTILISATION  
SUR FOND UNI



EXEMPLE D'UTILISATION  
SUR FOND PHOTO COMPLEXE



EXEMPLE D'UTILISATION  
SUR FOND PHOTO SIMPLE

## SITUATION TERRITORIALE

## Le Plan Régional de Santé au Travail 4 – 2021-2025 (PRST4)

Le PRST 4 Auvergne-Rhône-Alpes est structuré autour de 4 axes :

- Renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention
- Structurer, développer la prévention de la désinsertion professionnelle, la prévention de l'usure, le maintien dans l'emploi et accompagner les salariés et les entreprises concernés
- Adapter la politique de santé au travail aux défis d'aujourd'hui et de demain
- Consolider le pilotage et la gouvernance de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail.

Dans ce cadre, l'AST BTP de l'Ain représentée par Quentin PROST, Intervenant en Prévention des Risques Professionnels ; et Elise EFFANTIN Ergonome et Intervenant en QVCT et RPS participe respectivement aux thématiques :

### → Groupe de travail amiante / GRIA

- Sous-groupe de travail Travaux dans les bâtiments anciens : action à destination des entreprises intervenantes (SS4)
- Projet : construction d'un module d'information sur la Sous-Section 4, dans la suite des travaux du PRST4 et pour communiquer les outils existants (trame d'avis sur les modes opératoires pour les médecins du travail, trame d'aide à la rédaction des modes opératoires pour les entreprises SS4...)

### → Qualité de Vie et des Conditions de Travail

Création et proposition d'un cycle de 3 webinaires sur le sujet de la QVCT, à l'attention de tous les professionnels des Services de Prévention en Santé au Travail interentreprise, ayant pour objectifs respectivement :

- Repères, définition et méthodes de la QVCT
- Outils mis à disposition
- Partage d'expérience

## Un nouveau CPOM

**Nous avons contractualisé avec la DREETS AURA et la CARSAT Rhône-Alpes la convention cadre du nouveau CPOM, en date du 25 et 26 février 2025.**

En tout état de cause, il y a une articulation entre projet pluriannuel de service, agrément et CPOM ; ainsi qu'un dialogue constructif entre les différentes parties prenantes de contractualisation (DREETS, CARSAT, OPPBTP et AST BTP de l'Ain).

La CMT est un cadre fédérateur à la conclusion du nouveau CPOM et détermination des axes prioritaires.

Ces derniers sont également en lien avec le PRST 4 de la région AURA.

Le choix de nos thématiques, validés par nos instances, dans le cadre du nouveau CPOM sont :

- Prévention de la désinsertion professionnelle-Maintien en emploi
- Risques chimiques – agents chimiques dangereux

Elles correspondent aux orientations données par la nouvelle réglementation. Elles sont issues de nos priorités d'activité et partenariales et élaborées en CMT. Ces 2 thèmes sont également inscrits dans ce projet pluriannuel de service.

## Des engagements et des partenaires

L'AST BTP de l'Ain continue à participer aux réunions institutionnelles ou professionnelles du réseau de prévention afin de s'inscrire dans une approche commune et de rester un acteur actif et engagé.

- ➔ Le développement de partenariat est dynamisant, aussi nous l'avons favorisé avec notamment :
  - Les organisations professionnelles : *animation diverses*
  - L' OPPBTP sur diverses actions dont *la participation nationale et renouvelée annuellement à la Semaine de la prévention par la co-animation de webinaire, webinaire régionaux tel les TMS, à diverses enquêtes auprès de salariés en visites médicales (Cf ci-dessous).*
  - La CARSAT sur les TMS et l'établissement de *diagnostic collectif par métier*
  - Les partenaires de la PDP : *convention de partenariat établie avec la MIFE. Liens privilégiés avec CAP EMPLOI, HANDIBTP, AGEFIPH, CIBC, Assistantes sociales de la CARSAT etc ....*
  - Le GNMST-BTP Groupe National Multidisciplinaire du BTP
  - Les institutions : *PRST 4*
  - Université Lyon 1 de médecine : *dans le cadre d'enquêtes*
  - PRESANSE : utilisation et/ou participation à des outils ou enquêtes communes ; ex : webinaire sur « les TMS dans le BTP ».
- ➔ La formation Sauveteur Secouriste du Travail se réalise en partenariat avec le Centre de Formation des Apprentis de l'Ain. Sur ce dernier point, une infirmière de l'AST BTP de l'Ain est formateur Sauveteur Secouriste du Travail.
- ➔ La participation a des enquêtes tant développées par le réseau BTP, que institutionnelles ; par exemples :

- « Hygiène sur chantiers », avec l'OPPBTB et les SPST du BTP en 2023. A savoir, 141 questionnaires réalisés par les infirmiers avec les salariés en visite, dans le cadre de leur enquête « compagnons ».
- « Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur – parce que ça n'arrive pas qu'aux autres », avec l'OPPBTB et les SPST BTP en 2024 ;
- « Perception du risque de cancer du poumon chez les travailleurs exposés aux effets combinés des carcinogènes pulmonaires professionnels et du tabagisme pour informer sur la promotion de sevrage tabagique » Université LYON 1 – Professeur Barbara CHARBOTEL -SMOX en 2024

## Une communication renforcée

En plus des partenariats déjà évoqués préalablement, avec le réseau des SPST BTP ou interprofessionnels et les acteurs Prévention, la communication auprès a été renforcée ; à savoir :

### Logiciel Métier

En termes de communication auprès de nos adhérents, salariés et représentants du personnel, notre nouveau logiciel métier permet de répondre aux exigences de la Réforme d'août 2021 et du référentiel de certification SPEC 2217, et en ce sens a été renforcée.

### Site Internet

Notre site internet a été confié à un prestataire externe pour sa mise à jour périodique. Il inclut la communication définie réglementairement de divers documents ou informations ; mais aussi de veille tant juridique que technique.

### Sensibilisations et « paroles d'experts »

De plus, nos circulaires semestrielles « PAROLES D'EXPERTS » permettent d'être informé et de s'inscrire aux différentes sessions de sensibilisation sur les risques professionnels en webinaire, voire en interentreprises. cf annexe 6 - Circulaire PAROLES D'EXPERTS 1er semestre 2025.

Le développement à la demande de l'entreprise des sensibilisations en intra de 1 à 2 heures pour une équipe de chantier et des informations sur le chantier de très courte durée, ¼ d'heure à ½ heure sur les risques professionnels que l'on nomme :



Les thématiques les plus sollicitées sont : le DUERP, l'hygiène de vie, le bruit, Accompagner la santé des salariés tout au long de leur carrière, travail de bureau.

## Flash d'information

Nous avons établi un feuillet trimestriel d'une page « Flash Ainfo » relatant nos actions, communiquant sur la veille réglementaire, des témoignages sur une reconversion, un spécial « Guide Evènement grave », un spécial « Maintien en emploi » etc ... (cf Annexe 7 - Pour exemples Lettres d'information « AST BTP Ainfo » n°10 de septembre 2023, n° 12 de mars 2024 et n°13 de juin 2024).

## Sondages

Des sondages ponctuels sont effectués tel en 2023 sur *les thématiques que nos adhérents souhaiteraient en sensibilisation*

➔ Sondage GoogleForms envoyé à tous nos adhérents du 7 au 18 mars 2024 - 3 questions

➔ 66 réponses – taux de participation : 2,8%



Seriez-vous intéressé(e) par l'animation d'un serious game sur le thème du RISQUE ROUTIER auprès de vos collaborateurs (durée 1h30) ?

→ OUI à 45%



Seriez-vous intéressé(e) par l'animation d'un serious game sur le thème des RISQUES DU BTP auprès de vos collaborateurs (durée 1h30) ?

→ OUI à 47%



Seriez-vous intéressé(e) par l'animation de quarts d'heure santé-prévention auprès de vos compagnons (durée 15mn) ?

→ OUI à 44% :      HYGIÈNE - 33%

Autre thèmes - TMS et manutentions manuelles – 6%  
- chutes et travail en hauteur – 6%  
- pratiques addictives – 6%  
- risque routier – 3%  
- poussières, bruit, environnement, blindages

## Enquête de satisfaction des adhérents

Déjà évoquée préalablement, elle est un outil d'amélioration continue, mais aussi de communication. Les résultats synthétiques **sont en annexe 3.**

La thématique du **Maintien en emploi** fait partie des accompagnements souhaités par les entreprises qui ont répondu à cette enquête, à hauteur de **47%**.

La thématique de **l'Ergonomie, de fait en lien avec les TMS**, correspond aussi à **40%** des souhaits d'accompagnements.

## Le retour d'expérience terrain

En interne ou avec les acteurs de la prévention, différents groupes de travail et réunions d'équipe, par fonction (infirmiers, préventeurs...), par pôle (équipe pluridisciplinaire, STAFF médical), permettent le retour et partage d'expérience.

C'est aussi au sein de la Commission Médico Technique (CMT) de l'AST BTP de l'AIN que cette mutualisation et définition d'objectifs et priorités s'opèrent. Ceci, du fait de l'expérience et du vécu de l'équipe pluridisciplinaire, qui permettent une analyse des besoins des entreprises et salariés.

**Notre CMT est d'autant plus constructive que l'OPPBTB et la CARSAT en sont membres.**

**Ainsi, cela a permis pour le projet de service 2020-2024, puis celui de 2025-2029, la détermination d'une cible commune avec la CARSAT.**

## Indicateurs issus de notre activité

Chaque année un rapport/synthèse d'activité est établi. Il est disponible sur notre site interne.

Parallèlement, en lien avec la certification SPEC 2217, nous établissons un « **tableau de bord de suivi des indicateurs** » que nous suivons semestriellement et annuellement.

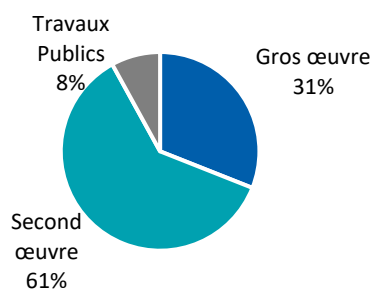
Le tableau de bord des résultats 2024 est **en annexe 8**. Il aborde nos 3 métiers.

### Quelques chiffres à fin 2024 :

#### Adhérents et Effectifs

• Effectif suivi	16324
• Effectif déclaré	13791
• Déclaré en Suivi Individuel Renforcé	46,7%
• Etablissements actifs	2570
• Taille des entreprises	88% < 11 salariés 11% de 11 à 49 salariés 1% > 50 salariés

#### • Activité Entreprises (données 2021)



### Suivi médical

- Surveillance médicale 8367
- Examen complémentaires 18681
- Inaptitude 1,5% Maçons, Charpentiers, Menuisiers/TMS

### Prévention primaire

- Fiche Entreprise 57% des adhérents
- Action en milieu de travail 62% des adhérents

### Maintien en emploi/PDP

- Pathologie membres supérieurs/dos
- Métier maçonnerie /GO /Plaquiste/peintre/carreleur

## Statistiques nationales de sinistralité

Les statistiques nationales de sinistralité 2021 (Accident trajet, Accident du travail et Maladie Professionnelle) de la Caisse Nationale de l'Assurance maladie sont jointes en **annexe 9**.

Concernant le Bâtiment et les Travaux Publics, il ressort que :

### → Les Accidents du travail

- les origines de l'accident sont à 47% des manutentions manuelles, 17% des chutes de hauteur et 16% de l'outillage main et 15% des chutes de plain-pied.
- Les lésions touchent prioritairement 37% des membres supérieurs, 24% les membres inférieurs et 17% le dos.

### → Les troubles musculosquelettiques

- Ils concernent 36% l'épaule, 23% la main/poignet/doigt, 21% le coude et 13% le dos.



## Statistiques départementales de sinistralité

Les statistiques départementales de sinistralité sur 2020, 2021 et 2022 de la Caisse départementale d'assurance maladie sont en **annexe 10**.

Elles font apparaître que :

### → Les Maladies professionnelles

- Aucune demande de premier règlement n'a été enregistré sur les 3 années.
- Concernant les Incapacités Permanentes : le secteur de la Construction de l'Ain représente entre 62% à 68% des IP tous secteurs d'activité confondus.

### → Les Accidents du travail

- les Accidents du Travail dans la « Construction » de l'Ain représentent 70% des AT tous secteurs d'activité confondus.

## Diagnostics issus du CERC

Le diagnostic territorial BTP de l'Ain, en lien avec celui de la région Rhône-Alpes fait apparaître que **(cf annexes 11 et 12 Diagnostic territorial BTP Département de l'Ain et Diagnostic territorial BTP AURA)** :

### → Les entreprises

- 15% des établissements employeurs de l'Ain exercent dans le BTP
- Les entreprises du BTP de l'Ain correspondent à 8% des employeurs du secteur de la région
- Il y a eu une progression de 11% en 10 ans du nombre d'entreprises BTP dans l'Ain, alors que le niveau régional n'est qu'à +7%
- 96% des établissements ont moins de 10 salariés
- 71% des entreprises sont du Second œuvre ; 20% du Gros Œuvre et 10% des Travaux Publics
- La répartition par corps d'état est représentative de celle de la région, à savoir : majorité de Maçonnerie Générale-Gros œuvre 16% et installations électrique 13%

### → Les salariés

- 9% des salariés de l'Ain exercent dans le BTP. Ils représentent 7% des salariés de la région.
- En 10 ans, le nombre de salariés BTP Ain est stable, alors qu'il a augmenté de 5% sur la région.

- 61% des salariés du BTP de l'Ain travaillent dans le second œuvre, 19 dans le Gros œuvre et 20% dans les TP
- Le volume d'intérimaire est supérieur à la moyenne observée depuis 2020. Il a progressé sur 1 an dans le Gros œuvre mais a diminué en second œuvre et TP.

**Ce sont tous ces éléments de situation et diagnostic territoriaux, nationaux, réglementaires, partenariales et activités « terrain » de l'équipe dont la CMT, qui nous ont permis de définir les axes du Projet de service 2025-2029.**

**LES 4 AXES RETENUS**

**DANS LE PROJET DE SERVICE**

**2025-2029**

*Dans ce contexte, la CMT de l'AST BTP de l'Ain visant une prévention des risques professionnels la plus adaptée possible aux réalités du terrain et besoins des entreprises et des salariés, a travaillé sur les orientations pour les perspectives de développement d'actions dans le cadre du futur projet de service (en lien avec notre agrément en octobre 2025 et la certification SPEC 2217).*

*Elles correspondent également aux priorités données par l'Etat.*

**Nous avons défini 4 axes :**

*Nous reconduisons deux axes :*

- ***La Prévention de la Désinsertion Professionnelle***
- ***les Troubles Musculo Squelettiques dont un métier ciblé en partenariat avec la CARSAT***

*Et nous ciblons deux nouveaux axes :*

- ***Les risques chimiques***
- ***Les actualités partenariales***

## AXE 1 - Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) / Maintien en emploi

- Cet axe reste prioritaire tant par l'état que par notre service car il est primordial pour la préservation de la santé du salarié et de l'activité économique de l'entreprise.
- Comme nous l'avons indiqué, c'est un axe de développement souhaité par les entreprises lors de notre enquête de satisfaction.

### Depuis 2019

- La PDP a été étendu à l'ensemble des salariés, sans conditions d'âge pour lesquels le médecin du travail, voire l'infirmier en santé au travail sur délégation du médecin, identifie un risque de désinsertion professionnelle.
- Une cellule PDP est créée depuis février 2021 au sein de notre structure
- Un collaborateur de l'AST BTP de l'Ain a développé ses compétences pour être le référent de la cellule et l'interlocuteur privilégié en interne

### Nos axes de développement se déclinent sur 3 nouveaux champs :

- La promotion des mesures préventives (rendez-vous de liaison, pré reprise, visite à la demande ...)
- Une détection précoce dans le cadre d'une cible particulière, les 43-45 ans.
- Un renforcement des partenariats

## AXE 1 – PDP / Maintien dans l'emploi

OBJECTIF	CIBLE	ACTION	RESP. / ACTEUR	ÉCHÉANCE	INDICATEUR
<i><u>Promouvoir les mesures préventives (pré-reprise, visite à la demande, rendez-vous de liaison...)</u></i>	Salariés	Informer sur les modalités de suivi en santé au travail à chaque visite d'embauche explication orale et/ou diffusion du flyer « salarié », (parcours de santé au travail)	Médecin du travail  IST	Annuelle	Nombre de visites d'embauche
	CSE	Informer les représentants du personnel à l'occasion des réunions de CSE	Équipe pluri.	Annuelle	Nombre de présences en réunions CSE
	Adhérents, partenaires et autres acteurs	Proposer un webinaire ou une réunion en présentiel de présentation de notre offre sociale de services et de notre organisation dont notre rôle dans le cadre du rendez-vous de liaison, l'articulation avec la visite de pré-reprise...  Actualiser et diffuser la communication auprès des médecins traitants du département (flyer « médecins »)	Tout collaborateur  Groupe de travail interne	Annuelle  2026	Nombre de sessions et de participants  Nombre médecins destinataires
<i><u>Promouvoir l'implication effective dans les actions de maintien dans l'emploi</u></i>	Salariés de 43 à 45 ans	Favoriser la détection précoce et le signalement de situations des salariés de 43 à 45 ans : création d'un volet spécifique dans le guide de déroulé entretien infirmier pour la visite de mi-carrière	Médecins du travail  IST	Annuelle	Nombre de salariés vu en visite de mi-carrière  Nombre de salariés de plus de 43ans pris en

		Expérimentation dans le cadre de PRESANSE d'un indicateur de risque de désinsertion professionnelle en lien avec la visite de mi-carrière – sur invitation de PRESANSE	Médecins du travail IST	Annuelle	charge par la cellule PDP  Indicateur à définir en fonction de l'action
	Salariés <b>en arrêt</b> de travail en risque de désinsertion professionnelle	Favoriser la détection précoce et le signalement de situations : présentation systématique de chaque situation de risque de désinsertion professionnelle en réunion de cellule PDP	Service Médical de l'Assurance Maladie Service Social de l'Assurance Maladie Autres partenaires Médecin du travail Médecin traitant Chargé de mission PDP maintien dans l'emploi	Annuelle	Nombre de dossiers traités en cellule PDP, outils développés
	Salariés <b>en activité</b> en risque de désinsertion professionnelle	Favoriser la détection précoce et le signalement de situations : présentation systématique de chaque situation de risque de désinsertion professionnelle en réunion de cellule PDP	Service Social de l'Assurance Maladie Autres partenaires Médecin du travail Médecin traitant IST	Annuelle	Nombre de dossiers traités en cellule PDP, outils développés

			Chargé de mission PDP maintien dans l'emploi		
	Tous salariés en risque de désinsertion professionnelle	Analyser les situations des salariés en lien avec la cellule PDP, voire avec les partenaires prévention	Chargé de mission PDP maintien dans l'emploi	Annuelle	Nombre de dossiers traités en cellule PDP
<u>Maintenir un service spécifique PDP au sein de l'AST BTP, en lien avec les partenaires Prévention</u>	Salariés en risque de désinsertion professionnelle	Accompagner les salariés, réalisation d'entretiens, aide à la mise en place de plans d'action, suivi à postériori... en lien avec nos partenaires Prévention	Chargé de mission PDP Médecin du travail	Annuelle	Statistiques diverses (salariés, accompagnement, suivi en aval)  Cf. tableau de bord certification
		Maintenir et conforter nos partenariats <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvellement contrat de partenariat avec la MIFE</li> <li>- Invitation de partenaires en cellule PDP selon les dossiers et/ou les thématiques</li> <li>- Formalisation du partenariat avec le Service Social de l'Assurance Maladie dans le cadre du CPOM - exemples : fiche RGPD, fiche de signalement...</li> <li>- Formalisation du partenariat avec Cap Emploi BTP</li> </ul> Adhésion à PRÉSANSE AuRA et au collectif de partenariat contractualisé avec l'AGEFIPH	Direction / Chargé mission PDP  Partenaires PDP		



<a href="#">Accompagner les entreprises à une prévention globale en interne du risque PDP</a>	Entreprises	Proposer un webinaire sur ladite thématique	Intervenante QVCT/RPS Equipe pluri Chargé de mission PDP Médecin du travail	Annuelle	Nombre de propositions de webinaire et de participants
		Proposer un diagnostic de prévention d'inaptitude dans le cadre de notre procédure interne (entretiens, préconisations, conseils...)	Intervenante QVCT/RPS Equipe pluri Chargé de mission PDP Médecin du travail	Annuelle	Nombre de propositions ou de diagnostics réalisés
		Informers les entreprises sur le FIPU (Fonds d'Investissement pour la Prévention de l'Usure professionnelle de la CARSAT) dans le cas d'aptitudes avec aménagements liés au risque ergonomique	Médecin du travail	Annuelle	Nombre d'avis d'aptitude avec aménagement

## AXE 2 - Troubles Musculo Squelettiques (TMS) liés à un métier

→ Il a été créé dans le cadre du précédent projet de service 2020-2024 la création de « Diagnostic collectif » des troubles Musculo Squelettiques lié à un métier du BTP ; à savoir Carreleur, puis Plaquiste. Ceci, en partenariat étroit avec la CARSAT.

Il nous paraît pertinent de poursuivre la transférabilité des diagnostics collectifs à d'autres corps de métier de notre secteur d'activité.

L'orientation est déterminée en CMT avec notre partenaire la CARSAT selon les priorités contextuelles. Il sera privilégié 1 ou 2 métiers en lien avec la sinistralité, voire les outils de l'OPPBTP et les dispositifs d'aides éventuelles.

**Le métier ciblé est MACON TP.**

→ Parallèlement, nous valoriserons les autres actions de prévention primaire sur les TMS destinées à tous les adhérents.

→ Le bilan des Inaptitudes et suivi au sein de la cellule PDP, confortent que les TMS sont un axe prioritaire pour le secteur du BTP

→ L'enquête de satisfaction auprès des adhérents a également acté cette priorité « ergonomie »

AXE 2 - TMS PROJET COLLECTIF PAR METIER					
OBJECTIF	CIBLE	ACTION	RESP./ACTEUR	ECHEANCE	INDICATEUR
<b>PROJET COLLECTIF PAR METIER (1 ou 2 métiers sur la durée du Projet de service)</b>					
<p><i>Accompagner dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques de TMS et lombalgie</i></p> <p><i>1<sup>ère</sup> phase chronologique</i></p>	<p>Entreprises activité / métier ciblé</p>	<p>Identification des partenaires et porteurs : CARSAT, Organisations professionnelles, OPPBTP, CMT</p>	<p>Médecin du travail IPRP</p>	<p>Sur les 6 premiers mois</p>	<p>Nombre d'entreprises</p>
		<p>Lancement du projet auprès des entreprises via une réunion, et identification des entreprises participantes</p>		<p>Sur les 6 premiers mois</p>	<p>Nombre d'entreprises participantes</p>
		<p>Réalisation d'un diagnostic TMS individuel par entreprise ciblée</p>		<p>Sur 18 mois</p>	<p>Nombre de diagnostics réalisés</p>
		<p>Restitution individuelle aux entreprises participantes : diagnostic + préconisations</p>		<p>En parallèle avec ci-dessus Sur 18 mois</p>	<p>Nombre de diagnostics individuels</p>
		<p>Construction d'un diagnostic collectif avec identification des principaux axes d'amélioration</p>		<p>Sur 6 mois</p>	<p>Non applicable</p>
<p><i>Accompagner dans leur montée en autonomie de prévention des risques</i></p> <p><i>2<sup>ème</sup> phase chronologique</i></p>	<p>Entreprises activité/métier ciblée</p>	<p>Réalisation/mise à jour des fiches entreprises de l'activité ciblée, avec conseils en prévention</p>	<p>Médecin du travail</p>	<p>En parallèle sur 2 ans</p>	<p>Nombre de fiches entreprises</p>
		<p>Restitution du diagnostic collectif pour l'activité ciblée</p>	<p>Médecin du travail / IPRP / ergonome</p>	<p>Automne</p>	<p>Nombre d'entreprises invitées à la restitution</p> <p>Nombre d'entreprises participantes</p>
		<p>Diffusion du diagnostic TMS collectif aux entreprises de l'activité ciblée et en lien avec les aides financières extérieures le cas échéant</p>		<p>Fin d'année</p>	<p>Moyens de communication (ex : site Internet, espace adhérent, flash Ainfo...)</p>

## AXE 2 - TMS TOUT ADHERENT

OBJECTIF	CIBLE	ACTION	RESP./ACTEUR	ECHÉANCE	INDICATEUR
<i>Accompagner dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques de TMS et lombalgie</i>	CSE	Présence en réunions CSE, avec apport de conseils prévention des TMS	Equipe pluri	Annuelle	Nombre de présences en réunions CSE
	Entreprises	Fiches Entreprise	Equipe pluri	Annuelle	Nombre de FE faites ou mises à jour Indicateurs Tableau de bord
	Entreprises/Salariés	Etudes ergonomiques et études de poste de travail	IPRP Médecin du travail Infirmier en santé au travail Ergonome	Annuelle	Nombre d'études ergonomiques et études de poste réalisées
<i>Accompagner dans leur montée en autonomie de prévention des risques</i>	Entreprises	Sessions de sensibilisation inter-entreprises	IPRP Médecin du travail Equipe pluri	Annuelle	Thèmes des sessions nombre de sessions réalisées nombre de participants et d'entreprises
	Salariés	Sessions de sensibilisation intra-entreprises	IPRP Médecin du travail Equipe pluri	Annuelle	Thèmes des sessions nombre de sessions réalisées nombre de participants et d'entreprises
	Salariés	Conseils prévention TMS lors des surveillances médicales	Médecin du Travail IST	Annuelle	Nombre de surveillances réalisées

## AXE 3 - Risque chimique

Ce sujet est d'actualité, également pour nos partenaires « prévention ». Cette thématique s'inscrit aussi dans une logique de continuité du précédent projet de service qui avait un thème « Particules fines ».

C'est une thématique également inscrite dans le CPOM, voire le PRST 4 pour le risque Amiante.

### AXE 3 – RISQUE CHIMIQUE

OBJECTIF	CIBLE	ACTION	RESP. / ACTEUR	ÉCHÉANCE	INDICATEUR
<u>Accompagner les entreprises à l'identification des risques liés aux particules fines</u>	Entreprises exposées	Déploiement des annexes « particules fines » (bois, silice, soudage) lors de la réalisation de la fiche d'entreprise	Médecin du travail IPRP	Annuelle	Nombre de Fiches d'Entreprises par année
		Dont Ciblage sur une année donnée des entreprises de Bois et Métallerie (partenariat cible CARSAT)	Assistants en santé au travail		
		Participation aux actions partenariales sur le risque chimique	Equipe pluri	Annuelle ciblée	Nombre d'actions et de participants
		Partenariat national OPPBTP : « Risque chimique : Apprendre à les voir pour s'en protéger ! » Partenariat régional OPPBTP dans le cadre du CRC - thématiques à déterminer Partenariat CARSAT :			

		Communication sur les subventions de la CARSAT (flash Ainfo, webinaires...)			
<u>Accompagner les entreprises à l'identification des risques chimiques</u>	Entreprises	Réalisation des Fiches d'Entreprises : identification du risque chimique et conseils	Assistants techniques IPRP Médecins du travail	Annuelle	Nombre de Fiches d'Entreprises par année
<u>Sensibiliser les entreprises sur le risque et la réglementation « plomb »</u>	Entreprises	Participation au développement d'un webinaire régional d'information sur le risque PLOMB dans le cadre du partenariat régional OPPBTP Comité Régional de Coordination	IPRP	Annuelle ciblée	Nombre d'entreprises participantes
<u>Informers les entreprises sur le risque et la réglementation « amiante »</u>	Entreprises	Participation au développement d'un webinaire régional d'information des entreprises sur la Sous-Section 4 dans le cadre du PRST4 (CARSAT, OPPBTP, SPSTi, FFB, CAPEB)	IPRP	Date du webinaire	Nombre d'entreprises participantes
		Proposer une réunion d'information sur la SS4 à destination des entreprises, en partenariat avec les organisations professionnelles, et conjointement avec la CARSAT	IPRP	Date de la réunion	Nombre de participants
<u>Répondre à l'obligation réglementaire « travaux amiante »</u>	Entreprises SS3 et SS4	Enregistrements et avis sur documents « amiantes » SS3 et SS4 avec l'outil développé dans le cadre du PRST3	IPRP Assistants techniques	Annuelle	Nombre de documents « amiante » enregistrés et analysés

<u>Maintenir la biosurveillance par plombémie des salariés exposés au Plomb</u>	Salariés exposés	Prescrire des plombémies de surveillance	Médecins du travail	Annuelle	Nombre d'analyses prescrites
<u>Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une démarche de prévention du risque PLOMB</u>	Salariés	Actualiser le module intra-entreprise de sensibilisation des salariés potentiellement exposés au plomb	Équipe pluri.	2027	Nombre d'animations et de participants
		Procéder au prélèvement surfacique si opportunité pour évaluer le risque par le SIST – analyse par le laboratoire du Val Rosay de la Carsat –  <i>Préambule : formation par la Carsat sur la technique de prélèvement et la mise en place du protocole de prélèvement</i>	Équipe pluri.	Annuelle si opportunité	Nombre de prélèvements et de chantier

## AXE 4 - Actualités partenariales

Il s'agit de mettre en valeur et communiquer sur les différentes actions que nous menons avec nos partenaires Prévention, tel que l'OPPBT, les organisations professionnelles etc. Cela peut-être prendre forme dans le cadre d'enquête, de webinaire, sur des thématiques précises.

AXE 4 – ACTUALITES PARTENARIALES					
OBJECTIF	CIBLE	ACTION	RESP./ACTEUR	ECHEANCE	INDICATEUR
<i>Sensibiliser les entreprises et les salariés sur différents risques ciblés</i>	Entreprises et/ou salariés	Coparticipation à des actions partenariales : enquêtes, animation de webinaires... (d'ampleur départementale, régionale ou nationale)	Equipe pluri	Annuelle ponctuelle	Nombre d'enquêtes, nombre de participants



# ANNEXES

- Annexe 1* → Flyer de présentation de l'AST BTP de l'Ain
- Annexe 2* → Flyer destiné aux salariés
- Annexe 3* → Enquête de satisfaction de la clientèle en 2021
- Annexe 4* → Manuel Qualité
- Annexe 5* → Bilan des actions en milieu de travail - Année 2024
- Annexe 6* → Circulaire PAROLES D'EXPERTS – 1<sup>ER</sup> semestre 2025
- Annexe 7* → Lettres d'information « AST BTP Ainfo » n°10 de septembre 2023, n° 12 de mars 2024 et et n°13 de juin 2024
- Annexe 8* → Tableau de bord de suivi des indicateurs 2024 dans le BTP »
- Annexe 9* → Statistiques CNAM Nationales 2021
- Annexe 10* → Statistiques de sinistralité départementales Ain 2020-2021 et 2022
- Annexe 11* → Diagnostic territorial 2024 BTP Département de l'Ain
- Annexe 12* → Diagnostic territorial 2024 BTP Auvergne – Rhône-Alpes

## **ANNEXE 1**

Flyer de présentation de l'AST BTP de l'Ain

## SUIVI MÉDICAL

### À l'initiative de l'employeur

- ✓ **Visite d'embauche:** Visite d'Information et de Prévention (VIP) ou Visite Médicale d'Aptitude (VMA)
- ✓ **Visite de reprise...**
  - après une absence d'au moins 60 jours suite à une maladie ou un accident non professionnel
  - après une absence d'au moins 30 jours pour accident du travail
  - après une absence pour maladie professionnelle
  - après un congé maternité
- ✓ **Visite post-exposition et de fin de carrière** pour certains postes à risques

### À l'initiative du service

- ✓ **Suivi périodique** tous les 1 à 5 ans
- ✓ **Suivi médical périodique** tous les 12 mois des salariés en INB catégorie A, salariés soumis au risque hyperbare, et salariés mineurs effectuant des travaux réglementés
- ✓ **Visite de mi-carrière**, l'année civile des 45 ans, ou à l'occasion d'une autre visite dans les 2 années précédentes.

### Autres cas

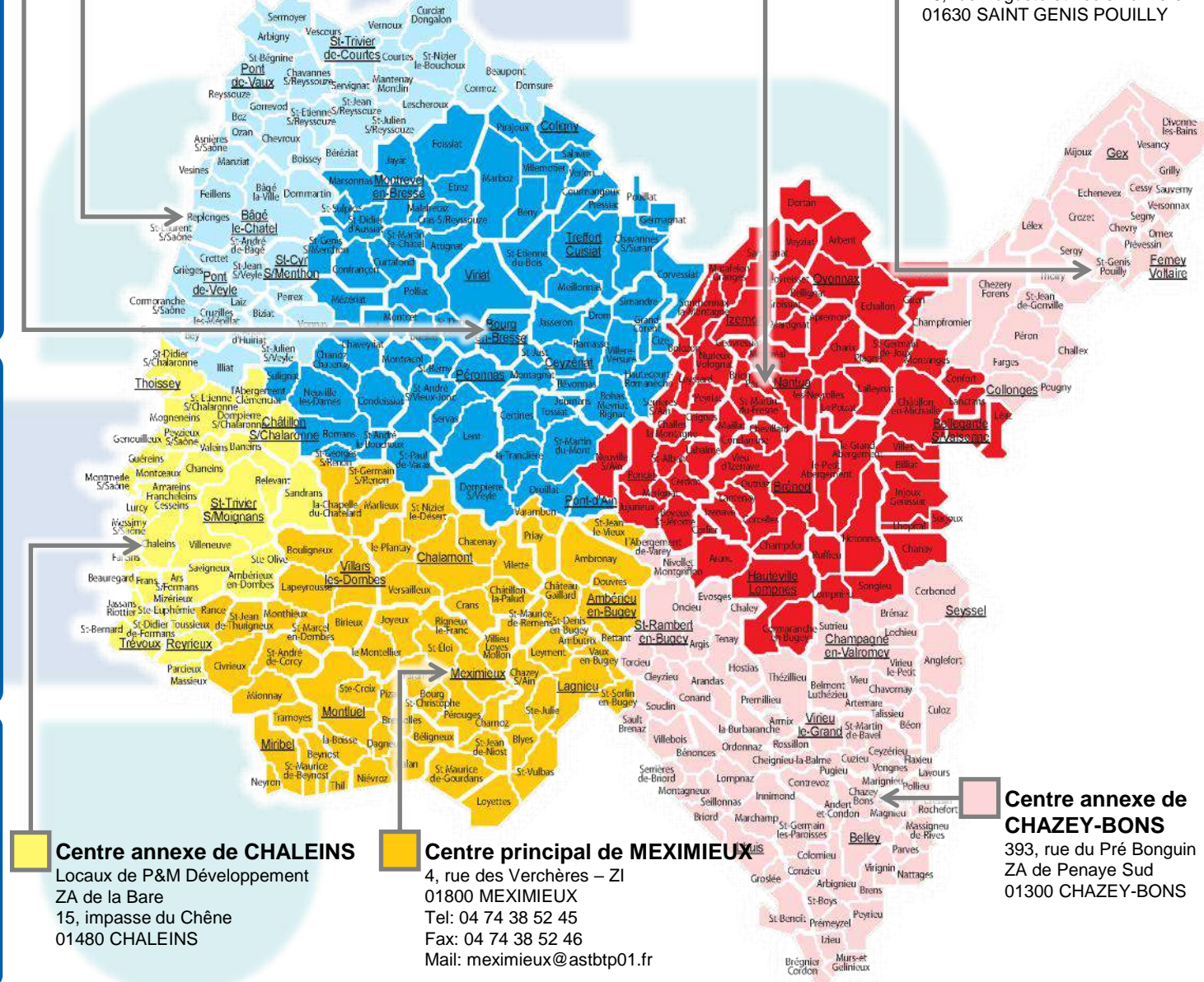
- ✓ **Visite de pré-reprise** à l'initiative du Médecin Conseil de la CPAM, du Médecin Traitant, du salarié, ou du Médecin du travail.
- ✓ **Visite à la demande** du Médecin du Travail, de l'employeur ou du salarié, dont visite à la suite d'un évènement grave en entreprise.

#### Centre principal de BOURG-EN-BRESSE (siège)

33, rue Bourgmayr – CS 50039  
01001 BOURG-EN-BRESSE  
(accès parking par le 3 Bis, boulevard Maréchal Leclerc)  
Tel: 04 74 23 58 30  
Fax: 04 74 23 58 82  
Mail: bourgenbresse@astbtp01.fr

#### Centre annexe de REPLONGES

334, route de Creux – 01750 REPLONGES



#### Centre principal de PORT

1 A, rue du Commerce  
01460 PORT  
Tel: 04 74 76 41 22  
Fax: 04 74 12 02 29  
Mail: port@astbtp01.fr

#### Centre annexe de SAINT GENIS POUILLY

70, rue Auguste et Louis Lumière  
01630 SAINT GENIS POUILLY

#### Centre annexe de CHALEINS

Locaux de P&M Développement  
ZA de la Bare  
15, impasse du Chêne  
01480 CHALEINS

#### Centre principal de MEXIMIEUX

4, rue des Verchères – ZI  
01800 MEXIMIEUX  
Tel: 04 74 38 52 45  
Fax: 04 74 38 52 46  
Mail: meximieux@astbtp01.fr

#### Centre annexe de CHAZEY-BONS

393, rue du Pré Bognin  
ZA de Penaye Sud  
01300 CHAZEY-BONS

## PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- ✓ **Développement de la culture prévention de l'ensemble des acteurs de l'entreprise**
- ✓ **Élaboration de la fiche d'entreprise**  
Elle aide l'employeur à identifier les risques professionnels pour la santé et la sécurité liés à l'activité de son entreprise.
- ✓ **Accompagnement à l'évaluation des risques**  
Dans le cadre de la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- ✓ **Accompagnement spécifique sur des risques en particulier**  
Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) ; Risques Psycho-Sociaux (RPS) ; risque chimique ; conception et organisation des lieux de travail...
- ✓ **Élaboration et animation de sensibilisations collectives à la prévention**  
Après des chefs d'entreprises, des préventeurs et des salariés.
- ✓ **Étude des postes et proposition d'aménagements**
- ✓ **Réalisation d'analyses métrologiques**
- ✓ **Participation aux réunions des instances représentatives des salariés**
- ✓ **Prévention et sensibilisation à des actions de santé publique en lien avec l'activité**

## PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE – MAINTIEN EN EMPLOI

- ✓ **Accompagnement au maintien dans l'emploi des travailleurs à risque de désinsertion professionnelle**
- ✓ **Rendez-vous de liaison** organisé à l'initiative du salarié ou de l'employeur dans le cadre d'arrêt de travail supérieur à 30 jours en vue de préparer la reprise au poste. Le Service de Prévention et de Santé au Travail peut être associé.

## L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE



**Les médecins du travail**



**Les infirmiers en santé au travail**



**Les secrétaires en santé au travail**



**L'intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP)**

Quentin Prost – 06 37 07 73 51 – q.prost@astbtp01.fr



**Les assistants techniques en santé au travail**



**L'assistant technique en santé au travail / volet Prévention de la Désinsertion Professionnelle**

Corinne CADIO – 06 42 98 51 41 – c.cadio@astbtp01.fr



**L'ergonome – Intervenant QVT/RPS**

Élise Effantin – 06 73 44 23 69 – e.effantin@astbtp01.fr

**Formation Sauveteurs-Secouristes du Travail**  
en partenariat avec le BTP CFA de l'Ain



Formation initiale et de maintien-actualisation des compétences, en inter ou en intra-entreprises

Mathilde RUEBRECHT m.ruebrecht@astbtp01.fr  
Fabrice GARSULT fabrice.garsault@btpcfa-aura.fr

### QUELQUES PARTENAIRES

OPPBTP, GNMST-BTP, HandiBTP,  
CARSAT Rhône-Alpes, BTP CFA de l'Ain

### AST BTP de l'Ain

33, rue Bourgmayer – CS 50039 – 01001 BOURG-EN-BRESSE  
Tel: 04 74 23 58 30 – Mail : bourgenbresse@astbtp01.fr

[www.ast-btp-ain.fr](http://www.ast-btp-ain.fr)

AIG.I09.11 – Flyer de présentation de l'AST BTP de l'Ain

Association de Santé au Travail du  
Bâtiment et des Travaux Publics de l'Ain

AST BTP de l'Ain



*Une expertise en santé au  
travail au service des  
professionnels du BTP de l'Ain*

## **ANNEXE 2**

Flyer destiné aux salariés

## Notre équipe médicale



Agit dans le strict respect du secret médical



### Le Secrétaire Médical

S'occupe de la prise de rendez-vous, des convocations, de votre accueil (y compris certains examens biométriques) et du dossier administratif.



### L'Infirmier en Santé au Travail

S'occupe aussi de votre accueil, et réalise vos visites médicales d'embauche et périodiques. L'infirmier en santé au travail est un infirmier spécialisé.



### Le Médecin du Travail

C'est un médecin ET un spécialiste en santé au travail. Il fait le lien entre votre santé et votre poste de travail, dans le strict respect du secret médical. Il assure les visites d'embauche et de suivi périodique dans les cas d'exposition à des risques particuliers. Il décide de l'aptitude, des aménagements de poste ou de l'inaptitude au poste.



### L'Assistant Technique PDP

Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Accompagne les salariés à la demande du médecin du travail, en cas de difficultés de maintien au poste de travail dans les conditions habituelles.

Un arrêt de travail de longue durée ?

Des interrogations vis-à-vis de la reprise du travail ?

Anticipez ! Contactez votre médecin du travail pour une visite de pré-reprise

### Notes

### AST BTP de l'Ain



33, rue Bourgmayer – CS 50039  
01001 Bourg-en-Bresse



bourgenbresse@astbtp01.fr



04 74 23 58 30



Accès et stationnement:

3 Bis, boulevard Maréchal Leclerc  
à Bourg-en-Bresse



www.ast-btp-ain.fr

AIG.I10.02

Association de Santé au Travail du  
Bâtiment et des Travaux Publics de l'Ain



Je suis salarié(e),  
pourquoi une visite  
en santé au travail ?



une équipe médicale et pluridisciplinaire  
au service des salarié(e)s et des entreprises  
du BTP de l'Ain

## Pourquoi l'AST BTP de l'Ain



→ Pour vérifier que votre état de santé physique et mentale permet la tenue du poste en toute sécurité au sein de votre entreprise du BTP

## Quand passer une visite médicale



- À l'embauche
- Périodiquement tous les 1 à 5 ans selon la situation
- **À tout moment, à votre initiative** ou celle de votre médecin du travail ou de votre employeur (*visite à la demande*)
- **Pendant un arrêt de travail de plus de 30 jours, à votre initiative** (*visite de pré-reprise*)
- Lors d'une visite dite « de reprise » à la demande de votre employeur, à la fin d'un arrêt de travail...
  - De plus de 30 jours suite à accident du travail
  - De plus de 60 jours suite à arrêt maladie
  - Quelle que soit la durée suite à maladie pro.
- À 45 ans : examen médical de mi-carrière
- À la fin d'une exposition à un risque particulier (changement de poste ou fin de carrière)

## Comment se déroule la visite



- Accueil par le secrétaire
- Visite médicale avec le médecin du travail ou l'infirmier en santé au travail
- Délivrance d'un avis d'aptitude ou d'une attestation de suivi, dont le double sera transmis à l'employeur par le service

**Les visites se déroulent dans le strict respect du secret médical**

## Visite initiale / Visite d'embauche

à la demande de l'employeur



début d'apprentissage / embauche

Visite « à la demande » si besoin

## Suivi individuel périodique

sur convocation de l'AST BTP de l'Ain



tous les 1 à 5 ans

## Examen médical de mi-carrière



année civile des 45 ans

Visite « à la demande » si besoin

## Suivi individuel périodique

sur convocation de l'AST BTP de l'Ain



tous les 1 à 5 ans

## Visite de fin d'exposition et/ou de fin de carrière



si expositions particulières, à l'initiative de l'employeur

Visite « à la demande » si besoin

Accident du travail

Maladie professionnelle

Accident de la vie ou maladie



## Rendez-vous de liaison

employeur + salarié + le Service de Prévention et de Santé au Travail peut être associé



à l'initiative de l'employeur ou du salarié

accompagnement  
**Prévention de la Désinsertion Professionnelle**



## Visite de pré-reprise

à la demande du salarié



## Visite de reprise

à la demande de l'employeur

si arrêt de travail > 30 jours



- arrêt > 30 jours pour accident du travail
- arrêt > 60 jours pour maladie ou accident non professionnel
- maladie professionnelle (indépendamment de la durée)

## **ANNEXE 3**

Enquête de satisfaction de la clientèle en 2021



Groupe de travail Communication

# Enquête de satisfaction auprès des adhérents

du 12 au 23 avril 2021





# Bilan d'exploitation du fichier

Nombre d'adhérents : **1856**  
Objectif de contact : **186 (10%)**

		Nombre d'adhérents	Représentativité	Echantillon	Réalisation en chiffres	Réalisation en %	
par ACTIVITE	GROS ŒUVRE	583	31%	29	25	86%	
	SECOND ŒUVRE	1130	61%	57	45	80%	
	TRAVAUX PUBLICS	143	8%	7	8	112%	
total		<b>1856</b>	<b>100%</b>	<b>93</b>	<b>78</b>	<b>84%</b>	
par EFFECTIFS	1 à 19	1730	93%	87	70	81%	
	20 à 49	100	5%	5	5	100%	
	50 et plus	26	1%	1	1	77%	
total		<b>1856</b>	<b>100%</b>	<b>93</b>	<b>76</b>	<b>82%</b>	
				<b>total</b>	<b>186</b>	<b>154</b>	<b>83%</b>



Tirages au sort sur  
[www.my2lbox.com](http://www.my2lbox.com)

## Contacts argumentés

Nombre de contacts utilisés : **297 (16%)**  
Enquêtes réalisées : **154** soit 8,3% des adhérents

## Type de collecte

~ 90% par téléphone  
~ 10% par mail

Relance : 16% des réponses  
Refus de répondre : 10 soit 3% des contacts utilisés

## Constats selon les catégories

- Entreprises de Travaux Publics, de 20 à 49 salariés, et de 50 salariés et plus : réponses au 1<sup>er</sup> appel, fluidité et facilité de réponses
- Entreprises de 1 à 19 salariés : professionnels sur chantiers, difficultés d'avoir un contact, manque de temps pour répondre, parfois réponses vagues. Mais adhérents compréhensifs, prennent le temps quand ils peuvent.

taux de participation

**83%**



## Questionnaire réalisé sur GoogleForms (en ligne)

- 12 questions fermées (choix d'1 réponse parmi 2 ou 4)
- 1 question à plusieurs réponses possibles
- 1 question ouverte



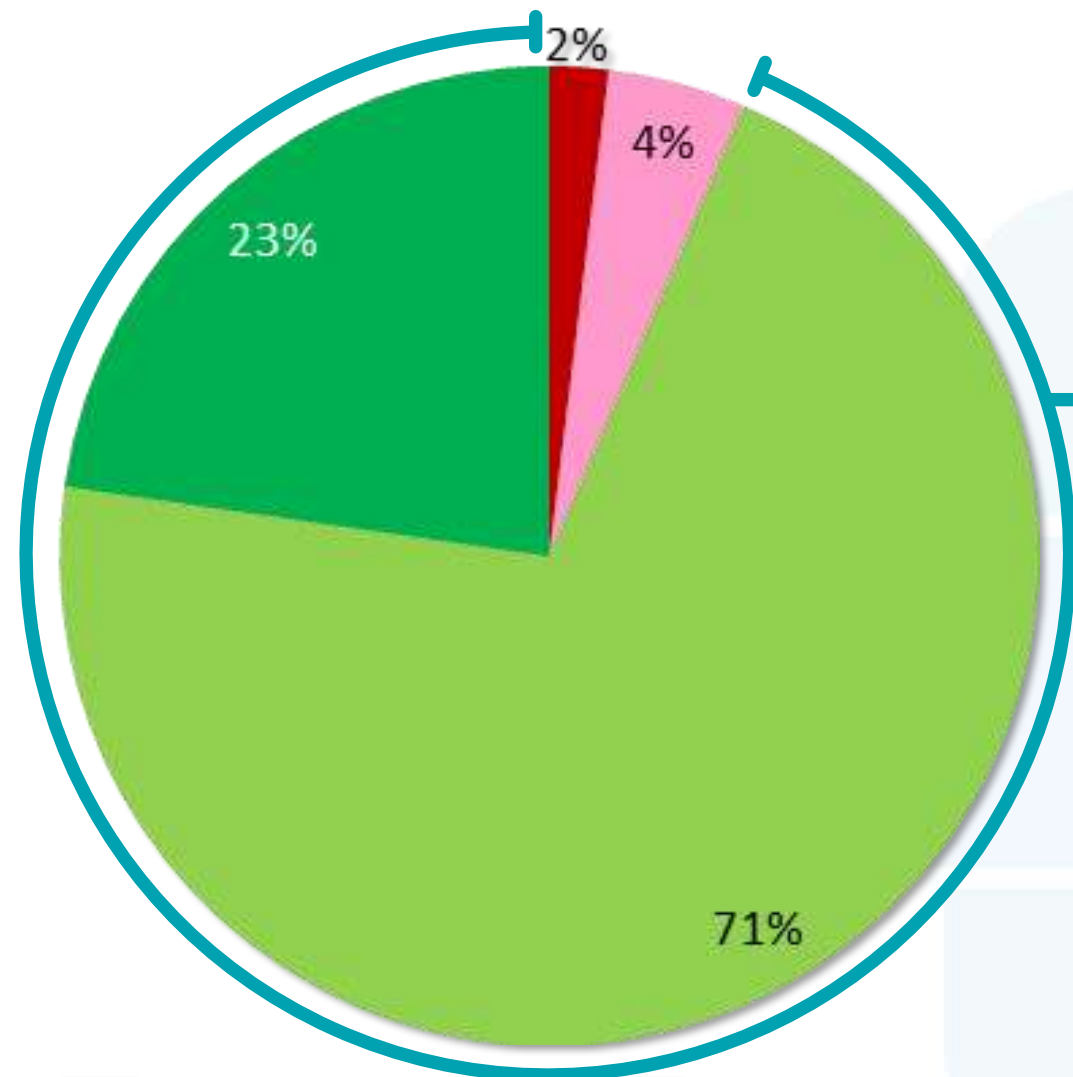
### 1) Appel individuel

- réalisation du questionnaire privilégié en direct (90%)
- ou envoi du lien par mail pour les adhérents qui le souhaitaient
- ou relance / nouvel appel en absence de réponse au téléphone



### 2) Envoi du lien par mail à tous les adhérents ne répondant pas au téléphone

# Question 1



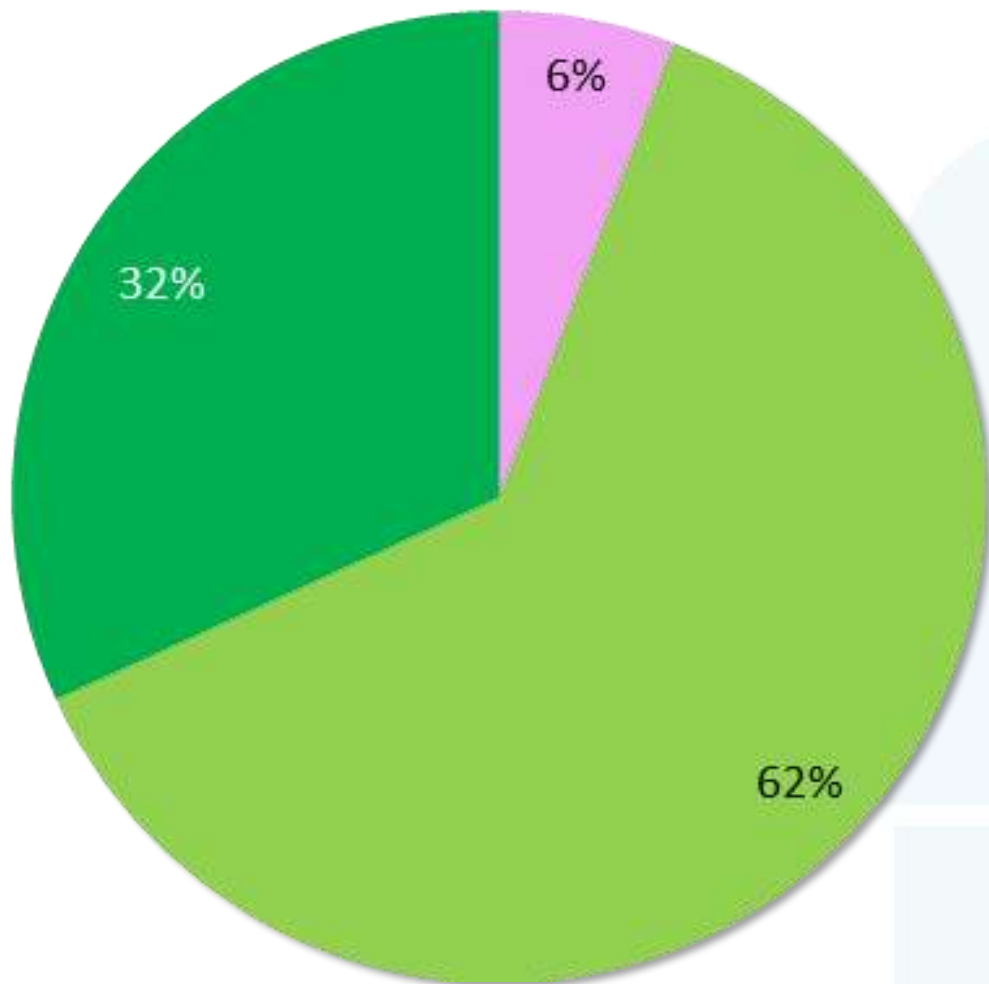
Concernant l'ensemble des prestations de l'AST BTP de l'Ain, êtes-vous... ?

**94%** de satisfaction générale



■ Très satisfait   
 ■ Assez satisfait   
 ■ Peu satisfait   
 ■ Pas du tout satisfait

# Question 2



La facilité à joindre le service, diriez-vous que vous êtes... ?



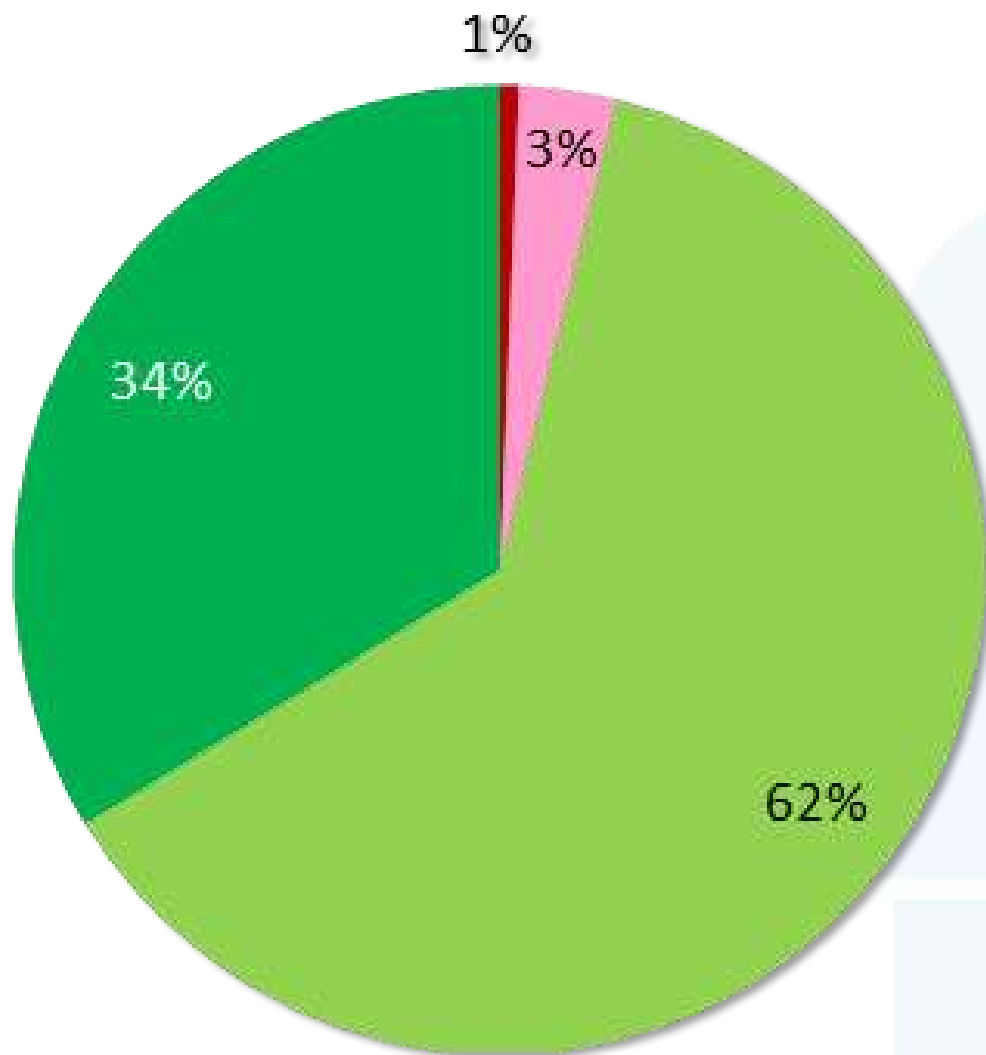
Très satisfait

Assez satisfait

Peu satisfait

Pas du tout satisfait

# Question 3

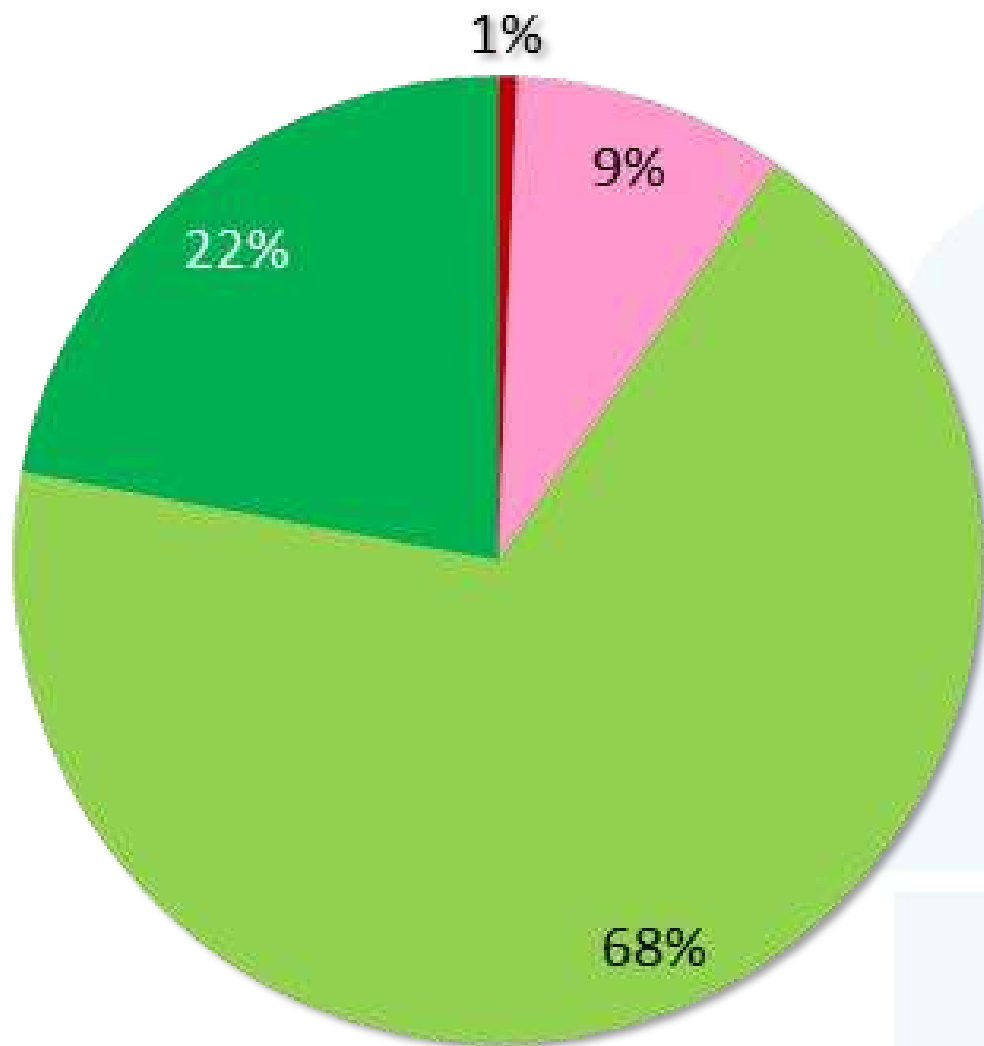


Selon vous, l'accueil téléphonique et physique s'avère être... ?

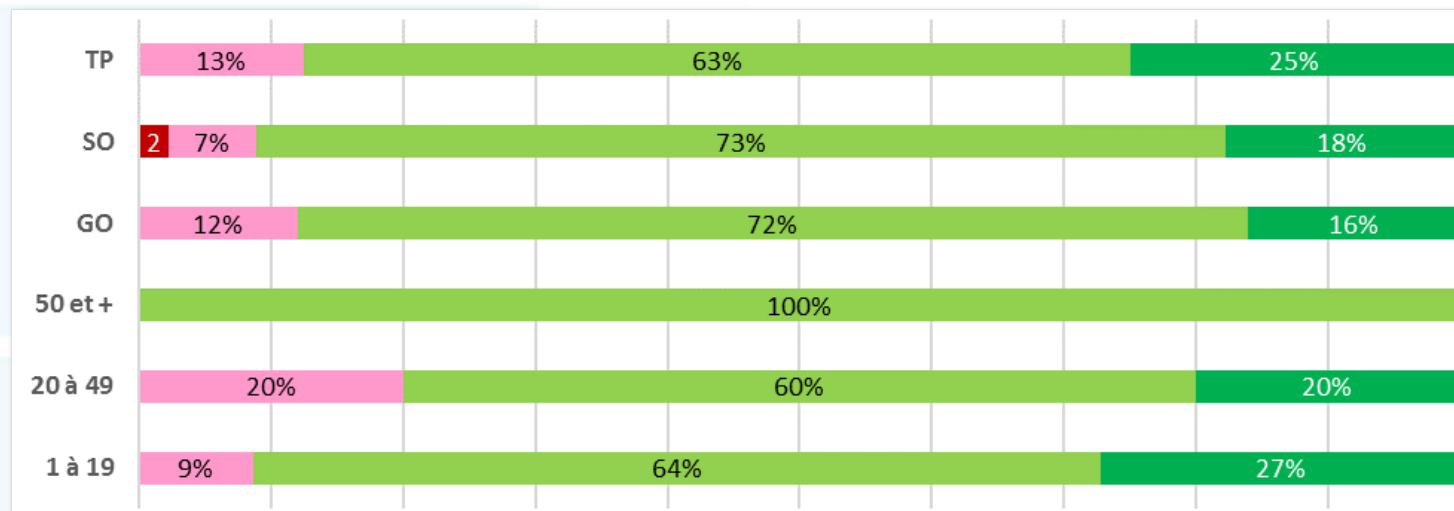


■ Très satisfaisant   
 ■ Assez satisfaisant   
 ■ Peu satisfaisant   
 ■ Pas du tout satisfaisant

# Question 4



Au sujet de l'utilisation du portail adhérents, êtes-vous... ?



Très satisfait



Assez satisfait

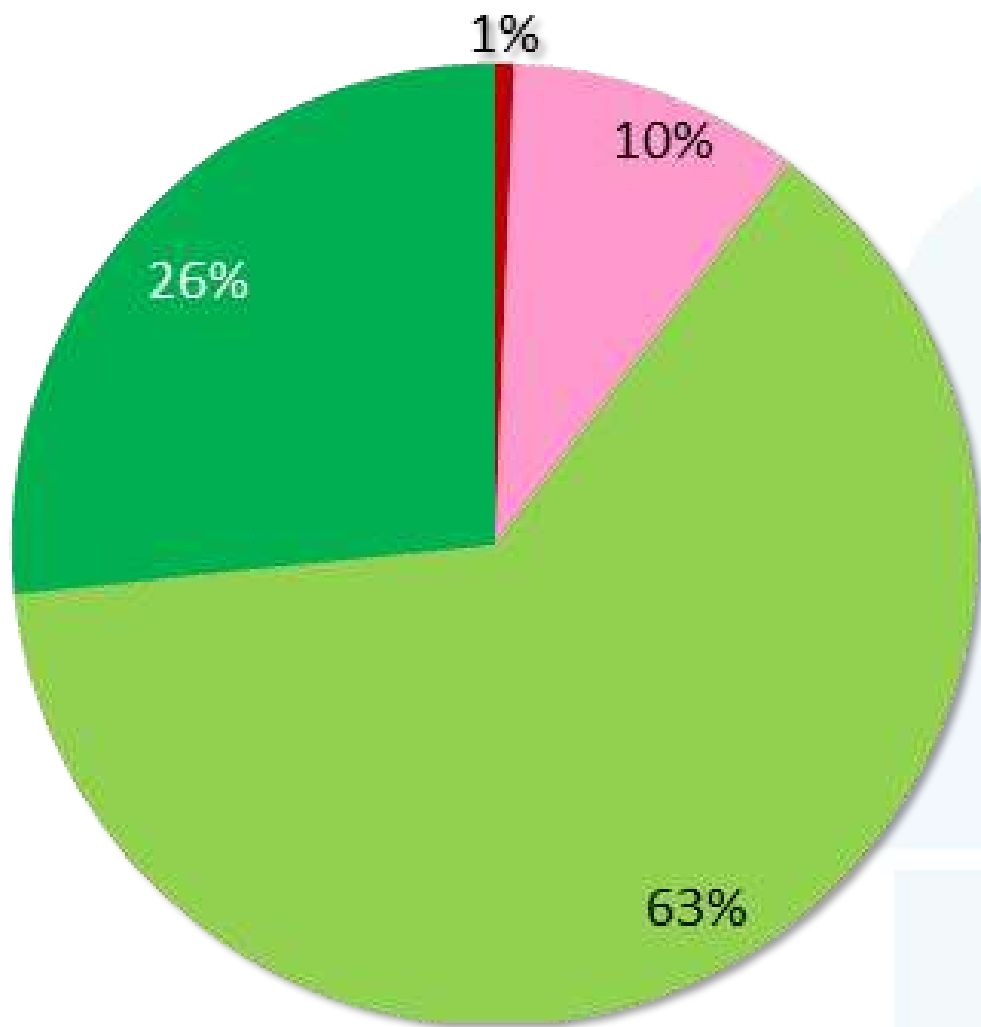


Peu satisfait

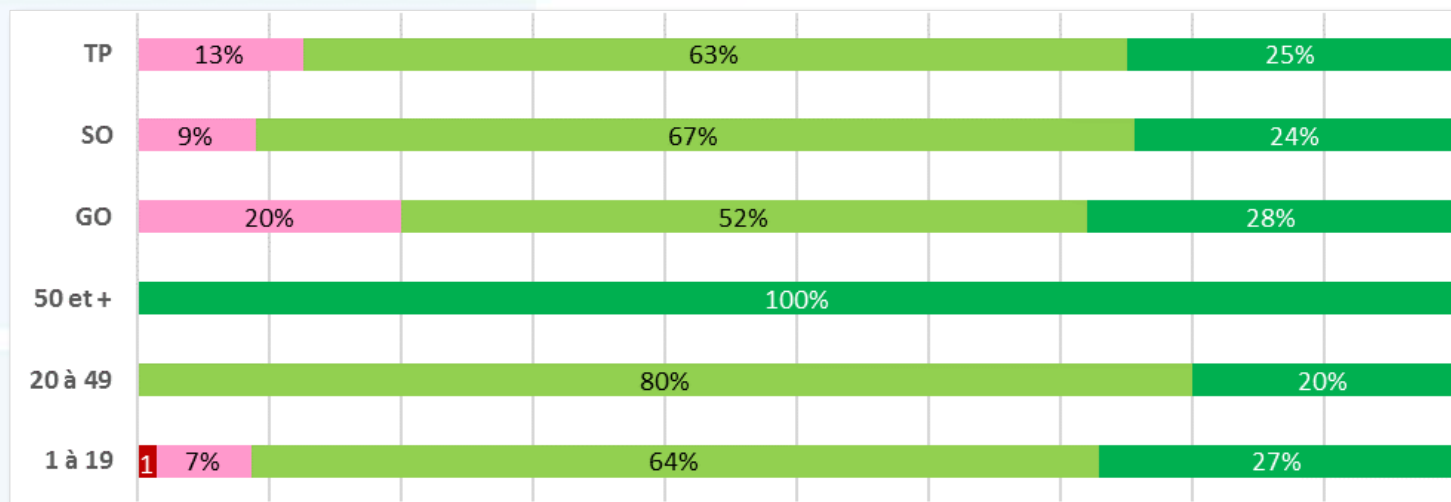


Pas du tout satisfait

# Question 5



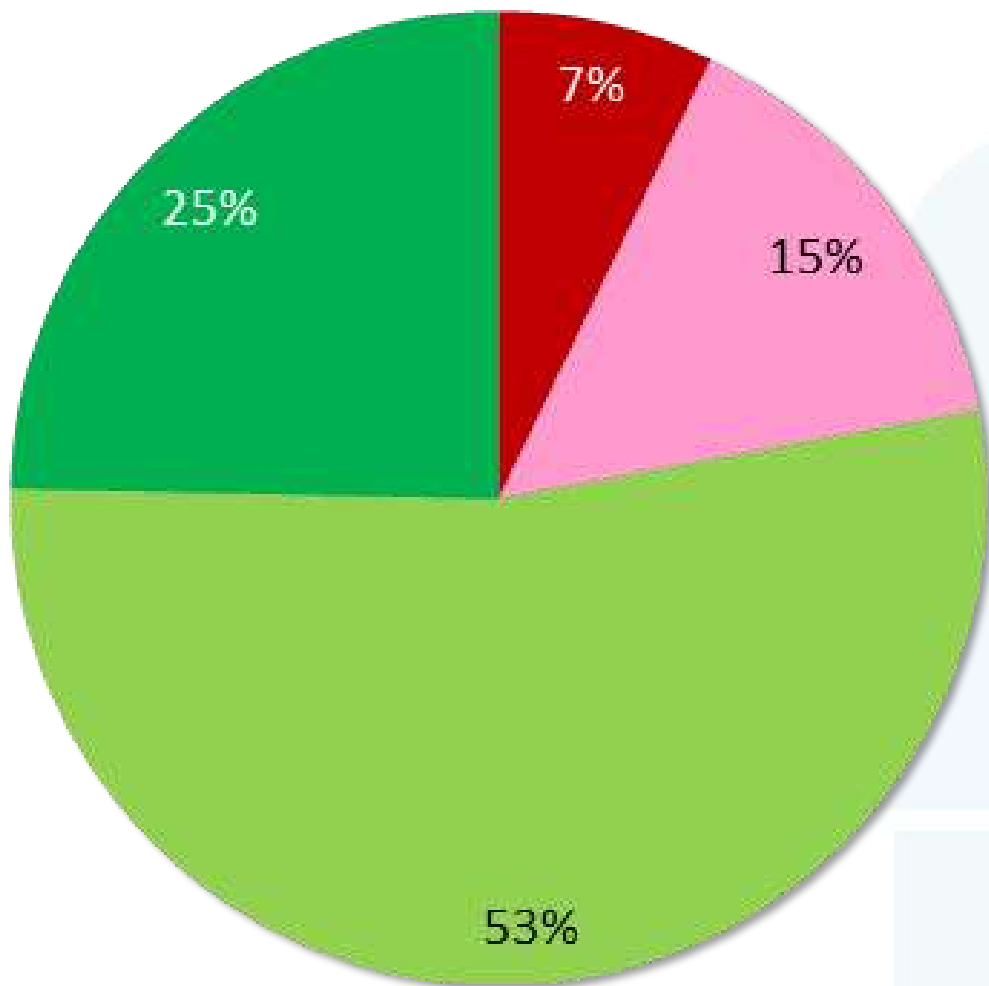
À propos des échanges avec les professionnels de santé, les considérez-vous... ?



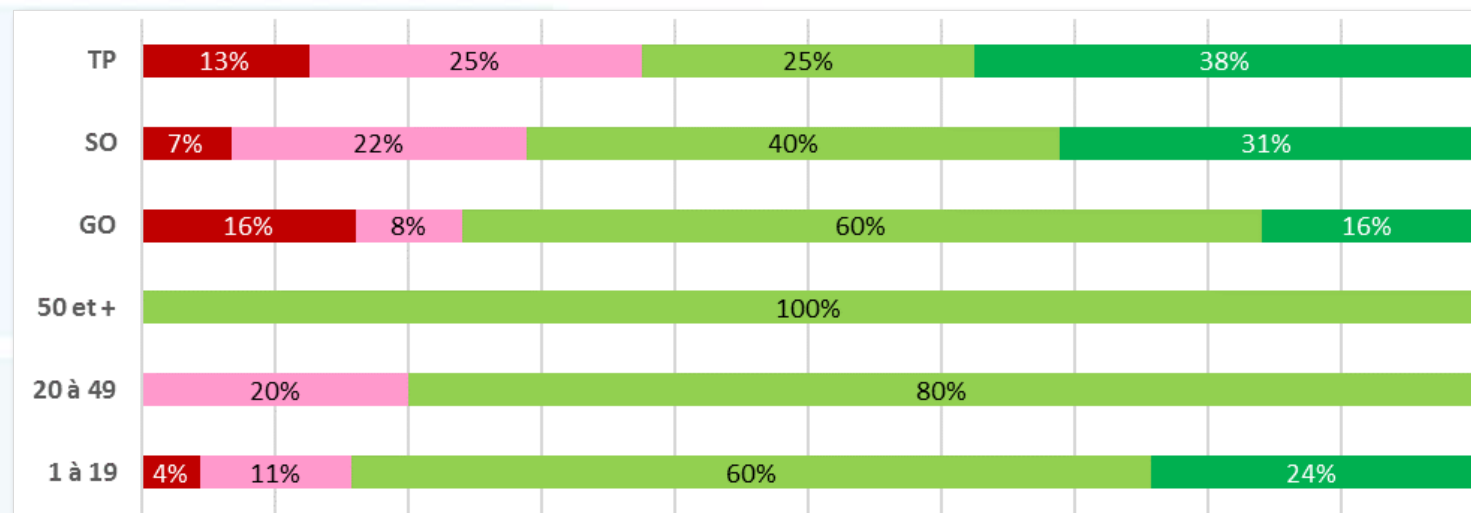
■ Très satisfaisants   
 ■ Assez satisfaisants   
 ■ Peu satisfaisants   
 ■ Pas du tout satisfaisants



# Question 6

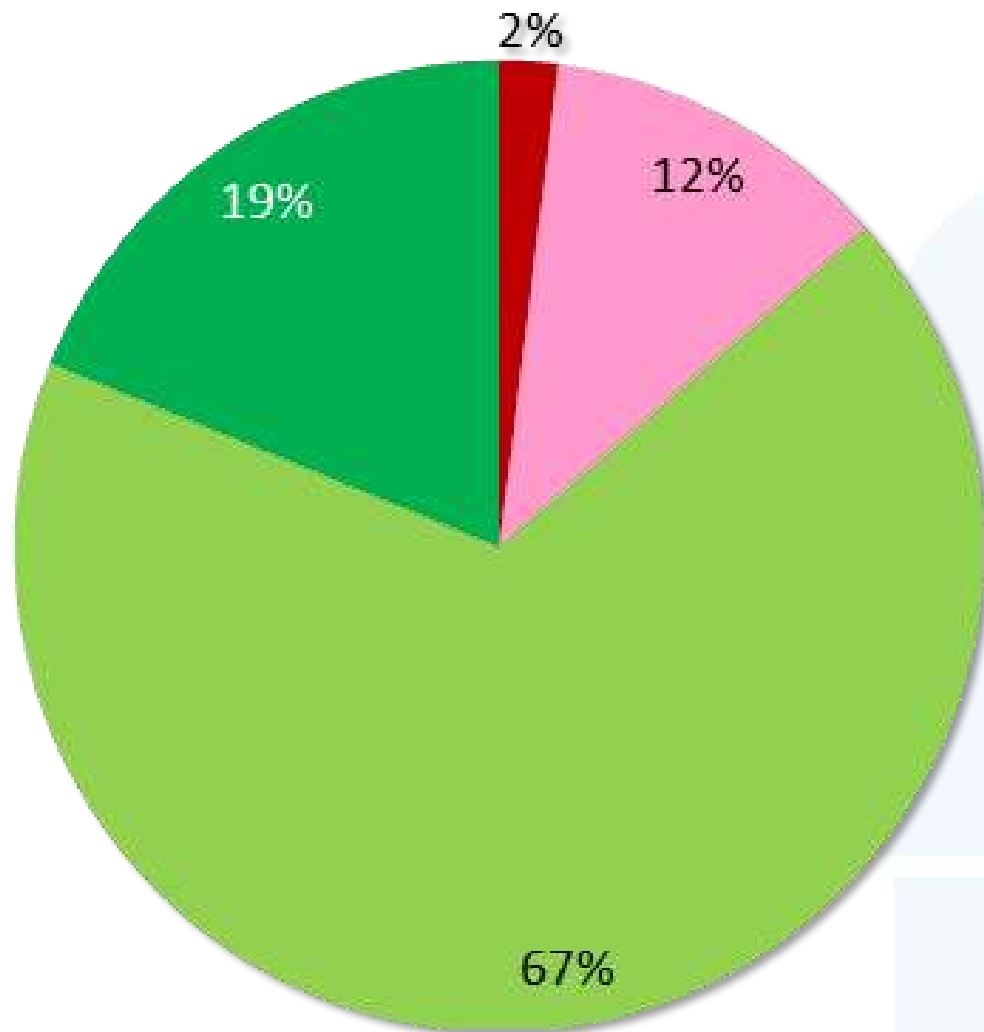


L'organisation des visites médicales vous paraît-elle... ?

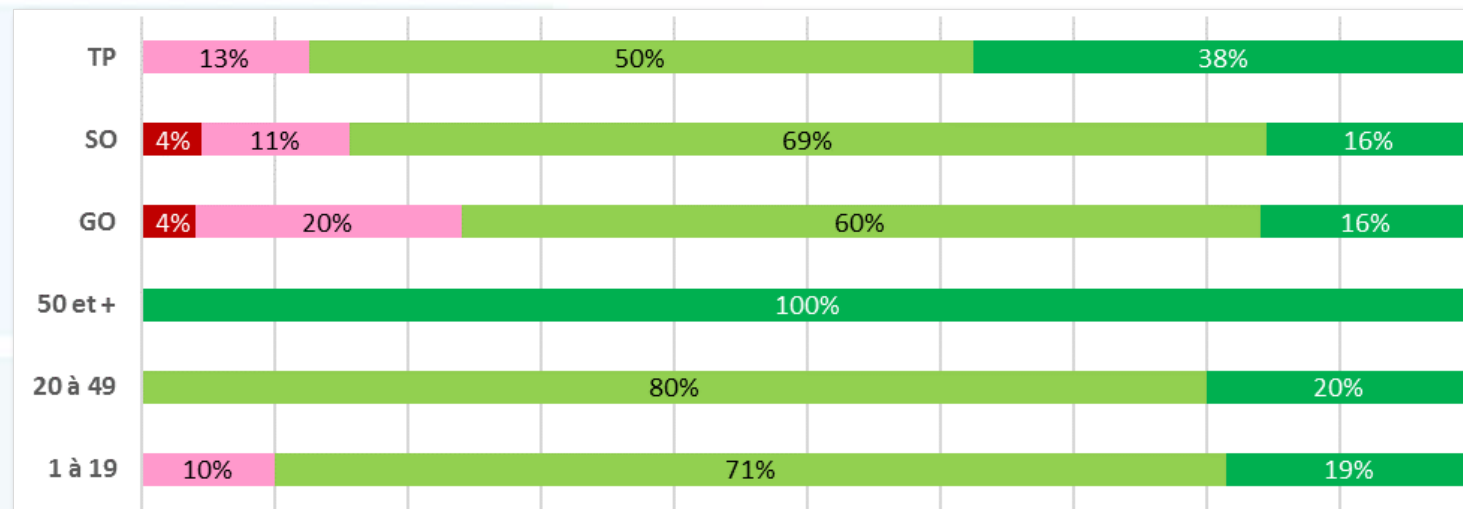


■ Très satisfaisantes
 ■ Assez satisfaisante
 ■ Peu satisfaisante
 ■ Pas du tout satisfaisante

# Question 7

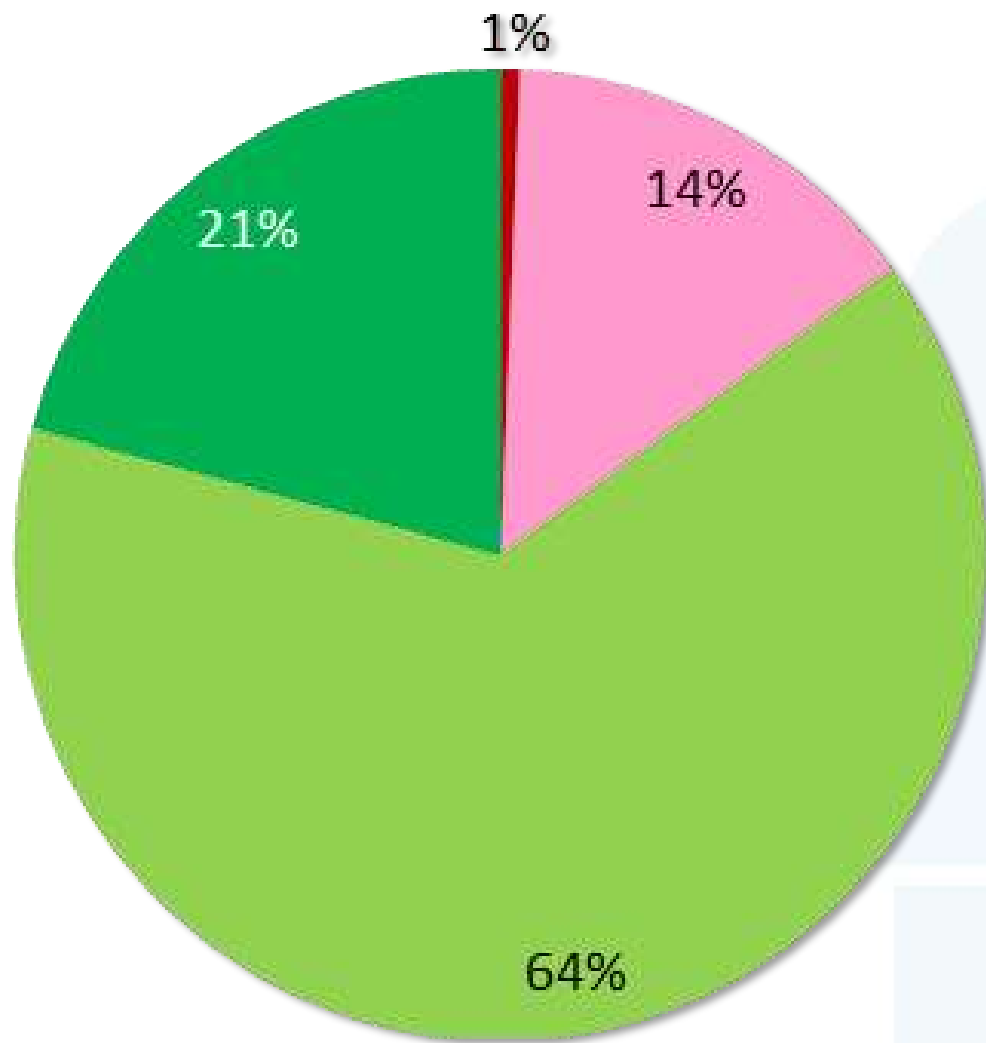


L'information, communication de l'AST BTP sur l'offre de services : en êtes-vous... ?

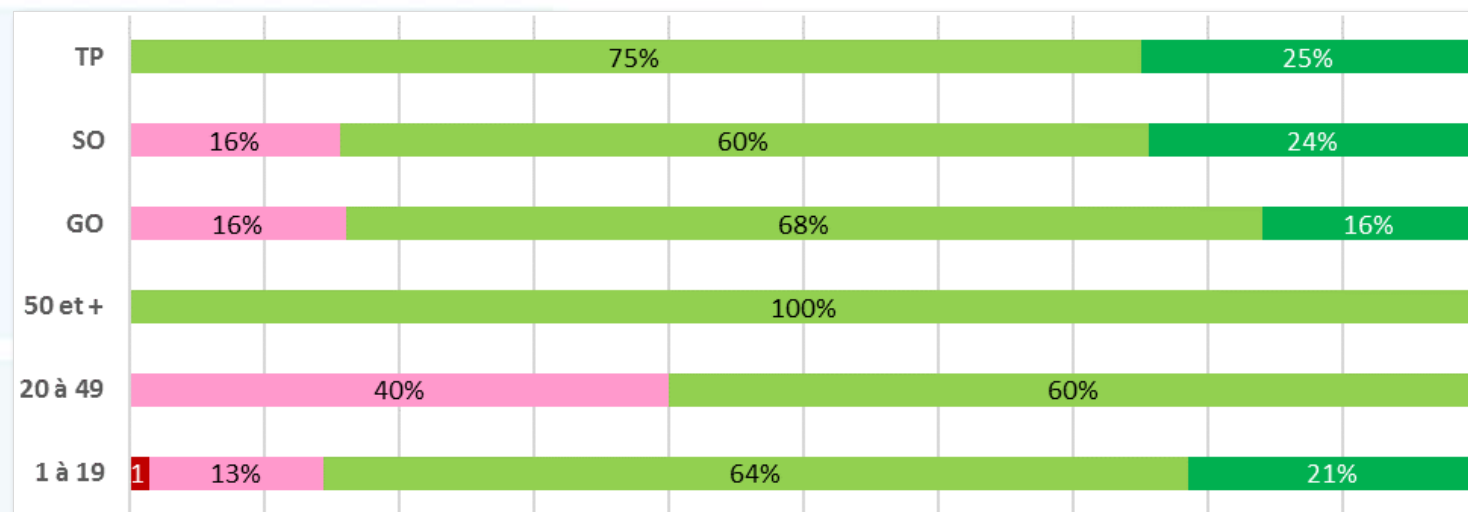
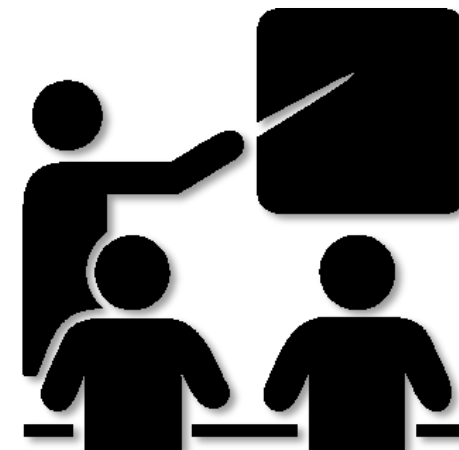


■ Très satisfait    
 ■ Assez satisfait    
 ■ Peu satisfait    
 ■ Pas du tout satisfait

# Question 8

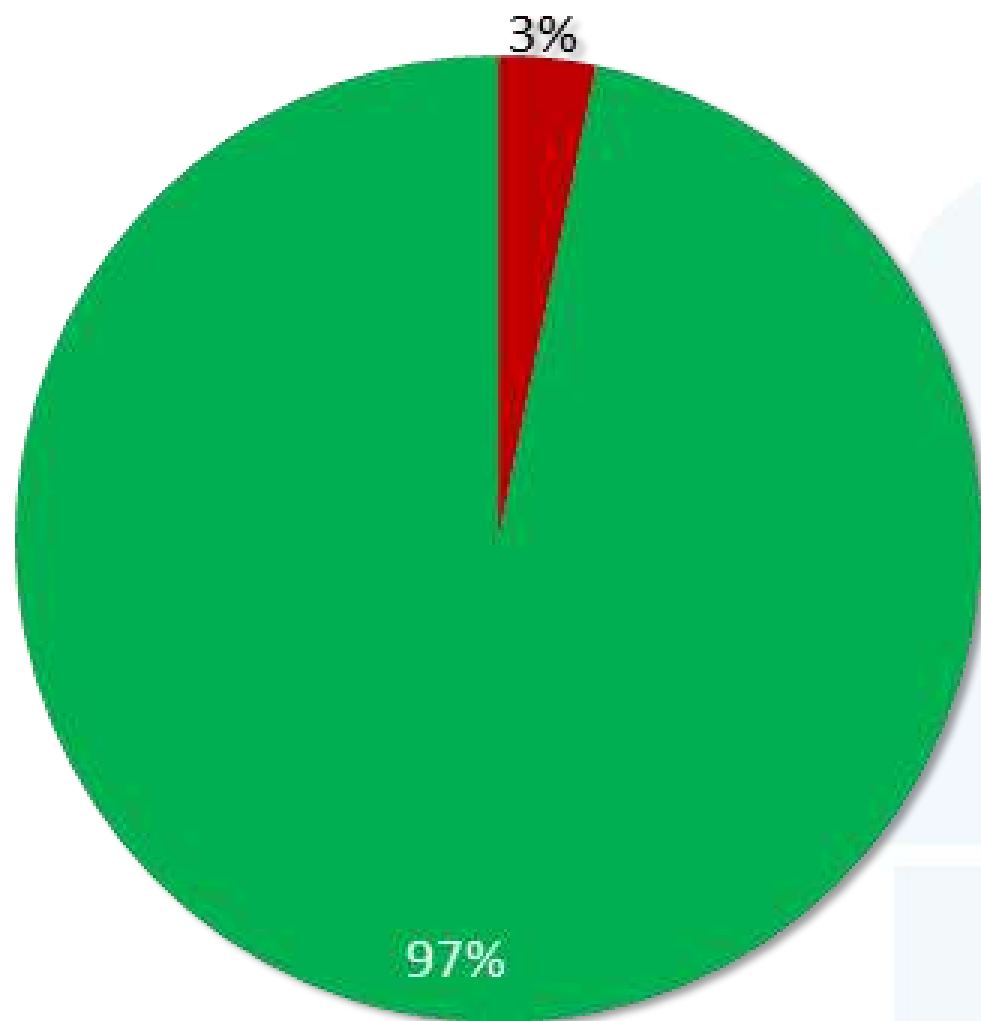


Le conseil et l'accompagnement en prévention des risques professionnels vous les qualifieriez de... ?



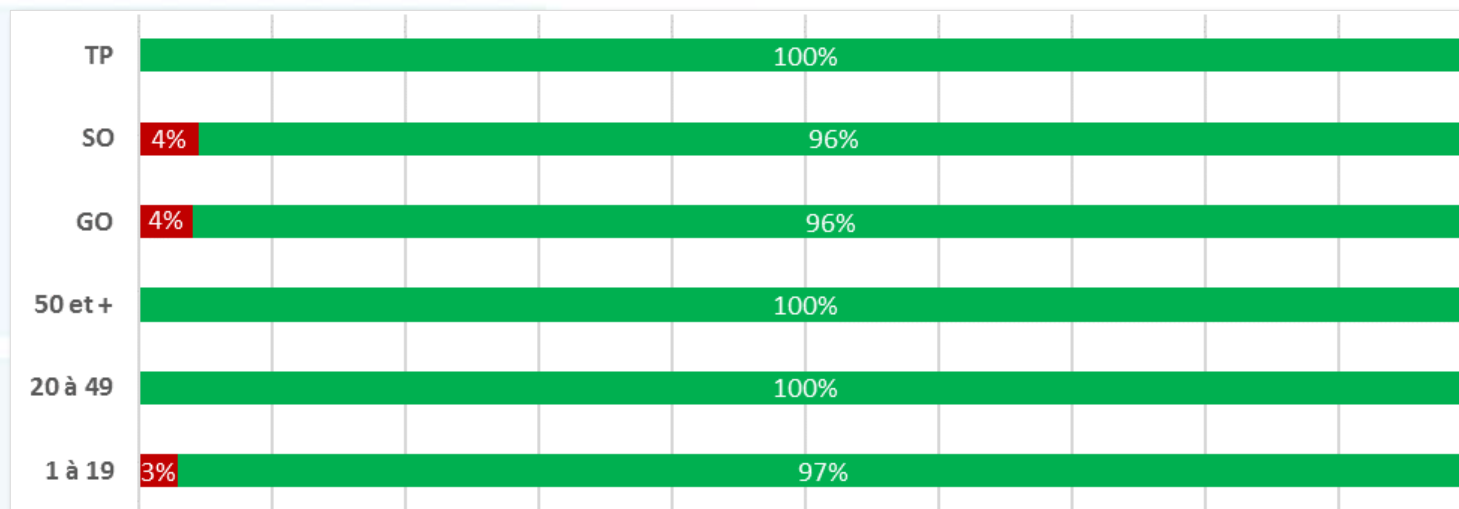
■ Très satisfaisant   
 ■ Assez satisfaisant   
 ■ Peu satisfaisant   
 ■ Pas du tout satisfaisant

# Question 9

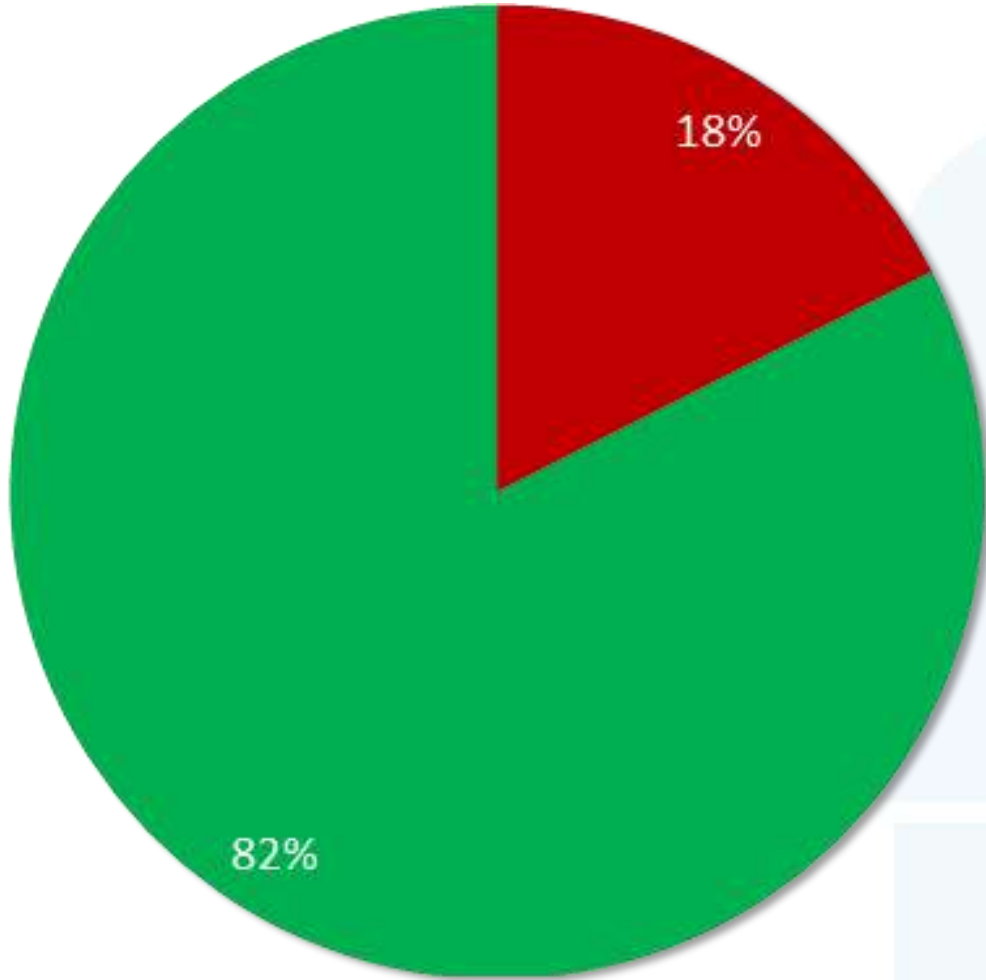


 NON  OUI

Pensez-vous que les convocations reçues pour les visites médicales sont claires ?



# Question 10

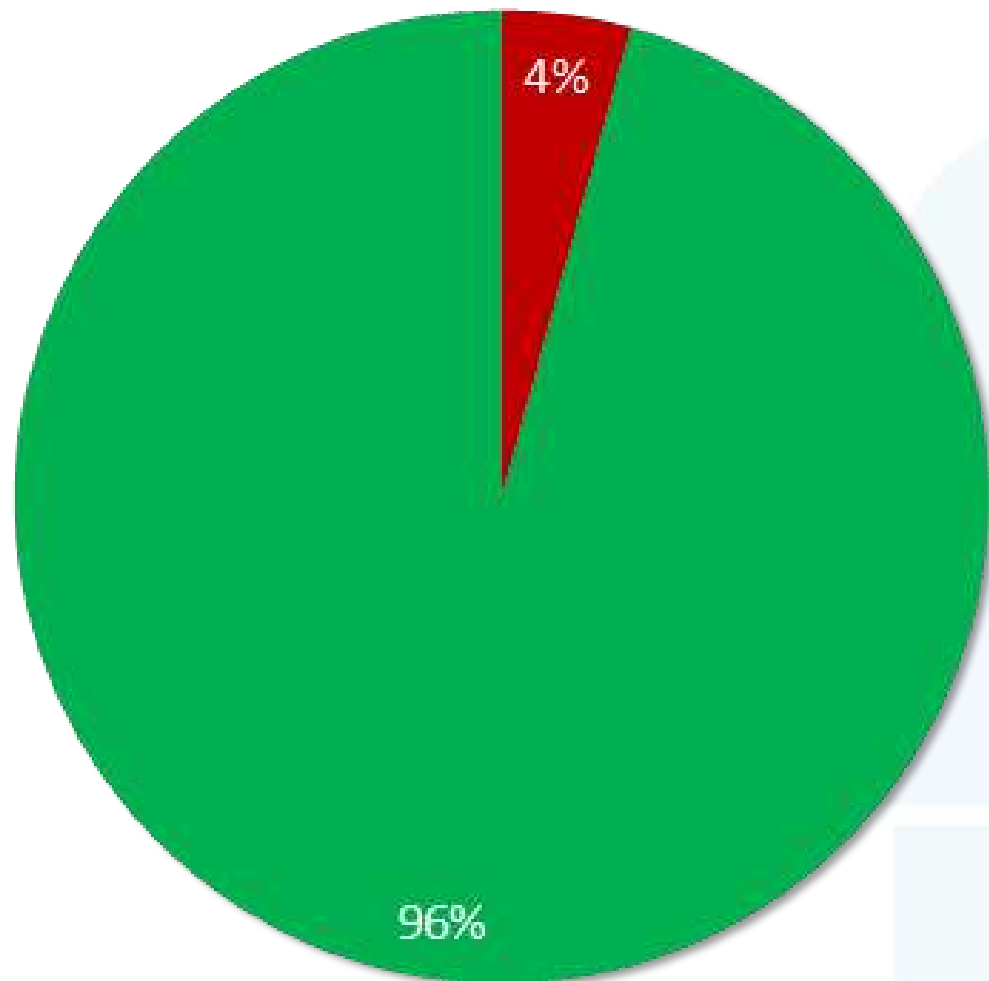


 NON  OUI

Les conseils et accompagnements en prévention répondent-ils à vos attentes ?

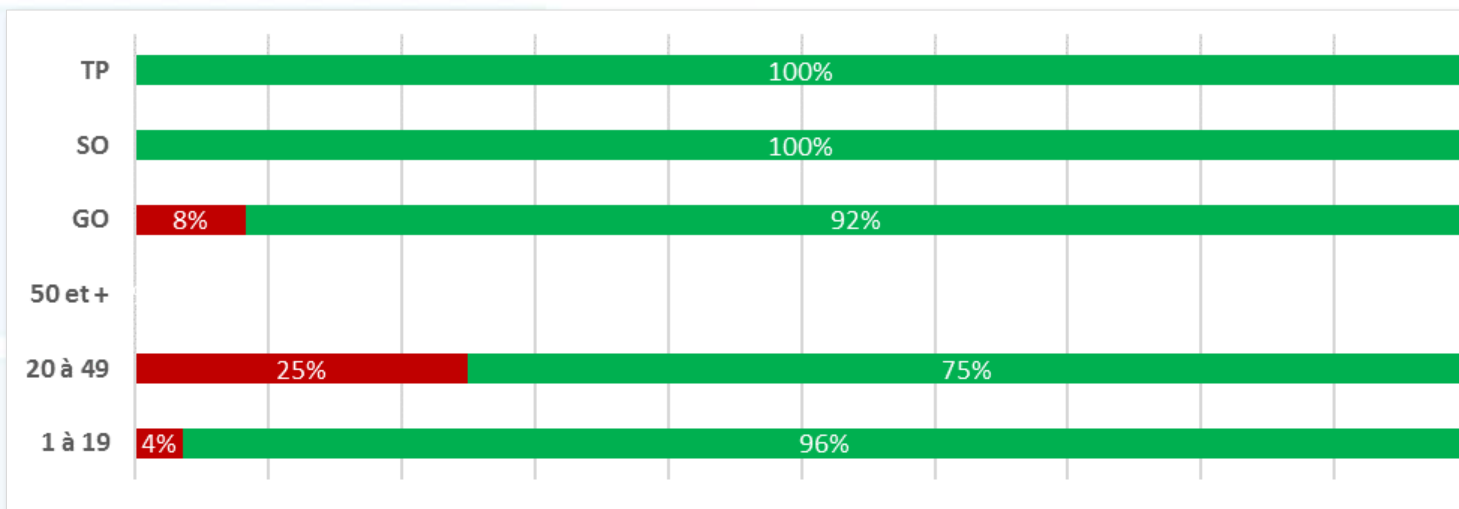
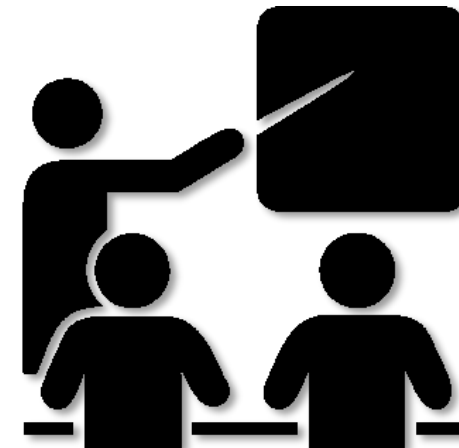


# Question 11



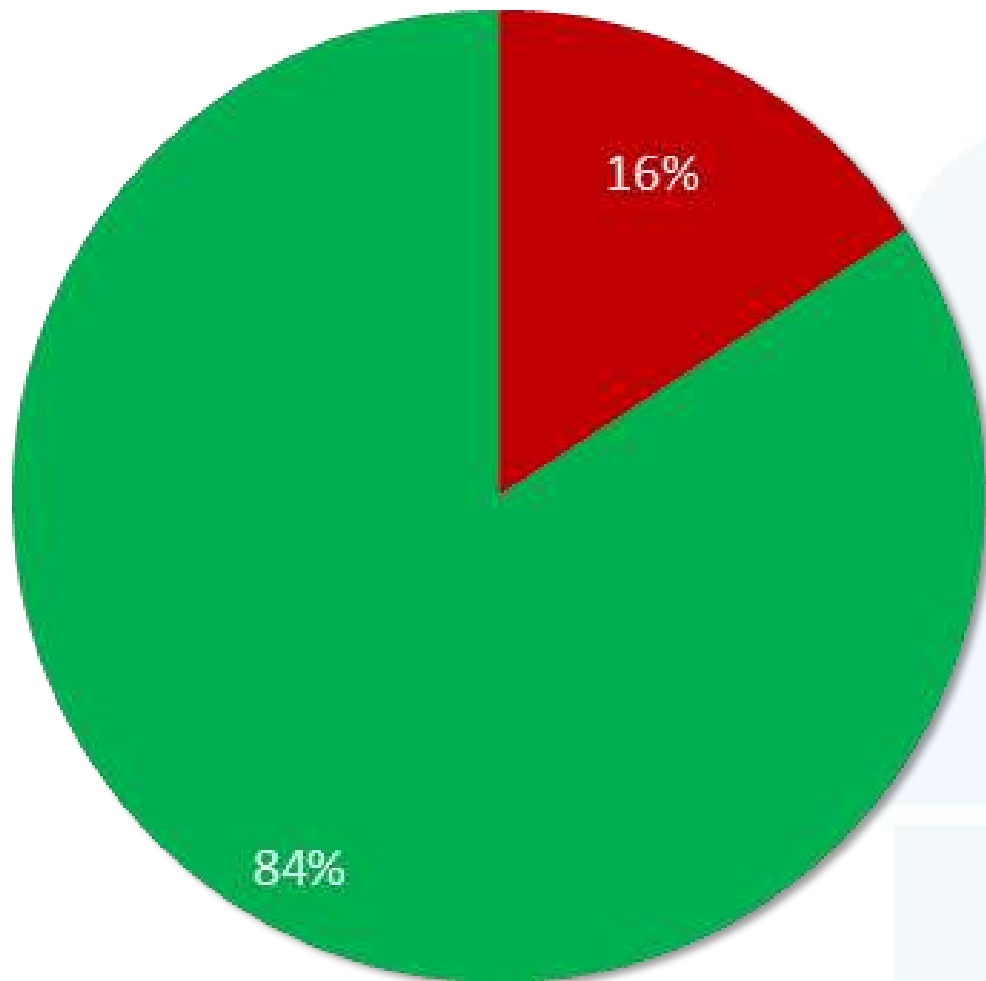
■ NON ■ OUI

Les sensibilisations, formations aux risques professionnels vous donnent-elles satisfaction ?



45% des participants ont répondu  
55% ne connaissent pas ou n'utilisent ce service

# Question 12

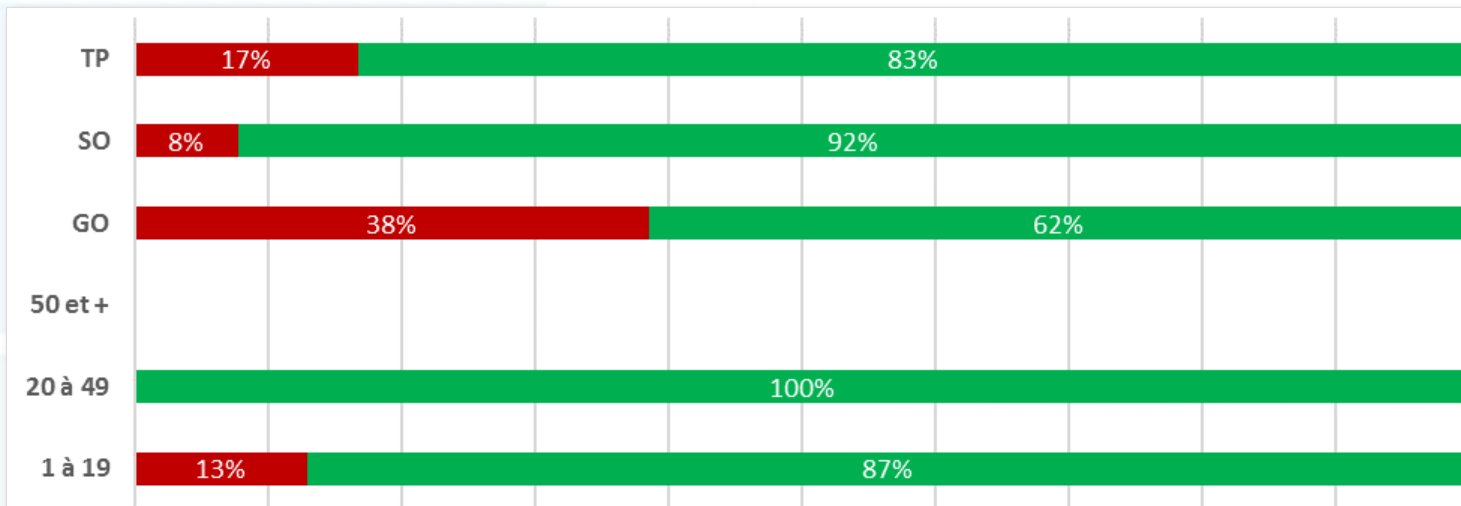


■ NON ■ OUI

Est-ce que la mise en relation avec d'autres partenaires techniques en prévention s'accorde à vos besoins ?

**OPP**BTP  
La prévention BTP

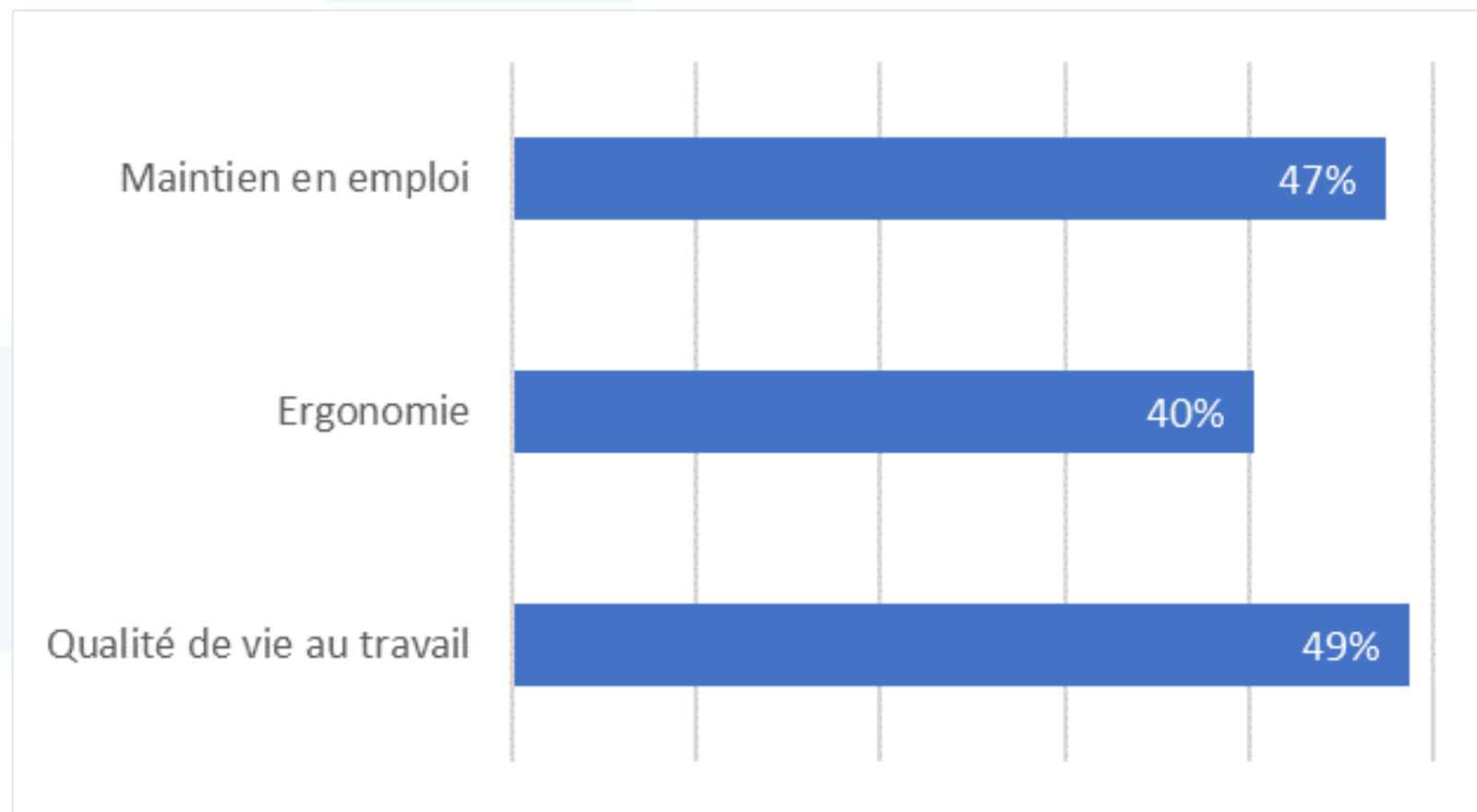
**Carsat** Retraite & Santé au travail  
Rhône-Alpes



49% des participants ont répondu  
51% ne connaissent pas ou n'utilisent ce service

# Question 13

Souhaitez-vous un développement des accompagnements en... ?

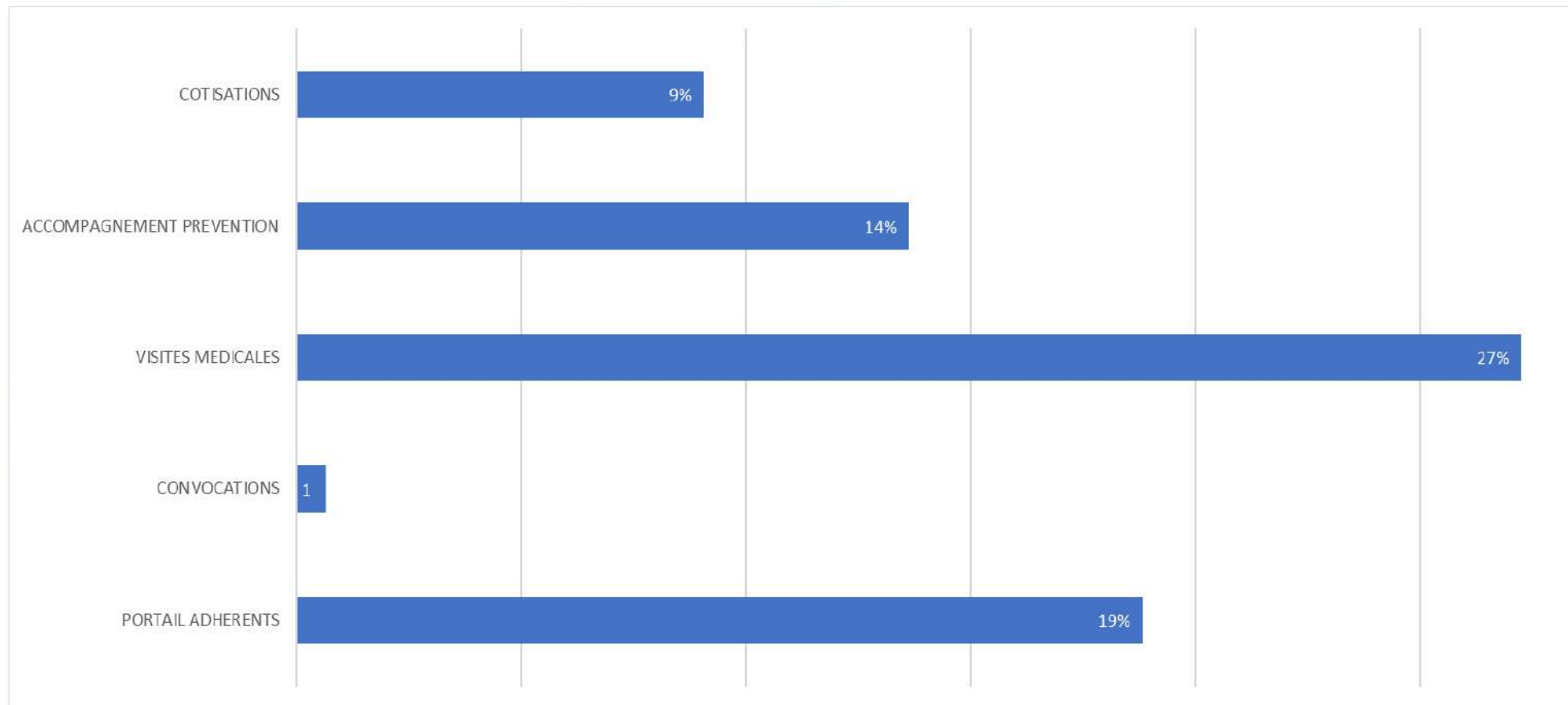
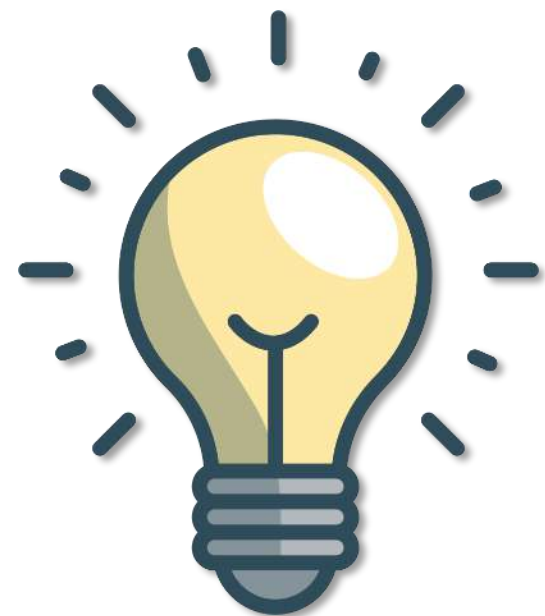


100% des adhérents ont donné au moins une réponse



# Question 14

## Quelles sont vos suggestions d'amélioration concernant notre service ?



voir annexe « suggestions »

# Points positifs

Réactivité et adaptabilité face aux changements d'horaires de visites

Bon accueil

Service compétent et à l'écoute

Bon contact

Personnels impliqués

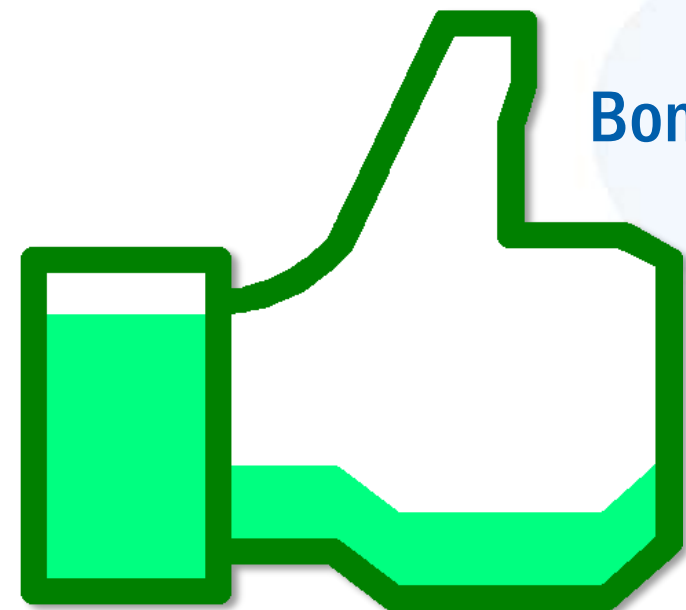
« Super service! »

Beaucoup d'informations transmises aux adhérents

Bons conseils et accompagnement de qualité

Accompagnement « amiante » amélioré

« Le portail adhérents simplifie et fluidifie les démarches, c'est un net progrès »



## **ANNEXE 4**

Manuel Qualité

# MANUEL QUALITÉ

*Une expertise en Prévention de la Santé au Travail  
au service des professionnels du BTP de l'Ain*

La Directrice,  
Marie France CAILLAT



Le Président,  
Xavier RENAUD



## NOTRE STRUCTURE

L' AST BTP de l'Ain est le Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST) du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) de l'Ain

L' AST BTP de l'Ain est une association type loi 1901

L' AST BTP de l'Ain est administrée et gérée de façon paritaire par les organisations professionnelles d'employeurs et syndicales de salariés

L'activité de l'AST BTP de l'Ain s'exerce dans le cadre :

- D'un projet pluriannuel de service
- D'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)
- D'un agrément par la DREETS
- D'une certification AFNOR SPEC 2217

## NOTRE ACTIVITÉ

### → **Mission principale :**

Eviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail

### → **Autres missions :**

- Contribution à la réalisation d'objectifs de santé publique afin de préserver, au cours de la vie professionnelle, un état de santé du travailleur compatible avec son maintien en emploi
- Aide à l'entreprise, de manière pluridisciplinaire, pour l'évaluation et la prévention des risques professionnels en tenant compte de l'impact du télétravail sur la santé et l'organisation du travail
- Accompagnement de l'employeur, des travailleurs et leurs représentants dans l'analyse de l'impact sur les conditions de santé et de sécurité des travailleurs de changements organisationnels importants dans l'entreprise
- Participation à des actions de promotion de la santé sur le lieu de travail, dont des campagnes de vaccination et de dépistage, des actions de sensibilisation aux bénéfices de la pratique sportive et des actions d'information et de sensibilisation aux situations de handicap au travail

### → **Nos trois métiers :**

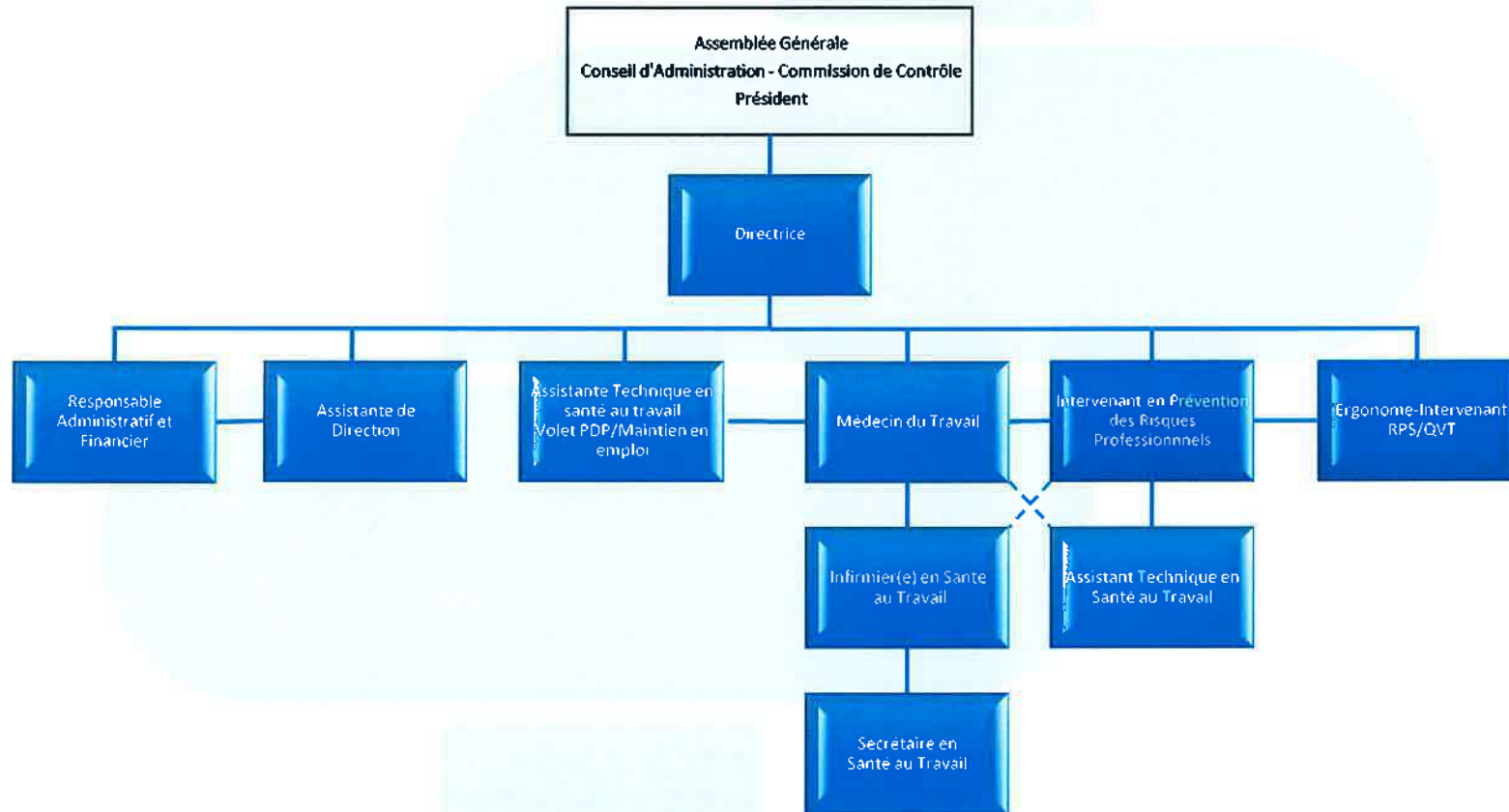
- la prévention des risques professionnels
- Le suivi individuel de l'état de santé des salariés
- La prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi

## NOTRE SPECIFICITÉ

Des experts et partenaires dédiés au BTP

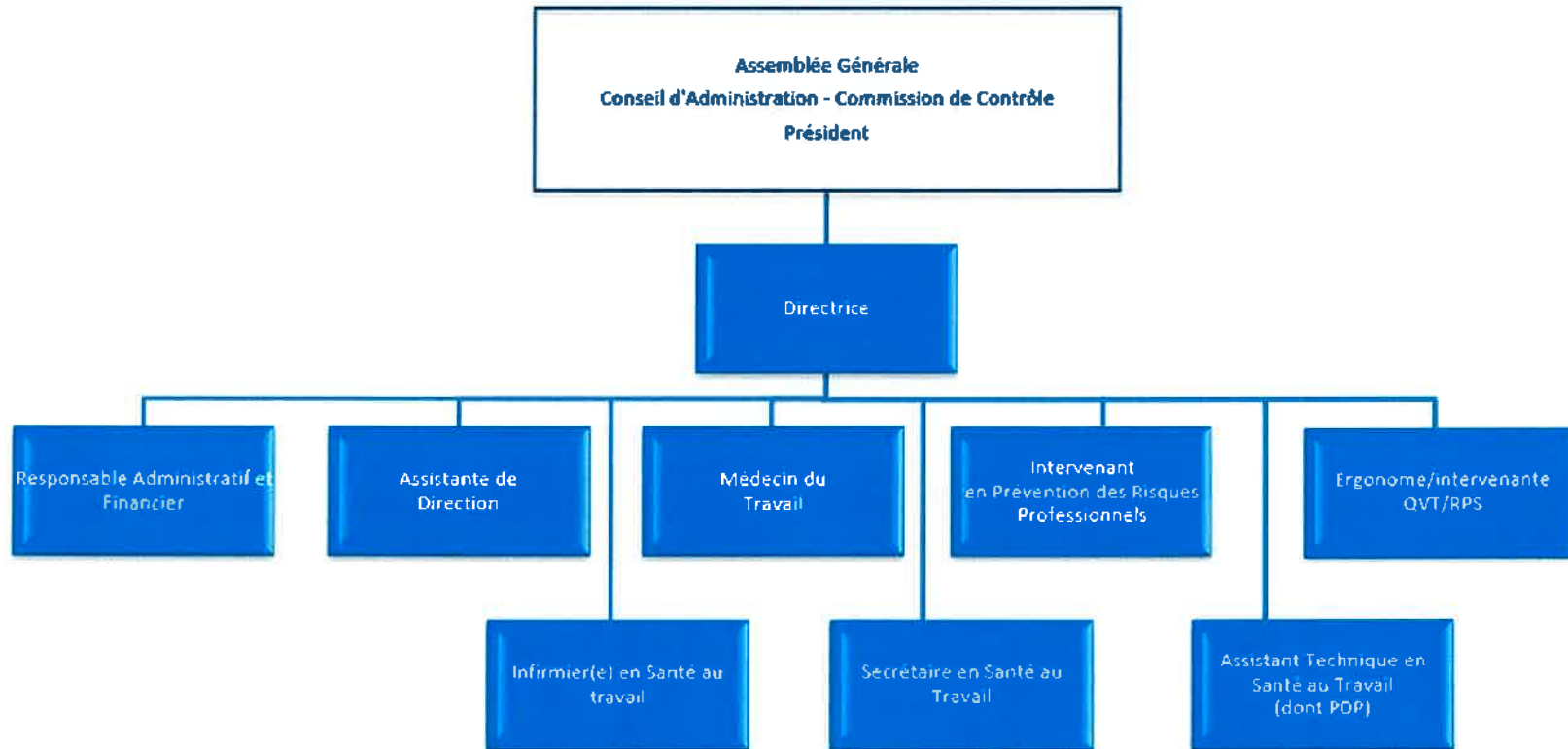
- ★ Les équipes médicales et pluridisciplinaires : des experts à votre service
- ★ Le réseau SPST BTP : une force à taille humaine
- ★ Le GNMST BTP : la société savante du BTP
- ★ L'OPPBTP : un partenaire prévention-sécurité allié
- ★ La PRO BTP : des relations privilégiées
- ★ La CARSAT : un partenaire d'Etat
- ★ La DREETS : notre direction régionale institutionnelle
- ★ Des conventions : des partenariats construits avec les professionnels du BTP et de la prévention

# ORGANIGRAMME FONCTIONNEL





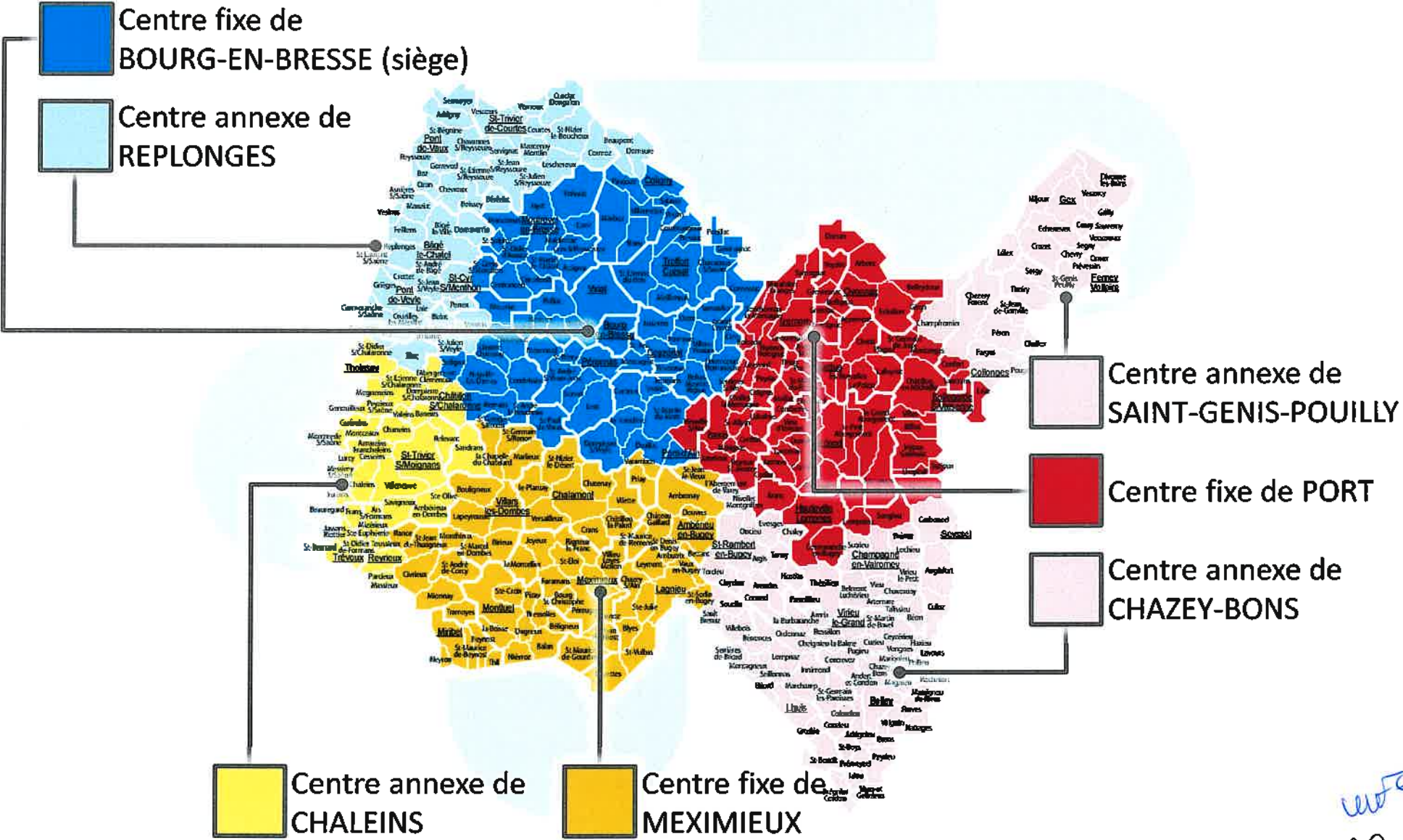
# ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE



## NOS VALEURS

- **TECHNICITE BTP** pour une offre de services spécifiques et adaptés à la profession
- **QUALITE D'ACCUEIL** dans nos locaux médicaux par une équipe disponible
- **CONFIANCE** et **CONFIDENTIALITE** dans les échanges interpersonnels et professionnels

# NOTRE CARTE DES SECTEURS GEOGRAPHIQUES



*wfe*  
*AR* 8

## PERIMÈTRE DU SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ ET DE CERTIFICATION

Prévention de la santé au travail des salariés des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics du département de l'Ain, dont les travailleurs en Installations Nucléaires de Base et les travailleurs intérimaires :

Offre socle de services

Centres fixes : principaux et annexes

Norme AFNOR SPEC 2217

## POLITIQUE QUALITÉ

L'AST BTP de l'Ain a décidé de mettre en place un système de management de la qualité.

Cette démarche, fortement mobilisatrice de notre structure, a été motivée par :

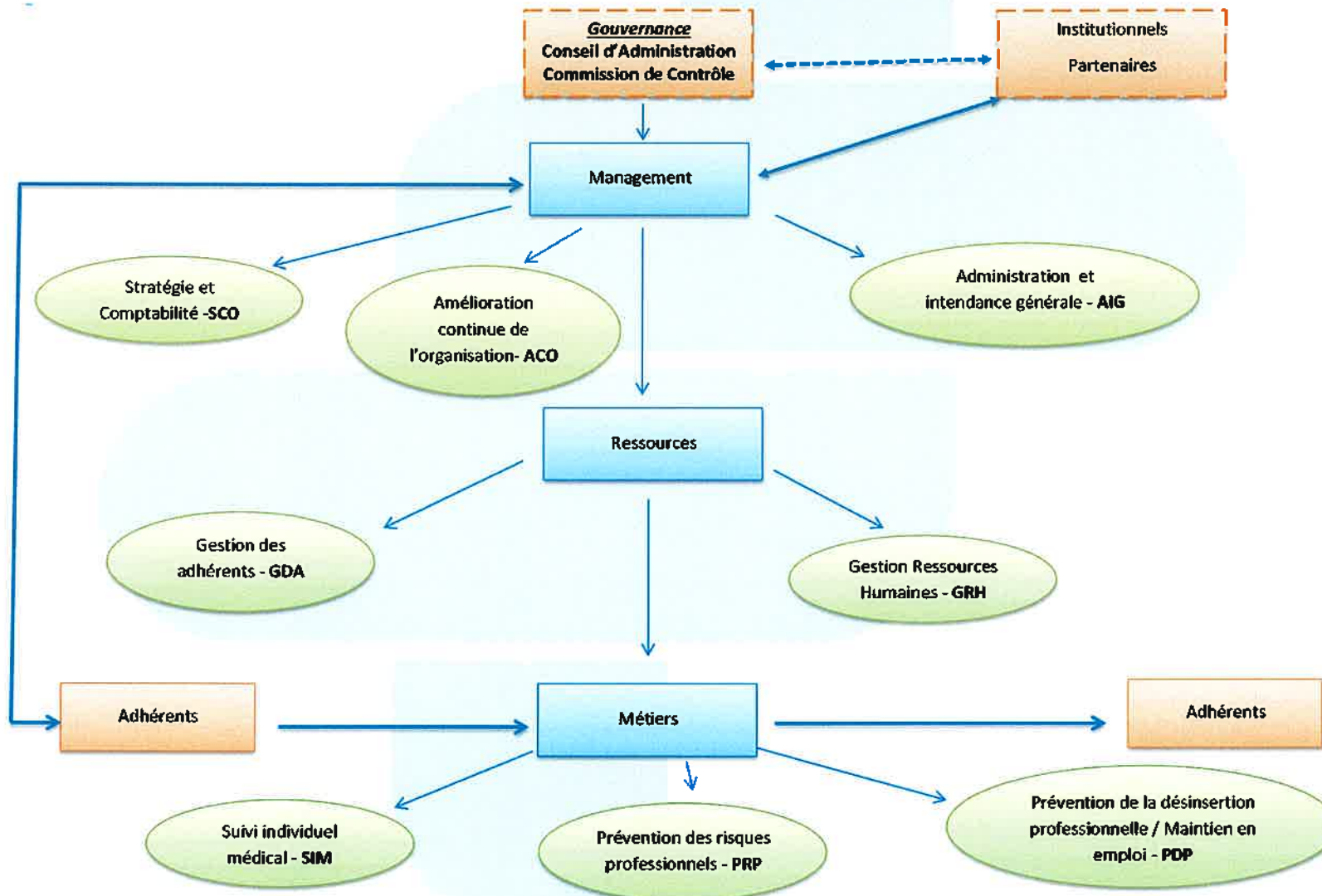
- Notre volonté d'amélioration constante de nos performances et de la qualité de nos services envers les entreprises et salariés du BTP de l'Ain.
- Notre obligation à satisfaire aux exigences réglementaires liées à notre activité.

L'AST BTP de l'Ain base sa politique sur les points suivants :

- Satisfaire nos adhérents et leurs salariés
- Assurer un service de proximité
- Accompagner les adhérents dans leur démarche d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail

L'ensemble du personnel et les administrateurs de l'AST BTP de l'Ain participent activement à cette démarche.

# NOTRE SCHÉMA D'ORGANISATION PAR POLES



# NOMENCLATURE

PÔLE	RÉFÉRENT INTERNE	INTITULÉ DU DOCUMENT
Amélioration Continue de l'Organisation (ACO)	IPRP / référent qualité	<a href="#">Amélioration Continue de l'Organisation</a>
		<a href="#">Traitement des incidents</a>
		<a href="#">Rôles et responsabilités du référent de pôle</a>
		<a href="#">Fiche incident</a>
		<a href="#">Recensement et suivi des incidents</a>
		<a href="#">Planning et suivi des audits internes</a>
		<a href="#">Compte-rendu d'audit interne</a>
		<a href="#">Compte-rendu d'activité</a>
		<a href="#">Tableau de bord de suivi des objectifs et indicateurs</a>
		Administration et Intendance Générale (AIG)
<a href="#">Maîtrise des documents</a>		
<a href="#">Charte graphique et codification qualité</a>		
<a href="#">Carte des secteurs de l'AST BTP 01</a>		
<a href="#">Affiche livreurs</a>		
<a href="#">Répertoire des sous traitants et fournisseurs</a>		
<a href="#">Coordonnées internes du personnel</a>		
<b>NOMENCLATURE AST BTP 01</b>		
<a href="#">Classement et archivage par pôles</a>		
<a href="#">Flyer de présentation de l'AST BTP 01</a>		
<a href="#">Flyer ASTBTP01 salariés</a>		
<a href="#">Flyer ASTBTP01 médecins</a>		
<a href="#">Courrier à en-tête</a>		
<a href="#">Trame de plan de continuité d'activité</a>		
<a href="#">Commande de documentation</a>		
<a href="#">Rapport technique annuel de synthèse des IST</a>		
<a href="#">Rapport technique annuel individuel des IST</a>		
<a href="#">Contenu de la trousse de secours</a>		
<a href="#">Trame note de service</a>		
<a href="#">Rapport de synthèse annuelle d'activité - Canevas</a>		
<a href="#">Rapport moral - Canevas</a>		
<a href="#">Plan de prévention</a>		

PÔLE	RÉFÉRENT INTERNE	INTITULÉ DU DOCUMENT
Stratégie et COMptabilité (SCO)	Directrice	<a href="#">Suivi des orientations et des activités</a>
		<a href="#">Designation DPO AST BTP 01</a>
		<a href="#">Schéma d'organisation de l'AST BTP de l'Ain par pôles</a>
		<a href="#">Manuel qualité</a>
		<a href="#">Bilan CPOM</a>
		<a href="#">Note pour le remboursement des frais des membres du CA et de la CC</a>
		<a href="#">Feuille de présence conseil d'administration</a>
		<a href="#">Feuille de présence commission de contrôle</a>
		<a href="#">Fiche de renseignements membre CA et CC</a>
		<a href="#">Pouvoir CA et CC</a>
Gestion Des Adhérents (GDA)	Assistante de direction	<a href="#">Gestion des adhésions</a>
		<a href="#">Gestion des adhésions des agences de travail temporaire</a>
		<a href="#">Grille tarifaire - Offre socle - Membres adhérents</a>
		<a href="#">Grille tarifaire - Offre spécifique - Membres affiliés</a>
		<a href="#">Règlement intérieur des adhérents</a>
		<a href="#">Contrat adhésion Agence de travail temporaire - AST BTP Ain</a>
		<a href="#">Document de liaison - Agences de travail temporaire</a>
		<a href="#">Autorisation mandataire portail adhérent</a>
Gestion des Ressources Humaines (GRH)	Directrice	<a href="#">Affectation des activités et suppléances</a>
		<a href="#">Organigramme hiérarchique</a>
		<a href="#">Organigramme fonctionnel</a>
		<a href="#">Demande d'absence</a>
		<a href="#">Livret d'accueil intégration</a>
		<a href="#">Fiche collaborateur AST BTP</a>
		<a href="#">Support de préparation DIRECTION Entretien professionnel</a>
		<a href="#">Support de préparation SALARIE Entretien professionnel</a>
		<a href="#">Formulaire Entretien individuel professionnel</a>
		<a href="#">Fiche de poste</a>
		<a href="#">Formulaire demande d'alimentation du CET</a>
		<a href="#">Formulaire demande d'utilisation du CET</a>
<a href="#">Plan de Développement des Compétences</a>		



PÔLE	RÉFÉRENT INTERNE	INTITULÉ DU DOCUMENT
Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)	Assistant technique volet PDP	<a href="#">Situation de maintien dans l'entreprise</a>
		<a href="#">Coordonnées des partenaires PDP/Maintien en emploi</a>
		<a href="#">Dispositifs de la sécurité sociale et de la MDPH</a>
		<a href="#">Flyer PDP</a>
		<a href="#">Fiche d'entretien Prévention PDP</a>
		<a href="#">Suivi accompagnement PDP</a>
		<a href="#">Autorisation contact avec l'entreprise</a>
		<a href="#">Rendez-vous pour un entretien</a>
		<a href="#">Feuille d'émargement cellule PDP</a>
		<a href="#">Tableau de bord PDP</a>
		<a href="#">Fiche contact partenaires</a>
Prévention des Risques Professionnels (PRP)	IPRP / référent qualité	<a href="#">Réalisation d'une étude de poste</a>
		<a href="#">Diagnostic collectif TMS RPS</a>
		<a href="#">Traitement des documents AMIANTE des adhérents</a>
		<a href="#">Elaboration de la Fiche d'Entreprise</a>
		<a href="#">Participation aux Instances Représentatives des Salariés</a>
		<a href="#">Réalisation d'une action de prévention primaire et formalisation</a>
		<a href="#">Accompagnement pour l'élaboration du DUERP</a>
		<a href="#">Fiche d'Entreprise</a>
		<a href="#">Etude de poste ou recommandation</a>
		<a href="#">Réponses documents amiante S33 et S34</a>
		<a href="#">Attestation de présence inter-entreprise</a>
		<a href="#">Attestation de présence intra-entreprise</a>
		<a href="#">Fiche d'évaluation de la session de sensibilisation</a>
<a href="#">Guide évènement grave</a>		

*clwfe*  
*AR* 14

PÔLE	RÉFÉRENT INTERNE	INTITULÉ DU DOCUMENT
Suivi individuel Médical (SIM)	Médecin du travail / Infirmier en santé au travail	<a href="#">Organisation de la planification vaccinale COVID-19</a>
		<a href="#">Protocole général de réalisation des visites</a>
		<a href="#">Documents délivrés à l'issue des visites</a>
		<a href="#">Protocole de décision infirmier / médecin du travail</a>
		<a href="#">Tableau suivi initial et périodique de l'état de santé</a>
		<a href="#">Réalisation des examens biométriques</a>
		<a href="#">Entretien du matériel d'examen</a>
		<a href="#">Guide déroulé d'entretien autres professionnels de santé</a>
		<a href="#">Consentement du salarié</a>
		<a href="#">Formulaire personne accompagnante / interprète</a>
		<a href="#">Transfert de dossier médical</a>
		<a href="#">Formulaire téléconsultation</a>
		<a href="#">Questionnaire médical portugais</a>
<a href="#">Information sur le Dossier Médical en Santé au Travail</a>		


## **ANNEXE 5**

Bilan des actions en milieu de travail – Année 2024

# Bilan des Actions en Milieu de Travail 2024

## COMMUNICATION – INFORMATION



### PAROLES D'EXPERTS

#### Sessions d'information et de sensibilisation aux risques professionnels et moyens de prévention

		Sessions réalisées	Nombre d'entreprises	Nombre de participants
INTER-entreprises	Webinaire Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels	5	26	26
	Webinaire Suivi médico-professionnels des travailleurs temporaires du BTP de l'Ain	3	8	9
	Webinaire Accompagner la santé des salariés tout au long de leur carrière	2	10	10
	Webinaire Risques Psycho-Sociaux au travail	1	5	5
	Webinaire Semaine de la prévention FFB – Produits chimiques et diisocyanates (national)	3	?	104
	Webinaire Prévention des risques liés aux pratiques addictives au travail	1	3	3
	Webinaire Préparation physique en entreprise – Pourquoi, comment, quelles limites ?	1	4	4
	Webinaire PRST4 Points de repères et outils QVCT – en 2 parties (régional)	1	?	96
	Webinaire CRC Chantiers pollués – rénover sans se plomber (régional)	1	12	12
	Webinaire Prévention des inaptitude (à la demande de la CAPEB)	1	?	?
	Restitution du diagnostic collectif Prévention des TMS chez les plaquistes	1	4	8
Présentation de l'AST BTP de l'Ain (formation GEAB, CAPEB)	1	8	8	
INTRA-entreprises	Le bruit au travail – risques et moyens de prévention	2	2	90
	Hygiène de vie	2	2	47
	K'rdeur prévention Hygiène	6	2	209
	Travail de bureau	7	7	56
	Leptospirose	1	1	9
<b>TOTAL</b>		<b>39</b>	<b>94</b>	<b>696</b>

**294 Fiches d'Entreprises (FE)** réalisées, initiales ou mises à jour. Fin 2024, 1400 adhérents sur 2462 (hors agences de travail temporaire) ont une FE, dont 856 de moins de 4 ans – soit 35%.

**43 participations à des réunions de CSSCT** (Commission Santé Sécurité Conditions de Travail), et 5 invitations déclinées faute de disponibilité des membres de l'équipe pluridisciplinaire.

**1487 actions de prévention primaire au total** : FE, études de postes, visites en entreprises et sur chantiers, conseils aux employeurs et salariés, etc.

**Participation aux enquêtes** Perception du risque de chute de hauteur de l'OPPBT (103 questionnaires), SUSHINE de SAN-T-BTP Tours (56 questionnaires) et Perception du risque de cancer du poumon et tabagisme (pilote par le Professeur Charbotel, Université Lyon 1).

**20 nouveaux Sauveteurs Secouristes du Travail formés** dans 6 entreprises.

### TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES : étude métier et tous adhérents

**Restitution du diagnostic collectif Prévention des TMS chez les PLAQUISTES** le 4 octobre au BTP CFA de l'Ain, en partenariat avec la CARSAT Rhône-Alpes : 8 participants représentant 4 entreprises, et 3 fournisseurs d'équipements novateurs.

**143 études de postes dans le cadre de visites de reprise et pré-reprise** avec un risque d'inaptitude.

**4 diagnostics TMS/pénibilité et 30 études de postes ergonomiques** pour aménagements individuels et collectifs.

### QUALITE DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

**1 proposition de diagnostic Qualité de Vie et Condition de Travail (QVCT)**, non retenue par l'entreprise.

Participation au groupe de travail « Favoriser les démarches de QVCT » dans le cadre du Plan Régional Santé Travail N°4 (PRST4), développement et animation d'un webinaire en deux parties « Points de repères et outils QVCT » à l'attention des Services de Prévention et de Santé au Travail de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Réalisation d'une journée de sensibilisation à la QVCT par l'ARACT, à destination de la direction et de l'équipe pluridisciplinaire.

## PARTICULES FINES

Amiante : 190 avis rendus sur modes opératoires SS4 et notices de postes. Au total, 770 retours aux entreprises SS3 et SS4 : avis, conseils, accusés réception et enregistrements.

Participation au groupe de travail du PRST4 en charge de la construction d'une information sur le Sous-Section 4, et la communication des outils existants.

Formation des préventeurs de l'équipe à la détection en temps réel : ambiances lumineuse et sonore, et polluants atmosphériques.

## PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

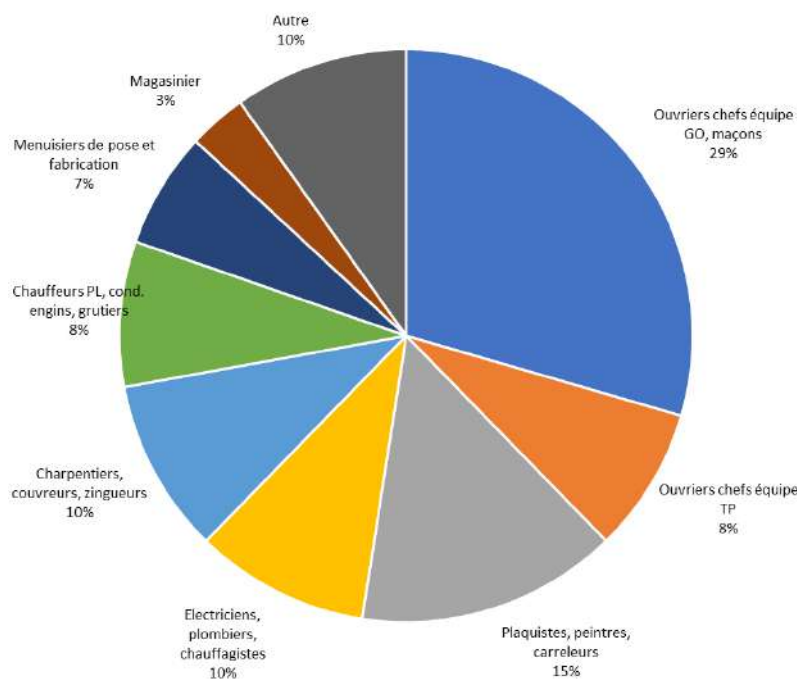
**10 rendez-vous de liaison** auxquels l'assistante technique volet PDP et le médecin du travail ont participé.

**19 réunions d'échanges avec les partenaires locaux** de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle.

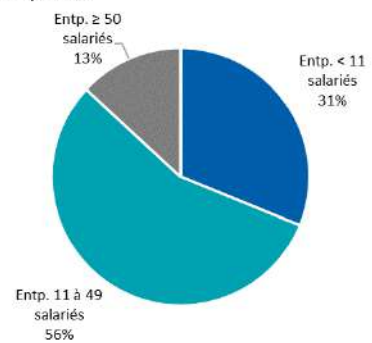
**61 salariés signalés** à notre assistante technique volet PDP par les médecins du travail, infirmiers de santé au travail, employeurs et salariés eux-mêmes : 52% ont moins de 50 ans. Chaque dossier est présenté à l'occasion des réunions mensuelles de la cellule PDP.

Les chiffres ci-dessous sont basés sur les 61 salariés signalés :

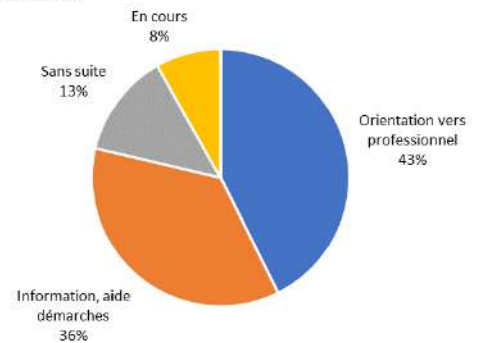
### Métiers



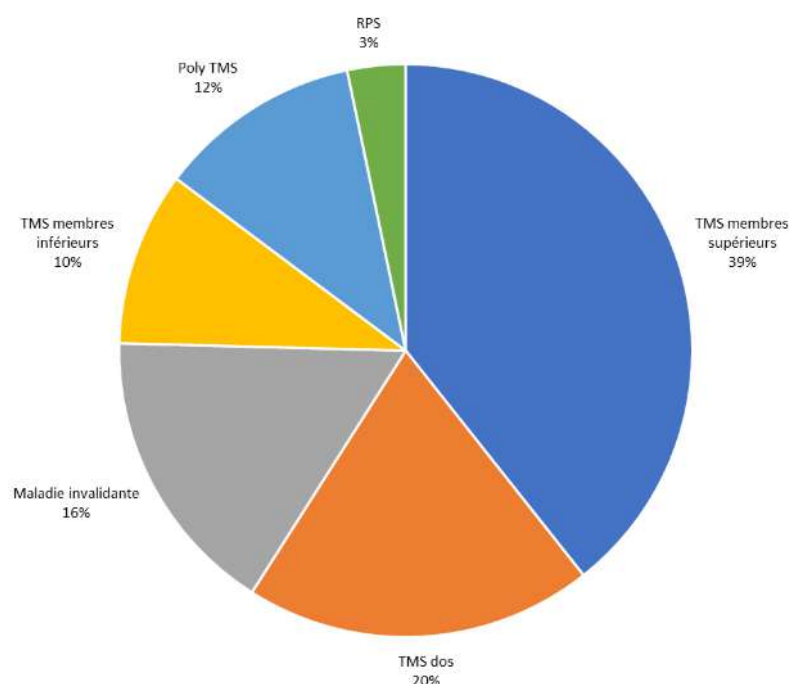
### Taille des entreprises



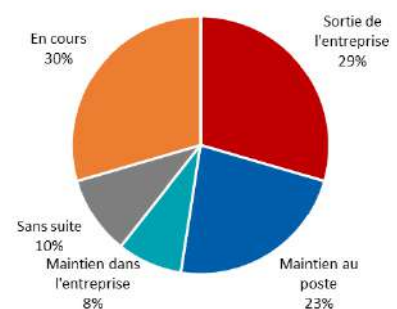
### Actions réalisées



### Pathologies



### Suites données



## **ANNEXE 6**

Circulaire PAROLES D'EXPERTS – 1<sup>er</sup> semestre 2025



# PAROLES D'EXPERTS

Invitation aux sessions d'info à l'attention des chefs d'entreprises et de leurs représentants

1<sup>er</sup> semestre 2025



## Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

**DUERP**

Qu'est-ce que le DUERP ? Quelles obligations réglementaires ? Quels outils ?...

+ transmission d'une méthode d'évaluation des risques et d'une trame Excel

WEBINAIRE (durée 1h) – 3 dates proposées :

- Jeudi 16 janvier 2025 de 11h à 12h
- Mardi 11 mars 2025 de 11h à 12h
- Mardi 24 juin 2025 de 11h à 12h

## Suivi médico-professionnel des travailleurs temporaires du BTP de l'Ain – responsabilités respectives –

Comment déclarer les travailleurs temporaires ? Quel suivi individuel ? Quelles dispenses ?...

WEBINAIRE – Mardi 25 février 2025 de 11h à 12h



## Accompagner la santé des salariés tout au long de leur carrière



Enjeux de la prévention de l'usure professionnelle.

Présentation de 3 parcours de Prévention de la Désinsertion Professionnelle.

WEBINAIRE – Mardi 15 avril 2025 de 11h à 12h

## Les Risques Psycho-Sociaux au travail

Définitions, enjeux et ressources.

Illustration au travers d'interventions du Service de Prévention et de Santé au Travail.

WEBINAIRE – Mardi 3 juin 2025 de 11h à 12h



pour vous inscrire à un webinaire

**CLIQUEZ ICI**

lien vers le formulaire d'inscription en ligne

ou inscrivez-vous par mail

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous joindre

Secteurs Bourg-en-Bresse et Replonges : Corinne CADIO - 06 42 98 51 41 - c.cadio@astbtp01.fr

Secteurs Meximieux et Chaleins : Margot SUBTIL - 07 87 28 27 51 - m.subtil@astbtp01.fr

Secteurs Port, Saint-Genis-Pouilly et Belley : Jean-Pierre LARAVOIRE - 06 07 82 92 33 - jp.laravoire@astbtp01.fr

# Nous intervenons aussi auprès de vos collaborateurs

## en sessions intra-entreprises, à votre demande



- Alimentation et hydratation
- Activité physique
- Sommeil
- Hygiène corporelle
- Pratiques addictives

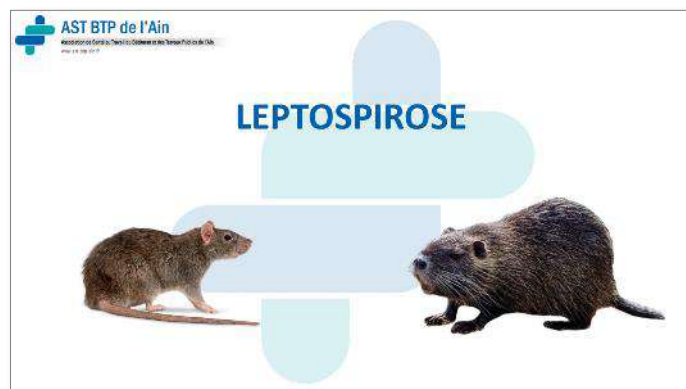
**LE K'RDEUR PRÉVENTION DE**  
**l'AST BTP de l'Ain**  
 15min – hygiène  
 mains et vêtements



Module à destination des personnels administratifs : apprendre à bien aménager son poste de travail



- Idées reçues sur le bruit et la surdité
- Perte d'acuité auditive et autres risques liés à l'exposition au bruit
- La prévention individuelle et collective



Module d'information sur le risque leptospirose à destination des salariés exposés :

- La maladie
- La prévention
- La vaccination



Jeu de cartes de type serious game coopératif : Risks et Périls est une aventure dans laquelle une équipe de 2 à 5 joueurs va s'introduire dans la banque de la santé pour dérober des points de \$anté. Les participants devront faire les choix les plus sécuritaires pour préserver leur capital santé.



2 à 5 participants

Durée : 45min à 1h

5 thèmes abordés :

- Vibrations
- Chutes
- Risque chimique
- Bruit
- Manutentions



Développé par une équipe du Master 2 Certification Intégrée et Performance Globale de l'IAE Lyon 3, Risks&Périls a reçu le 1<sup>er</sup> prix du challenge SuPerForm 2021-2022, et le prix coup de cœur de l'ANACT.

Nous étudions également toute demande spécifique de sensibilisation intra-entreprise.



## **ANNEXE 7**

Lettres d'information « AST BTP Ainfo »

n°10 de septembre 2023

n°12 de mars 2024

et n°13 de juin 2024

[www.ast-btp-ain.fr](http://www.ast-btp-ain.fr)

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### ❖ CSE et médecin du travail

N'oubliez pas que le médecin du travail dispose d'une place titulaire de droit au CSE et à la CSSCT dans les entreprises de plus de 300 salariés.

De ce fait, il dispose d'un rôle de conseil auprès de l'employeur, des salariés et des représentants élus.

Le médecin du travail peut déléguer sa représentation auprès d'un des membres de l'équipe pluridisciplinaire.

**N'hésitez donc pas à adresser à l'avance à votre médecin du travail la planification de vos réunions CSE.**

## MEMO

### ❖ Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

#### → Mise à jour

Les entreprises de 11 salariés et plus doivent effectuer une mise à jour annuelle. Pour les entreprises ayant un effectif inférieur à 11 salariés, cette mise à jour est obligatoire dans certains cas : aménagement important sur les conditions de santé, sécurité, de travail ; information supplémentaire relative aux risques.

#### → Acteurs externes à l'entreprise

Un accompagnement est possible par les acteurs de la santé et sécurité au travail : INRS, CARSAT, ANACT... dont les Services de Prévention et de Santé au Travail.

**A ce titre, nous concrétisons cet accompagnement notamment par l'animation de sessions de sensibilisation en webinaire.**

#### → Accès aux anciens travailleurs

Il est tenu à disposition des anciens travailleurs pour les versions en vigueur durant leur période d'activité et la partie concernant leurs expositions.

#### → Consultation du CSE

Le CSE est consulté sur le DUERP et les mises à jour dans les entreprises de 50 salariés et plus.

#### → Envoi au service de santé

Le DUERP doit être transmis à l'AST BTP de l'Ain lors de chaque mise à jour.

## LE MOT DU PRESIDENT...

Chers adhérents,

Je profite de cette rentrée pour vous préciser les collaborateurs de notre équipe médicale et pluridisciplinaire par secteurs géographiques.

SECTEURS	CENTRES	Médecin du Travail	Infirmier en santé au travail	Secrétaire en santé au travail	Assistant Technique en santé au travail	IPRP* «généraliste»	Chargée de mission PDP* Maintien en emploi	Ergonome intervenant QVT – RPS*
BOURG EN BRESSE	<i>Principal</i> : Bourg en Bresse <i>Annexe</i> : Replonges	Dr DEYBER HERVE Dr PARCHIN	Caroline VARNIERE	Mathilde JOANNARD	Corinne CADIO			
MEXIMIEUX	<i>Principal</i> : Meximieux <i>Annexe</i> : Chaleins	Dr FANAURA	Mathilde RUEBRECHT	Frédéric CHAVEYRIAT	Margot SUBTIL	Quentin PROST	Corinne CADIO	Elise EFFANTIN
PORT	<i>Principal</i> : Port <i>Annexes</i> : St Genis Pouilly et Chazey Bons	Dr PARCHIN Dr BRESSY	Louis RIMEY MEILLE	Alain RONGIER	Jean-Pierre LARAVOIRE			

\* IPRP : Intervenant en Prévention des Risques professionnels

\* PDP : Prévention de la Désinsertion Professionnelle

\* QVT/RPS : Qualité de Vie au Travail / Risques Psycho Sociaux

Bonne reprise à tous !

Le Président, Xavier RENAUD

## TÉMOIGNAGE d'un salarié en reconversion professionnelle

« Lors d'une visite de pré-reprise, le médecin du travail m'a annoncé qu'il serait impossible de reprendre le poste que j'occupais depuis 30 ans, avant mon long arrêt de travail pour maladie. Cela a été un vrai coup de massue, car je n'envisageais pas de changer de métier à mon âge et surtout, je ne savais pas quoi faire.

A la suite de la visite, j'ai rencontré Madame CADIO, de l'AST BTP de l'AIN, qui a su m'écouter et surtout comprendre ma situation. Elle m'a conseillé dans un premier temps de prendre rendez-vous auprès d'un conseiller du CEP (Conseil en Evolution Professionnelle) afin d'échanger et d'envisager ce que je pourrais faire.

Lors de ce rendez-vous, il est apparu que je pouvais m'orienter vers une formation de réparateur moto. Etant bénéficiaire d'une RQTH, je bénéficie d'une prise en charge financière par l'AGEPHIP et d'un accompagnement avec CAP EMPLOI pour faire un dossier TRANSITION PRO.

Le dossier est fait, j'attends qu'il passe en commission pour validation et j'ai déjà le centre de formation.

Je ne pensais pas que je pouvais faire quelque chose d'autre et je suis très heureux de ce projet de reconversion professionnelle. »

## A VOS AGENDAS

### Sessions de sensibilisations PAROLES D'EXPERT

En Webinaire

#### 1/ Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels :

- le vendredi 22 septembre 2023 de 11h à 12h
- le jeudi 19 octobre 2023 de 11h à 12h
- le vendredi 24 novembre 2023 de 11h à 12h

#### 2/ Préparation physique en entreprise : le vendredi 15 septembre 2023 de 11h à 12h

#### 3/ Prévention des pratiques addictives : le vendredi 27 octobre 2023 de 11h à 12h

#### 4/ Accompagner la santé des salariés : le mardi 7 novembre 2023 de 11h à 12h

#### 5/ Les Risques Psycho Sociaux : le mardi 5 décembre 2023 de 11h à 12h

Inscrivez vous directement en cliquant sur le lien [CLIQUER ICI](#)



## MEMO

### ❖ Le rendez vous de liaison

Il permet de maintenir un lien entre le salarié en arrêt de travail d'au moins 30 jours et son employeur. Il peut être organisé à l'initiative de l'un ou de l'autre. L'objectif est d'anticiper la perte d'une activité professionnelle pour des raisons de santé ou de handicap. Un professionnel de l'AST BTP de l'Ain vous accompagne et conseille. Il ne s'agit toutefois pas d'un rendez-vous médical.

## LE MOT DU PRESIDENT...

Chers adhérents,

Notre lettre d'information est consacrée à notre service Maintien en emploi / Prévention de la Désinsertion Professionnelle : Cellule Interne à l'AST BTP, professionnels de santé spécialisés, services dédiés, adresse mail spécifique : [cellule-pdp@astbtp01.fr](mailto:cellule-pdp@astbtp01.fr), partenaires Prévention associés .... Tout vous est indiqué ci-dessous et dans le flyer que nous avons créé à cet effet (cliquez sur l'image pour accéder au flyer).

le Président, Xavier RENAUD

**Missions** La cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) et maintien en emploi a pour mission d'anticiper les risques d'inaptitude au poste de travail et de perte d'emploi. Elle informe, conseille et accompagne les salariés, employeurs et représentants des travailleurs pour prévenir la désinsertion professionnelle.

### Composition

- ✓ Référent PDP
- ✓ Médecin du travail
- ✓ Infirmiers de santé au travail
- ✓ Préventeur et ergonomiste
- ✓ Partenaires extérieurs invités

Salarié à risque de désinsertion professionnelle



### Signalement

- Interne : par le médecin du travail ou l'infirmier de santé au travail à l'occasion d'une visite de santé au travail
- Externe : par le salarié lui-même, l'employeur avec son accord, les représentants des travailleurs, le médecin traitant, le médecin conseil ou l'assistant social de la CARSAT - même pendant un arrêt de travail



Le salarié est contacté et invité par le référent PDP à un **entretien PDP**



Point sur la situation et les projets, aide aux dossiers et démarches, présentation des dispositifs d'accompagnement



Traitement du dossier lors de la réunion mensuelle de la **cellule PDP** échange sur les orientations à privilégier

Échanges avec l'employeur (avec l'accord du salarié) : possibilités d'aménagements du poste, de reclassement interne...?



### RDV de liaison

Pendant l'arrêt de travail, à la demande de l'employeur ou du salarié

### Orientation

du travailleur vers les dispositifs et organismes d'accompagnement les plus appropriés



Bilan de compétences, organismes de financement de formations, essai encadré...



Courrier de suivi à 1 an



Tous les échanges se déroulent dans le strict respect du secret médical



Pour répondre aux attentes des administrateurs de l'AST BTP 01, notre équipe pluridisciplinaire a développé ce guide employeur « événement grave en entreprise ».

Notre objectif était de rappeler aux employeurs les étapes importantes à la suite d'un incident grave, dans l'ordre de priorité.

Notre guide, imprimable sur papier A4, se présente sous la forme d'une checklist des actions à réaliser en quatre grandes phases : immédiatement après l'évènement jusqu'à la surveillance de signes à long terme. Il nous permet également de transmettre les liens et coordonnées des organismes utiles.

\*\*\*\*\*



Nous profitons de ce Flash Ainfo pour vous rappeler que nous proposons des formations initiales et de recyclage de Sauveteurs Secouristes du Travail, en partenariat avec BTP CFA Ain. Vous pouvez contacter directement notre formatrice : Mathilde Ruebrecht - [m.ruebrecht@astbtp01.fr](mailto:m.ruebrecht@astbtp01.fr).



**1 IMMÉDIATEMENT** Affiche personnalisable en cas d'urgence sur <https://www.preventionbtp.fr/>

**PROTÉGER - EXAMINER - ALERTER - SECOURIR**

**15 SAMU** } **112** numéro d'appel d'urgence européen unique  
**17 POLICE** } **114** par SMS (sourds, malentendants, aphasiques)  
**18 POMPIERS**

- Sécuriser la zone**  
Restrictions d'accès, balisage, vérification des équipements de protection collective...
- Réunir une cellule de crise pour envisager la reprise**  
ou l'arrêt du chantier/de l'activité. L'OPPBTB peut être sollicité.
- Contactez la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique pour réaliser un defusing immédiat** (ou désamorçage)  
→ Favoriser un espace de parole contenant et rassurant  
→ Contenir et réguler les décharges émotionnelles  
→ Éviter de dédramatiser prématurément la situation traumatisante  
**CUMP de l'Ain – 04 74 52 24 87**

**2 DANS LES 48 HEURES (ouvrées)**

- Déclarer l'accident du travail auprès de la CPAM**  
via le site <https://www.net-entreprises.fr/>  
En cas d'accident du travail mortel, informer l'inspecteur du travail compétent pour le lieu de survenue de l'accident dans les 12 heures.
- Informez les instances représentatives des salariés**
- Informez les organismes de prévention externes**  
Médecin du travail de l'AST BTP de l'Ain, l'OPPBTB, le coordinateur SPS...
- Organiser un debriefing post-immédiat**  
Permet aux impliqués de verbaliser leurs émotions, afin de réduire le risque de symptômes psycho-traumatiques. Permet aussi de détecter les collaborateurs qui nécessitent des mesures particulières de soutien.

**3 À MOYEN TERME (1 semaine)**

- Aider la(les) victime(s) à réaliser les démarches**  
administratives, légales (dépôt de plainte...)
- Réaliser l'analyse d'accident, l'arbre des causes**  
avec les personnels impliqués et les instances représentatives des salariés. L'AST BTP de l'Ain, la CARSAT, l'OPPBTB peuvent être sollicités.
- Rappeler aux collaborateurs qu'ils peuvent demander une visite « à la demande » au médecin du travail**
- Transmettre à la(ux) victimes(s) les coordonnées de l'AVEMA : aide aux victimes et médiations dans l'Ain**  
- 04 74 32 27 12 -

**4 ATTENTION AUX SIGNES À LONG TERME**

Des symptômes peuvent persister ou apparaître chez les collaborateurs jusqu'à plusieurs années après l'évènement traumatisant :

- Comportement d'évitement**  
par rapport à certaines situations, certains lieux...
- Reviviscence de l'évènement**  
flashes accompagnés de manifestations physiques liées à l'émotion ressentie
- Hyper-éveil / hyper-vigilance**  
état d'alerte permanent, sursauts...
- Tout autre changement de comportement**
- Conseiller au collaborateur d'en parler à son médecin traitant**

Télécharger le guide imprimable sur notre site internet (en cliquant ici)

## **ANNEXE 8**

Tableau de bord de suivi des indicateurs 2024  
dans le BTP

Tableau de bord de suivi des indicateurs et objectifs - 2024 v2

ACO-F06-03

extraction semestrielle

extraction annuelle

Mission I : Prévention des Risques Professionnels

Date extraction	02/01/2025	Extraction des établissements hors agences de travail temporaire										
Effectifs	TOTAL											
Nombre d'établissements	2462											
	nombre	%	objectif <sup>1</sup>	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	
	< 11 salariés			11 à 49 salariés			≥ 50 salariés					
FE ≤ 4 ans <sup>2</sup>	857	35%		665	31%	171	62%	21	78%			
FE > 4 ans	543	22%		447	21%	91	33%	5	19%			
Pas de FE	1062	43%	40%	1046	48%	15	5%	1	4%			
Dont adhésion < 1 an <sup>3</sup>	107	10%		107	5%	0	0%	0	0%			
Participation info. coll. DUERP <sup>4</sup>	26			19	1%	4	1%	3	11%			
Avis sur DUERP <sup>5</sup>	13			7	0%	4	1%	2	7%			
AMT ≤ 4 ans <sup>6</sup>	1117	45%		862	40%	229	83%	26	96%			
AMT > 4 ans	413	17%		379	18%	34	12%	0	0%			
Pas d'AMT	932	38%	35%	917	42%	14	5%	1	4%			
CSE participés <sup>7</sup>	43			0	0%	15	5%	28	104%			
CSE déclinés <sup>8</sup>	5			0	0%	1	0%	4	15%			

<sup>1</sup> Les objectifs sont définis en revue de direction et/ou COPIL certification

<sup>2</sup> FE réalisées entre l'année N et l'année N-4 (exemple en 2023, les FE réalisées de 2019 à 2023 inclus).

<sup>3</sup> Entreprises qui ont adhéré au cours des années N et N-1, et dont la FE n'a pas encore été réalisée.

<sup>4</sup> Entreprises qui ont participé à une session d'information collective sur le DUERP.

<sup>5</sup> Entreprises qui ont bénéficié d'un avis et de conseils individuels sur leur DUERP.

<sup>6</sup> Entreprises qui ont bénéficié d'au moins une action de prévention primaire entre l'année N et l'année N-4 (y compris la réalisation ou la mise à jour de la FE, un avis sur le DUERP, la participation à un CSE...).

<sup>7</sup> Participations d'un membre de l'équipe pluridisciplinaire à une réunion de CSE.

<sup>8</sup> Réponses négatives du service à une invitation à une réunion de CSE, qui sont enregistrées dans le logiciel métier (indisponibilité des membres de l'équipe pluri, délais trop courts...).

Mission II : Suivi Individuel Médical

Date extraction	29/01/2025	Extraction excluant les travailleurs temporaires										
Effectifs	TOTAL											
Nombre de salariés déclarés	13789											
	nombre	%	objectif <sup>1</sup>	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	
	< 11 salariés			11 à 49 salariés			≥ 50 salariés					
Nombre TOTAL visites réalisées <sup>9</sup>	7742	56%		2506	43%	3403	61%	1833	75%			
Nombre TOTAL d'examens réalisés												
Visites initiales/d'embauche												
VIP initiales SIG/SIA réalisées	1474	19%		699	28%	557	16%	218	12%			
VMA embauche SIR réalisées	1118	14%		362	14%	495	15%	261	14%			
Visites périodiques												
Nombre de salariés à suivre <sup>10</sup>	4183	30%		1632	0%	2356	0%	1339	0%			
Nombre de convocations <sup>11</sup>	5327	127%		962	#DIV/0!	1561	#DIV/0!	892	#DIV/0!			
Visites périodiques réalisées <sup>12</sup>	3415	82%		962	59%	1561	66%	892	67%			
Présence aux convocations <sup>13</sup>	3415	64%		532	21%	555	16%	227	12%			
VIP périodique SIG/SIA réalisées	1314	17%		134	5%	335	10%	190	10%			
Visites intermédiaires SIR réalisées	659	9%		296	12%	671	20%	475	26%			
VMA périodique SIR réalisées	1442	19%										
Visites de mi-carrière	159	2%		51	2%	75	2%	33	2%			
Visites à la demande	552	7%		136	5%	236	7%	180	10%			
Visites suite à évènement grave	0	0%		0	0%	0	0%	0	0%			
Visites de pré-reprise	282	4%		79	3%	130	4%	73	4%			
Visites de reprise	727	9%		216	9%	337	10%	174	9%			
Visites de fin de carrière/exposition	15	0%		1	0%	12	0%	2	0%			
Nombre de préconisations <sup>14</sup>	585	8%		121	5%	287	8%	177	10%			
Nombre d'avis d'inaptitude <sup>14</sup>	129	2%		41	2%	63	2%	25	1%			

<sup>9</sup> Pourcentage d'examens et visites réalisés par rapport au nombre total de salariés déclarés (hors travailleurs temporaires).

<sup>10</sup> Nombre de salariés à convoquer sur la période. Pourcentage exprimé par rapport au nombre total de salariés déclarés.

<sup>11</sup> Pourcentage de convocations envoyées par rapport au nombre de salariés qui doivent bénéficier d'une visite périodique sur la période.

<sup>12</sup> Pourcentage de réalisation de visites périodiques par rapport au nombre de salariés qui doivent bénéficier d'une visite périodique sur la période.

<sup>13</sup> Pourcentage de réalisation de visites périodiques par rapport au nombre de convocations émises.

<sup>14</sup> Pourcentage exprimé par rapport au nombre total de visites réalisées.

Travailleurs temporaires

Nombre TOTAL de visites intérim.	625		
Nb. VIP initiales SIG/SIA réalisées	212	34%	
Nb. VMA embauche SIR réalisées	363	58%	
Nombre de convoc. périodiques	34		
VIP périodique SIG/SIA réalisées	13	2%	
Visites intermédiaires SIR réalisées	3	0%	
VMA périodique SIR réalisées	5	1%	
Visites de mi-carrière	1	0%	
Visites à la demande	10	2%	
Visites suite à évènement grave	0	0%	
Visites de pré-reprise	3	0%	
Visites de reprise	15	2%	
Visites de fin de carrière/exposition	0	0%	
Nombre de préconisations	6	1%	
Nombre d'avis d'inaptitude	0	0%	

### Mission III : Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Effectifs établissements	TOTAL		objectif <sup>1</sup>
	nombre	%	
Salariés signalés à la cellule PDP <sup>15</sup>	61	1%	

#### Résultats des accompagnements<sup>16</sup>

Maintien au poste	14	23%
Reclassement interne	5	8%
Sortie de l'entreprise	18	30%
En cours/poursuite de l'arrêt	18	30%
Refus d'accompagnement PDP	6	10%

#### Ateliers/sessions d'information collectives

Nb. sessions programmées	2
Nb. sessions réalisées	2
Nb. établissements participants	10
Nb. de participants	10

#### Amélioration Continue de l'Organisation

	résultat	objectif <sup>1</sup>
Date dernière enquête adhérents	2021	5 ans
Taux de satisfaction générale	94%	0%

Nb. de fiches incidents ouvertes	4	
Taux de réponse dans les délais	100%	100%

Réalisation planning audits internes	100%	100%
--------------------------------------	------	------

< 11 salariés		11 à 49 salariés		≥ 50 salariés	
nombre	%	nombre	%	nombre	%
19	31%	34	56%	8	13%

3	16%	9	26%	2	25%
1	5%	4	12%	0	0%
7	37%	8	24%	3	38%
7	37%	8	24%	3	38%
1	5%	5	15%	0	0%

<sup>15</sup> Pourcentage du nombre total de salariés signalés par rapport au nombre total de visites réalisées.

<sup>16</sup> Pourcentages exprimés par rapport au nombre de salariés signalés.

#### Gestion des Ressources Humaines

secteur	Nb. Salariés	ETP éq pluri	objectif <sup>17</sup>
Bourg-en-B.	4760	4,67	3,23
Meximieux	5504	4,68	3,73
Port	3525	4,60	2,39

<sup>17</sup> Objectif d'Équivalents Temps Pleins de l'équipe pluridisciplinaire (médecins du travail, infirmiers, IPRP, assistants techniques dont PDP, secrétaires) pour la DREETS : 3,05 ETP pour 4500 salariés suivis.

## **ANNEXE 9**

Statistiques CNAM Nationales 2021



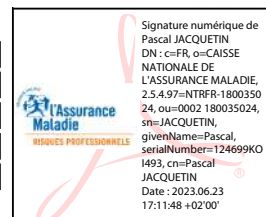


# Statistiques de sinistralité 2021 tous CTN et par CTN

- Accidents du travail
- Accidents de trajet
- Maladies professionnelles



En cours de rédaction   
Document de travail pour validation technique   
En cours d'examen pour validation technique   
Validé techniquement   
Version pour publication



**Etude 2023-003**  **février 2023**

Caisse nationale de l'assurance maladie

[Direction des Risques Professionnels](#) - Mission Statistiques - PJ / MEUNIER LISE (CNAM / Paris)

 <p>Cnam / DRP</p>	<b>Statistiques de sinistralité 2021 tous CTN et par CTN</b>	2023-003
		Page 2 / 14
		2023-02-22

Ce document présente sous forme de fiches, les statistiques de sinistralité<sup>1</sup> des accidents du travail (AT), des accidents de trajet (TJ) et des maladies d'origine professionnelle (MP) dans le cadre du Régime général, pour l'année 2021. Il est organisé en cinq parties :

La première, évoque la particularité des années 2020 et 2021 suite à la crise sanitaire de la COVID-19.

La seconde partie apporte des précisions sur les données et les indicateurs :

- Le champ d'activités couvert par les statistiques,
- La disparition des sections bureaux et création du taux fonction support de nature administrative (taux FSNA),
- Les règles de dénombrement des sinistres ainsi que la définition des indicateurs présentés dans les fiches,
- Le dénombrement des établissements et des effectifs,
- La nomenclature des secteurs d'activités,
- Un paragraphe évoquant le compte spécial des maladies professionnelles,
- Les changements dans les statistiques de sinistralités.

La troisième partie présente un récapitulatif des périmètres retenus pour les fiches de sinistralité.

La quatrième donne la liste des Comités Techniques Nationaux (CTN) créés par [l'arrêté du 22 décembre 2000](#).

Enfin, la dernière partie est constituée des fiches de sinistralité proprement dites.

Les fiches de sinistralité (appelé également fiche technologique) sont disponibles sur le site internet : <https://assurance-maladie.ameli.fr/etudes-et-donnees/par-theme/risques-professionnels-et-sinistralite/sinistralite-secteur-activite-risques-professionnels>.

## **1 CHOMAGE PARTIEL DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 ET IMPACT SUR LES INDICATEURS DE SINISTRALITE**

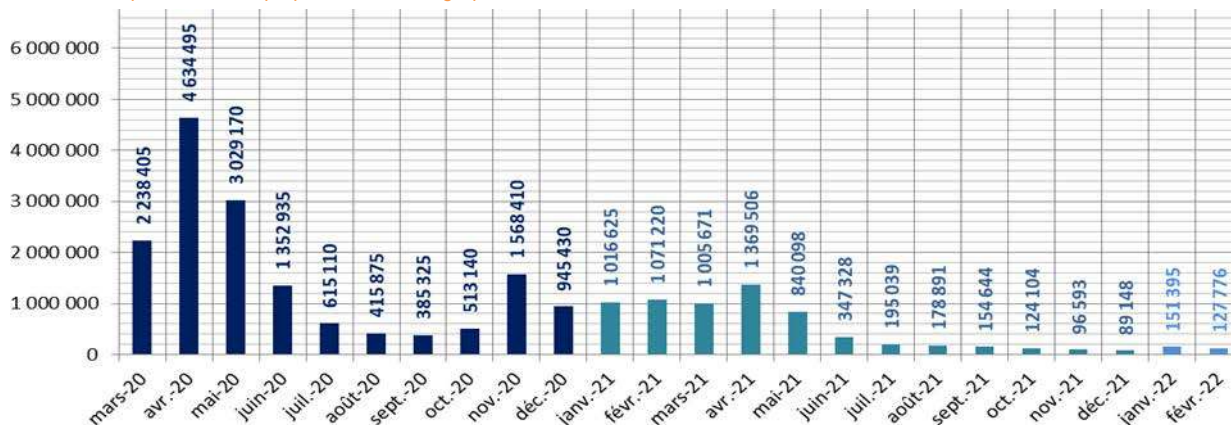
La crise sanitaire du Covid-19 a eu pour conséquence un recours massif au chômage partiel pour lequel les entreprises ont continué à rémunérer leurs salariés et se sont faites rembourser par ailleurs. Les sommes correspondantes ont été inscrites sur les bulletins de salaire et ont été considérées en tarification ATMP comme rémunérant des périodes d'emploi habituelles.

Ainsi, les données source des statistiques AT/MP relatives aux effectifs salariés et aux heures travaillées des entreprises comptabilisent les salariés en chômage partiel comme des salariés au travail. S'ils sont calculés avec ces données brutes, les indices de sinistralité usuels (indices de fréquence, taux de fréquence, taux de gravité, indice de gravité) qui consistent à rapporter la sinistralité au temps d'exposition au risque n'ont potentiellement plus de sens.

<sup>1</sup> Ces statistiques sont aussi appelées "statistiques technologiques" dans d'autres brochures ou publications antérieures.

Figure 1

Nombre d'équivalents temps plein au chômage partiel au mois le mois en 2020 et 2021 (source : DARES)



Tous secteurs confondus, selon les données rapportées par la DARES<sup>2</sup> (cf. Figure 1), le recours au chômage partiel a été bien moindre en 2021 qu'en 2020, à savoir :

en 2020, près de 3 millions de salariés en moyenne mensuelle qui représentaient sur l'année 1,3 million d'équivalents temps plein, soit entre 6 et 7 % de l'emploi salarié, tandis qu'en 2021, 1,2 million de salariés pour 521 000 d'équivalents temps plein, soit entre 2 et 3 % de l'emploi salarié.

C'est pourquoi par défaut en 2020, les indices de fréquence n'avaient pas été calculés, et seuls les dénombrements des sinistres et leurs évolutions avaient été affichés. Pour 2021 en revanche, le choix est de reprendre les calculs habituels en les assortissant d'une note de précaution quant à leur interprétation.

## 2 PRECISIONS SUR LES DONNEES ET LES INDICATEURS

### 2.1 CHAMPS D'ACTIVITES COUVERTS PAR LES STATISTIQUES

Les statistiques de ce document couvrent le champ des sinistres du seul régime général ; elles sont présentées à travers les neuf grandes branches d'activités, ou CTN (comités techniques nationaux), tels que définis par l'arrêté du 22 décembre 2000 :

- industries de la métallurgie (CTN A),
- industries du bâtiment et des travaux publics (BTP) (CTN B),
- industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C),
- services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D),
- industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie (CTN E),
- industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu (CTN F),
- commerce non alimentaire (CTN G),
- activités de services I (banques, assurances, administrations, ...) (CTN H),
- activités de services II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...) (CTN I).

<sup>2</sup> DARES : Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques du ministère du Travail

 Cnam / DRP	Statistiques de sinistralité 2021 tous CTN et par CTN	2023-003
		Page 4 / 14
		2023-02-22

Les données présentées ici ne comprennent pas les catégories professionnelles des personnes occupées exclusivement au service de particuliers, les vendeurs à domicile...

Il est à noter que les statistiques des CTN présentées dans ce document incluent les statistiques des fonctions supports de nature administrative (voir à ce propos le paragraphe ci-dessous).

## 2.2 DISPARITION DES SECTIONS BUREAUX ET CREATION DU TAUX FONCTIONS SUPPORTS DE NATURE ADMINISTRATIVE (FSNA)

Le taux bureau permettait à un employeur de bénéficier d'un taux d'accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) réduit pour une partie de ses salariés qu'il déclarait non exposés au risque principal de l'établissement.

Depuis, le 2 mars 2017, le taux bureau a été progressivement remplacé par le taux fonctions supports de nature administrative (FSNA). Ce nouveau dispositif, réservé aux entreprises de moins de 150 salariés, a vocation à être appliqué aux salariés exerçant une fonction administrative sous certaines conditions. Depuis le 1er janvier 2020 il n'existe plus de sections d'établissement au taux bureau, seules existent maintenant les sections d'établissement au taux fonctions support de nature administrative.

Ainsi, cette année, les salariés des sections à taux fonctions supports de nature administrative ont été intégrés dans chaque CTN. Et pour rendre les comparaisons possibles d'une année sur l'autre, les historiques ont été recalculés en intégrant dans chaque CTN les sections à taux fonctions supports de nature administrative et les sections bureaux qui s'y rapportent.

## 2.3 DENOMBREMENT DES SINISTRES

Sous la rubrique « **Accidents du travail en 1<sup>er</sup> règlement**<sup>3</sup> », sont recensés les accidents du travail ayant entraîné l'imputation au compte employeur d'un 1<sup>er</sup> règlement :

- d'indemnité journalière, correspondant à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, en sus du jour au cours duquel l'accident est survenu,
- d'indemnité en capital ou d'un capital représentatif de rente, correspondant à la réparation d'une incapacité permanente (I.P.),
- ou d'un capital représentatif de décès, consécutif à un accident mortel.

Un accident du travail est donc comptabilisé au sein de la rubrique « accident avec 1<sup>er</sup> règlement » uniquement l'année correspondant à ce 1<sup>er</sup> règlement.

Les accidents du travail ayant au moins 4 jours d'arrêt sont comptabilisés dans la colonne « **dont AT avec 4 jours d'arrêt ou plus sur l'année** » mais également déclinés par type de risque, au sein des colonnes « **Catégories de risques (AT avec au moins 4 jours d'arrêt)** ».

Par ailleurs, les incapacités permanentes, les décès et les journées d'incapacités temporaires font l'objet de dénombrements complémentaires :

- les incapacités permanentes consécutives aux accidents du travail sont recensées au sein de la rubrique « **Nouvelles incapacités permanentes** » l'année d'imputation de l'indemnité en

<sup>3</sup> Les accidents en 1<sup>er</sup> règlement sont aussi appelés « accidents avec arrêt ».

 Cnam / DRP	Statistiques de sinistralité 2021 tous CTN et par CTN	2023-003
		Page 5 / 14
		2023-02-22

capital (pour les taux d'I.P. inférieurs à 10%) ou l'année d'imputation du capital représentatif de rente (pour les taux d'I.P. supérieurs ou égaux à 10%) ;

- les décès consécutifs aux accidents du travail sont comptabilisés au sein de la rubrique « **Décès** » l'année d'imputation du capital représentatif de décès. Les cas pris en compte sont uniquement ceux pour lesquels le décès est intervenu avant consolidation, c'est-à-dire avant fixation d'un taux d'incapacité permanente ;
- les journées d'incapacités temporaires consécutives aux accidents du travail sont dénombrées au sein de la rubrique « **Journées d'I.T.** », quelle que soit l'année de 1<sup>er</sup> règlement du sinistre, sachant que les jours d'indemnités journalières sont comptabilisées en cohérence avec les règles de réparation, c'est-à-dire en jours calendaires à partir du lendemain de l'accident.

## 2.4 DENOMBREMENT DES ETABLISSEMENTS ET DES EFFECTIFS

Les établissements pris en compte sont les établissements actifs en 2021, ou sur une partie de l'année 2021, et rattachées à l'un des 9 CTN.

Depuis 2018, les effectifs et les heures travaillées sont décomptés à l'aide des déclarations sociales nominatives (DSN) transmises mensuellement par les entreprises à hauteur des temps contractuels.

## 2.5 NOMENCLATURE DES SECTEURS D'ACTIVITE

La nomenclature dorénavant utilisée pour décrire les secteurs d'activité est la [NAF](#) (Nomenclature d'Activités Française) maintenue par l'INSEE. Ainsi, les statistiques n'utilisent plus le code risque attribué par les caisses régionales de l'Assurance maladie- Risques professionnels à la SE (section d'établissement), sauf pour identifier le CTN dont elle relève. Dans ce CTN particulier, les effectifs et les sinistres de la SE sont alors comptabilisés sous le code NAF que l'INSEE a attribué à l'établissement dans lequel est logée la SE.

Ainsi, les résultats par code NAF sont présentés suivant les croisements CTN x code NAF, sachant que les salariés d'un même code NAF peuvent se disperser sur plusieurs CTN.

## 2.6 LE COMPTE SPECIAL DES MALADIES PROFESSIONNELLES

Une fois reconnues, le mécanisme d'imputation des maladies professionnelles sur les comptes employeurs est le même que pour les accidents du travail conformément à l'article D. 242-6-3 du Code de la Sécurité sociale. Toutefois, un compte spécial a été créé pour enregistrer les maladies professionnelles et leurs conséquences financières dont l'imputation à un employeur déterminé ne serait pas justifiée. Les dépenses d'indemnisation correspondantes sont réparties uniformément sur l'ensemble des entreprises.

Sont inscrites au compte spécial, en application de l'arrêté du 16/10/1995 pris pour l'application de l'article D. 242-6-3, les dépenses afférentes à des maladies professionnelles constatées ou contractées dans l'une des conditions suivantes :

- la maladie professionnelle a fait l'objet d'une première constatation médicale avant la date d'entrée en vigueur du tableau la concernant ;

 Cnam / DRP	Statistiques de sinistralité 2021 tous CTN et par CTN	2023-003
		Page 6 / 14
		2023-02-22

- la victime n'a été exposée au risque de la maladie professionnelle qu'antérieurement à la date d'entrée en vigueur du tableau ;
- la victime de la maladie professionnelle a été exposée au risque successivement dans plusieurs établissements d'entreprises différentes sans qu'il soit possible de déterminer celle dans laquelle l'exposition au risque a provoqué la maladie ;
- la maladie a été contractée dans une autre entreprise ou dans un établissement relevant d'une autre entreprise qui a disparu ou qui ne relevait pas du Régime général de la Sécurité sociale ;
- la maladie professionnelle reconnue dans le cadre du système complémentaire (CRRMP) a été constatée médicalement avant le 30/03/1993 (date de création du système complémentaire) ;
- la victime d'une maladie professionnelle reconnue dans le cadre du système complémentaire n'a été exposée au risque qu'antérieurement au 30/03/1993 ;

Plus certaines spécificités pour les dossiers de maladies professionnelles liées à l'amiante :

- sont également inscrites au compte spécial, les dépenses consécutives aux maladies professionnelles dues aux poussières d'amiante reconnues dans le cadre de l'ouverture ou de la réouverture des dossiers en application de l'article 40 de la loi n° 98-1194 du 23/12/1998 ; tel que modifié en dernier lieu par l'article 49-2-11 de la loi n° 2001-1246 du 21/12/2001.

A noter que les évolutions jurisprudentielles conduisent maintenant à imputer les maladies au compte employeur de manière plus fréquente (ceci est essentiellement sensible pour les MP du tableau 57 et des tableaux 30 et 30 bis) : cette jurisprudence désormais bien établie a pour conséquence que ces maladies sont imputées au compte du dernier employeur chez lequel la victime a été exposée à la date de la première constatation médicale sauf dans les cas où l'employeur apporte la preuve d'une constatation antérieure de la maladie pour des périodes d'exposition dans d'autres entreprises.

## **2.7 LES CHANGEMENTS DANS LES STATISTIQUES DE SINISTRALITE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES ACCIDENTS DE TRAJET DEPUIS 2013**

### **2.7.1 Généralités sur le codage des accidents**

Depuis 2013, les statistiques de sinistralité des accidents du travail et des accidents de trajet concernant le Régime général se sont conformées aux évolutions de l'organisation des statistiques européennes relatives aux accidents du travail. Ainsi, seuls les accidents ayant entraîné au moins 4 jours d'arrêt et les décès sont maintenant codés par les caisses régionales à partir de la déclaration d'accident du travail (DAT).

Ceci concerne les sinistres survenus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les sinistres antérieurs étant toujours tous codés selon les anciennes nomenclatures.

Pour ces données, il apparaît donc dans les statistiques de sinistralité un nombre de sinistres « non codés » mais qui n'affecte en rien la représentativité des résultats.

 Cnam / DRP	Statistiques de sinistralité 2021 tous CTN et par CTN	2023-003
		Page 7 / 14
		2023-02-22

## 2.7.2 Les circonstances des accidents et les risques à l'origine des accidents

Dans ce contexte, un des changements dans les statistiques de sinistralité qui est effectif à partir de 2013, est le remplacement des éléments matériels classiquement utilisés jusqu'alors, par la description des circonstances de l'accident selon quatre variables :

- l'activité physique spécifique (ce que faisait la personne au moment de l'accident),
- la déviation (ce qui a dysfonctionné, par exemple une chute),
- et son agent matériel (l'objet en cause, par exemple une échelle),
- ainsi que les modalités du contact (la manière dont la victime a été blessée, par exemple un écrasement, un heurt, une coupure...).

Pour ce qui concerne le Régime général français, la mise en place de ce nouveau système s'est donc faite à partir des sinistres survenus en 2013 et ne concerne que les sinistres ayant occasionné au moins 4 jours d'arrêt. Ainsi, pour cette année encore, en raison :

- de la présence de sinistres antérieurs à 2013 toujours codés, conformément aux directives, selon l'ancienne nomenclature des éléments matériels,
- et de la montée en charge progressive de cette nouvelle codification au début de sa mise en place, notamment en ce qui concerne les sinistres survenus en 2013.

Ces 4 variables ne sont pas renseignées pour tous les sinistres (qui apparaissent alors dans les dénombrements comme étant « non codés »). Ceci peut encore impacter les données de 2021, notamment parce que ces sinistres ont fait l'objet d'un versement d'une prestation en espèces (pour une indemnité journalière, une incapacité permanente ou dans le cas d'un décès) en 2021.

Malgré tout, les grands constats que l'on peut tirer des statistiques de cette année concernant les circonstances des accidents sont représentatifs de la sinistralité de l'année.

Enfin, on insiste encore sur le fait que les autres dénombrements, et en particulier les totaux, comptabilisent bien tous les sinistres de l'année 2021 conformément à ce qui est publié habituellement.

Par ailleurs, une telle nomenclature aboutit à des descriptions d'accidents extrêmement variées. Pour rendre les choses plus lisibles, les **accidents du travail** ont été répartis selon le risque qui en est à l'origine<sup>4</sup> en 12 catégories :

- le risque physique (dont risque électrique),
- le risque chimique,
- le risque machines,
- le risque outillage à main,
- le risque manutention manuelle,
- le risque routier,
- le risque manutention mécanique,
- le risque lié aux autres véhicules de transport,
- le risque chutes de plain-pied,
- le risque chutes de hauteur,

<sup>4</sup> Ces regroupements sont le résultat d'une classification ascendante hiérarchique, permettant de rassembler au sein d'une même catégorie, les sinistres les plus proches selon ces 4 variables qui décrivent leurs circonstances.

 Cnam / DRP	Statistiques de sinistralité 2021 tous CTN et par CTN	2023-003
		Page 8 / 14
		2023-02-22

- le risque agressions (y compris par animaux),
- et enfin les autres risques.

### 2.7.3 Le lieu des accidents du travail

Depuis 2015, les données sur le lieu de l'accident figurant dans les fiches de sinistralité des accidents du travail sont présentées avec la nouvelle nomenclature européenne qui n'est utilisée que pour coder les accidents survenus à partir de 2013, les autres accidents étant comptabilisés parmi les accidents « non codés ».

### 2.7.4 Les nouvelles variables présentées dans les fiches des accidents du travail : le statut professionnel de la victime et le type de lieu de l'accident

Enfin, depuis 2015, deux nouvelles informations sont données dans les fiches de sinistralité concernant les accidents du travail : le statut professionnel des victimes et le type de lieu des accidents.

Pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment, ces informations ne sont disponibles que pour les accidents survenus à partir de 2013, les autres figurant dans la catégorie des sinistres « non codés ».

### 2.7.5 Les indicateurs présents dans les fiches

Il est rappelé que les seuls sinistres dont il est tenu compte dans les statistiques de sinistralité, désignés par le terme "accidents [respectivement MP] en premier règlement"<sup>5</sup>, sont les accidents [respectivement MP] ayant entraîné l'imputation au compte employeur (ou au compte spécial) d'un 1<sup>er</sup> règlement :

- d'indemnité journalière, correspondant à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, en sus du jour au cours duquel le sinistre est survenu,
- d'indemnité en capital ou d'un capital rente, correspondant à la réparation d'une incapacité permanente (I.P.),
- ou d'un capital décès, consécutif à un sinistre mortel.

Un sinistre AT-MP est donc comptabilisé au sein de la rubrique « sinistre avec 1<sup>er</sup> règlement » uniquement l'année correspondant à ce 1<sup>er</sup> règlement.

Par ailleurs, les incapacités permanentes, les décès et les journées d'incapacités temporaires font l'objet de dénombrements complémentaires.

Par le terme "nouvelles incapacités permanentes (I.P.)"<sup>6</sup>, on entend un sinistre ayant entraîné la reconnaissance d'une incapacité permanente.

Les sinistres ayant entraîné une incapacité permanente partielle inférieure à 10% font l'objet d'une indemnisation sous forme d'une "indemnité en capital" dont la valeur est fonction du taux d'incapacité permanente partielle (cf. décret n° 86-1156 du 27 octobre 1986) : le coût de ces incapacités

<sup>5</sup> Les « sinistres avec 1<sup>er</sup> règlement » sont aussi appelés « sinistres avec arrêt » dans d'autres brochures.

<sup>6</sup> Les « nouvelles incapacités permanentes » sont aussi appelées « sinistres avec I.P » dans d'autres brochures.



permanentes est inscrit en statistique pour l'année au cours de laquelle lesdites indemnités en capital ont été versées.

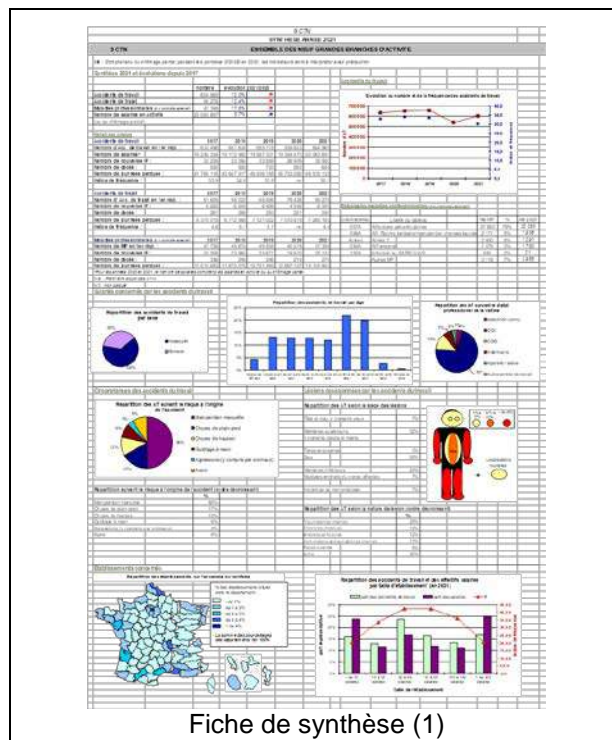
En ce qui concerne les incapacités permanentes partielles supérieures ou égales à 10%, les capitaux représentatifs des rentes attribuées sont pris en compte dans les résultats de l'année de la notification de la rente à la victime.

Dans le cas des sinistres mortels, l'année de prise en charge est celle au cours de laquelle le caractère professionnel du sinistre ayant provoqué le décès a été reconnu. Les cas pris en compte dans les présentes statistiques sont uniquement ceux pour lesquels la mort est intervenue avant consolidation, c'est-à-dire avant fixation d'un taux d'incapacité permanente et liquidation d'une rente ; les décès survenant après consolidation n'apparaissent pas dans ces données.

## 2.7.6 Les informations présentes dans les fiches

Les statistiques de sinistralité sur les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies d'origine professionnelle se présentent comme une suite de fiches déclinées pour l'ensemble des Comités Techniques Nationaux (CTN) et ensuite pour chacun des CTN.

**La première fiche fait office de synthèse**, elle se présente de la façon suivante :



On y trouve :

- des éléments de contexte tels que :
- une vue des sinistres du CTN considérés au regard des trois risques que sont les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles,
- avec une mise en perspective historique (sur 5 ans) de l'évolution des accidents du travail de ce CTN et de leur indice de fréquence (IF),

- ainsi que les principales maladies professionnelles touchant le CTN,
- des éléments plus spécifiques sur les accidents du travail avec :
  - des informations sur les salariés du secteur avec la répartition des victimes d'AT par sexe et par âge, ainsi que les types de contrat de ces victimes,
  - des informations sur les grands types d'accidents avec la répartition des accidents selon le siège et la nature des lésions, mais aussi un diagramme qui représente la répartition des accidents du travail avec au moins 4 jours d'arrêt selon le risque qui en est à l'origine et tel que défini plus haut,
- enfin des éléments qui concernent les établissements dont tout ou partie des salariés relèvent du CTN avec :
  - des informations sur la répartition des accidents du travail suivant la taille de l'établissement,
  - et un éclairage géographique sur les départements dans lesquels les activités couvertes par ce CTN (en nombre d'établissements) sont les plus présentes.

**Les deux fiches suivantes concernent respectivement les accidents du travail et les accidents de trajet.** Elles fournissent les dénombrements de ces sinistres pour l'année considérée et sont structurées quasiment de la même façon.

CTNA - Industries de la métallurgie		Industries de la métallurgie	
ACCIDENTS DE TRAVAIL ANNÉE 2021		ACCIDENTS DE TRAVAIL ANNÉE 2021	
<p>Indice de fréquence</p> <p>Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel) : 1 778 918</p> <p>Nombre d'accidents de travail en premier événement (avec ou sans arrêt de 4 jours d'arrêt) : 46 276</p> <p>Nombre de victimes (personnes atteintes) : 49 389</p> <p>Nombre de décès : 2 962</p> <p>Nombre de journées perdues : 3 502 420</p>			
REPARTITION SUIVANT LE SIÈGE DE LA VICTIME		REPARTITION SUIVANT LE LIÈU DE L'ACCIDENT	
REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME		REPARTITION SUIVANT LE TYPE DE LIÈU DE L'ACCIDENT	
REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROPRE ÉCONOMIQUE		REPARTITION SUIVANT LA NATURE DE LA DÉVIATION	
REPARTITION SUIVANT LA NATURE DE LA DÉVIATION		REPARTITION SUIVANT LE LIÈU MATÉRIEL DE LA DÉVIATION	
REPARTITION SUIVANT LE SIÈGE DES LÉSIONS		REPARTITION SUIVANT L'ACTIVITÉ PRO FUSIVE	
REPARTITION SUIVANT LE NIVEAU DES LÉSIONS		REPARTITION SUIVANT LA MODALITÉ DE LA LÉSION	

Fiche « AT » (2)

3 CTN - INDEVELOPPEMENT DE GRANDS PROJETS D'ACTIVITE		ACCIDENTS DE TRAVAIL ANNÉE 2021	
<p>Indice de fréquence</p> <p>Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel) : 31 962 337</p> <p>Nombre d'accidents de travail en premier événement (avec ou sans arrêt de 4 jours d'arrêt) : 27 818</p> <p>Nombre de victimes (personnes atteintes) : 29 336</p> <p>Nombre de décès : 1 785</p> <p>Nombre de journées perdues par p.l. : 1 785 765</p>			
REPARTITION SUIVANT LE SIÈGE DE LA VICTIME		REPARTITION SUIVANT LE LIÈU DE L'ACCIDENT	
REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME		REPARTITION SUIVANT LE TYPE DE LIÈU DE L'ACCIDENT	
REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROPRE ÉCONOMIQUE		REPARTITION SUIVANT LA NATURE DE LA DÉVIATION	
REPARTITION SUIVANT LA NATURE DE LA DÉVIATION		REPARTITION SUIVANT LE LIÈU MATÉRIEL DE LA DÉVIATION	
REPARTITION SUIVANT LE SIÈGE DES LÉSIONS		REPARTITION SUIVANT L'ACTIVITÉ PRO FUSIVE	
REPARTITION SUIVANT LE NIVEAU DES LÉSIONS		REPARTITION SUIVANT LA MODALITÉ DE LA LÉSION	

Fiche « trajets » (3)

 Cnam / DRP	Statistiques de sinistralité 2021 tous CTN et par CTN	2023-003
		Page 11 / 14
		2023-02-22

On y trouve en première partie les indications suivantes :

▪ Nombre de salariés	▪ Indice de fréquence : nombre d'accidents en 1 <sup>er</sup> règlement pour 1 000 salariés
▪ Nombre d'accidents en 1 <sup>er</sup> règlement	▪ Taux de fréquence : nombre d'accidents en 1 <sup>er</sup> règlement par million d'heures de travail <sup>(*)</sup>
▪ <i>dont</i> [Nombre d'accidents en 1 <sup>er</sup> règlement] avec au moins 4 jours d'arrêt	▪ Taux de gravité : nombre de journées perdues par incapacité temporaire de travail (I.T.) pour 1 000 heures de travail <sup>(*)</sup>
▪ Nombre de nouvelles incapacités permanentes	▪ Indice de gravité : somme des taux d'I.P. par million d'heures de travail <sup>(*)</sup>
▪ Nombre de décès	▪ Nombre d'établissements <sup>(*)</sup>
▪ Nombre de journées perdues par I.T.	

<sup>(\*)</sup> Indicateur présent uniquement dans la fiche des accidents du travail.

Puis, la répartition des accidents en 1<sup>er</sup> règlement, des nouvelles incapacités permanentes (I.P.), des décès et des journées perdues par incapacité temporaire (I.T.) est donnée suivant : le sexe et l'âge, ainsi que la nature et le siège des lésions (voir à ce sujet les précautions d'usage ci-après).

Enfin, la répartition des accidents du travail selon le lieu et le type de lieu de l'accident et pour les accidents du travail et de trajet, selon les variables décrivant les circonstances des accidents (*qualification professionnelle, déviation, agent matériel de la déviation, activité physique spécifique, modalité de la blessure*) est donnée uniquement pour les accidents avec un 1<sup>er</sup> règlement en 2021 et ayant occasionné au moins 4 jours d'arrêt en 2021 puis comme habituellement, pour les nouvelles incapacités permanentes (I.P.), les décès et les journées perdues par incapacité temporaire (I.T.) de 2021.

### **Les deux dernières fiches concernent les statistiques de sinistralité des maladies professionnelles.**

La première se présente de la même façon que les fiches précédentes :

ENSEMBLE DES NEUF GRANDES BRANCHES D'ACTIVITE ET COMPTE SPECIAL MALADIES PROFESSIONNELLES ANNEE 2021 ENSEMBLE DES NEUF GRANDES BRANCHES D'ACTIVITE ET COMPTE SPECIAL																															
Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel) Nombre de maladies avec 1 <sup>er</sup> règlement Nombre de nouvelles incapacités permanentes (tous comptes entre 1% et 100%) Nombre de décès Nombre de journées perdues par incapacité temporaire Non-couverts										26 050 092 4 796 26 342 278 34 594 598																					
REPARTITION SELON L'AGE DE LA VICTIME					REPARTITION SELON LA PROFESSION																										
Non précisés	Moins de 20 ans	De 20 à 24 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	De 35 à 39 ans	De 40 à 49 ans	De 50 à 54 ans	De 55 à 59 ans	60 ans et plus	Non précisés	Artisans	Commerçants	Industriels	Employés	Temporaires non qualifiés	Personnes de service	Professions intermédiaires	Spécialistes des sciences	Professions libérales	Non précisés											
0	43	112	304	501	1 566	3 224	2 422	2 522	2 240	0	13 000	7 997	1 100	1 542	1 174	2 389	887	889	17	328	0	15 477	3 594 076	2 159 088	194 313	549 087	2 023 029	2 120 720	626 162	228 423	543 111
REPARTITION SELON LE SEXE DE LA VICTIME					REPARTITION SELON LA DUREE D'EXPOSITION																										
Non précisés	Masculin	Féminin			Non précisés	Moins de 1 mois	De 1 mois à un an	De 1 an à moins de 10 ans	De 10 ans à plus de 10 ans	Non précisés	Moins de 1 mois	De 1 mois à un an	De 1 an à moins de 10 ans	Plus de 10 ans																	
0	23 033	11 020	25	0 018 733	10	4 907	1 143	6 070	29 252	4 907	1 000	1 143	6 070	29 252																	
REPARTITION PAR EMP																															
NP	Libellé	NP	Libellé	NP	Libellé																										
02A	Aknie	07A	NP	08A	Infections respiratoires																										
02B	Arteriosclérose	08A	Arteriosclérose	09A	Alzheimer																										
02C	Arteriothrombose	09A	Alzheimer	10A	Maladies systémiques																										
02D	Arthralgies	10A	Maladies systémiques	11A	Alcoolisme																										
02E	Arthrose	11A	Alcoolisme	12A	Alérgies dues aux pollens																										
02F	Arthrose chronique	12A	Alérgies dues aux pollens	13A	Polymyosites																										
02G	Arthrose chronique	13A	Polymyosites	14A	Page																										
02H	Arthrose chronique	14A	Page	15A	Alérgies alimentaires																										
02I	Arthrose chronique	15A	Alérgies alimentaires	16A	Fibrose (VI à Hb) température																										
02J	Arthrose chronique	16A	Fibrose (VI à Hb) température	17A	Intoxication saturnine																										
02K	Arthrose chronique	17A	Intoxication saturnine	18A	Intoxication saturnine																										
02L	Arthrose chronique	18A	Intoxication saturnine	19A	Intoxication saturnine																										
02M	Arthrose chronique	19A	Intoxication saturnine	20A	Intoxication saturnine																										
02N	Arthrose chronique	20A	Intoxication saturnine	21A	Intoxication saturnine																										
02O	Arthrose chronique	21A	Intoxication saturnine	22A	Intoxication saturnine																										
02P	Arthrose chronique	22A	Intoxication saturnine	23A	Intoxication saturnine																										
02Q	Arthrose chronique	23A	Intoxication saturnine	24A	Intoxication saturnine																										
02R	Arthrose chronique	24A	Intoxication saturnine	25A	Intoxication saturnine																										
02S	Arthrose chronique	25A	Intoxication saturnine	26A	Intoxication saturnine																										
02T	Arthrose chronique	26A	Intoxication saturnine	27A	Intoxication saturnine																										
02U	Arthrose chronique	27A	Intoxication saturnine	28A	Intoxication saturnine																										
02V	Arthrose chronique	28A	Intoxication saturnine	29A	Intoxication saturnine																										
02W	Arthrose chronique	29A	Intoxication saturnine	30A	Intoxication saturnine																										
02X	Arthrose chronique	30A	Intoxication saturnine	31A	Intoxication saturnine																										
02Y	Arthrose chronique	31A	Intoxication saturnine	32A	Intoxication saturnine																										
02Z	Arthrose chronique	32A	Intoxication saturnine	33A	Intoxication saturnine																										
03A	Arthrose chronique	33A	Intoxication saturnine	34A	Intoxication saturnine																										
03B	Arthrose chronique	34A	Intoxication saturnine	35A	Intoxication saturnine																										
03C	Arthrose chronique	35A	Intoxication saturnine	36A	Intoxication saturnine																										
03D	Arthrose chronique	36A	Intoxication saturnine	37A	Intoxication saturnine																										
03E	Arthrose chronique	37A	Intoxication saturnine	38A	Intoxication saturnine																										
03F	Arthrose chronique	38A	Intoxication saturnine	39A	Intoxication saturnine																										
03G	Arthrose chronique	39A	Intoxication saturnine	40A	Intoxication saturnine																										
03H	Arthrose chronique	40A	Intoxication saturnine	41A	Intoxication saturnine																										
03I	Arthrose chronique	41A	Intoxication saturnine	42A	Intoxication saturnine																										
03J	Arthrose chronique	42A	Intoxication saturnine	43A	Intoxication saturnine																										
03K	Arthrose chronique	43A	Intoxication saturnine	44A	Intoxication saturnine																										
03L	Arthrose chronique	44A	Intoxication saturnine	45A	Intoxication saturnine																										
03M	Arthrose chronique	45A	Intoxication saturnine	46A	Intoxication saturnine																										
03N	Arthrose chronique	46A	Intoxication saturnine	47A	Intoxication saturnine																										
03O	Arthrose chronique	47A	Intoxication saturnine	48A	Intoxication saturnine																										
03P	Arthrose chronique	48A	Intoxication saturnine	49A	Intoxication saturnine																										
03Q	Arthrose chronique	49A	Intoxication saturnine	50A	Intoxication saturnine																										
03R	Arthrose chronique	50A	Intoxication saturnine	51A	Intoxication saturnine																										
03S	Arthrose chronique	51A	Intoxication saturnine	52A	Intoxication saturnine																										
03T	Arthrose chronique	52A	Intoxication saturnine	53A	Intoxication saturnine																										
03U	Arthrose chronique	53A	Intoxication saturnine	54A	Intoxication saturnine																										
03V	Arthrose chronique	54A	Intoxication saturnine	55A	Intoxication saturnine																										
03W	Arthrose chronique	55A	Intoxication saturnine	56A	Intoxication saturnine																										
03X	Arthrose chronique	56A	Intoxication saturnine	57A	Intoxication saturnine																										
03Y	Arthrose chronique	57A	Intoxication saturnine	58A	Intoxication saturnine																										
03Z	Arthrose chronique	58A	Intoxication saturnine	59A	Intoxication saturnine																										
04A	Arthrose chronique	59A	Intoxication saturnine	60A	Intoxication saturnine																										
04B	Arthrose chronique	60A	Intoxication saturnine	61A	Intoxication saturnine																										
04C	Arthrose chronique	61A	Intoxication saturnine	62A	Intoxication saturnine																										
04D	Arthrose chronique	62A	Intoxication saturnine	63A	Intoxication saturnine																										
04E	Arthrose chronique	63A	Intoxication saturnine	64A	Intoxication saturnine																										
04F	Arthrose chronique	64A	Intoxication saturnine	65A	Intoxication saturnine																										
04G	Arthrose chronique	65A	Intoxication saturnine	66A	Intoxication saturnine																										
04H	Arthrose chronique	66A	Intoxication saturnine	67A	Intoxication saturnine																										
04I	Arthrose chronique	67A	Intoxication saturnine	68A	Intoxication saturnine																										
04J	Arthrose chronique	68A	Intoxication saturnine	69A	Intoxication saturnine																										
04K	Arthrose chronique	69A	Intoxication saturnine	70A	Intoxication saturnine																										
04L	Arthrose chronique	70A	Intoxication saturnine	71A	Intoxication saturnine																										
04M	Arthrose chronique	71A	Intoxication saturnine	72A	Intoxication saturnine																										
04N	Arthrose chronique	72A	Intoxication saturnine	73A	Intoxication saturnine																										
04O	Arthrose chronique	73A	Intoxication saturnine	74A	Intoxication saturnine																										
04P	Arthrose chronique	74A	Intoxication saturnine	75A	Intoxication saturnine																										
04Q	Arthrose chronique	75A	Intoxication saturnine	76A	Intoxication saturnine																										
04R	Arthrose chronique	76A	Intoxication saturnine	77A	Intoxication saturnine																										
04S	Arthrose chronique	77A	Intoxication saturnine	78A	Intoxication saturnine																										
04T	Arthrose chronique	78A	Intoxication saturnine	79A	Intoxication saturnine																										
04U	Arthrose chronique	79A	Intoxication saturnine	80A	Intoxication saturnine																										
04V	Arthrose chronique	80A	Intoxication saturnine	81A	Intoxication saturnine																										
04W	Arthrose chronique	81A	Intoxication saturnine	82A	Intoxication saturnine																										
04X	Arthrose chronique	82A	Intoxication saturnine	83A	Intoxication saturnine																										
04Y	Arthrose chronique	83A	Intoxication saturnine	84A	Intoxication saturnine																										
04Z	Arthrose chronique	84A	Intoxication saturnine	85A	Intoxication saturnine																										

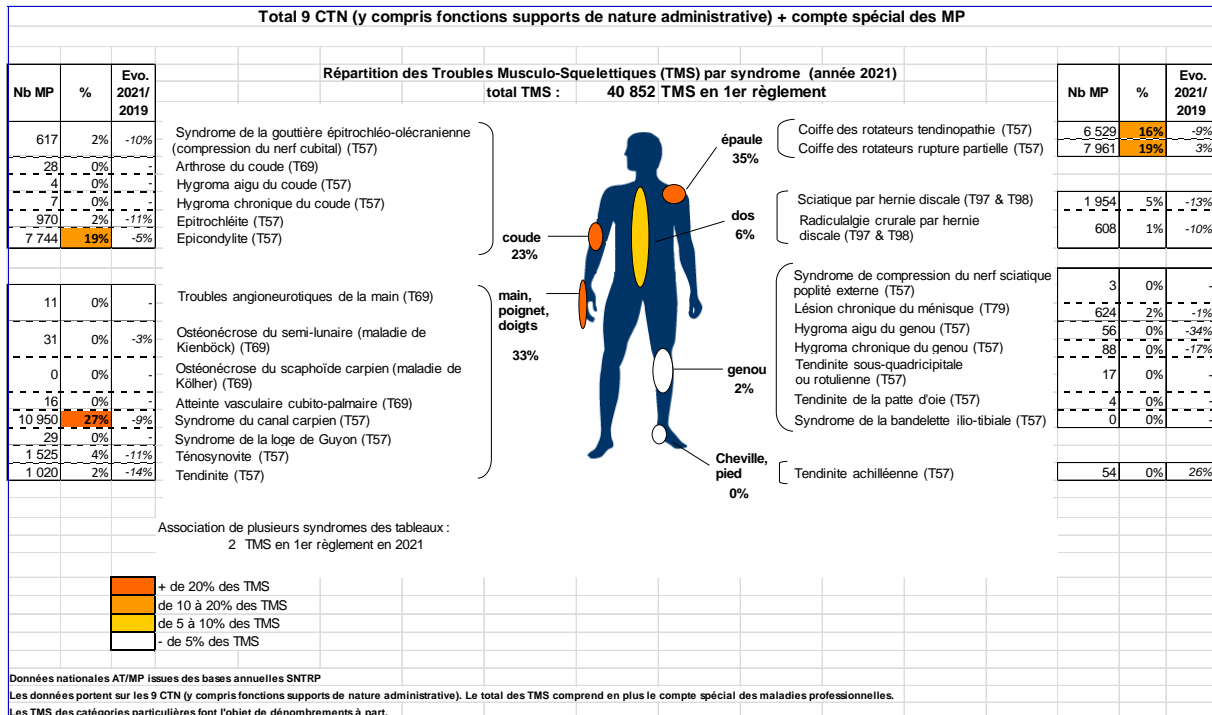
Fiche « MP » (4)

Comme pour les fiches précédentes, on trouve en première partie les indications suivantes :

- Nombre de salariés
- Nombre de maladies avec 1<sup>er</sup> règlement
- Nombre de nouvelles incapacités permanentes
- Nombre de décès
- Nombre de journées perdues par incapacité temporaire

Puis, la répartition des maladies professionnelles avec un 1er règlement, des nouvelles incapacités permanentes (I.P.), des décès et des journées perdues par incapacité temporaire (I.T.) est donnée suivant le sexe, l'âge et la profession de la victime, ainsi que la durée de l'exposition à l'agent pathogène et le tableau de maladie professionnelle.

Enfin, la dernière fiche donne une représentation de la localisation des troubles musculo-squelettiques (TMS) :



### 3 RECAPITULATIF DES PERIMETRES RETENUS POUR LES FICHES

Fiches AT par CTN	Périmètre du CTN (hors catégories particulières)
Fiches Trajet par CTN	Périmètre du CTN (hors catégories particulières)
Fiches MP et TMS par CTN	Périmètre du CTN (hors catégories particulières et compte spécial)
Fiches AT et Trajet des 9 CTN	Champ des 9 CTN
Fiches MP et TMS des 9 CTN	Champ des 9 CTN + compte spécial

### 4 LISTE DES COMITES TECHNIQUES NATIONAUX

Le tableau ci-dessous donne la liste des CTN.

CTN	Libellé du CTN (selon arrêté du 22 décembre 2000)
A	Industries de la métallurgie
B	Industries du bâtiment et des travaux publics
C	Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication

 Cnam / DRP	Statistiques de sinistralité 2021 tous CTN et par CTN	2023-003
		Page 14 / 14
		2023-02-22

CTN	Libellé du CTN (selon arrêté du 22 décembre 2000)
<b>D</b>	Services, commerces et industries de l'alimentation
<b>E</b>	Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie
<b>F</b>	Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu
<b>G</b>	Commerce non alimentaire
<b>H</b>	Activités de services I <i>[banques, assurances, administrations...]</i>
<b>I</b>	Activités de services II <i>[travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...]</i>

## 5 LES FICHES DE SINISTRALITE

9 CTN  
SYNTHESE ANNEE 2021

9 CTN ENSEMBLE DES NEUF GRANDES BRANCHES D'ACTIVITE

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Synthèse 2021 et évolutions depuis 2017

	nombre	évolution 2021/2020	
Accidents de travail	604 565	12,0%	↗
Accidents de trajet	89 278	12,4%	↗
Maladies professionnelles	44 241	15,9%	↗
Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	20 063 697	-3,7%	↘

Détail par risque

Accidents de travail	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	633 496	651 635	655 715	539 833	604 565
Nombre de salariés*	19 250 334	19 172 462	19 557 331	19 344 473	20 063 697
Nombre de nouvelles IP :	33 239	33 384	33 859	26 909	35 550
Nombre de décès :	530	553	733	550	645
Nombre de journées perdues :	41 760 116	43 647 917	45 936 185	45 733 260	48 518 135
Indice de fréquence :	32,9	34,0	33,5	nc	30,1

Accidents de trajet	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d' Acc. de trajet en 1er régl. :	91 609	98 022	98 899	79 428	89 278
Nombre de nouvelles IP :	6 220	6 200	6 426	4 942	6 390
Nombre de décès :	261	280	283	221	240
Nombre de journées perdues :	6 375 015	6 772 568	7 121 022	7 010 875	7 265 165
Indice de fréquence :	4,8	5,1	5,1	nc	4,4

Maladies professionnelles	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de MP en 1er régl. :	42 774	45 785	47 094	38 159	44 241
Nombre de nouvelles IP :	20 025	21 548	22 775	18 378	23 361
Nombre de décès :	141	197	175	143	143
Nombre de journées perdues :	10 048 209	10 945 803	12 104 842	12 043 264	13 401 047

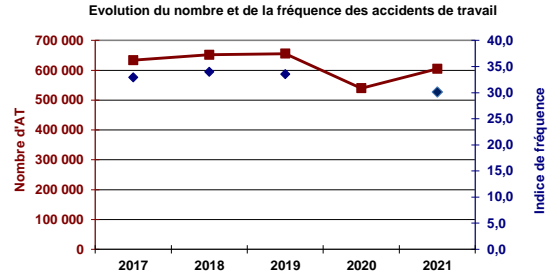
\*Pour les années 2020 et 2021, le nombre de salariés comprend les salariés en activité ou au chômage partiel.

N.B. : Périmètre actuel des CTN.

N.C. : non calculé

Salariés concernés par les accidents du travail

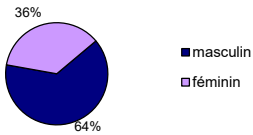
Accidents du travail



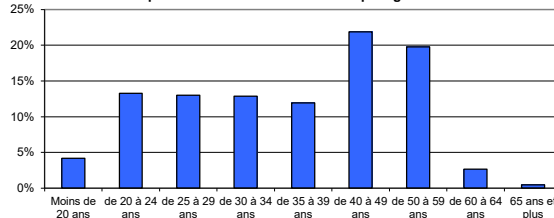
Principales maladies professionnelles

Code tableau	Libellé du tableau	Nb MP	%	Nb 2020
057A	Affections périarticulaires	36 431	82%	31 170
098A	Aff. Rachis lombaire/manutention charges lourdes	2 105	5%	1 892
Autres	Alinéa 7	1 892	4%	1 242
030A	Aff/amiante	1 084	2%	1 231
079A	Lésions chr. du ménisque	609	1%	506
	Autres MP	2 120	5%	2 118

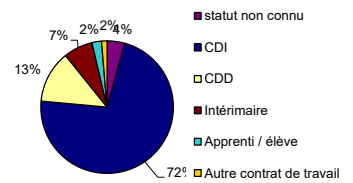
Répartition des accidents de travail par sexe



Répartition des accidents de travail par âge

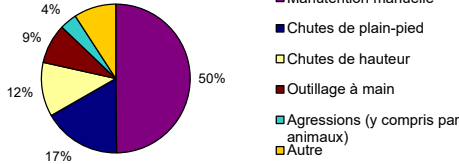


Répartition des AT suivant le statut professionnel de la victime



Circonstances des accidents du travail

Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



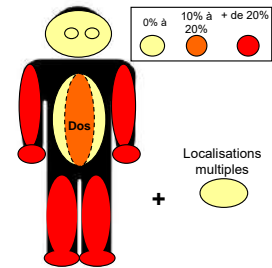
Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

Risque	%
Manutention manuelle	50%
Chutes de plain-pied	17%
Chutes de hauteur	12%
Outillage à main	9%
Agressions (y compris par animaux)	4%
Autre	9%

Lésions occasionnées par les accidents du travail

Répartition des AT selon le siège des lésions

Tête et cou, y compris yeux	7%
Membres supérieurs, y compris doigts et mains	32%
Torse et organes	3%
Dos	20%
Membres inférieurs	24%
Multiples endroits du corps affectés	7%
Inconnue ou non précisée	7%

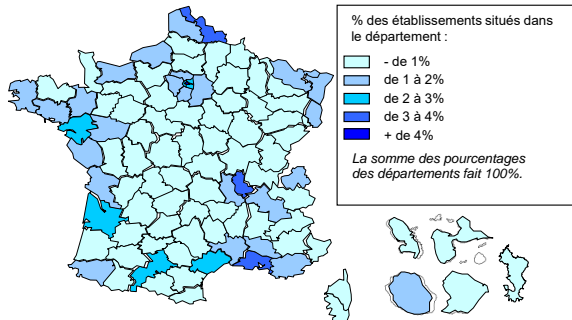


Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

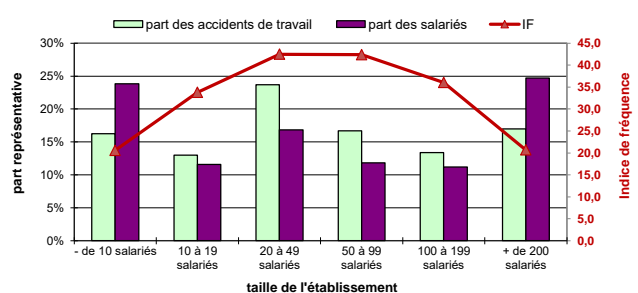
Nature de lésion	%
Traumatismes internes	25%
Chocs traumatiques	12%
Entorses et foulures	12%
Commotions et traumatismes internes	11%
Plaies ouvertes	9%
Autre	30%

Etablissements concernés

Répartition des établissements sur l'ensemble du territoire



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2021)



ACCIDENTS DE TRAVAIL ANNEE 2021

9 CTN ENSEMBLE DES NEUF GRANDES BRANCHES D'ACTIVITE

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	20 063 697	Indice de fréquence	30,1
Nombre d'accidents de travail en premier règlement	604 565	Taux de fréquence	18,8
dont avec au moins 4 jours d'arrêt	551 276	Taux de gravité	1,5
Nombre de nouvelles incapacités permanentes	35 550	Indice de gravité	12,3
Nombre de décès	645	Nombre d'établissements	2 350 805
Nombre de journées perdues	48 518 135		

	Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues		Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
<b>REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LE LIEU DE L'ACCIDENT <sup>(1)</sup></b>				
1 Non précisé	0	0	0	0	1 Non précisé	18 312	1 210	27	1 761 159
2 Moins de 20 ans	25 424	310	16	747 734	2 lieu de travail habituel	359 510	20 356	323	29 491 720
3 de 20 à 24 ans	80 135	1 386	13	3 315 610	3 lieu de travail occasionnel	101 165	6 880	181	8 804 694
4 de 25 à 29 ans	78 620	2 373	21	4 512 054	4 lieu du repas	886	72	10	83 490
5 de 30 à 34 ans	77 831	3 418	33	5 575 186	5 au cours du trajet entre le domicile et le lieu de travail	332	8	0	21 219
6 de 35 à 39 ans	72 188	3 983	51	6 078 335	6 au cours du trajet entre le travail et le lieu du repas	57	0	0	1 528
7 de 40 à 49 ans	132 149	9 897	155	12 949 824	7 au cours d'un déplacement pour l'employeur	32 662	2 244	96	2 956 756
8 de 50 à 59 ans	119 486	12 007	284	13 143 063	8 Non codés	38 352	4 780	8	5 397 569
9 de 60 à 64 ans	16 004	1 795	47	1 869 213	<b>REPARTITION SUIVANT LE TYPE DE LIEU DE L'ACCIDENT <sup>(1)</sup></b>				
10 65 ans et plus	2 728	381	25	327 116	1 Site industriel	124 500	8 214	136	10 301 713
<b>REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE <sup>(1)</sup></b>				
1 masculin	386 439	22 160	572	29 466 503	2 Cadres, techniciens, a.m.	32 976	2 376	100	2 880 207
2 féminin	218 126	13 390	73	19 051 632	3 Employés	192 001	11 143	172	16 707 761
<b>REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LESIONS</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
1 Nature inconnue ou non précisée	41 838	2 508	437	4 052 303	1 Problème électrique, explosion, feu	877	98	3	83 084
2 Blessures superficielles	31 824	1 779	4	2 140 172	2 Débordement, renversement, fuite, etc.	3 284	123	0	131 850
3 Plaies ouvertes	56 175	2 261	5	1 943 887	3 Éclatement, glissade, chute, etc. d'agent matériel	22 187	1 614	25	1 861 862
4 Autres plaies et blessures superficielles	13 607	500	0	605 802	4 Perte de contrôle	91 170	5 591	97	6 239 583
5 Fractures fermées	25 754	3 690	3	3 977 317	5 Glissade ou trébuchement avec chute	86 901	7 280	60	9 714 884
6 Fractures ouvertes	3 374	716	0	538 410	6 Mouvement corps sans contrainte	63 705	4 357	33	5 302 205
7 Autres fractures osseuses	1 991	333	1	313 158	7 Mouvement corps avec contrainte	135 384	7 045	33	11 401 901
8 Luxations et sub-luxations	7 703	708	0	951 288	8 Surprise, violence, agression, menace, etc.	15 972	1 318	37	1 796 080
9 Entorses et foulures	72 121	3 048	0	5 246 229	9 Autre ou sans information	34 269	2 511	349	3 398 710
10 Autres luxations, entorses, foulures	3 380	188	0	307 598	Non codés	97 527	5 613	8	8 587 976
11 Amputations traumatiques	1 090	506	1	187 251	<b>REPARTITION SUIVANT L'AGENT MATERIEL DE LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
12 Commotions et traumatismes internes	69 210	3 711	20	5 439 432	1 Bâtiments, surfaces à niveau	74 997	5 157	36	7 211 146
13 Traumatismes internes	150 417	7 798	46	12 022 048	2 Bâtiments, constructions, surfaces hauteur	32 477	2 738	29	3 677 089
14 Autres commotions, traumatismes internes	8 345	444	9	689 159	3 Bâtiments, constructions, surfaces profondeur	359	39	1	51 017
15 Brûlures (thermiques)	4 270	101	0	134 381	4 Dispositifs de distribution de matière	1 283	90	1	100 468
16 Brûlures chimiques (corrosions)	1 641	56	0	62 752	5 Moteurs, dispositifs transmis, stockage énergie	1 624	153	5	142 533
17 Gelures	13	2	0	1 408	6 Outils à main non motorisés	21 213	794	2	815 540
18 Autres brûlures et gelures	598	21	0	20 467	7 Outils mécaniques tenus main	7 244	542	0	437 337
19 Empoisonnements aigus	26	4	1	2 589	8 Outils à main, sans précision sur motorisation	661	46	1	33 584
20 Infections aiguës	250	10	0	9 349	9 Machines, équipements portables ou mobiles	2 192	179	7	193 907
21 Autres empoisonnements, infections	190	4	0	7 170	10 Machines et équipements fixes	11 702	912	5	759 694
22 Asphyxies	77	1	3	3 635	11 Dispositifs convoyage, transport, stockage	33 335	2 290	20	2 980 276
23 Noyades et submersions non mortelles	0	0	0	0	12 Véhicules terrestres	16 817	1 505	74	1 764 799
24 Autres noyades et asphyxies	20	1	0	1 269	13 Autres véhicules de transport	564	51	6	42 667
25 Perte auditive aiguë	19	4	0	2 050	14 Matériaux, objets, produits, bris, poussières, etc.	99 537	5 444	22	7 716 195
26 Effets de la pression (barotrauma)	64	1	0	1 430	15 Substances chimiques, explosives, radioactives...	2 589	98	3	114 209
27 Autres effets bruit, vibrations et pression	21	5	0	2 432	16 Dispositifs et équipements de sécurité	213	14	0	18 453
28 Chaleur et coups de soleil	23	1	0	1 415	17 Équipements bureau, sport, armes, domestiques...	12 501	707	12	973 029
29 Effets des radiations (non thermiques)	17	0	0	1 096	18 Organismes vivants et êtres humains	38 525	2 485	44	3 812 802
30 Effets du froid	9	0	0	293	19 Déchets en vrac	455	22	0	33 502
31 Autres effets t°, lumière, radiations	59	0	0	1 916	20 Phénomènes physiques, éléments naturels	366	48	3	40 623
32 Chocs suite à agressions et menaces	1 778	184	1	254 136	99 Autre ou sans information	95 095	6 623	366	9 011 289
33 Chocs traumatiques	73 552	4 423	20	6 309 964	Non codés	97 527	5 613	8	8 587 976
34 Autres chocs	5 637	412	6	543 516	<b>REPARTITION SUIVANT L'ACTIVITE PHYSIQUE SPECIFIQUE <sup>(1)</sup></b>				
35 Blessures multiples	10 076	847	19	1 071 006	1 Opération de machine	8 252	868	14	663 394
36 Autres blessures déterminées non classées	19 396	1 283	69	1 671 807	2 Travail avec des outils à main	39 130	2 078	15	2 050 139
<b>REPARTITION SUIVANT LE SIEGE DES LESIONS</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LA MODALITE DE LA BLESSURE <sup>(1)</sup></b>				
1 Localisation de la blessure non déterminée	33 186	2 101	429	3 470 626	3 Conduite/présence moyen de transport-manutention...	24 144	1 933	106	2 375 091
2 Tête, sans autre spécification	25 730	1 283	32	1 299 447	4 Manipulation d'objets	91 567	6 035	40	7 402 765
3 Cou, dont colonne vertébrale et vertèbres du cou	13 971	877	6	1 144 781	5 Transport manuel	99 085	5 605	17	8 730 448
4 Dos, dont colonne vertébrale et vertèbres du dos	118 346	5 166	0	8 923 135	6 Mouvement	146 980	9 791	107	13 953 750
5 Torse et organes, sans autre spécification	17 494	658	65	991 693	7 Présence	20 862	1 939	222	2 381 712
6 Membres supérieurs, sans autre spécification	195 342	14 244	5	15 346 120	9 Autre ou sans information	23 729	1 688	116	2 372 860
7 Membres inférieurs, sans autre spécification	147 744	6 858	5	11 471 615	Non codés	97 527	5 613	8	8 587 976
8 Ensemble du corps et endroits multiples	43 820	3 712	71	4 961 101	<b>REPARTITION SUIVANT LA MODALITE DE LA BLESSURE <sup>(1)</sup></b>				
9 Autres parties du corps blessées	8 932	671	32	909 617	1 Contact courant électrique, t°, substance dangereuse	7 356	274	10	315 992
					2 Noyade, ensevelissement, enveloppement				
					3 Écrasement mouvement vertical ou horizontal				
					4 Heurt par objet en mouvement				
					5 Contact agent matériel coupant, pointu, etc.				
					6 Coïncement, écrasement, etc.				
					7 Contrainte du corps, contrainte psychique				
					8 Morsure, coup de pied, etc.				
					9 Autre ou sans information				
					Non codés				

(1) Nombre d'AT avec un 1er règlement en 2021 et ayant eu au moins 4 jours d'arrêt en 2021



9 CTN : ENSEMBLE DES NEUF GRANDES BRANCHES D'ACTIVITE  
ACCIDENTS DE TRAJET ANNEE 2021

9 CTN ENSEMBLE DES NEUF GRANDES BRANCHES D'ACTIVITE

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	20 063 697	Indice de fréquence	4,4
Nombre d'accidents avec 1er règlement	89 278		
dont avec au moins 4 jours d'arrêt	77 315		
Nombre de nouvelles incapacités permanentes	6 390		
Nombre de décès	240		
Nombre de journées perdues par I.T.	7 265 165		

				Nombre d'accidents en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues					Nombre d'accidents en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
<b>REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME</b>								<b>REPARTITION SUIVANT LE SIEGE DES LESIONS</b>							
1 Non précisé				0	0	0	0	1 Localisation de la blessure non déterminée				4 877	369	203	552 327
2 Moins de 20 ans				6 858	130	14	292 063	2 Tête, sans autre spécification				3 184	209	6	216 949
3 de 20 à 24 ans				14 612	381	30	708 731	3 Cou, dont colonne vertébrale et vertèbres du cou				9 578	638	1	496 344
4 de 25 à 29 ans				12 644	523	24	790 934	4 Dos, dont colonne vertébrale et vertèbres du dos				7 937	434	0	549 797
5 de 30 à 34 ans				10 748	661	15	834 195	5 Torse et organes, sans autre spécification				3 058	132	5	182 709
6 de 35 à 39 ans				9 488	703	19	844 474	6 Membres supérieurs, sans autre spécification				16 262	1 378	0	1 467 756
7 de 40 à 49 ans				16 570	1 631	54	1 686 055	7 Membres inférieurs, sans autre spécification				23 468	1 544	0	2 028 308
8 de 50 à 59 ans				15 158	1 927	65	1 747 364	8 Ensemble du corps et endroits multiples				19 591	1 591	18	1 659 915
9 de 60 à 64 ans				2 666	364	13	298 057	9 Autres parties du corps blessées				1 323	95	7	111 060
10 65 ans et plus				534	70	6	63 292	<b>REPARTITION SUIVANT LA DEVIATION (1)</b>							
<b>REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME</b>								1 Problème électrique, explosion, feu				20	3	0	3 219
1 Masculin				42 336	3 059	187	3 690 420	2 Débordement, renversement, fuite, etc.				22	2	0	1 138
2 Féminin				46 942	3 331	53	3 574 745	3 Éclatement, glissade, chute, etc. d'agent matériel				997	77	0	92 828
<b>REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (1)</b>								4 Perte de contrôle				39 486	3 066	155	3 331 844
1 Non précisé				6 286	412	34	553 614	5 Glissade ou trébuchement avec chute				15 559	972	7	1 408 605
2 Cadres, techniciens, a.m.				8 178	793	40	647 853	6 Mouvement corps sans contrainte				2 673	220	4	250 408
3 Employés				31 952	2 306	84	2 828 724	7 Mouvement corps avec contrainte				3 624	173	1	264 014
4 Apprentis				3 872	65	9	179 448	8 Surprise, violence, agression, menace, etc.				1 620	168	3	173 815
5 Elèves				31	3	0	2 921	9 Autre ou sans information				3 729	294	69	373 762
6 Ouvriers non qualifiés				8 049	598	32	811 930	Non codés				9 585	1 415	1	1 365 532
7 Ouvriers qualifiés				9 074	777	40	1 004 025	<b>REPARTITION SUIVANT L'AGENT MATERIEL DE LA DEVIATION (1)</b>							
8 Divers				510	37	0	55 398	1 Bâtiments, surfaces à niveau				15 757	944	5	1 342 894
9 Non codés				9 363	1 399	1	1 181 252	2 Bâtiments, constructions, surfaces hauteur				4 025	233	1	360 167
<b>REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LESIONS</b>								3 Bâtiments, constructions, surfaces profondeur				38	3	1	4 012
1 Nature inconnue ou non précisée				5 798	422	204	606 311	4 Dispositifs de distribution de matière				22	1	0	1 421
2 Blessures superficielles				3 979	255	1	255 112	5 Moteurs, dispositifs transmis./stockage énergie				20	1	0	2 118
3 Plaies ouvertes				1 546	99	1	84 837	6 Outils à main non motorisés				25	4	0	3 029
4 Autres plaies et blessures superficielles				1 024	64	0	62 085	7 Outils mécaniques tenus main				4	0	0	54
5 Fractures fermées				8 554	1 376	0	1 456 160	8 Outils à main, sans précision sur motorisation				2	0	0	225
6 Fractures ouvertes				610	148	0	156 226	9 Machines, équipements portables ou mobiles				43	3	0	5 828
7 Autres fractures osseuses				583	108	1	101 493	10 Machines et équipements fixes				13	0	0	907
8 Luxations et sub-luxations				1 057	114	0	118 609	11 Dispositifs convoyage, transport, stockage				189	11	0	12 474
9 Entorses et foulures				12 096	563	0	777 300	12 Véhicules terrestres				36 146	3 025	144	3 145 446
10 Autres luxations, entorses, foulures				343	13	0	24 134	13 Autres véhicules de transport				236	14	2	23 153
11 Amputations traumatiques				36	18	0	6 526	14 Matériaux, objets, produits, bris, poussières, etc.				959	41	0	48 763
12 Commotions et traumatismes internes				11 060	606	4	694 909	15 Substances chimiques, explosives, radioactives...				15	1	0	401
13 Traumatismes internes				20 173	1 060	6	1 252 544	16 Dispositifs et équipements de sécurité				22	0	0	1 817
14 Autres commotions, traumatismes internes				1 115	68	0	75 262	17 Equipements bureau, sport, armes, domestiques...				77	13	0	8 687
15 Brûlures (thermiques)				50	0	0	2 667	18 Organismes vivants et êtres humains				2 283	154	6	211 221
16 Brûlures chimiques (corrosions)				16	0	0	1 042	19 Déchets en vrac				3	0	0	184
17 Gelures				0	0	0	0	20 Phénomènes physiques, éléments naturels				56	6	1	6 714
18 Autres brûlures et gelures				13	1	0	625	99 Autre ou sans information				7 795	521	79	720 118
19 Empoisonnements aigus				0	0	0	0	Non codés				9 585	1 415	1	1 365 532
20 Infections aiguës				2	0	0	581	<b>REPARTITION SUIVANT L'ACTIVITE PHYSIQUE SPECIFIQUE (1)</b>							
21 Autres empoisonnements, infections				3	0	0	14	1 Opération de machine				125	8	0	10 748
22 Asphyxies				3	0	0	31	2 Travail avec des outils à main				93	2	0	5 044
23 Noyades et submersions non mortelles				1	0	1	0	3 Conduite/présence moyen de transport-manutention...				43 010	3 220	174	3 574 906
24 Autres noyades et asphyxies				0	0	0	0	4 Manipulation d'objets				553	28	0	40 996
25 Perte auditive aiguë				1	0	0	365	5 Transport manuel				200	6	0	13 154
26 Effets de la pression (barotrauma)				5	0	0	89	6 Mouvement				20 532	1 420	17	1 910 574
27 Autres effets bruit, vibrations et pression				1	0	0	1	7 Présence				749	73	8	83 022
28 Chaleur et coups de soleil				2	0	0	15	9 Autre ou sans information				2 468	218	40	261 189
29 Effets des radiations (non thermiques)				0	0	0	0	Non codés				9 585	1 415	1	1 365 532
30 Effets du froid				1	0	0	20	<b>REPARTITION SUIVANT LA MODALITE DE LA BLESSURE (1)</b>							
31 Autres effets t°, lumière, radiations				3	1	0	140	1 Contact courant électrique, t°, substance dangereuse				56	11	0	5 632
32 Chocs suite à agressions et menaces				159	12	0	14 401	2 Noyade, ensevelissement, enveloppement				6	0	0	161
33 Chocs traumatiques				13 297	816	4	901 304	3 Écrasement mouvement vertical ou horizontal				28 054	1 682	27	2 356 429
34 Autres chocs				725	59	0	60 857	4 Heurt par objet en mouvement				23 525	2 119	112	2 080 673
35 Blessures multiples				4 860	469	5	457 824	5 Contact agent matériel coupant, pointu, etc.				1 208	90	0	97 352
36 Autres blessures déterminées non classées				2 162	118	13	153 681	6 Coincement, écrasement, etc.				502	30	1	40 349
								7 Contrainte du corps, contrainte psychique				9 760	602	19	820 457
								8 Morsure, coup de pied, etc.				821	80	0	81 096
								9 Autre ou sans information				3 798	361	80	417 484
								Non codés				9 585	1 415	1	1 365 532

(1) Nombre d'accidents avec un 1er règlement en 2021 et ayant eu au moins 4 jours d'arrêt en 2021

ENSEMBLE DES NEUF GRANDES BRANCHES D'ACTIVITE ET COMPTE SPECIAL  
MALADIES PROFESSIONNELLES ANNEE 2021

ENSEMBLE DES NEUF GRANDES BRANCHES D'ACTIVITE ET COMPTE SPECIAL

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)\*  
Nombre de maladies avec 1er règlement  
Nombre de nouvelles incapacités permanentes (taux compris entre 1% et 100%)  
Nombre de décès  
Nombre de journées perdues par incapacité temporaire  
*\*hors compte spécial*

20 063 697
47 398
25 142
279
14 104 594

REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME					REPARTITION SELON LA PROFESSION						
		Nombre de MP avec 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues			Nombre de MP avec 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
1	Non précisé	0	0	0	0	1	Agriculteurs	65	31	0	16 473
2	Moins de 20 ans	43	8	0	4 843	2	Artisans	13 856	7 991	116	3 584 075
3	de 20 à 24 ans	412	96	0	80 846	3	Conducteurs	7 206	3 559	40	2 139 508
4	de 25 à 29 ans	1 103	304	2	290 178	4	Dirigeants	502	263	5	184 313
5	de 30 à 34 ans	2 363	801	2	691 822	5	Employés	1 734	882	2	539 587
6	de 35 à 39 ans	4 028	1 588	3	1 307 371	6	Employés non qualifiés	11 731	6 345	35	3 615 059
7	de 40 à 49 ans	13 254	6 392	15	4 577 980	7	Personnels de service	8 873	4 496	16	2 725 736
8	de 50 à 59 ans	21 426	12 268	71	6 592 986	8	Professions intermédiaires	2 099	985	23	528 192
9	de 60 à 64 ans	2 523	1 687	45	514 912	9	Spécialistes des sciences	996	456	39	228 428
10	65 ans et plus	2 246	1 998	141	43 656	10	Professions militaires	7	4	3	112
						11	Non précisé	329	130	0	543 111
REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME					REPARTITION SUIVANT LA DUREE D'EXPOSITION						
1	Masculin	23 833	13 613	264	6 618 753	1	Non précisé	4 967	2 484	35	1 365 844
2	Féminin	23 565	11 529	15	7 485 841	2	Moins de 6 mois	1 006	326	9	260 886
						3	De 6 mois à un an	1 143	491	4	347 385
						4	De 1 an à moins de 5 ans	7 644	3 228	20	2 318 133
						5	De 5 ans à moins de 10 ans	6 376	3 332	20	2 109 778
						6	Plus de 10 ans	26 262	15 281	191	7 702 568

REPARTITION PAR MP					REPARTITION PAR MP						
N°	Libellé				N°	Libellé					
001A	plomb	3	2	0	674	049B	affections respiratoires	8	7	0	2 695
002A	mercure	0	0	0	0	050A	Phenylhydrazine	0	0	0	0
003A	tétrachloréthane	0	0	0	0	051A	résines époxydiques	18	7	0	2 504
004A	benzène	28	22	5	9 954	052A	chlorure de vinyle monomère	0	0	0	0
004B	affections/benzène toluène	0	1	0	174	053A	Affections dues aux rickettsies	0	0	0	0
005A	phosphore	0	0	0	0	054A	Poliomyélites	0	0	0	0
006A	rayonnements ionisants	25	17	2	4 786	055A	amibes	0	0	0	0
007A	Tétanos	0	0	0	0	056A	Rage	0	0	0	0
008A	ciments	20	6	0	5 987	057A	Affections périarticulaires	37 580	18 530	0	11 433 179
009A	dérivés des hydrocarbures	0	0	0	0	058A	Affections/ W à Hte température	0	0	0	0
010A	dermites par acide chromiques	5	3	0	862	059A	Intoxications/hexane	1	1	0	304
010B	acide chromique	2	2	0	730	061A	cadmium et ses composés	0	0	0	0
010T	cancer chromique	7	5	1	2 345	061B	Cancer broncho-pulm./ cadmium	0	0	0	0
011A	Intoxication / tétrachlorure de carbone	0	0	0	0	062A	isocyanates organiques	12	11	0	4 097
012A	dérivés hydrocarbures aliphatiques	2	0	0	396	063A	Aff./enzymes	0	1	0	0
013A	hydrocarbures benzéniques	0	0	0	0	064A	Intoxication par CO	0	0	0	0
014A	dérivés phénol/pentachlorophénol	1	1	0	207	065A	eczéma allergique	151	68	0	25 011
015A	Aff/amines aromatiques/sels/dérivés	1	0	0	53	066A	Aff. Respir./ allergie	143	97	0	34 099
015B	allergique/amines hydroxylés	6	3	0	1 179	066B	Pneumopathies d'hypersensibilité	5	2	0	1 726
015T	lésions de la vessie	46	38	2	6 794	067A	Lésions/Chlorure de potassium	0	0	0	0
016A	goudrons houille	1	0	0	190	068A	Tularémie	0	0	0	0
016B	cancers/les goudrons, huile de houille	33	30	5	3 157	069A	vibrations et chocs/machine	86	68	0	28 142
018A	Charbon	0	0	0	0	070A	cobalt	3	2	0	606
019A	Spirochétoses	5	1	0	1 225	070B	Affec. respi.carbures métalliques	2	2	0	352
020A	arsenic	0	0	0	0	070T	Affec. cancè. carbures métalliques	0	0	0	0
020B	Cancer/arsenic	0	0	0	0	071A	aff.oculaire/rayonnement thermique	2	2	0	438
020T	Cancers/pyrites	0	0	0	0	071B	Affections cancéreuses	0	0	0	0
021A	l'hydrogène arsénié	0	0	0	0	072A	dérivés du nitrol et du glycérol	0	0	0	0
022A	Sulfocarbonisme	0	0	0	0	073A	antimoine et ses dérivés	0	0	0	0
023A	Nystagmus	0	0	0	0	074A	furfural et l'alcool furfurylique	0	0	0	0
024A	Brucelloses	0	0	0	0	075A	sélénium et dérivés	0	0	0	0
025A	Pneumoconioses/silice	193	172	9	22 987	076A	maladies nosocomiales	6	1	0	340
026A	bromure de méthyle	2	1	0	417	077A	Périonyxis et onyxis	3	0	0	746
027A	chlorure de méthyle	0	0	0	0	078A	chlorure de sodium dans les mines de sel	0	0	0	0
028A	Ankylostomose	0	0	0	0	079A	Lésions chr. du ménisque	624	314	0	190 246
029A	Lésions/travaux où pression>pression atmos.	0	0	0	0	080A	Kératoconjonctivites virales	0	0	0	0
030A	Aff/amianté	1 579	1 510	59	10 069	081A	Aff.malignes/bis(chlorométhyle)éther	0	0	0	0
030B	Cancer broncho-pulm./ amianté	724	622	92	48 336	082A	Aff./le méthacrylate de méthyle	7	3	0	733
031A	MP/aminoglycosides	0	0	0	0	083A	Lésions/travaux où pression<pression atmos.	1	0	0	365
032A	fluor,l'acide fluorhydrique	1	1	0	277	084A	Aff./solvants orga.liquides	19	6	0	3 393
033A	béryllium	1	0	0	1 060	085A	N-méthyl N-nitro N...	0	0	0	0
034A	phosphates,pyrophosphates etc	0	0	0	0	086A	Pasteurelloses	0	0	0	0
036A	huiles etgraisse animale ou de synthèse	9	3	0	2 804	087A	Ornithose-Psittacose	0	0	0	350
036B	cancers peau/dérivé du pétrole	5	5	0	725	088A	Rouget du porc	3	0	0	422
037A	Aff.cutanées/oxydes et nickel	8	6	0	1 733	089A	halothane	0	0	0	0
037B	Aff.respi./oxydes et nickel	0	0	0	178	090A	Aff.respi.inhalation textile végétal	0	0	0	0
037T	Aff.cancéreuses./oxydes et nickel	1	0	1	0	091A	BPCO du mineur de charbon	1	1	0	0
038A	chlorpromazine	0	0	0	0	092A	strptococcus suis	0	0	0	0
039A	bioxyde de manganèse	1	1	0	0	093A	lés.de l'œil par particules ds puit de mine	0	0	0	0
040A	bacille tuberculeux	24	8	0	3 596	094A	BPCO du mineur de fer	0	0	0	0
041A	pénicillines et céphalosporines	0	0	0	0	095A	Aff.allergique/latex	11	5	0	2 192
042A	Surdité	381	374	0	3 575	096A	hantavirus	1	0	0	17
043A	Aff/aldéhyde et ses polymères	7	2	0	2 168	097A	Aff. Rachis lombaire/vibrations	391	266	0	184 442
043B	Aff. cancéreuses /aldéhyde formique	0	0	0	0	098A	Aff. Rachis lombaire/manutention charges lourdes	2 171	1 539	0	1 099 764
044A	aff/ inhalation d'oxyde de fer	5	4	0	886	099A	1.3 butadiène	1	0	1	729
044B	cancers/inhalation d'oxyde de fer	2	2	0	0	100A	Aff. respi./ causées par une infection SARS-CoV2	950	123	74	159 744
045A	Hépatites virales	1	0	0	485	101A	Aff. cancéreuses provoquées par le trichloréthylène	0	0	0	0
046A	Mycoses cutanées	0	1	0	214	102A	Cancer de la prostate	0	0	0	0
047A	Bois	65	55	10	9 099	autres	Aligné 7	2 000	1 186	18	779 947
049A	amines aliphatiques et alicycliques	4	2	0	689						

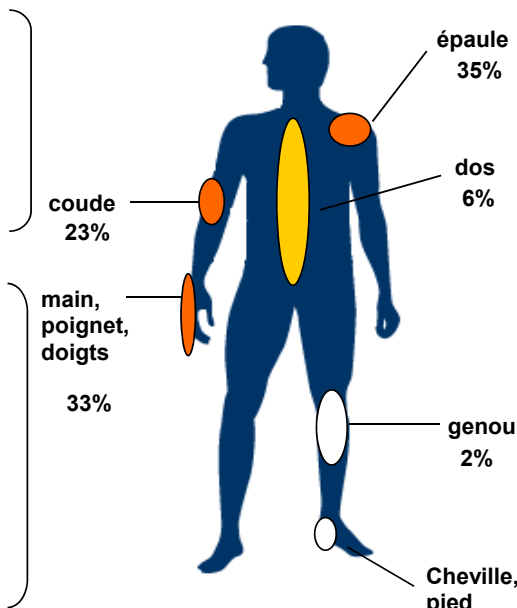
### Total 9 CTN (y compris fonctions supports de nature administrative) + compte spécial des MP

#### Répartition des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) par syndrome (année 2021)

total TMS : 40 852 TMS en 1er règlement

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
617	2%	-10%
28	0%	-
4	0%	-
7	0%	-
970	2%	-11%
7 744	19%	-5%

Syndrome de la gouttière épitrochléo-olécranienne (compression du nerf cubital) (T57)  
Arthrose du coude (T69)  
Hygroma aigu du coude (T57)  
Hygroma chronique du coude (T57)  
Epitrochléite (T57)  
Epicondylite (T57)



épaule 35%  
Coiffe des rotateurs tendinopathie (T57)  
Coiffe des rotateurs rupture partielle (T57)

dos 6%  
Sciatique par hernie discale (T97 & T98)  
Radiculalgie crurale par hernie discale (T97 & T98)

genou 2%  
Syndrome de compression du nerf sciatique poplité externe (T57)  
Lésion chronique du ménisque (T79)  
Hygroma aigu du genou (T57)  
Hygroma chronique du genou (T57)  
Tendinite sous-quadricipitale ou rotulienne (T57)  
Tendinite de la patte d'oie (T57)  
Syndrome de la bandelette ilio-tibiale (T57)

Cheville, pied 0%  
Tendinite achilléenne (T57)

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
6 529	16%	-9%
7 961	19%	3%

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
1 954	5%	-13%
608	1%	-10%

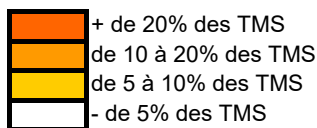
Nb MP	%	Evo. 2021/2019
3	0%	-
624	2%	-1%
56	0%	-34%
88	0%	-17%
17	0%	-
4	0%	-
0	0%	-

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
54	0%	26%

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
11	0%	-
31	0%	-3%
0	0%	-
16	0%	-
10 950	27%	-9%
29	0%	-
1 525	4%	-11%
1 020	2%	-14%

Troubles angioneurotiques de la main (T69)  
Ostéonécrose du semi-lunaire (maladie de Kienböck) (T69)  
Ostéonécrose du scaphoïde carpien (maladie de Köhler) (T69)  
Atteinte vasculaire cubito-palmaire (T69)  
Syndrome du canal carpien (T57)  
Syndrome de la loge de Guyon (T57)  
Téno-synovite (T57)  
Tendinite (T57)

Association de plusieurs syndromes des tableaux :  
2 TMS en 1er règlement en 2021



Données nationales AT/MP issues des bases annuelles SNTRP

Les données portent sur les 9 CTN (y compris fonctions supports de nature administrative). Le total des TMS comprend en plus le compte spécial des maladies professionnelles.

Les TMS des catégories particulières font l'objet de dénombrements à part.

CTN A : Industries de la métallurgie  
SYNTHESE ANNEE 2021

CTN : A

Industries de la métallurgie

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Synthèse 2021 et évolutions depuis 2017

	nombre	évolution 2021/2020	
Accidents de travail	45 776	11,5%	↗
Accidents de trajet	5 853	9,2%	↗
Maladies professionnelles	5 901	10,2%	↗
Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	1 739 518	0,1%	→

Détail par risque

Accidents de travail	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	48 984	50 063	50 353	41 062	45 776
Nombre de salariés*	1 718 566	1 734 956	1 762 335	1 738 637	1 739 518
Nombre de nouvelles IP :	2 896	2 814	2 677	2 199	2 682
Nombre de décès :	48	49	69	49	57
Nombre de journées perdues :	2 742 797	2 789 416	2 936 846	2 905 189	3 129 422
Indice de fréquence :	28,5	28,9	28,6	nc	26,3

Accidents de trajet	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d' Acc. de trajet en 1er régl. :	6 294	6 651	6 795	5 358	5 853
Nombre de nouvelles IP :	469	499	485	392	489
Nombre de décès :	44	31	33	30	28
Nombre de journées perdues :	456 503	460 759	487 698	479 021	483 553
Indice de fréquence :	3,7	3,8	3,9	nc	3,4

Maladies professionnelles	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de MP en 1er régl. :	6 215	6 564	6 636	5 355	5 901
Nombre de nouvelles IP :	3 345	3 555	3 589	2 868	3 309
Nombre de décès :	54	85	71	60	47
Nombre de journées perdues :	1 276 441	1 337 774	1 444 133	1 434 883	1 586 548

\*Pour les années 2020 et 2021, le nombre de salariés comprend les salariés en activité ou au chômage partiel.

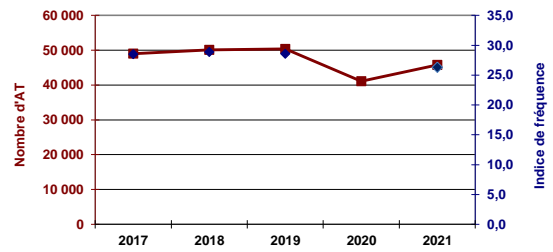
N.B. : Périmètre actuel des CTN.

N.C. : non calculé

Salariés concernés par les accidents du travail

Accidents du travail

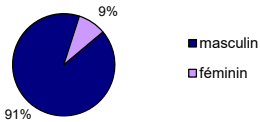
Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



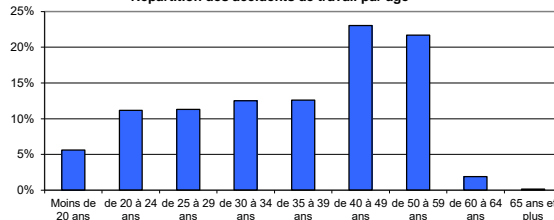
Principales maladies professionnelles

Code tableau	Libellé du tableau	Nb MP	%	Nb 2020
057A	Affections périarticulaires	4 548	77%	3 916
030A	Aff/amiante	370	6%	499
098A	Aff. Rachis lombaire/manutention charges lourdes	231	4%	195
030B	Cancer broncho-pulm./ amiante	198	3%	225
Autres	Alinéa 7	169	3%	150
	Autres MP	385	7%	370

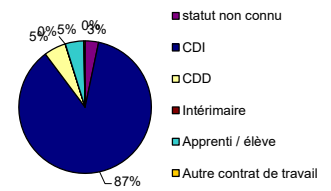
Répartition des accidents de travail par sexe



Répartition des accidents de travail par âge

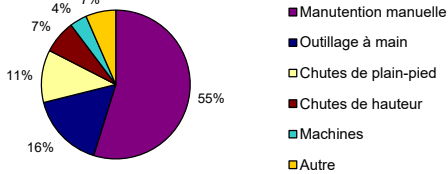


Répartition des AT suivant le statut professionnel de la victime



Circonstances des accidents du travail

Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



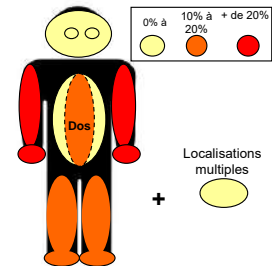
Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

Risque	%
Manutention manuelle	55%
Outillage à main	16%
Chutes de plain-pied	11%
Chutes de hauteur	7%
Machines	4%
Autre	7%

Lésions occasionnées par les accidents du travail

Répartition des AT selon le siège des lésions

Tête et cou, y compris yeux	8%
Membres supérieurs, y compris doigts et mains	44%
Torse et organes	3%
Dos	15%
Membres inférieurs	19%
Multiples endroits du corps affectés	4%
Inconnue ou non précisée	6%

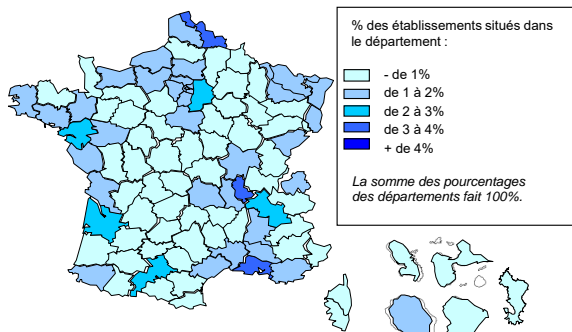


Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

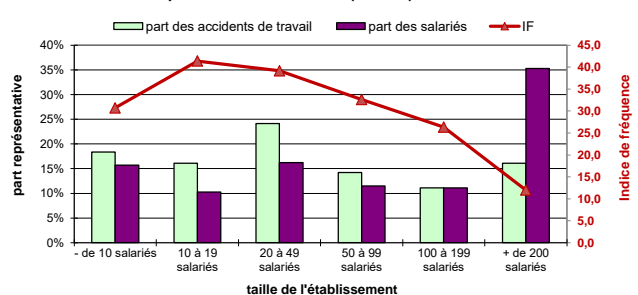
Nature de lésion	%
Traumatismes internes	21%
Plaies ouvertes	15%
Commotions et traumatismes internes	11%
Chocs traumatiques	10%
Entorses et foulures	9%
Autres	34%

Etablissements concernés

Répartition des établissements sur l'ensemble du territoire



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2021)



CTN A : Industries de la métallurgie  
ACCIDENTS DE TRAVAIL ANNEE 2021

CTN : A

Industries de la métallurgie

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)  
Nombre d'accidents de travail en premier règlement  
dont avec au moins 4 jours d'arrêt  
Nombre de nouvelles incapacités permanentes  
Nombre de décès  
Nombre de journées perdues

1 739 518  
45 776  
40 789  
2 682  
57  
3 129 422

Indice de fréquence  
Taux de fréquence  
Taux de gravité  
Indice de gravité  
Nombre d'établissements

26,3  
15,5  
1,1  
10,4  
117 876

	Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues		Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
<b>REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LE LIEU DE L'ACCIDENT <sup>(1)</sup></b>				
1 Non précisé	0	0	0	0	1 Non précisé	1 087	84	3	98 129
2 Moins de 20 ans	2 569	39	0	65 778	2 lieu de travail habituel	31 693	1 894	37	2 237 228
3 de 20 à 24 ans	5 122	83	0	182 161	3 lieu de travail occasionnel	4 056	254	9	317 452
4 de 25 à 29 ans	5 176	169	2	262 573	4 lieu du repas	65	7	1	4 279
5 de 30 à 34 ans	5 730	244	1	347 988	5 au cours du trajet entre le domicile et le lieu de travail	19	1	0	1 029
6 de 35 à 39 ans	5 764	314	7	396 775	6 au cours du trajet entre le travail et le lieu du repas	1	0	0	226
7 de 40 à 49 ans	10 536	748	19	836 347	7 au cours d'un déplacement pour l'employeur	1 207	89	6	108 268
8 de 50 à 59 ans	9 922	990	21	945 129	8 Non codés	2 661	353	1	362 813
9 de 60 à 64 ans	879	83	6	82 085	<b>REPARTITION SUIVANT LE TYPE DE LIEU DE L'ACCIDENT <sup>(1)</sup></b>				
10 65 ans et plus	78	12	1	10 586	1 Site industriel	23 136	1 609	25	1 734 760
<b>REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME</b>					2 Chantier, construction, carrière, mine à ciel ouvert	1 852	129	3	156 216
1 masculin	41 686	2 380	51	2 779 762	3 Lieu pour agriculture, élevage, pisciculture, zone forest.	36	2	0	1 398
2 féminin	4 090	302	6	349 660	4 Lieu d'activité tertiaire, bureau, divertissement, divers	1 027	52	11	84 112
<b>REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE <sup>(1)</sup></b>					5 Établissement de soins	60	2	0	4 411
1 Non précisé	2 075	133	5	178 390	6 Lieu public	1 117	83	8	105 599
2 Cadres, techniciens, a.m.	3 489	262	12	270 530	7 Domicile	309	20	4	27 001
3 Employés	4 217	246	10	339 551	8 Lieu d'activité sportive	47	6	0	3 234
4 Apprentis	1 767	25	0	49 060	9 En l'air, en hauteur - à l'exclusion des chantiers	9	0	0	1 441
5 Elèves	10	1	0	627	10 Sous terre - à l'exclusion des chantiers	5	0	0	482
6 Ouvriers non qualifiés	4 799	288	2	364 397	11 Sur l'eau - à l'exclusion des chantiers	26	2	0	1 351
7 Ouvriers qualifiés	21 228	1 377	27	1 610 496	12 En milieu hyperbare - à l'exclusion des chantiers	0	0	0	0
8 Divers	41	3	0	2 720	13 Autre ou sans information	5 103	347	5	390 272
9 Non codés	3 163	347	1	313 651	14 Non codés	8 062	430	1	619 145
<b>REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LESIONS</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
1 Nature inconnue ou non précisée	3 218	222	33	282 156	1 Problème électrique, explosion, feu	143	12	0	10 583
2 Blessures superficielles	2 927	133	0	154 541	2 Débordement, renversement, fuite, etc.	370	17	0	15 670
3 Plaies ouvertes	7 052	292	0	225 693	3 Éclatement, glissade, chute, etc. d'agent matériel	2 224	187	1	167 248
4 Autres plaies et blessures superficielles	1 700	68	0	60 222	4 Perte de contrôle	9 786	671	3	589 576
5 Fractures fermées	2 386	277	0	286 209	5 Glissade ou trébuchement avec chute	3 916	352	2	423 558
6 Fractures ouvertes	478	114	0	71 048	6 Mouvement corps sans contrainte	5 413	380	3	400 429
7 Autres fractures osseuses	188	32	0	21 890	7 Mouvement corps avec contrainte	8 017	401	3	628 481
8 Luxations et sub-luxations	492	51	0	65 029	8 Surprise, violence, agression, menace, etc.	315	27	3	37 159
9 Entorses et foulures	4 171	180	0	288 406	9 Autre ou sans information	2 543	205	41	237 573
10 Autres luxations, entorses, foulures	203	8	0	16 961	Non codés	8 062	430	1	619 145
11 Amputations traumatiques	155	73	0	29 736	<b>REPARTITION SUIVANT L'AGENT MATERIEL DE LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
12 Commotions et traumatismes internes	4 834	243	2	331 685	1 Bâtiments, surfaces à niveau	3 645	224	4	329 359
13 Traumatismes internes	9 578	439	7	675 458	2 Bâtiments, constructions, surfaces hauteur	1 347	123	1	150 346
14 Autres commotions, traumatismes internes	647	30	1	49 450	3 Bâtiments, constructions, surfaces profondeur	35	3	0	3 368
15 Brûlures (thermiques)	467	20	0	19 082	4 Dispositifs de distribution de matière	170	11	0	10 627
16 Brûlures chimiques (corrosions)	205	10	0	7 663	5 Moteurs, dispositifs transmis./stockage énergie	390	35	0	28 760
17 Gelures	0	1	0	119	6 Outils à main non motorisés	2 437	121	0	109 180
18 Autres brûlures et gelures	77	4	0	2 426	7 Outils mécaniques tenus main	1 121	69	0	58 226
19 Empoisonnements aigus	3	2	0	307	8 Outils à main, sans précision sur motorisation	118	9	0	4 835
20 Infections aiguës	29	0	0	452	9 Machines, équipements portables ou mobiles	158	14	0	13 280
21 Autres empoisonnements, infections	14	1	0	476	10 Machines et équipements fixes	1 756	165	1	125 523
22 Asphyxies	9	0	1	257	11 Dispositifs convoyage, transport, stockage	1 922	174	1	168 844
23 Noyades et submersions non mortelles	0	0	0	0	12 Véhicules terrestres	957	77	0	90 746
24 Autres noyades et asphyxies	3	1	0	434	13 Autres véhicules de transport	20	3	1	1 211
25 Perte auditive aiguë	1	1	0	261	14 Matériaux, objets, produits, bris, poussières, etc.	10 458	647	3	719 307
26 Effets de la pression (barotrauma)	0	0	0	0	15 Substances chimiques, explosives, radioactives...	259	16	0	10 718
27 Autres effets bruit, vibrations et pression	2	2	0	56	16 Dispositifs et équipements de sécurité	22	2	0	1 118
28 Chaleur et coups de soleil	1	0	0	194	17 Équipements bureau, sport, armes, domestiques...	417	32	1	29 081
29 Effets des radiations (non thermiques)	3	0	0	19	18 Organismes vivants et êtres humains	390	23	5	38 003
30 Effets du froid	0	0	0	0	19 Déchets en vrac	32	1	0	2 223
31 Autres effets t°, lumière, radiations	3	0	0	41	20 Phénomènes physiques, éléments naturels	38	4	0	3 296
32 Chocs suite à agressions et menaces	35	5	1	5 526	99 Autre ou sans information	7 035	499	39	612 226
33 Chocs traumatiques	4 621	293	2	345 294	Non codés	8 062	430	1	619 145
34 Autres chocs	467	30	0	34 252	<b>REPARTITION SUIVANT L'ACTIVITE PHYSIQUE SPECIFIQUE <sup>(1)</sup></b>				
35 Blessures multiples	498	53	1	51 936	1 Opération de machine	1 621	184	4	134 235
36 Autres blessures déterminées non classées	1 309	97	9	102 143	2 Travail avec des outils à main	5 475	307	2	283 982
<b>REPARTITION SUIVANT LE SIEGE DES LESIONS</b>					3 Conduite/présence moyen de transport-manutention...	960	98	5	94 086
1 Localisation de la blessure non déterminée	2 429	178	32	236 322	4 Manipulation d'objets	9 048	637	2	629 922
2 Tête, sans autre spécification	3 084	129	3	87 482	5 Transport manuel	5 406	340	0	450 362
3 Cou, dont colonne vertébrale et vertèbres du cou	651	28	1	44 540	6 Mouvement	7 679	475	10	674 575
4 Dos, dont colonne vertébrale et vertèbres du dos	7 087	281	0	474 525	7 Présence	897	103	22	103 089
5 Torse et organes, sans autre spécification	1 240	36	11	71 254	9 Autre ou sans information	1 641	108	11	140 026
6 Membres supérieurs, sans autre spécification	20 090	1 418	0	1 304 032	Non codés	8 062	430	1	619 145
7 Membres inférieurs, sans autre spécification	8 663	409	0	643 753	<b>REPARTITION SUIVANT LA MODALITE DE LA BLESSURE <sup>(1)</sup></b>				
8 Ensemble du corps et endroits multiples	2 031	161	4	222 249	1 Contact courant électrique, t°, substance dangereuse	866	40	1	38 366
9 Autres parties du corps blessées	501	42	6	45 265	2 Noyade, ensevelissement, enveloppement	9	0	0	154
					3 Écrasement mouvement vertical ou horizontal	4 230	385	4	440 313
					4 Heurt par objet en mouvement	3 673	253	1	266 312
					5 Contact agent matériel coupant, pointu, etc.	6 563	373	0	292 746
					6 Coincement, écrasement, etc.	2 783	323	2	191 569
					7 Contrainte du corps, contrainte psychique	13 079	731	11	1 119 103
					8 Morsure, coup de pied, etc.	161	13	0	18 266
					9 Autre ou sans information	1 363	134	37	143 448
					Non codés	8 062	430	1	619 145

(1) Nombre d'AT avec un 1er règlement en 2021 et ayant eu au moins 4 jours d'arrêt en 2021

CTN A : Industries de la métallurgie  
ACCIDENTS DE TRAJET ANNEE 2021

CTN : A

Industries de la métallurgie

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	1 739 518	Indice de fréquence	3,4
Nombre d'accidents avec 1er règlement	5 853		
dont avec au moins 4 jours d'arrêt	4 994		
Nombre de nouvelles incapacités permanentes	489		
Nombre de décès	28		
Nombre de journées perdues par I.T.	483 553		

	Nombre d'accidents en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues		Nombre d'accidents en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
<b>REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LE SIEGE DES LESIONS</b>				
1 Non précisé	0	0	0	0	1 Localisation de la blessure non déterminée	311	19	23	41 884
2 Moins de 20 ans	892	24	3	46 725	2 Tête, sans autre spécification	219	16	1	13 694
3 de 20 à 24 ans	789	25	2	46 257	3 Cou, dont colonne vertébrale et vertèbres du cou	619	42	0	25 972
4 de 25 à 29 ans	659	34	1	47 189	4 Dos, dont colonne vertébrale et vertèbres du dos	538	32	0	34 901
5 de 30 à 34 ans	635	48	3	50 214	5 Torse et organes, sans autre spécification	229	7	1	13 966
6 de 35 à 39 ans	617	41	7	50 521	6 Membres supérieurs, sans autre spécification	1 196	113	0	103 676
7 de 40 à 49 ans	1 108	132	6	110 594	7 Membres inférieurs, sans autre spécification	1 328	106	0	122 480
8 de 50 à 59 ans	1 014	155	5	117 193	8 Ensemble du corps et endroits multiples	1 332	149	2	119 614
9 de 60 à 64 ans	123	29	1	12 614	9 Autres parties du corps blessées	81	5	1	7 366
10 65 ans et plus	16	1	0	2 246					
<b>REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LA DEVIATION (1)</b>				
1 Masculin	4 861	407	26	416 234	1 Problème électrique, explosion, feu	1	0	0	95
2 Féminin	992	82	2	67 319	2 Débordement, renversement, fuite, etc.	3	0	0	14
<b>REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (1)</b>					3 Éclatement, glissade, chute, etc. d'agent matériel	63	4	0	4 964
1 Non précisé	254	23	4	30 417	4 Perte de contrôle	3 163	310	23	273 292
2 Cadres, techniciens, a.m.	721	78	5	53 666	5 Glissade ou trébuchement avec chute	548	28	1	49 260
3 Employés	702	85	3	69 323	6 Mouvement corps sans contrainte	134	11	0	12 057
4 Apprentis	657	14	1	36 146	7 Mouvement corps avec contrainte	149	9	0	11 409
5 Elèves	2	0	0	63	8 Surprise, violence, agression, menace, etc.	60	8	0	5 391
6 Ouvriers non qualifiés	371	34	5	37 825	9 Autre ou sans information	247	25	3	28 329
7 Ouvriers qualifiés	1 656	160	9	175 592	Non codés	626	94	1	98 742
8 Divers	10	2	0	2 735	<b>REPARTITION SUIVANT L'AGENT MATERIEL DE LA DEVIATION (1)</b>				
9 Non codés	621	93	1	77 786	1 Bâtiments, surfaces à niveau	754	46	1	59 947
<b>REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LESIONS</b>					2 Bâtiments, constructions, surfaces hauteur	121	6	0	14 309
1 Nature inconnue ou non précisée	387	27	23	45 561	3 Bâtiments, constructions, surfaces profondeur	3	0	0	310
2 Blessures superficielles	294	17	0	17 733	4 Dispositifs de distribution de matière	1	0	0	9
3 Plaies ouvertes	140	13	0	5 814	5 Moteurs, dispositifs transmis./stockage énergie	2	0	0	23
4 Autres plaies et blessures superficielles	84	8	0	4 199	6 Outils à main non motorisés	3	1	0	213
5 Fractures fermées	691	128	0	120 713	7 Outils mécaniques tenus main	0	0	0	0
6 Fractures ouvertes	49	16	0	15 019	8 Outils à main, sans précision sur motorisation	0	0	0	0
7 Autres fractures osseuses	42	10	0	6 708	9 Machines, équipements portables ou mobiles	3	0	0	289
8 Luxations et sub-luxations	68	4	0	7 939	10 Machines et équipements fixes	2	0	0	99
9 Entorses et foulures	608	27	0	38 490	11 Dispositifs convoyage, transport, stockage	3	0	0	154
10 Autres luxations, entorses, foulures	29	1	0	2 530	12 Véhicules terrestres	2 822	288	19	253 529
11 Amputations traumatiques	5	2	0	1 461	13 Autres véhicules de transport	11	0	0	707
12 Commotions et traumatismes internes	737	41	0	38 837	14 Matériaux, objets, produits, bris, poussières, etc.	71	3	0	3 615
13 Traumatismes internes	1 273	80	1	72 390	15 Substances chimiques, explosives, radioactives...	1	0	0	6
14 Autres commotions, traumatismes internes	70	1	0	2 951	16 Dispositifs et équipements de sécurité	1	0	0	617
15 Brûlures (thermiques)	4	0	0	117	17 Equipements bureau, sport, armes, domestiques...	2	0	0	135
16 Brûlures chimiques (corrosions)	0	0	0	0	18 Organismes vivants et êtres humains	117	12	0	10 134
17 Gelures	0	0	0	0	19 Déchets en vrac	0	0	0	0
18 Autres brûlures et gelures	2	0	0	324	20 Phénomènes physiques, éléments naturels	3	2	0	246
19 Empoisonnements aigus	0	0	0	0	99 Autre ou sans information	448	37	7	40 469
20 Infections aiguës	0	0	0	24	Non codés	626	94	1	98 742
21 Autres empoisonnements, infections	0	0	0	0	<b>REPARTITION SUIVANT L'ACTIVITE PHYSIQUE SPECIFIQUE (1)</b>				
22 Asphyxies	0	0	0	0	1 Opération de machine	16	0	0	820
23 Noyades et submersions non mortelles	0	0	0	0	2 Travail avec des outils à main	8	0	0	274
24 Autres noyades et asphyxies	0	0	0	0	3 Conduite/présence moyen de transport-manutention...	3 455	322	24	298 739
25 Perte auditive aiguë	0	0	0	0	4 Manipulation d'objets	38	3	0	1 822
26 Effets de la pression (barotrauma)	0	0	0	0	5 Transport manuel	13	0	0	1 184
27 Autres effets bruit, vibrations et pression	0	0	0	0	6 Mouvement	668	52	1	61 838
28 Chaleur et coups de soleil	0	0	0	0	7 Présence	28	3	0	2 652
29 Effets des radiations (non thermiques)	0	0	0	0	9 Autre ou sans information	142	15	2	17 482
30 Effets du froid	0	0	0	0	Non codés	626	94	1	98 742
31 Autres effets t°, lumière, radiations	0	0	0	0	<b>REPARTITION SUIVANT LA MODALITE DE LA BLESSURE (1)</b>				
32 Chocs suite à agressions et menaces	6	0	0	207	1 Contact courant électrique, t°, substance dangereuse	6	1	0	395
33 Chocs traumatiques	849	63	2	54 892	2 Noyade, ensevelissement, enveloppement	0	0	0	0
34 Autres chocs	44	5	0	3 387	3 Écrasement mouvement vertical ou horizontal	1 668	101	5	130 703
35 Blessures multiples	334	42	2	34 336	4 Heurt par objet en mouvement	1 865	215	14	174 205
36 Autres blessures déterminées non classées	137	4	0	9 921	5 Contact agent matériel coupant, pointu, etc.	43	4	0	4 309
					6 Coincement, écrasement, etc.	32	4	1	2 022
					7 Contrainte du corps, contrainte psychique	495	32	0	43 123
					8 Morsure, coup de pied, etc.	35	3	0	1 987
					9 Autre ou sans information	224	35	7	28 067
					Non codés	626	94	1	98 742

(1) Nombre d'accidents avec un 1er règlement en 2021 et ayant eu au moins 4 jours d'arrêt en 2021

CTN A : Industries de la métallurgie  
MALADIES PROFESSIONNELLES ANNEE 2021

CTN : A

Industries de la métallurgie

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)  
Nombre de maladies avec 1er règlement  
Nombre de nouvelles incapacités permanentes (taux compris entre 1% et 100%)  
Nombre de décès  
Nombre de journées perdues par incapacité temporaire

1 739 518
5 901
3 309
47
1 586 548

REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME					REPARTITION SELON LA PROFESSION						
		Nombre de MP avec 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues			Nombre de MP avec 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
1	Non précisé	0	0	0	0	1	Agriculteurs	0	0	0	13
2	Moins de 20 ans	2	0	0	567	2	Artisans	3 073	1 800	27	732 761
3	de 20 à 24 ans	20	2	0	3 783	3	Conducteurs	1 626	802	12	454 570
4	de 25 à 29 ans	98	33	0	30 041	4	Dirigeants	21	20	0	9 125
5	de 30 à 34 ans	240	88	0	69 681	5	Employés	76	42	0	26 463
6	de 35 à 39 ans	477	161	0	148 913	6	Employés non qualifiés	758	435	3	220 849
7	de 40 à 49 ans	1 563	717	3	518 059	7	Personnels de service	28	22	0	12 078
8	de 50 à 59 ans	2 739	1 623	11	779 212	8	Professions intermédiaires	222	133	3	51 527
9	de 60 à 64 ans	256	210	6	34 614	9	Spécialistes des sciences	47	29	2	9 721
10	65 ans et plus	506	475	27	1 678	10	Professions militaires	0	0	0	0
						11	Non précisé	50	26	0	69 441
REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME					REPARTITION SUIVANT LA DUREE D'EXPOSITION						
1	Masculin	4 513	2 674	46	1 139 455	1	Non précisé	600	346	4	149 240
2	Féminin	1 388	635	1	447 093	2	Moins de 6 mois	61	18	0	15 413
						3	De 6 mois à un an	87	29	0	21 080
						4	De 1 an à moins de 5 ans	697	287	3	205 836
						5	De 5 ans à moins de 10 ans	650	318	0	208 824
						6	Plus de 10 ans	3 806	2 311	40	986 155

REPARTITION PAR MP					REPARTITION PAR MP						
N°	Libellé				N°	Libellé					
001A	plomb	1	1	0	365	049B	affections respiratoires	2	2	0	544
002A	mercure	0	0	0	0	050A	Phénylhydrazine	0	0	0	0
003A	tétrachloréthane	0	0	0	0	051A	résines époxydiques	3	1	0	755
004A	benzène	5	6	2	3 646	052A	chlorure de vinyle monomère	0	0	0	0
004B	affections/benzène toluène	0	0	0	0	053A	Affections dues aux rickettsies	0	0	0	0
005A	phosphore	0	0	0	0	054A	Poliomyélites	0	0	0	0
006A	rayonnements ionisants	4	3	0	203	055A	amibes	0	0	0	0
007A	Tétanos	0	0	0	0	056A	Rage	0	0	0	0
008A	ciments	0	0	0	0	057A	Affections périarticulaires	4 548	2 179	0	1 345 802
009A	dérivés des hydrocarbures	0	0	0	0	058A	Affections/ W à Hte température	0	0	0	0
010A	dermites par acide chromiques	0	0	0	9	059A	Intoxications/hexane	0	0	0	0
010B	acide chromique	0	0	0	0	061A	cadmium et ses composés	0	0	0	0
010T	cancer chromique	3	1	1	1 066	061B	Cancer broncho-pulm./ cadmium	0	0	0	0
011A	Intoxication / tétrachlorure de carbone	0	0	0	0	062A	isocyanates organiques	5	8	0	2 562
012A	dérivés hydrocarbures aliphatiques	1	0	0	365	063A	Aff./enzymes	0	0	0	0
013A	hydrocarbures benzéniques	0	0	0	0	064A	Intoxication par CO	0	0	0	0
014A	dérivés phénol/pentachlorophénol	0	0	0	0	065A	eczéma allergique	13	4	0	2 637
015A	Aff/amines aromatiques/sels/dérivés	0	0	0	0	066A	Aff. Respir./ allergie	5	6	0	1 210
015B	allergique/amines hydroxylés	0	0	0	0	066B	Pneumopathies d'hypersensibilité	2	0	0	661
015T	lésions de la vessie	10	6	0	2 114	067A	Lésions/Chlorure de potassium	0	0	0	0
016A	goudrons houille	0	0	0	0	068A	Tularémie	0	0	0	0
016B	cancers/les goudrons, huile de houille	11	12	1	1 087	069A	vibrations et chocs/machine	21	15	0	6 378
018A	Charbon	0	0	0	0	070A	cobalt	3	1	0	606
019A	Spirochétoses	0	0	0	0	070B	Affec. respi.carbures métalliques	0	0	0	0
020A	arsenic	0	0	0	0	070T	Affec. cancè. carbures métalliques	0	0	0	0
020B	Cancer/arsenic	0	0	0	0	071A	aff.oculaire/rayonnement thermique	1	1	0	0
020T	Cancers/pyrites	0	0	0	0	071B	Affections cancéreuses	0	0	0	0
021A	l'hydrogène arsénié	0	0	0	0	072A	dérivés du nitrol et du glycérol	0	0	0	0
022A	Sulfocarbonisme	0	0	0	0	073A	antimoine et ses dérivés	0	0	0	0
023A	Nystagmus	0	0	0	0	074A	furfural et l'alcool furfurylique	0	0	0	0
024A	Brucelloses	0	0	0	0	075A	sélénium et dérivés	0	0	0	0
025A	Pneumoconioses/silice	26	26	1	2 603	076A	maladies nosocomiales	0	0	0	0
026A	bromure de méthyle	0	0	0	0	077A	Périonyxis et onyxis	0	0	0	125
027A	chlorure de méthyle	0	0	0	0	078A	chlorure de sodium dans les mines de sel	0	0	0	0
028A	Ankylostomose	0	0	0	0	079A	Lésions chr. du ménisque	62	38	0	16 581
029A	Lésions/travaux où pression>pression atmos.	0	0	0	0	080A	Kératoconjonctivites virales	0	0	0	0
030A	Aff/amianté	370	360	10	108	081A	Aff.malignes/bis(chlorométhyle)éther	0	0	0	0
030B	Cancer broncho-pulm./ amianté	198	172	31	8 548	082A	Aff./le méthacrylate de méthyle	3	1	0	647
031A	MP/aminoglycosides	0	0	0	0	083A	Lésions/travaux où pression<pression atmos.	0	0	0	0
032A	fluor,l'acide fluorhydrique	0	0	0	48	084A	Aff./solvants orga.liquides	3	2	0	927
033A	béryllium	1	0	0	695	085A	N-méthyl N-nitro N...	0	0	0	0
034A	phosphates,pyrophosphates etc	0	0	0	0	086A	Pasteurelloses	0	0	0	0
036A	huiles etgraisse animale ou de synthèse	7	2	0	2 652	087A	Ornithose-Psittacose	0	0	0	0
036B	cancers peau/dérivé du pétrole	1	1	0	725	088A	Rouget du porc	0	0	0	0
037A	Aff.cutanées/oxides et nickel	3	1	0	687	089A	halothane	0	0	0	0
037B	Aff.respi./oxides et nickel	0	0	0	178	090A	Aff.respi.inhalation textile végétal	0	0	0	0
037T	Aff.cancéreuses./oxides et nickel	1	0	1	0	091A	BPCO du mineur de charbon	0	0	0	0
038A	chlorpromazine	0	0	0	0	092A	stptococcus suis	0	0	0	0
039A	bioxyde de manganèse	1	1	0	0	093A	lés.de l'œil par particules ds puit de mine	0	0	0	0
040A	bacille tuberculeux	0	0	0	0	094A	BPCO du mineur de fer	0	0	0	0
041A	pénicillines et céphalosporines	0	0	0	0	095A	Aff.allergique/latex	1	2	0	283
042A	Surdité	153	152	0	292	096A	hantavirus	0	0	0	0
043A	Aff/aldéhyde et ses polymères	4	2	0	1 424	097A	Aff. Rachis lombaire/vibrations	25	19	0	10 469
043B	Aff. cancéreuses/aldéhyde formique	0	0	0	0	098A	Aff. Rachis lombaire/manutention charges lourdes	231	158	0	110 388
044A	aff/ inhalation d'oxyde de fer	1	1	0	335	099A	1.3 butadiène	0	0	0	0
044B	cancers/inhalation d'oxyde de fer	1	1	0	0	100A	Aff. respi./ causées par une infection SARS-CoV2	0	0	0	0
045A	Hépatites virales	0	0	0	0	101A	Aff. cancéreuses provoquées par le trichloréthylène	0	0	0	0
046A	Mycoses cutanées	0	0	0	0	102A	Cancer de la prostate	0	0	0	0
047A	Bois	1	1	0	0	autres	Aligné 7	169	123	0	58 198
049A	amines aliphatiques et alicycliques	1	0	0	625						

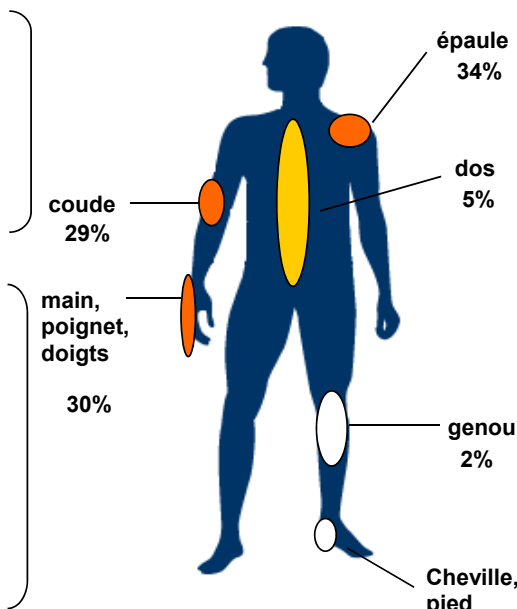
### CTN A : Industries de la métallurgie

#### Répartition des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) par syndrome (année 2021)

total TMS : **4 887 TMS en 1er règlement**

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
87	2%	-4%
5	0%	-
0	0%	-
1	0%	-
153	3%	-13%
1 195	<b>24%</b>	-6%

Syndrome de la gouttière épitrochléo-olécranienne (compression du nerf cubital) (T57)  
Arthrose du coude (T69)  
Hygroma aigu du coude (T57)  
Hygroma chronique du coude (T57)  
Epitrochléite (T57)  
Epicondylite (T57)



épaule **34%**  
Coiffe des rotateurs tendinopathie (T57)  
Coiffe des rotateurs rupture partielle (T57)

dos **5%**  
Sciatique par hernie discale (T97 & T98)  
Radiculalgie crurale par hernie discale (T97 & T98)

coude **29%**

main, poignet, doigts **30%**

genou **2%**

Cheville, pied **0%**

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
767	<b>16%</b>	-12%
878	<b>18%</b>	-2%

193	4%	-11%
63	1%	-21%

1	0%	-
62	1%	-9%
3	0%	-
9	0%	-
2	0%	-
0	0%	-
0	0%	-

2	0%	-
---	----	---

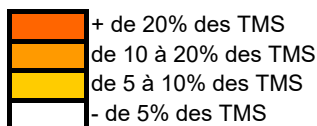
4	0%	-
9	0%	-
0	0%	-
3	0%	-
1 146	<b>23%</b>	-5%
4	0%	-
176	4%	-7%
123	3%	-8%

Troubles angioneurotiques de la main (T69)  
Ostéonécrose du semi-lunaire (maladie de Kienböck) (T69)  
Ostéonécrose du scaphoïde carpien (maladie de Köhler) (T69)  
Atteinte vasculaire cubito-palmaire (T69)  
Syndrome du canal carpien (T57)  
Syndrome de la loge de Guyon (T57)  
Téno-synovite (T57)  
Tendinite (T57)

Syndrome de compression du nerf sciatique poplitée externe (T57)  
Lésion chronique du ménisque (T79)  
Hygroma aigu du genou (T57)  
Hygroma chronique du genou (T57)  
Tendinite sous-quadricipitale ou rotulienne (T57)  
Tendinite de la patte d'oie (T57)  
Syndrome de la bandelette ilio-tibiale (T57)

Tendinite achilléenne (T57)

Association de plusieurs syndromes des tableaux :  
1 TMS en 1er règlement en 2021



Données nationales AT/MP issues des bases annuelles SNTRP

Les données portent sur les 9 CTN (y compris fonctions supports de nature administrative). Le total des TMS comprend en plus le compte spécial des maladies professionnelles.

Les TMS des catégories particulières font l'objet de dénombrements à part.



CTN B : Industries du bâtiment et des travaux publics  
SYNTHESE ANNEE 2021

CTN : B Industries du bâtiment et des travaux publics

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Synthèse 2021 et évolutions depuis 2017

	nombre	évolution 2021/2020	
Accidents de travail	89 112	15,6%	↗
Accidents de trajet	5 259	17,0%	↗
Maladies professionnelles	7 007	19,3%	↗
Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	1 868 363	-5,1%	↘

Détail par risque

Accidents de travail	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	87 031	88 670	88 360	77 086	89 112
Nombre de salariés*	1 630 729	1 673 782	1 731 886	1 777 316	1 868 363
Nombre de nouvelles IP :	5 763	5 565	5 543	4 277	5 473
Nombre de décès :	120	107	176	115	126
Nombre de journées perdues :	6 203 792	6 303 598	6 490 120	6 400 804	6 914 220
Indice de fréquence :	53,4	53,0	51,0	nc	47,7

Accidents de trajet	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d' Acc. de trajet en 1er régl. :	4 733	4 984	5 178	4 493	5 259
Nombre de nouvelles IP :	373	316	374	268	364
Nombre de décès :	29	23	39	25	27
Nombre de journées perdues :	388 279	399 642	410 284	416 750	439 508
Indice de fréquence :	2,9	3,0	3,0	nc	2,8

Maladies professionnelles	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de MP en 1er régl. :	6 795	7 578	7 351	5 875	7 007
Nombre de nouvelles IP :	3 550	3 928	4 108	3 208	4 061
Nombre de décès :	37	57	55	30	34
Nombre de journées perdues :	1 610 252	1 769 465	1 873 795	1 804 222	1 977 079

\*Pour les années 2020 et 2021, le nombre de salariés comprend les salariés en activité ou au chômage partiel.

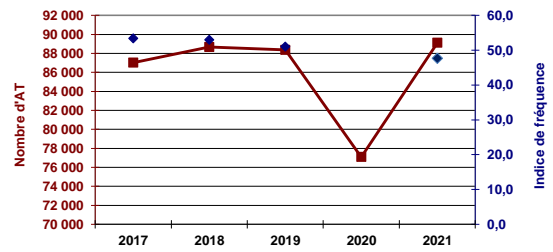
N.B. : Périmètre actuel des CTN.

N.C. : non calculé

Salariés concernés par les accidents de travail

Accidents de travail

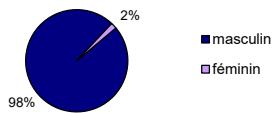
Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



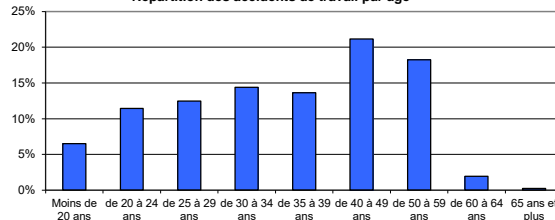
Principales maladies professionnelles

Code tableau	Libellé du tableau	Nb MP	%	Nb 2020
057A	Affections périarticulaires	4 949	71%	4 097
098A	Aff. Rachis lombaire/manutention charges lourdes	673	10%	587
079A	Lésions chr. du ménisque	388	6%	320
030A	Aff/amiante	311	4%	296
Autres	Alinéa 7	174	2%	109
	Autres MP	512	7%	466

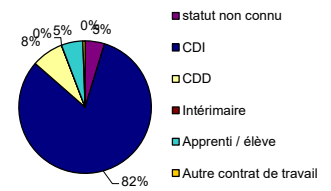
Répartition des accidents de travail par sexe



Répartition des accidents de travail par âge

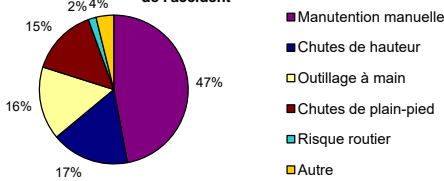


Répartition des AT suivant le statut professionnel de la victime



Circonstances des accidents de travail

Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



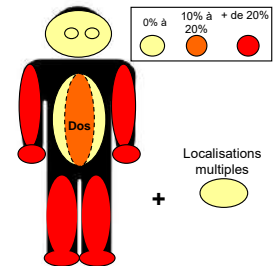
Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

Risque	%
Manutention manuelle	47%
Chutes de hauteur	17%
Outillage à main	16%
Chutes de plain-pied	15%
Risque routier	2%
Autre	4%

Lésions occasionnées par les accidents de travail

Répartition des AT selon le siège des lésions

Tête et cou, y compris yeux	7%
Membres supérieurs, y compris doigts et mains	37%
Torse et organes	4%
Dos	17%
Membres inférieurs	24%
Multiples endroits du corps affectés	5%
Inconnue ou non précisée	6%

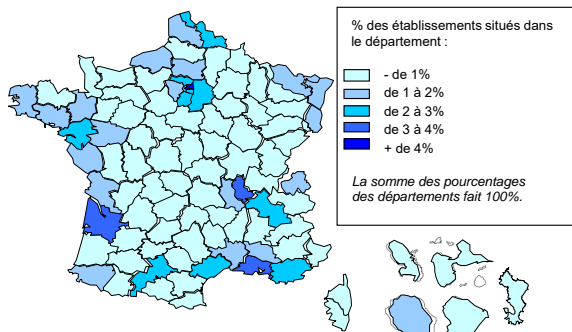


Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

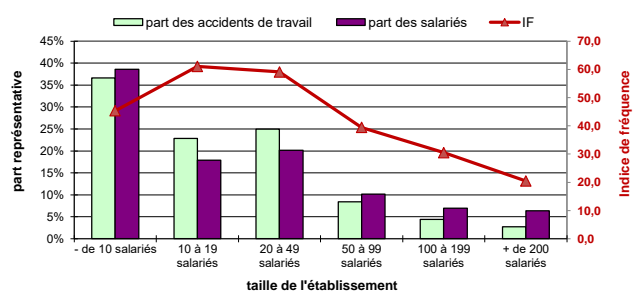
Nature de lésion	%
Traumatismes internes	21%
Plaies ouvertes	15%
Entorses et foulures	12%
Chocs traumatiques	11%
Commotions et traumatismes internes	10%
Autre	32%

Etablissements concernés

Répartition des établissements sur l'ensemble du territoire



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2021)



CTN B : Industries du bâtiment et des travaux publics  
ACCIDENTS DE TRAVAIL ANNEE 2021

CTN : B

Industries du bâtiment et des travaux publics

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)  
Nombre d'accidents de travail en premier règlement  
dont avec au moins 4 jours d'arrêt  
Nombre de nouvelles incapacités permanentes  
Nombre de décès  
Nombre de journées perdues

1 868 363  
89 112  
81 996  
5 473  
126  
6 914 220

Indice de fréquence  
Taux de fréquence  
Taux de gravité  
Indice de gravité  
Nombre d'établissements

47,7  
31,1  
2,4  
24,8  
331 854

	Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues		Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
<b>REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LE LIEU DE L'ACCIDENT <sup>(1)</sup></b>				
1 Non précisé	0	0	0	0	1 Non précisé	3 909	234	5	324 485
2 Moins de 20 ans	5 814	69	8	166 301	2 lieu de travail habituel	25 984	1 612	40	2 049 064
3 de 20 à 24 ans	10 172	178	4	403 978	3 lieu de travail occasionnel	43 435	2 801	66	3 519 188
4 de 25 à 29 ans	11 107	342	2	584 813	4 lieu du repas	96	4	0	7 010
5 de 30 à 34 ans	12 808	562	14	828 457	5 au cours du trajet entre le domicile et le lieu de travail	43	0	0	4 250
6 de 35 à 39 ans	12 143	670	5	921 728	6 au cours du trajet entre le travail et le lieu du repas	4	0	0	106
7 de 40 à 49 ans	18 863	1 543	26	1 853 439	7 au cours d'un déplacement pour l'employeur	3 257	234	15	275 478
8 de 50 à 59 ans	16 270	1 851	60	1 894 617	8 Non codés	5 268	588	0	734 639
9 de 60 à 64 ans	1 717	217	7	228 295	<b>REPARTITION SUIVANT LE TYPE DE LIEU DE L'ACCIDENT <sup>(1)</sup></b>				
10 65 ans et plus	218	41	0	32 592	1 Site industriel	8 491	672	10	673 006
<b>REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME</b>					2 Chantier, construction, carrière, mine à ciel ouvert	34 271	2 690	73	3 106 325
1 masculin	87 415	5 368	125	6 782 278	3 Lieu pour agriculture, élevage, pisciculture, zone forest.	94	5	0	5 948
2 féminin	1 697	105	1	131 942	4 Lieu d'activité tertiaire, bureau, divertissement, divers	1 079	77	4	105 363
<b>REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE <sup>(1)</sup></b>					5 Établissement de soins	115	10	1	8 570
1 Non précisé	4 266	261	7	381 622	6 Lieu public	2 371	203	17	233 934
2 Cadres, techniciens, a.m.	4 233	332	13	399 737	7 Domicile	1 548	104	3	121 330
3 Employés	4 984	362	9	446 223	8 Lieu d'activité sportive	90	4	0	6 875
4 Apprentis	4 207	61	3	131 374	9 En l'air, en hauteur - à l'exclusion des chantiers	91	13	1	12 014
5 Elèves	17	1	0	889	10 Sous terre - à l'exclusion des chantiers	12	0	0	653
6 Ouvriers non qualifiés	10 067	585	13	808 482	11 Sur l'eau - à l'exclusion des chantiers	14	2	0	1 342
7 Ouvriers qualifiés	46 488	3 270	81	4 027 094	12 En milieu hyperbare - à l'exclusion des chantiers	2	0	0	31
8 Divers	116	8	0	10 432	13 Autre ou sans information	12 777	877	17	1 066 582
9 Non codés	7 618	593	0	708 367	14 Non codés	21 041	816	0	1 572 247
<b>REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LÉSIONS</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
1 Nature inconnue ou non précisée	5 860	366	85	593 644	1 Problème électrique, explosion, feu	174	28	3	17 858
2 Blessures superficielles	4 966	271	0	279 364	2 Débordement, renversement, fuite, etc.	492	13	0	18 978
3 Plaies ouvertes	13 790	575	0	494 015	3 Éclatement, glissade, chute, etc. d'agent matériel	3 770	364	12	346 017
4 Autres plaies et blessures superficielles	2 773	92	0	108 197	4 Perte de contrôle	14 818	956	22	907 686
5 Fractures fermées	5 329	804	0	932 298	5 Glissade ou trébuchement avec chute	12 487	1 377	30	1 641 613
6 Fractures ouvertes	794	173	0	134 765	6 Mouvement corps sans contrainte	8 008	594	4	629 477
7 Autres fractures osseuses	437	71	0	78 652	7 Mouvement corps avec contrainte	16 126	904	7	1 279 634
8 Luxations et sub-luxations	1 080	121	0	139 186	8 Surprise, violence, agression, menace, etc.	443	40	4	50 631
9 Entorses et foulures	10 354	347	0	670 534	9 Autre ou sans information	4 637	381	44	450 079
10 Autres luxations, entorses, foulures	452	30	0	40 248	Non codés	21 041	816	0	1 572 247
11 Amputations traumatiques	237	107	1	38 582	<b>REPARTITION SUIVANT L'AGENT MATERIEL DE LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
12 Commotions et traumatismes internes	8 618	432	5	640 455	1 Bâtiments, surfaces à niveau	10 034	784	15	991 997
13 Traumatismes internes	18 624	1 014	7	1 416 270	2 Bâtiments, constructions, surfaces hauteur	6 968	795	16	912 093
14 Autres commotions, traumatismes internes	1 008	51	3	74 323	3 Bâtiments, constructions, surfaces profondeur	150	17	1	19 720
15 Brûlures (thermiques)	4 211	14	0	19 184	4 Dispositifs de distribution de matière	314	21	0	23 800
16 Brûlures chimiques (corrosions)	255	10	0	10 265	5 Moteurs, dispositifs transmis./stockage énergie	356	33	2	34 369
17 Gelures	2	0	0	27	6 Outils à main non motorisés	4 146	174	0	167 754
18 Autres brûlures et gelures	68	3	0	3 209	7 Outils mécaniques tenus main	2 637	205	0	156 902
19 Empoisonnements aigus	2	1	0	431	8 Outils à main, sans précision sur motorisation	143	13	0	7 997
20 Infections aiguës	55	2	0	2 179	9 Machines, équipements portables ou mobiles	502	54	5	55 253
21 Autres empoisonnements, infections	35	1	0	704	10 Machines et équipements fixes	2 012	127	1	132 292
22 Asphyxies	10	0	0	661	11 Dispositifs convoyage, transport, stockage	1 590	187	5	156 620
23 Noyades et submersions non mortelles	0	0	0	0	12 Véhicules terrestres	1 503	187	15	169 368
24 Autres noyades et asphyxies	1	0	0	19	13 Autres véhicules de transport	41	4	0	3 534
25 Perte auditive aiguë	0	0	0	0	14 Matériaux, objets, produits, bris, poussières, etc.	16 896	1 001	6	1 218 766
26 Effets de la pression (barotrauma)	2	0	0	111	15 Substances chimiques, explosives, radioactives...	251	12	0	12 047
27 Autres effets bruit, vibrations et pression	2	0	0	41	16 Dispositifs et équipements de sécurité	37	3	0	2 170
28 Chaleur et coups de soleil	5	0	0	264	17 Équipements bureau, sport, armes, domestiques...	521	39	2	41 339
29 Effets des radiations (non thermiques)	2	0	0	376	18 Organismes vivants et êtres humains	602	47	9	58 399
30 Effets du froid	2	0	0	43	19 Déchets en vrac	68	6	0	4 830
31 Autres effets t°, lumière, radiations	4	0	0	89	20 Phénomènes physiques, éléments naturels	62	12	1	6 875
32 Chocs suite à agressions et menaces	45	2	0	4 597	99 Autre ou sans information	12 122	936	48	1 165 848
33 Chocs traumatiques	9 544	607	6	797 733	Non codés	21 041	816	0	1 572 247
34 Autres chocs	745	51	2	66 744	<b>REPARTITION SUIVANT L'ACTIVITE PHYSIQUE SPECIFIQUE <sup>(1)</sup></b>				
35 Blessures multiples	1 359	162	5	175 118	1 Opération de machine	684	93	1	56 038
36 Autres blessures déterminées non classées	2 231	166	12	191 892	2 Travail avec des outils à main	9 898	578	6	555 387
<b>REPARTITION SUIVANT LE SIEGE DES LÉSIONS</b>					3 Conduite/présence moyen de transport-manutention...	1 343	166	20	148 664
1 Localisation de la blessure non déterminée	4 483	277	80	499 915	4 Manipulation d'objets	13 287	993	16	1 062 543
2 Tête, sans autre spécification	5 020	208	7	206 222	5 Transport manuel	11 893	778	1	998 022
3 Cou, dont colonne vertébrale et vertèbres du cou	1 295	82	2	98 925	6 Mouvement	18 767	1 515	30	1 939 298
4 Dos, dont colonne vertébrale et vertèbres du dos	15 421	731	0	1 112 044	7 Présence	1 640	244	35	224 524
5 Torse et organes, sans autre spécification	3 143	116	12	180 467	9 Autre ou sans information	3 443	290	17	357 497
6 Membres supérieurs, sans autre spécification	32 577	2 319	0	2 312 542	Non codés	21 041	816	0	1 572 247
7 Membres inférieurs, sans autre spécification	21 498	1 087	1	1 775 432	<b>REPARTITION SUIVANT LA MODALITE DE LA BLESSURE <sup>(1)</sup></b>				
8 Ensemble du corps et endroits multiples	4 747	570	21	633 423	1 Contact courant électrique, t°, substance dangereuse	1 048	55	3	50 847
9 Autres parties du corps blessées	928	83	3	95 250	2 Noyade, ensevelissement, enveloppement	12	1	2	1 192
					3 Écrasement mouvement vertical ou horizontal	12 101	1 368	29	1 601 793
					4 Heurt par objet en mouvement	5 411	438	20	443 982
					5 Contact agent matériel coupant, pointu, etc.	12 014	640	4	566 160
					6 Coincement, écrasement, etc.	2 739	282	7	207 830
					7 Contrainte du corps, contrainte psychique	24 472	1 552	14	2 123 327
					8 Morsure, coup de pied, etc.	299	24	4	26 972
					9 Autre ou sans information	2 859	297	43	319 870
					Non codés	21 041	816	0	1 572 247

(1) Nombre d'AT avec un 1er règlement en 2021 et ayant eu au moins 4 jours d'arrêt en 2021

CTN B : Industries du bâtiment et des travaux publics  
**ACCIDENTS DE TRAJET ANNEE 2021**

CTN : B

Industries du bâtiment et des travaux publics

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	<b>1 868 363</b>	Indice de fréquence	<b>2,8</b>
Nombre d'accidents avec 1er règlement	<b>5 259</b>		
dont avec au moins 4 jours d'arrêt	<b>4 612</b>		
Nombre de nouvelles incapacités permanentes	<b>364</b>		
Nombre de décès	<b>27</b>		
Nombre de journées perdues par I.T.	<b>439 508</b>		

	Nombre d'accidents en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues		Nombre d'accidents en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
<b>REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LE SIEGE DES LESIONS</b>				
1 Non précisé	0	0	0	0	1 Localisation de la blessure non déterminée	299	24	25	44 976
2 Moins de 20 ans	976	23	1	43 490	2 Tête, sans autre spécification	185	10	0	11 580
3 de 20 à 24 ans	750	32	4	41 146	3 Cou, dont colonne vertébrale et vertèbres du cou	530	38	0	26 419
4 de 25 à 29 ans	638	37	3	41 707	4 Dos, dont colonne vertébrale et vertèbres du dos	512	30	0	36 508
5 de 30 à 34 ans	634	40	1	56 080	5 Torse et organes, sans autre spécification	211	9	1	13 414
6 de 35 à 39 ans	597	44	3	57 489	6 Membres supérieurs, sans autre spécification	1 080	73	0	89 673
7 de 40 à 49 ans	863	85	7	97 689	7 Membres inférieurs, sans autre spécification	1 281	84	0	112 140
8 de 50 à 59 ans	711	90	5	89 862	8 Ensemble du corps et endroits multiples	1 086	89	1	98 063
9 de 60 à 64 ans	84	11	1	10 487	9 Autres parties du corps blessées	75	7	0	6 735
10 65 ans et plus	6	2	2	1 558					
<b>REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
1 Masculin	4 598	323	26	398 674	1 Problème électrique, explosion, feu	3	1	0	93
2 Féminin	661	41	1	40 834	2 Débordement, renversement, fuite, etc.	2	0	0	92
<b>REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE <sup>(1)</sup></b>					3 Éclatement, glissade, chute, etc. d'agent matériel	64	6	0	4 282
1 Non précisé	276	17	5	31 647	4 Perte de contrôle	2 633	191	18	225 221
2 Cadres, techniciens, a.m.	488	42	7	37 103	5 Glissade ou trébuchement avec chute	561	39	0	48 051
3 Employés	571	37	6	45 679	6 Mouvement corps sans contrainte	175	7	1	17 615
4 Apprentis	706	20	1	33 999	7 Mouvement corps avec contrainte	207	12	0	15 420
5 Elèves	1	0	0	50	8 Surprise, violence, agression, menace, etc.	90	7	1	7 356
6 Ouvriers non qualifiés	411	36	3	47 706	9 Autre ou sans information	244	21	7	31 002
7 Ouvriers qualifiés	1 539	133	5	168 247	Non codés	633	80	0	90 376
8 Divers	7	0	0	1 330	<b>REPARTITION SUIVANT L'AGENT MATERIEL DE LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
9 Non codés	613	79	0	73 747	1 Bâtiments, surfaces à niveau	669	37	0	57 391
<b>REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LESIONS</b>					2 Bâtiments, constructions, surfaces hauteur	184	15	0	15 695
1 Nature inconnue ou non précisée	359	25	25	48 291	3 Bâtiments, constructions, surfaces profondeur	1	0	0	365
2 Blessures superficielles	250	10	0	15 050	4 Dispositifs de distribution de matière	2	0	0	137
3 Plaies ouvertes	87	6	0	6 212	5 Moteurs, dispositifs transmis./stockage énergie	0	0	0	0
4 Autres plaies et blessures superficielles	57	3	0	3 769	6 Outils à main non motorisés	3	0	0	446
5 Fractures fermées	596	91	0	95 310	7 Outils mécaniques tenus main	3	0	0	47
6 Fractures ouvertes	46	13	0	12 857	8 Outils à main, sans précision sur motorisation	0	0	0	0
7 Autres fractures osseuses	37	5	1	7 149	9 Machines, équipements portables ou mobiles	2	0	0	32
8 Luxations et sub-luxations	66	8	0	5 859	10 Machines et équipements fixes	2	0	0	57
9 Entorses et foulures	674	29	0	38 268	11 Dispositifs convoyage, transport, stockage	9	0	0	374
10 Autres luxations, entorses, foulures	19	0	0	1 106	12 Véhicules terrestres	2 385	192	17	211 749
11 Amputations traumatiques	2	5	0	474	13 Autres véhicules de transport	8	0	0	913
12 Commotions et traumatismes internes	621	37	0	34 405	14 Matériaux, objets, produits, bris, poussières, etc.	69	2	0	3 083
13 Traumatismes internes	1 133	53	1	69 740	15 Substances chimiques, explosives, radioactives...	0	0	0	0
14 Autres commotions, traumatismes internes	68	4	0	4 404	16 Dispositifs et équipements de sécurité	4	0	0	272
15 Brûlures (thermiques)	6	0	0	90	17 Equipements bureau, sport, armes, domestiques...	3	1	0	398
16 Brûlures chimiques (corrosions)	2	0	0	22	18 Organismes vivants et êtres humains	122	5	0	8 252
17 Gelures	0	0	0	0	19 Déchets en vrac	0	0	0	0
18 Autres brûlures et gelures	1	0	0	7	20 Phénomènes physiques, éléments naturels	2	0	0	393
19 Empoisonnements aigus	0	0	0	0	99 Autre ou sans information	511	32	10	49 528
20 Infections aiguës	0	0	0	0	Non codés	633	80	0	90 376
21 Autres empoisonnements, infections	0	0	0	0	<b>REPARTITION SUIVANT L'ACTIVITE PHYSIQUE SPECIFIQUE <sup>(1)</sup></b>				
22 Asphyxies	0	0	0	0	1 Opération de machine	6	0	0	1 202
23 Noyades et submersions non mortelles	0	0	0	0	2 Travail avec des outils à main	11	0	0	456
24 Autres noyades et asphyxies	0	0	0	0	3 Conduite/présence moyen de transport-manutention...	2 848	201	20	237 810
25 Perte auditive aiguë	1	0	0	2	4 Manipulation d'objets	55	1	0	3 912
26 Effets de la pression (barotrauma)	0	0	0	0	5 Transport manuel	19	0	0	759
27 Autres effets bruit, vibrations et pression	0	0	0	0	6 Mouvement	837	59	1	78 649
28 Chaleur et coups de soleil	1	0	0	6	7 Présence	33	2	1	4 617
29 Effets des radiations (non thermiques)	0	0	0	0	9 Autre ou sans information	170	21	5	21 727
30 Effets du froid	0	0	0	0	Non codés	633	80	0	90 376
31 Autres effets t°, lumière, radiations	1	0	0	3	<b>REPARTITION SUIVANT LA MODALITE DE LA BLESSURE <sup>(1)</sup></b>				
32 Chocs suite à agressions et menaces	1	0	0	18	1 Contact courant électrique, t°, substance dangereuse	5	0	0	437
33 Chocs traumatiques	774	44	0	50 546	2 Noyade, ensevelissement, enveloppement	0	0	0	0
34 Autres chocs	43	4	0	4 188	3 Écrasement mouvement vertical ou horizontal	1 416	90	3	116 935
35 Blessures multiples	278	24	0	30 896	4 Heurt par objet en mouvement	1 554	129	12	138 787
36 Autres blessures déterminées non classées	136	3	0	10 836	5 Contact agent matériel coupant, pointu, etc.	66	2	0	4 811
					6 Coincement, écrasement, etc.	23	2	0	2 773
					7 Contrainte du corps, contrainte psychique	589	30	3	47 606
					8 Morsure, coup de pied, etc.	57	1	0	2 769
					9 Autre ou sans information	269	30	9	35 014
					Non codés	633	80	0	90 376

(1) Nombre d'accidents avec un 1er règlement en 2021 et ayant eu au moins 4 jours d'arrêt en 2021

CTN B : Industries du bâtiment et des travaux publics  
MALADIES PROFESSIONNELLES ANNEE 2021

CTN : B

Industries du bâtiment et des travaux publics

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)  
Nombre de maladies avec 1er règlement  
Nombre de nouvelles incapacités permanentes (taux compris entre 1% et 100%)  
Nombre de décès  
Nombre de journées perdues par incapacité temporaire

1 868 363
7 007
4 061
34
1 977 079

REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME					REPARTITION SELON LA PROFESSION						
		Nombre de MP avec 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues			Nombre de MP avec 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
1	Non précisé	0	0	0	0	1	Agriculteurs	2	1	0	1 116
2	Moins de 20 ans	7	1	0	419	2	Artisans	5 847	3 385	26	1 614 954
3	de 20 à 24 ans	40	10	0	9 207	3	Conducteurs	412	242	1	119 961
4	de 25 à 29 ans	147	42	0	39 244	4	Dirigeants	28	16	0	7 790
5	de 30 à 34 ans	416	140	0	104 713	5	Employés	28	14	0	6 989
6	de 35 à 39 ans	650	237	0	184 059	6	Employés non qualifiés	461	277	2	125 775
7	de 40 à 49 ans	1 711	943	2	559 403	7	Personnels de service	11	7	0	3 245
8	de 50 à 59 ans	3 275	2 060	8	999 714	8	Professions intermédiaires	152	93	3	33 682
9	de 60 à 64 ans	407	301	10	75 500	9	Spécialistes des sciences	33	18	1	7 182
10	65 ans et plus	354	327	14	4 820	10	Professions militaires	1	0	1	0
						11	Non précisé	32	8	0	56 385
REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME					REPARTITION SUIVANT LA DUREE D'EXPOSITION						
1	Masculin	6 870	4 012	34	1 939 097	1	Non précisé	754	393	1	204 167
2	Féminin	137	49	0	37 982	2	Moins de 6 mois	92	35	0	24 482
						3	De 6 mois à un an	130	83	0	38 456
						4	De 1 an à moins de 5 ans	1 000	427	0	275 014
						5	De 5 ans à moins de 10 ans	889	495	4	279 305
						6	Plus de 10 ans	4 142	2 628	29	1 155 655

REPARTITION PAR MP					REPARTITION PAR MP						
N°	Libellé				N°	Libellé					
001A	plomb	1	1	0	263	049B	affections respiratoires	1	0	0	15
002A	mercure	0	0	0	0	050A	Phénylhydrazine	0	0	0	0
003A	tétrachloréthane	0	0	0	0	051A	résines époxydiques	6	3	0	736
004A	benzène	3	3	0	1 253	052A	chlorure de vinyle monomère	0	0	0	0
004B	affections/benzène toluène	0	0	0	0	053A	Affections dues aux rickettsies	0	0	0	0
005A	phosphore	0	0	0	0	054A	Poliomyélites	0	0	0	0
006A	rayonnements ionisants	1	1	0	687	055A	amibes	0	0	0	0
007A	Tétanos	0	0	0	0	056A	Rage	0	0	0	0
008A	ciments	13	4	0	4 896	057A	Affections périarticulaires	4 949	2 576	0	1 395 736
009A	dérivés des hydrocarbures	0	0	0	0	058A	Affections/ W à Hte température	0	0	0	0
010A	dermites par acide chromiques	4	1	0	169	059A	Intoxications/hexane	0	0	0	304
010B	acide chromique	1	1	0	365	061A	cadmium et ses composés	0	0	0	0
010T	cancer chromique	0	0	0	0	061B	Cancer broncho-pulm./ cadmium	0	0	0	0
011A	Intoxication / tétrachlorure de carbone	0	0	0	0	062A	isocyanates organiques	3	0	0	759
012A	dérivés hydrocarbures aliphatiques	0	0	0	0	063A	Aff./enzymes	0	0	0	0
013A	hydrocarbures benzéniques	0	0	0	0	064A	Intoxication par CO	0	0	0	0
014A	dérivés phénol/pentachlorophénol	0	0	0	0	065A	eczéma allergique	5	4	0	1 515
015A	Aff/amines aromatiques/sels/dérivés	0	0	0	0	066A	Aff. Respir./ allergie	4	2	0	1 353
015B	allergique/amines hydroxylés	0	0	0	0	066B	Pneumopathies d'hypersensibilité	0	0	0	0
015T	lésions de la vessie	7	6	0	1 653	067A	Lésions/Chlorure de potassium	0	0	0	0
016A	goudrons houille	1	0	0	190	068A	Tularémie	0	0	0	0
016B	cancers/les goudrons, huile de houille	8	7	3	803	069A	vibrations et chocs/machine	43	38	0	13 892
018A	Charbon	0	0	0	0	070A	cobalt	0	0	0	0
019A	Spirochétoses	1	0	0	18	070B	Affec. respi.carbures métalliques	0	0	0	0
020A	arsenic	0	0	0	0	070T	Affec. cancèr. carbures métalliques	0	0	0	0
020B	Cancer/arsenic	0	0	0	0	071A	aff.oculaire/rayonnement thermique	1	1	0	66
020T	Cancers/pyrites	0	0	0	0	071B	Affections cancéreuses	0	0	0	0
021A	l'hydrogène arsénié	0	0	0	0	072A	dérivés du nitrol et du glycérol	0	0	0	0
022A	Sulfocarbonisme	0	0	0	0	073A	antimoine et ses dérivés	0	0	0	0
023A	Nystagmus	0	0	0	0	074A	furfural et l'alcool furfurylique	0	0	0	0
024A	Brucelloses	0	0	0	0	075A	sélénium et dérivés	0	0	0	0
025A	Pneumoconioses/silice	45	38	2	9 185	076A	maladies nosocomiales	0	0	0	0
026A	bromure de méthyle	0	0	0	0	077A	Périonyxis et onyxis	1	0	0	58
027A	chlorure de méthyle	0	0	0	0	078A	chlorure de sodium dans les mines de sel	0	0	0	0
028A	Ankylostomose	0	0	0	0	079A	Lésions chr. du ménisque	388	187	0	116 825
029A	Lésions/travaux où pression>pression atmos.	0	0	0	0	080A	Kératoconjonctivites virales	0	0	0	0
030A	Aff/amianté	311	301	8	3 609	081A	Aff.malignes/bis(chlorométhyle)éther	0	0	0	0
030B	Cancer broncho-pulm./ amianté	149	123	14	14 552	082A	Aff./le méthacrylate de méthyle	0	0	0	0
031A	MP/aminoglycosides	0	0	0	0	083A	Lésions/travaux où pression<pression atmos.	0	0	0	0
032A	fluor,l'acide fluorhydrique	0	0	0	170	084A	Aff./solvants orga.liquides	1	0	0	338
033A	béryllium	0	0	0	365	085A	N-méthyl N-nitro N...	0	0	0	0
034A	phosphates,pyrophosphates etc	0	0	0	0	086A	Pasteurelloses	0	0	0	0
036A	huiles etgraisse animale ou de synthèse	0	0	0	0	087A	Ornithose-Psittacose	0	0	0	0
036B	cancers peau/dérivé du pétrole	1	1	0	0	088A	Rouget du porc	0	0	0	0
037A	Aff.cutanées/oxydes et nickel	0	0	0	0	089A	halothane	0	0	0	0
037B	Aff.respi./oxydes et nickel	0	0	0	0	090A	Aff.respi.inhalation textile végétal	0	0	0	0
037T	Aff.cancéreuses./oxydes et nickel	0	0	0	0	091A	BPCO du mineur de charbon	0	0	0	0
038A	chlorpromazine	0	0	0	0	092A	strptococcus suis	0	0	0	0
039A	bioxyde de manganèse	0	0	0	0	093A	lés.de l'œil par particules ds puit de mine	0	0	0	0
040A	bacille tuberculeux	1	1	0	365	094A	BPCO du mineur de fer	0	0	0	0
041A	pénicillines et céphalosporines	0	0	0	0	095A	Aff.allergique/latex	1	0	0	127
042A	Surdité	100	97	0	1 444	096A	hantavirus	0	0	0	0
043A	Aff/aldéhyde et ses polymères	1	0	0	365	097A	Aff. Rachis lombaire/vibrations	96	63	0	38 672
043B	Aff. cancéreuses /aldéhyde formique	0	0	0	0	098A	Aff. Rachis lombaire/manutention charges lourdes	673	463	0	297 970
044A	aff/ inhalation d'oxyde de fer	1	1	0	0	099A	1.3 butadiène	0	0	0	729
044B	cancers/inhalation d'oxyde de fer	0	0	0	0	100A	Aff. respi./ causées par une infection SARS-CoV2	0	0	0	0
045A	Hépatites virales	0	0	0	0	101A	Aff. cancéreuses provoquées par le trichloréthylène	0	0	0	0
046A	Mycoses cutanées	0	0	0	0	102A	Cancer de la prostate	0	0	0	0
047A	Bois	12	11	3	1 654	autres	Aligné 7	174	127	4	65 978
049A	amines aliphatiques et alicycliques	0	0	0	0						

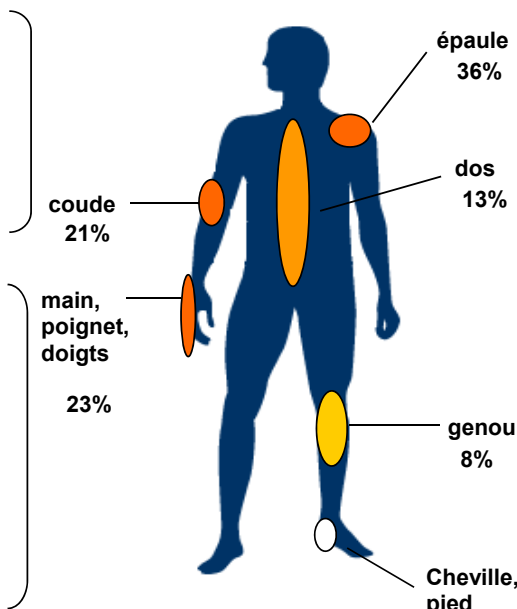
### CTN B : Industries du bâtiment et des travaux publics

#### Répartition des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) par syndrome (année 2021)

total TMS : **6 149 TMS en 1er règlement**

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
101	2%	-20%
17	0%	-
1	0%	-
1	0%	-
112	2%	-15%
1 048	17%	1%

Syndrome de la gouttière épitrochléo-olécranienne (compression du nerf cubital) (T57)  
Arthrose du coude (T69)  
Hygroma aigu du coude (T57)  
Hygroma chronique du coude (T57)  
Epitrochléite (T57)  
Epicondylite (T57)



Coiffe des rotateurs tendinopathie (T57)  
Coiffe des rotateurs rupture partielle (T57)

Sciatique par hernie discale (T97 & T98)  
Radiculalgie crurale par hernie discale (T97 & T98)

Syndrome de compression du nerf sciatique poplité externe (T57)  
Lésion chronique du ménisque (T79)  
Hygroma aigu du genou (T57)  
Hygroma chronique du genou (T57)  
Tendinite sous-quadricipitale ou rotulienne (T57)  
Tendinite de la patte d'oie (T57)  
Syndrome de la bandelette ilio-tibiale (T57)

Tendinite achilléenne (T57)

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
812	13%	-7%
1 375	22%	2%

586	10%	-6%
183	3%	-9%

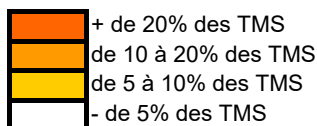
2	0%	-
388	6%	-6%
48	1%	-27%
71	1%	-18%
10	0%	-
0	0%	-
0	0%	-

6	0%	-
---	----	---

2	0%	-
14	0%	-
0	0%	-
10	0%	-
1 203	20%	0%
8	0%	-
97	2%	4%
54	1%	13%

Troubles angioneurotiques de la main (T69)  
Ostéonécrose du semi-lunaire (maladie de Kienböck) (T69)  
Ostéonécrose du scaphoïde carpien (maladie de Köhler) (T69)  
Atteinte vasculaire cubito-palmaire (T69)  
Syndrome du canal carpien (T57)  
Syndrome de la loge de Guyon (T57)  
Téno-synovite (T57)  
Tendinite (T57)

Association de plusieurs syndromes des tableaux :  
0 TMS en 1er règlement en 2021



Données nationales AT/MP issues des bases annuelles SNTRP

Les données portent sur les 9 CTN (y compris fonctions supports de nature administrative). Le total des TMS comprend en plus le compte spécial des maladies professionnelles.

Les TMS des catégories particulières font l'objet de dénombrements à part.

CTN C : Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication  
SYNTHESE ANNEE 2021

CTN : C Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Synthèse 2021 et évolutions depuis 2017

	nombre	évolution 2021/2020	
Accidents de travail	89 491	14,0%	↗
Accidents de trajet	8 250	7,3%	↗
Maladies professionnelles	3 411	13,9%	↗
Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	2 181 683	2,9%	↗

Détail par risque

Accidents de travail	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	94 793	97 083	97 346	78 497	89 491
Nombre de salariés*	2 210 111	2 134 427	2 149 970	2 120 348	2 181 683
Nombre de nouvelles IP :	5 196	5 281	5 297	4 303	5 522
Nombre de décès :	121	126	145	113	122
Nombre de journées perdues :	6 898 902	7 166 266	7 502 375	7 508 008	8 081 470
Indice de fréquence :	42,9	45,5	45,3	nc	41,0

Accidents de trajet	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d' Acc. de trajet en 1er régl. :	9 272	9 613	9 725	7 686	8 250
Nombre de nouvelles IP :	662	709	717	501	697
Nombre de décès :	38	28	28	18	34
Nombre de journées perdues :	699 789	734 457	781 528	761 425	798 950
Indice de fréquence :	4,2	4,5	4,5	nc	3,8

Maladies professionnelles	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de MP en 1er régl. :	3 267	3 490	3 663	2 995	3 411
Nombre de nouvelles IP :	1 581	1 728	1 771	1 498	1 843
Nombre de décès :	9	12	11	14	7
Nombre de journées perdues :	790 218	863 872	958 860	953 615	1 071 408

\*Pour les années 2020 et 2021, le nombre de salariés comprend les salariés en activité ou au chômage partiel.

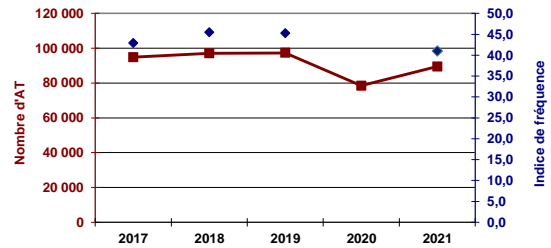
N.B. : Périmètre actuel des CTN.

N.C. : non calculé

Salariés concernés par les accidents du travail

Accidents du travail

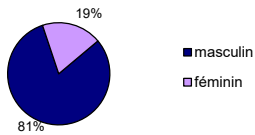
Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



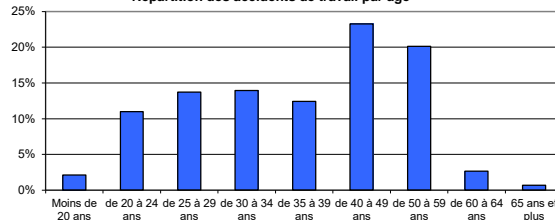
Principales maladies professionnelles

Code tableau	Libellé du tableau	Nb MP	%	Nb 2020
057A	Affections périarticulaires	2 675	78%	2 352
Autres	Alinéa 7	208	6%	119
098A	Aff. Rachis lombaire/manutention charges lourdes	190	6%	190
097A	Aff. Rachis lombaire/vibrations	161	5%	144
030A	Aff/amiante	72	2%	85
	Autres MP	105	3%	105

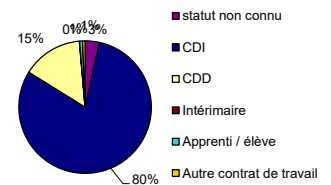
Répartition des accidents de travail par sexe



Répartition des accidents de travail par âge

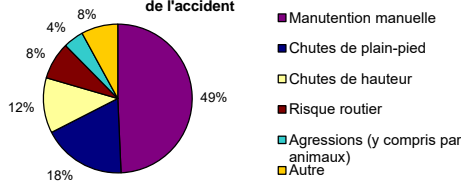


Répartition des AT suivant le statut professionnel de la victime



Circonstances des accidents du travail

Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



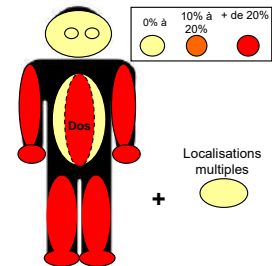
Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

Risque	%
Manutention manuelle	49%
Chutes de plain-pied	18%
Chutes de hauteur	12%
Risque routier	8%
Agressions (y compris par animaux)	4%
Autre	8%

Lésions occasionnées par les accidents du travail

Répartition des AT selon le siège des lésions

Tête et cou, y compris yeux	7%
Membres supérieurs, y compris doigts et mains	23%
Torse et organes	3%
Dos	21%
Membres inférieurs	31%
Multiples endroits du corps affectés	8%
Inconnue ou non précisée	7%

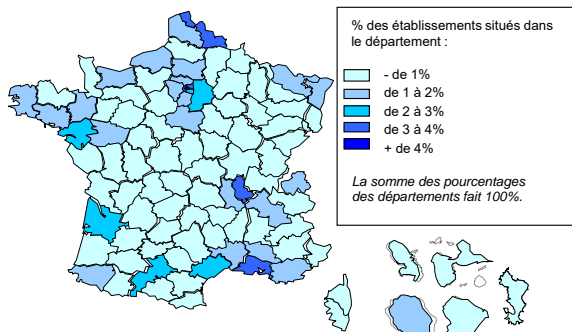


Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

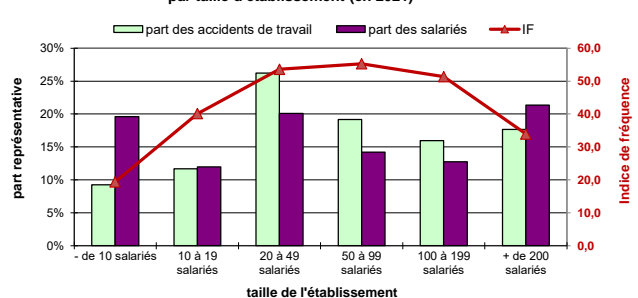
Nature de lésion	%
Traumatismes internes	28%
Chocs traumatiques	14%
Entorses et foulures	13%
Commotions et traumatismes internes	12%
Nature inconnue ou non précisée	7%
Autre	26%

Etablissements concernés

Répartition des établissements sur l'ensemble du territoire



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2021)



CTN C : Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication  
ACCIDENTS DE TRAVAIL ANNEE 2021

## CTN : C Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	2 181 683	Indice de fréquence	41,0
Nombre d'accidents de travail en premier règlement	89 491	Taux de fréquence	25,2
dont avec au moins 4 jours d'arrêt	83 493	Taux de gravité	2,3
Nombre de nouvelles incapacités permanentes	5 522	Indice de gravité	17,6
Nombre de décès	122	Nombre d'établissements	269 387
Nombre de journées perdues	8 081 470		

	Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues		Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
<b>REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LE LIEU DE L'ACCIDENT <sup>(1)</sup></b>				
1 Non précisé	0	0	0	0	1 Non précisé	3 123	212	9	332 236
2 Moins de 20 ans	1 909	24	1	80 504	2 lieu de travail habituel	46 037	2 556	53	4 168 132
3 de 20 à 24 ans	9 818	190	1	455 455	3 lieu de travail occasionnel	14 747	1 014	20	1 342 056
4 de 25 à 29 ans	12 278	405	2	762 262	4 lieu du repas	132	10	2	11 688
5 de 30 à 34 ans	12 494	617	3	992 135	5 au cours du trajet entre le domicile et le lieu de travail	37	1	0	2 949
6 de 35 à 39 ans	11 134	603	12	1 062 006	6 au cours du trajet entre le travail et le lieu du repas	7	0	0	182
7 de 40 à 49 ans	20 824	1 534	29	2 211 056	7 au cours d'un déplacement pour l'employeur	14 045	942	36	1 346 773
8 de 50 à 59 ans	18 021	1 816	50	2 144 214	8 Non codés	5 365	787	2	877 454
9 de 60 à 64 ans	2 386	258	12	296 564	<b>REPARTITION SUIVANT LE TYPE DE LIEU DE L'ACCIDENT <sup>(1)</sup></b>				
10 65 ans et plus	627	75	12	77 274	1 Site industriel	24 615	1 631	28	2 331 806
<b>REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME</b>					2 Chantier, construction, carrière, mine à ciel ouvert	2 231	141	3	195 321
1 masculin	72 458	4 454	112	6 447 676	3 Lieu pour agriculture, élevage, pisciculture, zone forest.	141	10	0	12 949
2 féminin	17 033	1 068	10	1 633 794	4 Lieu d'activité tertiaire, bureau, divertissement, divers	4 046	231	9	387 671
<b>REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE <sup>(1)</sup></b>					5 Établissement de soins	698	49	1	74 636
1 Non précisé	7 805	376	7	649 326	6 Lieu public	14 437	1 159	59	1 664 021
2 Cadres, techniciens, a.m.	4 613	300	6	390 616	7 Domicile	1 827	108	4	176 088
3 Employés	20 282	1 190	35	1 799 451	8 Lieu d'activité sportive	3 876	177	0	195 101
4 Apprentis	596	8	0	29 100	9 En l'air, en hauteur - à l'exclusion des chantiers	347	21	1	19 729
5 Elèves	8	0	0	792	10 Sous terre - à l'exclusion des chantiers	17	0	0	3 230
6 Ouvriers non qualifiés	12 294	670	14	1 184 133	11 Sur l'eau - à l'exclusion des chantiers	113	5	0	11 828
7 Ouvriers qualifiés	30 694	2 123	58	3 105 421	12 En milieu hyperbare - à l'exclusion des chantiers	5	0	0	716
8 Divers	1 038	77	0	118 221	13 Autre ou sans information	14 572	1 017	15	1 482 841
9 Non codés	6 163	778	2	804 410	14 Non codés	16 568	973	2	1 525 533
<b>REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LÉSIONS</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LA DÉVIATION <sup>(1)</sup></b>				
1 Nature inconnue ou non précisée	6 049	407	84	690 288	1 Problème électrique, explosion, feu	90	10	0	8 784
2 Blessures superficielles	4 426	285	3	356 476	2 Débordement, renversement, fuite, etc.	190	13	0	10 167
3 Plaies ouvertes	3 664	167	0	151 295	3 Éclatement, glissade, chute, etc. d'agent matériel	2 678	206	4	247 193
4 Autres plaies et blessures superficielles	1 233	63	0	80 021	4 Perte de contrôle	12 050	865	35	1 160 685
5 Fractures fermées	3 885	527	2	594 641	5 Glissade ou trébuchement avec chute	12 554	996	5	1 418 418
6 Fractures ouvertes	418	87	0	64 824	6 Mouvement corps sans contrainte	9 116	662	3	836 305
7 Autres fractures osseuses	270	53	0	43 051	7 Mouvement corps avec contrainte	21 578	1 094	4	1 865 192
8 Luxations et sub-luxations	1 291	134	0	171 424	8 Surprise, violence, agression, menace, etc.	2 916	298	8	426 630
9 Entorses et foulures	12 065	552	0	928 895	9 Autre ou sans information	5 753	405	61	582 563
10 Autres luxations, entorses, foulures	568	31	0	55 359	10 Non codés	16 568	973	2	1 525 533
11 Amputations traumatiques	81	49	0	12 940	<b>REPARTITION SUIVANT L'AGENT MATÉRIEL DE LA DÉVIATION <sup>(1)</sup></b>				
12 Commotions et traumatismes internes	10 720	585	2	929 664	1 Bâtiments, surfaces à niveau	11 449	744	4	1 104 434
13 Traumatismes internes	24 836	1 287	4	2 101 167	2 Bâtiments, constructions, surfaces hauteur	3 473	243	1	375 418
14 Autres commotions, traumatismes internes	1 324	74	0	120 241	3 Bâtiments, constructions, surfaces profondeur	38	6	0	7 703
15 Brûlures (thermiques)	167	6	0	6 578	4 Dispositifs de distribution de matière	161	14	0	18 148
16 Brûlures chimiques (corrosions)	98	2	0	5 002	5 Moteurs, dispositifs transmis, stockage énergie	169	17	0	17 746
17 Gelures	2	0	0	22	6 Outils à main non motorisés	798	37	0	38 056
18 Autres brûlures et gelures	26	0	0	2 391	7 Outils mécaniques tenus main	191	17	0	12 793
19 Empoisonnements aigus	3	0	0	738	8 Outils à main, sans précision sur motorisation	24	2	0	1 590
20 Infections aiguës	28	3	0	988	9 Machines, équipements portables ou mobiles	267	26	0	24 720
21 Autres empoisonnements, infections	28	0	0	2 233	10 Machines et équipements fixes	502	32	0	36 884
22 Asphyxies	11	0	1	590	11 Dispositifs convoyage, transport, stockage	6 678	461	5	647 540
23 Noyades et submersions non mortelles	0	0	0	0	12 Véhicules terrestres	6 386	557	31	744 004
24 Autres noyades et asphyxies	2	0	0	375	13 Autres véhicules de transport	329	24	3	23 090
25 Perte auditive aiguë	7	1	0	134	14 Matériaux, objets, produits, bris, poussières, etc.	14 677	839	2	1 287 074
26 Effets de la pression (barotrauma)	50	1	0	771	15 Substances chimiques, explosives, radioactives...	145	4	1	11 223
27 Autres effets bruit, vibrations et pression	7	1	0	283	16 Dispositifs et équipements de sécurité	42	1	0	3 842
28 Chaleur et coups de soleil	2	1	0	613	17 Équipements bureau, sport, armes, domestiques...	1 328	56	2	102 874
29 Effets des radiations (non thermiques)	1	0	0	168	18 Organismes vivants et êtres humains	4 662	391	9	560 837
30 Effets du froid	0	0	0	0	19 Déchets en vrac	64	7	0	4 257
31 Autres effets t°, lumière, radiations	7	0	0	395	20 Phénomènes physiques, éléments naturels	74	9	0	10 183
32 Chocs suite à agressions et menaces	464	49	0	83 957	99 Autre ou sans information	15 468	1 062	62	1 523 521
33 Chocs traumatiques	12 139	741	7	1 105 547	100 Non codés	16 568	973	2	1 525 533
34 Autres chocs	882	72	1	95 592	<b>REPARTITION SUIVANT L'ACTIVITÉ PHYSIQUE SPÉCIFIQUE <sup>(1)</sup></b>				
35 Blessures multiples	1 657	141	7	185 334	1 Opération de machine	589	57	1	56 894
36 Autres blessures déterminées non classées	3 080	203	11	289 473	2 Travail avec des outils à main	1 469	82	0	99 670
<b>REPARTITION SUIVANT LE SIÈGE DES LÉSIONS</b>					3 Conduite/présence moyen de transport-manutention...	7 718	664	41	890 688
1 Localisation de la blessure non déterminée	5 045	343	80	604 952	4 Manipulation d'objets	11 099	777	4	1 035 215
2 Tête, sans autre spécification	3 774	237	5	278 673	5 Transport manuel	15 049	837	6	1 402 268
3 Cou, dont colonne vertébrale et vertèbres du cou	2 376	138	1	210 313	6 Mouvement	24 102	1 528	18	2 244 844
4 Dos, dont colonne vertébrale et vertèbres du dos	18 576	849	0	1 563 728	7 Présence	3 109	341	32	422 735
5 Torse et organes, sans autre spécification	2 893	137	11	180 121	9 Autre ou sans information	3 790	263	18	403 623
6 Membres supérieurs, sans autre spécification	20 602	1 812	2	2 046 212	100 Non codés	16 568	973	2	1 525 533
7 Membres inférieurs, sans autre spécification	27 484	1 243	3	2 122 475	<b>REPARTITION SUIVANT LA MODALITÉ DE LA BLESSURE <sup>(1)</sup></b>				
8 Ensemble du corps et endroits multiples	7 195	634	16	901 557	1 Contact courant électrique, t°, substance dangereuse	432	22	4	29 237
9 Autres parties du corps blessées	1 546	129	4	173 439	2 Noyade, ensevelissement, enveloppement	10	1	0	682
					3 Écrasement mouvement vertical ou horizontal	12 827	1 039	10	1 443 745
					4 Heurt par objet en mouvement	6 875	533	21	663 844
					5 Contact agent matériel coupant, pointu, etc.	3 596	186	0	244 591
					6 Coincement, écrasement, etc.	3 174	255	5	244 503
					7 Contrainte du corps, contrainte psychique	34 856	2 074	20	3 287 050
					8 Morsure, coup de pied, etc.	1 480	127	1	187 292
					9 Autre ou sans information	3 675	312	59	454 993
					100 Non codés	16 568	973	2	1 525 533

(1) Nombre d'AT avec un 1er règlement en 2021 et ayant eu au moins 4 jours d'arrêt en 2021

CTN C : Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication

**ACCIDENTS DE TRAJET ANNEE 2021**

**CTN : C**

**Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication**

*NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.*

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	<b>2 181 683</b>	Indice de fréquence	<b>3,8</b>
Nombre d'accidents avec 1er règlement	<b>8 250</b>		
dont avec au moins 4 jours d'arrêt	<b>7 291</b>		
Nombre de nouvelles incapacités permanentes	<b>697</b>		
Nombre de décès	<b>34</b>		
Nombre de journées perdues par I.T.	<b>798 950</b>		

	Nombre d'accidents en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues		Nombre d'accidents en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
<b>REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LE SIEGE DES LESIONS</b>				
1 Non précisé	0	0	0	0	1 Localisation de la blessure non déterminée	479	43	29	63 225
2 Moins de 20 ans	200	4	1	7 707	2 Tête, sans autre spécification	301	29	1	25 736
3 de 20 à 24 ans	949	24	4	49 489	3 Cou, dont colonne vertébrale et vertèbres du cou	900	63	0	54 423
4 de 25 à 29 ans	1 105	52	2	78 762	4 Dos, dont colonne vertébrale et vertèbres du dos	786	59	0	68 381
5 de 30 à 34 ans	1 071	63	2	93 357	5 Torse et organes, sans autre spécification	299	16	0	20 153
6 de 35 à 39 ans	1 018	81	1	114 848	6 Membres supérieurs, sans autre spécification	1 474	149	0	155 032
7 de 40 à 49 ans	1 947	199	11	212 831	7 Membres inférieurs, sans autre spécification	1 980	151	0	208 634
8 de 50 à 59 ans	1 622	240	12	201 651	8 Ensemble du corps et endroits multiples	1 915	177	2	191 273
9 de 60 à 64 ans	268	28	1	30 163	9 Autres parties du corps blessées	116	10	2	12 093
10 65 ans et plus	70	6	0	10 142					
<b>REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
1 Masculin	5 380	455	28	572 479	1 Problème électrique, explosion, feu	2	0	0	53
2 Féminin	2 870	242	6	226 471	2 Débordement, renversement, fuite, etc.	6	1	0	151
<b>REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE <sup>(1)</sup></b>					3 Éclatement, glissade, chute, etc. d'agent matériel	81	4	0	8 236
1 Non précisé	712	43	6	66 992	4 Perte de contrôle	3 926	373	17	401 429
2 Cadres, techniciens, a.m.	827	78	3	70 776	5 Glissade ou trébuchement avec chute	1 221	90	0	125 382
3 Employés	2 099	200	13	208 119	6 Mouvement corps sans contrainte	278	24	0	28 923
4 Apprentis	153	2	1	6 255	7 Mouvement corps avec contrainte	344	18	1	27 196
5 Elèves	3	0	0	108	8 Surprise, violence, agression, menace, etc.	158	16	0	19 729
6 Ouvriers non qualifiés	838	65	4	93 508	9 Autre ou sans information	368	26	16	40 731
7 Ouvriers qualifiés	1 697	160	7	211 029	Non codés	907	145	0	147 120
8 Divers	71	5	0	13 652	<b>REPARTITION SUIVANT L'AGENT MATERIEL DE LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
9 Non codés	891	144	0	128 511	1 Bâtiments, surfaces à niveau	1 243	81	0	116 449
<b>REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LESIONS</b>					2 Bâtiments, constructions, surfaces hauteur	383	29	0	42 564
1 Nature inconnue ou non précisée	544	48	29	66 825	3 Bâtiments, constructions, surfaces profondeur	3	0	0	63
2 Blessures superficielles	352	26	0	33 039	4 Dispositifs de distribution de matière	5	0	0	212
3 Plaies ouvertes	162	9	0	10 347	5 Moteurs, dispositifs transmis./stockage énergie	5	1	0	738
4 Autres plaies et blessures superficielles	96	7	0	7 640	6 Outils à main non motorisés	3	0	0	560
5 Fractures fermées	792	156	0	152 908	7 Outils mécaniques tenus main	1	0	0	7
6 Fractures ouvertes	62	12	0	19 501	8 Outils à main, sans précision sur motorisation	0	0	0	0
7 Autres fractures osseuses	51	12	0	9 537	9 Machines, équipements portables ou mobiles	4	0	0	636
8 Luxations et sub-luxations	94	12	0	13 267	10 Machines et équipements fixes	0	0	0	0
9 Entorses et foulures	974	58	0	75 502	11 Dispositifs convoyage, transport, stockage	24	1	0	827
10 Autres luxations, entorses, foulures	32	1	0	2 303	12 Véhicules terrestres	3 557	350	18	369 773
11 Amputations traumatiques	1	0	0	5	13 Autres véhicules de transport	22	0	0	1 337
12 Commotions et traumatismes internes	1 038	62	2	77 087	14 Matériaux, objets, produits, bris, poussières, etc.	105	9	0	6 600
13 Traumatismes internes	1 901	105	1	139 148	15 Substances chimiques, explosives, radioactives...	3	0	0	36
14 Autres commotions, traumatismes internes	101	10	0	9 315	16 Dispositifs et équipements de sécurité	5	0	0	172
15 Brûlures (thermiques)	2	0	0	22	17 Equipements bureau, sport, armes, domestiques...	6	1	0	555
16 Brûlures chimiques (corrosions)	5	0	0	323	18 Organismes vivants et êtres humains	253	16	1	28 672
17 Gelures	0	0	0	0	19 Déchets en vrac	1	0	0	27
18 Autres brûlures et gelures	2	0	0	10	20 Phénomènes physiques, éléments naturels	4	0	0	1 396
19 Empoisonnements aigus	0	0	0	0	99 Autre ou sans information	757	64	15	81 206
20 Infections aiguës	1	0	0	365	Non codés	907	145	0	147 120
21 Autres empoisonnements, infections	0	0	0	0	<b>REPARTITION SUIVANT L'ACTIVITE PHYSIQUE SPECIFIQUE <sup>(1)</sup></b>				
22 Asphyxies	1	0	0	6	1 Opération de machine	16	2	0	2 017
23 Noyades et submersions non mortelles	0	0	0	0	2 Travail avec des outils à main	9	2	0	919
24 Autres noyades et asphyxies	0	0	0	0	3 Conduite/présence moyen de transport-manutention...	4 270	388	23	428 972
25 Perte auditive aiguë	0	0	0	363	4 Manipulation d'objets	83	9	0	7 256
26 Effets de la pression (barotrauma)	4	0	0	59	5 Transport manuel	36	0	0	2 241
27 Autres effets bruit, vibrations et pression	0	0	0	0	6 Mouvement	1 658	120	1	170 060
28 Chaleur et coups de soleil	0	0	0	0	7 Présence	54	9	0	9 153
29 Effets des radiations (non thermiques)	0	0	0	0	9 Autre ou sans information	258	22	10	31 212
30 Effets du froid	0	0	0	0	Non codés	907	145	0	147 120
31 Autres effets t°, lumière, radiations	0	1	0	104	<b>REPARTITION SUIVANT LA MODALITE DE LA BLESSURE <sup>(1)</sup></b>				
32 Chocs suite à agressions et menaces	16	2	0	2 557	1 Contact courant électrique, t°, substance dangereuse	6	1	0	338
33 Chocs traumatiques	1 251	84	0	102 032	2 Noyade, ensevelissement, enveloppement	0	0	0	0
34 Autres chocs	75	11	0	6 509	3 Écrasement mouvement vertical ou horizontal	2 364	168	3	233 993
35 Blessures multiples	499	70	0	53 978	4 Heurt par objet en mouvement	2 407	254	13	248 362
36 Autres blessures déterminées non classées	194	11	2	16 198	5 Contact agent matériel coupant, pointu, etc.	120	11	0	10 915
					6 Coincement, écrasement, etc.	48	4	0	3 412
					7 Contrainte du corps, contrainte psychique	969	70	3	94 618
					8 Morsure, coup de pied, etc.	75	8	0	11 028
					9 Autre ou sans information	395	36	15	49 164
					Non codés	907	145	0	147 120

(1) Nombre d'accidents avec un 1er règlement en 2021 et ayant eu au moins 4 jours d'arrêt en 2021



CTN C : Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication  
**MALADIES PROFESSIONNELLES ANNEE 2021**

**CTN : C Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication**

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)  
Nombre de maladies avec 1er règlement  
Nombre de nouvelles incapacités permanentes (taux compris entre 1% et 100%)  
Nombre de décès  
Nombre de journées perdues par incapacité temporaire

2 181 683
3 411
1 843
7
1 071 408

REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME					REPARTITION SELON LA PROFESSION						
		Nombre de MP avec 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues			Nombre de MP avec 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
1	Non précisé	0	0	0	0	1	Agriculteurs	4	1	0	702
2	Moins de 20 ans	1	0	0	75	2	Artisans	384	240	4	90 975
3	de 20 à 24 ans	16	5	0	2 844	3	Conducteurs	1 210	629	2	368 102
4	de 25 à 29 ans	50	20	0	14 128	4	Dirigeants	44	22	0	15 710
5	de 30 à 34 ans	165	65	1	49 224	5	Employés	474	254	0	152 159
6	de 35 à 39 ans	283	118	0	96 878	6	Employés non qualifiés	894	463	0	293 974
7	de 40 à 49 ans	1 051	519	0	374 198	7	Personnels de service	123	91	0	45 878
8	de 50 à 59 ans	1 571	913	2	495 106	8	Professions intermédiaires	173	82	0	45 365
9	de 60 à 64 ans	184	115	1	35 609	9	Spécialistes des sciences	71	44	1	21 248
10	65 ans et plus	90	88	3	3 346	10	Professions militaires	1	2	0	0
						11	Non précisé	33	15	0	37 295
REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME					REPARTITION SUIVANT LA DUREE D'EXPOSITION						
1	Masculin	2 168	1 198	7	660 142	1	Non précisé	364	174	0	107 418
2	Féminin	1 243	645	0	411 266	2	Moins de 6 mois	38	13	0	10 142
						3	De 6 mois à un an	59	26	0	21 439
						4	De 1 an à moins de 5 ans	486	230	2	155 348
						5	De 5 ans à moins de 10 ans	526	259	0	167 848
						6	Plus de 10 ans	1 938	1 141	5	609 213

REPARTITION PAR MP					REPARTITION PAR MP				
N°	Libellé				N°	Libellé			
001A	plomb	0	0	0	049B	affections respiratoires	0	0	0
002A	mercure	0	0	0	050A	Phenylhydrazine	0	0	0
003A	tétrachloréthane	0	0	0	051A	résines époxydiques	1	0	0
004A	benzène	5	3	1	052A	chlorure de vinyle monomère	0	0	0
004B	affections/benzène toluène	0	0	0	053A	Affections dues aux rickettsies	0	0	0
005A	phosphore	0	0	0	054A	Poliomyélites	0	0	0
006A	rayonnements ionisants	0	0	0	055A	amibes	0	0	0
007A	Tétanos	0	0	0	056A	Rage	0	0	0
008A	ciments	1	2	0	057A	Affections périarticulaires	2 675	1 335	0
009A	dérivés des hydrocarbures	0	0	0	058A	Affections/ W à Hte température	0	0	0
010A	dermites par acide chromiques	0	1	0	059A	Intoxications/hexane	0	0	0
010B	acide chromique	1	0	0	061A	cadmium et ses composés	0	0	0
010T	cancer chromique	0	0	0	061B	Cancer broncho-pulm./ cadmium	0	0	0
011A	Intoxication / tétrachlorure de carbone	0	0	0	062A	isocyanates organiques	0	0	0
012A	dérivés hydrocarbures aliphatiques	0	0	0	063A	Aff./enzymes	0	0	0
013A	hydrocarbures benzéniques	0	0	0	064A	Intoxication par CO	0	0	0
014A	dérivés phénol/pentachlorophénol	0	0	0	065A	eczéma allergique	2	0	0
015A	Aff/amines aromatiques/sels/dérivés	0	0	0	066A	Aff. Respir./ allergie	5	8	0
015B	allergique/amines hydroxylés	0	0	0	066B	Pneumopathies d'hypersensibilité	0	0	0
015T	lésions de la vessie	4	4	1	067A	Lésions/Chlorure de potassium	0	0	0
016A	goudrons houille	0	0	0	068A	Tularémie	0	0	0
016B	cancers/les goudrons, huile de houille	1	1	0	069A	vibrations et chocs/machine	4	4	0
018A	Charbon	0	0	0	070A	cobalt	0	0	0
019A	Spirochétoses	1	0	0	070B	Affec. respi.carbures métalliques	0	0	0
020A	arsenic	0	0	0	070T	Affec. cancèr. carbures métalliques	0	0	0
020B	Cancer/arsenic	0	0	0	071A	aff.oculaire/rayonnement thermique	0	0	0
020T	Cancers/pyrites	0	0	0	071B	Affections cancéreuses	0	0	0
021A	l'hydrogène arsénié	0	0	0	072A	dérivés du nitrol et du glycérol	0	0	0
022A	Sulfocarbonisme	0	0	0	073A	antimoine et ses dérivés	0	0	0
023A	Nystagmus	0	0	0	074A	furfural et l'alcool furfurylique	0	0	0
024A	Brucelloses	0	0	0	075A	sélénium et dérivés	0	0	0
025A	Pneumoconioses/silice	2	2	0	076A	maladies nosocomiales	0	0	0
026A	bromure de méthyle	0	0	0	077A	Périonyxis et onyxis	0	0	0
027A	chlorure de méthyle	0	0	0	078A	chlorure de sodium dans les mines de sel	0	0	0
028A	Ankylostomose	0	0	0	079A	Lésions chr. du ménisque	30	16	0
029A	Lésions/travaux où pression>pression atmos.	0	0	0	080A	Kératoconjonctivites virales	0	0	0
030A	Aff/amiante	72	70	2	081A	Aff.malignes/bis(chlorométhyle)éther	0	0	0
030B	Cancer broncho-pulm./ amiante	28	26	2	082A	Aff./le méthacrylate de méthyle	0	0	0
031A	MP/aminoglycosides	0	0	0	083A	Lésions/travaux où pression<pression atmos.	1	0	0
032A	fluor,l'acide fluorhydrique	0	0	0	084A	Aff./solvants orga.liquides	0	0	0
033A	béryllium	0	0	0	085A	N-méthyl N-nitro N...	0	0	0
034A	phosphates,pyrophosphates etc	0	0	0	086A	Pasteurelloses	0	0	0
036A	huiles etgraisse animale ou de synthèse	0	0	0	087A	Ornithose-Psittacose	0	0	0
036B	cancers peau/dérivé du pétrole	1	1	0	088A	Rouget du porc	0	0	0
037A	Aff.cutanées/oxydes et nickel	0	0	0	089A	halothane	0	0	0
037B	Aff.respi./oxydes et nickel	0	0	0	090A	Aff.respi.inhalation textile végétal	0	0	0
037T	Aff.cancéreuses./oxydes et nickel	0	0	0	091A	BPCO du mineur de charbon	0	0	0
038A	chlorpromazine	0	0	0	092A	stptococcus suis	0	0	0
039A	bioxyde de manganèse	0	0	0	093A	lés.de l'œil par particules ds puit de mine	0	0	0
040A	bacille tuberculeux	2	1	0	094A	BPCO du mineur de fer	0	0	0
041A	pénicillines et céphalosporines	0	0	0	095A	Aff.allergique/latex	0	0	0
042A	Surdité	15	15	0	096A	hantavirus	0	0	0
043A	Aff/aldéhyde et ses polymères	0	0	0	097A	Aff. Rachis lombaire/vibrations	161	111	0
043B	Aff. cancéreuses /aldéhyde formique	0	0	0	098A	Aff. Rachis lombaire/manutention charges lourdes	190	127	0
044A	aff/ inhalation d'oxyde de fer	0	0	0	099A	1.3 butadiène	0	0	0
044B	cancers/inhalation d'oxyde de fer	0	0	0	100A	Aff. respi./ causées par une infection SARS-CoV2	0	0	0
045A	Hépatites virales	0	0	0	101A	Aff. cancéreuses provoquées par le trichloréthylène	0	0	0
046A	Mycoses cutanées	0	0	0	102A	Cancer de la prostate	0	0	0
047A	Bois	0	0	0	autres	Aligné 7	208	116	1
049A	amines aliphatiques et alicycliques	0	0	0					

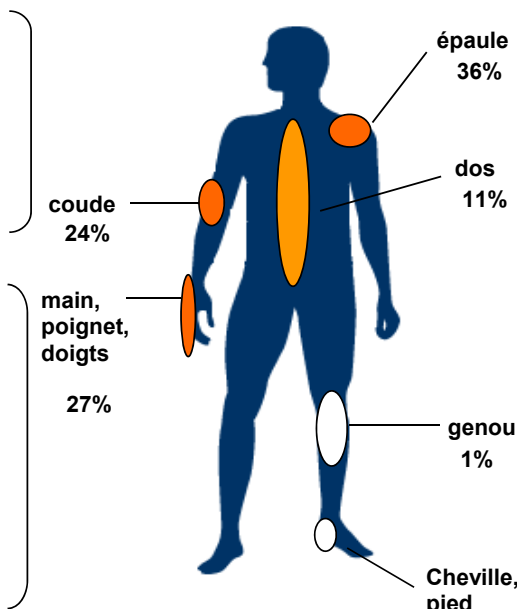
### CTN C : Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication

#### Répartition des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) par syndrome (année 2021)

total TMS : 3 060 TMS en 1er règlement

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
45	1%	10%
1	0%	-
0	0%	-
1	0%	-
76	2%	-22%
601	20%	-4%

Syndrome de la gouttière épitrochléo-olécraniennne (compression du nerf cubital) (T57)  
Arthrose du coude (T69)  
Hygroma aigu du coude (T57)  
Hygroma chronique du coude (T57)  
Epitrochléite (T57)  
Epicondylite (T57)



épaule 36%  
Coiffe des rotateurs tendinopathie (T57)  
Coiffe des rotateurs rupture partielle (T57)

dos 11%  
Sciatique par hernie discale (T97 & T98)  
Radiculalgie crurale par hernie discale (T97 & T98)

genou 1%  
Syndrome de compression du nerf sciatique poplité externe (T57)  
Lésion chronique du ménisque (T79)  
Hygroma aigu du genou (T57)  
Hygroma chronique du genou (T57)  
Tendinite sous-quadricipitale ou rotulienne (T57)  
Tendinite de la patte d'oie (T57)  
Syndrome de la bandelette ilio-tibiale (T57)

Cheville, pied 0%  
Tendinite achilléenne (T57)

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
470	15%	-15%
640	21%	6%

270	9%	-13%
81	3%	-14%

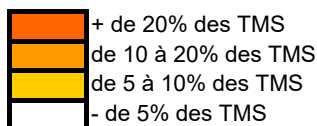
0	0%	-
30	1%	-
0	0%	-
3	0%	-
2	0%	-
1	0%	-
0	0%	-

11	0%	-
----	----	---

2	0%	-
0	0%	-
0	0%	-
1	0%	-
686	22%	-12%
1	0%	-
77	3%	-27%
60	2%	-6%

Troubles angioneurotiques de la main (T69)  
Ostéonécrose du semi-lunaire (maladie de Kienböck) (T69)  
Ostéonécrose du scaphoïde carpien (maladie de Köhler) (T69)  
Atteinte vasculaire cubito-palmaire (T69)  
Syndrome du canal carpien (T57)  
Syndrome de la loge de Guyon (T57)  
Téno-synovite (T57)  
Tendinite (T57)

Association de plusieurs syndromes des tableaux :  
1 TMS en 1er règlement en 2021



Données nationales AT/MP issues des bases annuelles SNTRP

Les données portent sur les 9 CTN (y compris fonctions supports de nature administrative). Le total des TMS comprend en plus le compte spécial des maladies professionnelles.

Les TMS des catégories particulières font l'objet de dénombrements à part.

CTN D : Services, commerces et industries de l'alimentation  
SYNTHESE ANNEE 2021

CTN : D Services, commerces et industries de l'alimentation

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Synthèse 2021 et évolutions depuis 2017

	nombre	évolution 2021/2020	
Accidents de travail	95 833	3,7%	↗
Accidents de trajet	15 966	11,4%	↗
Maladies professionnelles	9 832	12,4%	↗
Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	2 687 946	3,6%	↗

Détail par risque

Accidents de travail	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	111 077	113 693	113 914	92 422	95 833
Nombre de salariés*	2 548 726	2 586 708	2 644 665	2 593 968	2 687 946
Nombre de nouvelles IP :	4 862	4 899	4 900	3 899	5 195
Nombre de décès :	37	54	67	56	60
Nombre de journées perdues :	6 834 116	7 170 024	7 476 506	7 358 984	7 367 339
Indice de fréquence :	43,6	44,0	43,1	nc	35,7

Accidents de trajet	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d' Acc. de trajet en 1er régl. :	15 857	16 549	17 171	14 330	15 966
Nombre de nouvelles IP :	945	931	954	790	1 032
Nombre de décès :	36	45	48	34	31
Nombre de journées perdues :	1 199 314	1 265 084	1 341 562	1 348 629	1 344 804
Indice de fréquence :	6,2	6,4	6,5	nc	5,9

Maladies professionnelles	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de MP en 1er régl. :	10 152	10 572	10 792	8 750	9 832
Nombre de nouvelles IP :	4 025	4 162	4 522	3 660	4 742
Nombre de décès :	1	2	1	2	1
Nombre de journées perdues :	2 522 592	2 757 097	3 051 535	3 022 099	3 266 588

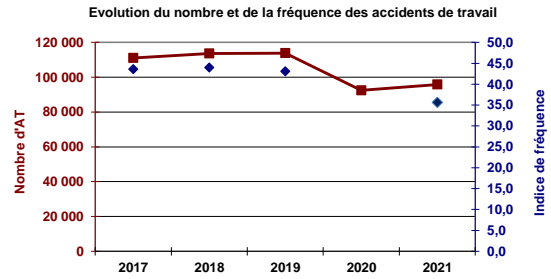
\*Pour les années 2020 et 2021, le nombre de salariés comprend les salariés en activité ou au chômage partiel.

N.B. : Périmètre actuel des CTN.

N.C. : non calculé

Salariés concernés par les accidents de travail

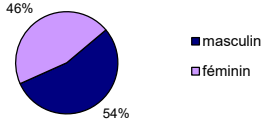
Accidents de travail



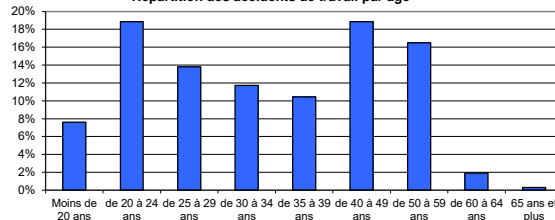
Principales maladies professionnelles

Code tableau	Libellé du tableau	Nb MP	%	Nb 2020
057A	Affections périarticulaires	9 006	92%	8 073
098A	Aff. Rachis lombaire/manutention charges lourdes	353	4%	324
Autres	Alinéa 7	238	2%	123
066A	Aff. Respir./ allergie	80	1%	101
079A	Lésions chr. du ménisque	39	0%	31
	Autres MP	116	1%	98

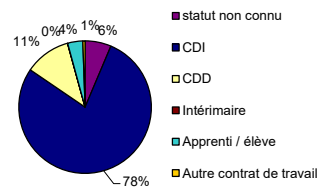
Répartition des accidents de travail par sexe



Répartition des accidents de travail par âge

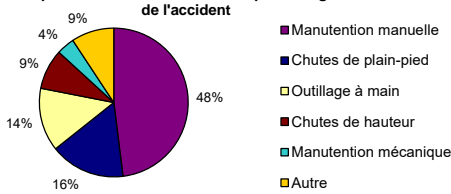


Répartition des AT suivant le statut professionnel de la victime



Circonstances des accidents de travail

Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



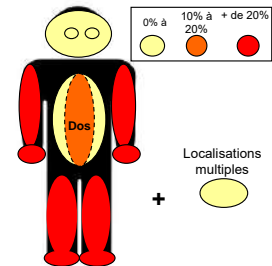
Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

Risque	%
Manutention manuelle	48%
Chutes de plain-pied	16%
Outillage à main	14%
Chutes de hauteur	9%
Manutention mécanique	4%
Autre	9%

Lésions occasionnées par les accidents de travail

Répartition des AT selon le siège des lésions

Tête et cou, y compris yeux	5%
Membres supérieurs, y compris doigts et mains	39%
Torse et organes	2%
Dos	18%
Membres inférieurs	23%
Multiples endroits du corps affectés	7%
Inconnue ou non précisée	7%

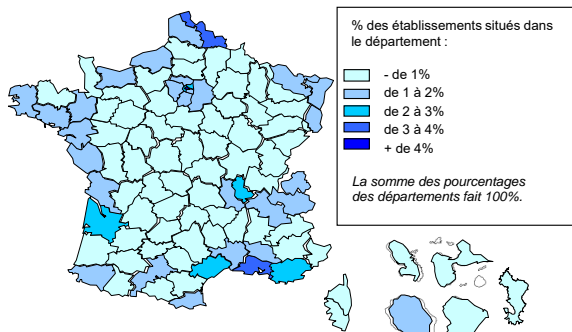


Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

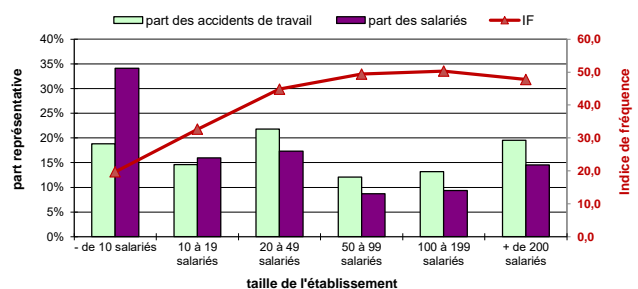
Nature de lésion	%
Traumatismes internes	23%
Plaies ouvertes	14%
Chocs traumatiques	11%
Commotions et traumatismes internes	11%
Entorses et foulures	10%
Autre	30%

Etablissements concernés

Répartition des établissements sur l'ensemble du territoire



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2021)



CTN D : Services, commerces et industries de l'alimentation  
ACCIDENTS DE TRAVAIL ANNEE 2021

CTN : D

Services, commerces et industries de l'alimentation

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)  
 Nombre d'accidents de travail en premier règlement  
 dont avec au moins 4 jours d'arrêt  
 Nombre de nouvelles incapacités permanentes  
 Nombre de décès  
 Nombre de journées perdues

2 687 946  
 95 833  
 88 221  
 5 195  
 60  
 7 367 339

Indice de fréquence  
 Taux de fréquence  
 Taux de gravité  
 Indice de gravité  
 Nombre d'établissements

35,7  
 23,5  
 1,8  
 12,9  
 396 259

	Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues		Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
<b>REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LE LIEU DE L'ACCIDENT <sup>(1)</sup></b>				
1 Non précisé	0	0	0	0	1 Non précisé	2 400	139	3	220 906
2 Moins de 20 ans	7 284	77	2	201 802	2 lieu de travail habituel	74 148	4 084	43	5 877 767
3 de 20 à 24 ans	18 053	307	1	735 364	3 lieu de travail occasionnel	2 499	169	5	207 009
4 de 25 à 29 ans	13 241	399	4	778 868	4 lieu du repas	128	20	1	22 344
5 de 30 à 34 ans	11 247	513	2	859 957	5 au cours du trajet entre le domicile et le lieu de travail	36	1	0	2 108
6 de 35 à 39 ans	9 995	583	5	889 807	6 au cours du trajet entre le travail et le lieu du repas	2	0	0	8
7 de 40 à 49 ans	18 086	1 440	15	1 859 806	7 au cours d'un déplacement pour l'employeur	3 196	170	8	261 606
8 de 50 à 59 ans	15 815	1 623	23	1 783 957	8 Non codés	5 812	612	0	775 591
9 de 60 à 64 ans	1 821	211	6	224 886	<b>REPARTITION SUIVANT LE TYPE DE LIEU DE L'ACCIDENT <sup>(1)</sup></b>				
10 65 ans et plus	291	42	2	32 892	1 Site industriel	18 889	1 199	15	1 588 409
<b>REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME</b>					2 Chantier, construction, carrière, mine à ciel ouvert	321	23	0	21 946
1 masculin	52 141	2 559	50	3 617 525	3 Lieu pour agriculture, élevage, pisciculture, zone forest.	324	19	1	19 891
2 féminin	43 692	2 636	10	3 749 814	4 Lieu d'activité tertiaire, bureau, divertissement, divers	42 944	2 438	26	3 452 557
<b>REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE <sup>(1)</sup></b>					5 Établissement de soins	275	17	1	27 844
1 Non précisé	6 968	343	4	580 796	6 Lieu public	3 181	184	10	266 891
2 Cadres, techniciens, a.m.	4 941	353	8	463 035	7 Domicile	432	35	1	49 639
3 Employés	48 186	2 736	27	3 993 207	8 Lieu d'activité sportive	104	7	0	6 771
4 Apprentis	3 031	34	1	86 133	9 En l'air, en hauteur - à l'exclusion des chantiers	3	0	0	989
5 Elèves	21	0	0	1 309	10 Sous terre - à l'exclusion des chantiers	7	0	0	282
6 Ouvriers non qualifiés	6 720	394	8	576 126	11 Sur l'eau - à l'exclusion des chantiers	11	0	0	379
7 Ouvriers qualifiés	11 854	715	12	947 043	12 En milieu hyperbare - à l'exclusion des chantiers	2	0	0	20
8 Divers	115	6	0	14 770	13 Autre ou sans information	9 867	584	6	828 442
9 Non codés	6 385	614	0	704 920	14 Non codés	11 861	689	0	1 103 279
<b>REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LÉSIONS</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
1 Nature inconnue ou non précisée	6 522	369	36	587 452	1 Problème électrique, explosion, feu	127	9	0	11 085
2 Blessures superficielles	4 946	262	0	328 680	2 Débordement, renversement, fuite, etc.	851	25	0	32 325
3 Plaies ouvertes	13 160	425	0	401 682	3 Éclatement, glissade, chute, etc. d'agent matériel	3 485	201	1	266 780
4 Autres plaies et blessures superficielles	2 611	82	0	106 676	4 Perte de contrôle	19 680	874	8	1 100 284
5 Fractures fermées	3 303	433	0	491 268	5 Glissade ou trébuchement avec chute	13 964	1 064	3	1 486 390
6 Fractures ouvertes	370	68	0	58 154	6 Mouvement corps sans contrainte	11 017	675	2	848 312
7 Autres fractures osseuses	255	50	0	42 489	7 Mouvement corps avec contrainte	20 192	1 105	6	1 765 388
8 Luxations et sub-luxations	1 130	108	0	140 225	8 Surprise, violence, agression, menace, etc.	1 461	198	3	225 500
9 Entorses et foulures	10 048	446	0	783 884	9 Autre ou sans information	5 583	355	37	527 996
10 Autres luxations, entorses, foulures	474	22	0	42 793	Non codés	11 861	689	0	1 103 279
11 Amputations traumatiques	183	71	0	23 950	<b>REPARTITION SUIVANT L'AGENT MATERIEL DE LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
12 Commotions et traumatismes internes	10 556	545	2	840 087	1 Bâtiments, surfaces à niveau	12 148	831	4	1 192 307
13 Traumatismes internes	22 395	1 184	8	1 875 479	2 Bâtiments, constructions, surfaces hauteur	4 317	306	2	436 155
14 Autres commotions, traumatismes internes	1 243	75	2	103 445	3 Bâtiments, constructions, surfaces profondeur	20	0	0	2 321
15 Brûlures (thermiques)	1 570	18	0	41 191	4 Dispositifs de distribution de matière	160	4	0	11 232
16 Brûlures chimiques (corrosions)	340	13	0	12 953	5 Moteurs, dispositifs transmis./stockage énergie	126	16	0	9 502
17 Gelures	0	1	0	457	6 Outils à main non motorisés	7 609	220	0	238 094
18 Autres brûlures et gelures	177	5	0	4 751	7 Outils mécaniques tenus main	447	25	0	20 836
19 Empoisonnements aigus	4	0	0	77	8 Outils à main, sans précision sur motorisation	139	5	1	7 365
20 Infections aiguës	31	0	0	1 880	9 Machines, équipements portables ou mobiles	224	17	1	15 606
21 Autres empoisonnements, infections	17	0	0	694	10 Machines et équipements fixes	3 303	179	1	152 464
22 Asphyxies	9	0	0	837	11 Dispositifs convoyage, transport, stockage	9 192	555	2	791 796
23 Noyades et submersions non mortelles	0	0	0	0	12 Véhicules terrestres	1 776	124	4	152 309
24 Autres noyades et asphyxies	2	0	0	39	13 Autres véhicules de transport	18	5	0	1 790
25 Perte auditive aiguë	0	1	0	127	14 Matériaux, objets, produits, bris, poussières, etc.	17 018	903	0	1 401 856
26 Effets de la pression (barotrauma)	3	0	0	92	15 Substances chimiques, explosives, radioactives...	752	24	1	27 852
27 Autres effets bruit, vibrations et pression	2	0	0	367	16 Dispositifs et équipements de sécurité	22	2	0	2 095
28 Chaleur et coups de soleil	4	0	0	46	17 Équipements bureau, sport, armes, domestiques...	2 569	146	1	184 165
29 Effets des radiations (non thermiques)	3	0	0	37	18 Organismes vivants et êtres humains	1 761	175	5	224 631
30 Effets du froid	1	0	0	3	19 Déchets en vrac	102	2	0	7 931
31 Autres effets t°, lumière, radiations	11	0	0	387	20 Phénomènes physiques, éléments naturels	27	5	0	1 692
32 Chocs suite à agressions et menaces	194	27	0	32 406	99 Autre ou sans information	14 630	962	38	1 382 061
33 Chocs traumatiques	10 999	646	2	960 817	Non codés	11 861	689	0	1 103 279
34 Autres chocs	824	73	1	80 120	<b>REPARTITION SUIVANT L'ACTIVITE PHYSIQUE SPECIFIQUE <sup>(1)</sup></b>				
35 Blessures multiples	1 451	94	0	138 899	1 Opération de machine	1 718	144	2	106 975
36 Autres blessures déterminées non classées	2 995	177	9	265 315	2 Travail avec des outils à main	9 113	334	1	327 585
<b>REPARTITION SUIVANT LE SIEGE DES LÉSIONS</b>					3 Conduite/présence moyen de transport-manutention...	4 658	255	7	379 637
1 Localisation de la blessure non déterminée	5 182	324	35	518 871	4 Manipulation d'objets	16 828	983	3	1 298 328
2 Tête, sans autre spécification	2 722	145	5	163 834	5 Transport manuel	15 787	891	3	1 401 531
3 Cou, dont colonne vertébrale et vertèbres du cou	1 749	123	1	160 947	6 Mouvement	21 578	1 399	8	2 046 638
4 Dos, dont colonne vertébrale et vertèbres du dos	17 191	772	0	1 337 497	7 Présence	2 853	267	22	344 825
5 Torse et organes, sans autre spécification	2 349	91	8	132 912	9 Autre ou sans information	3 825	233	14	358 541
6 Membres supérieurs, sans autre spécification	36 910	2 224	1	2 540 625	Non codés	11 861	689	0	1 103 279
7 Membres inférieurs, sans autre spécification	22 116	953	0	1 705 633	<b>REPARTITION SUIVANT LA MODALITE DE LA BLESSURE <sup>(1)</sup></b>				
8 Ensemble du corps et endroits multiples	6 265	469	4	668 865	1 Contact courant électrique, t°, substance dangereuse	2 117	48	0	74 767
9 Autres parties du corps blessées	1 349	94	6	138 155	2 Noyade, ensevelissement, enveloppement	10	3	1	708
					3 Écrasement mouvement vertical ou horizontal	14 602	1 043	4	1 486 235
					4 Heurt par objet en mouvement	5 919	317	6	456 829
					5 Contact agent matériel coupant, pointu, etc.	15 074	585	1	590 714
					6 Coincement, écrasement, etc.	4 436	265	1	299 801
					7 Contrainte du corps, contrainte psychique	29 600	1 849	8	2 838 146
					8 Morsure, coup de pied, etc.	752	90	3	100 750
					9 Autre ou sans information	3 850	306	36	416 110
					Non codés	11 861	689	0	1 103 279

(1) Nombre d'AT avec un 1er règlement en 2021 et ayant eu au moins 4 jours d'arrêt en 2021

CTN D : Services, commerces et industries de l'alimentation

**ACCIDENTS DE TRAJET ANNEE 2021**

**CTN : D**

**Services, commerces et industries de l'alimentation**

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	<b>2 687 946</b>	Indice de fréquence	<b>5,9</b>
Nombre d'accidents avec 1er règlement	<b>15 966</b>		
dont avec au moins 4 jours d'arrêt	<b>14 211</b>		
Nombre de nouvelles incapacités permanentes	<b>1 032</b>		
Nombre de décès	<b>31</b>		
Nombre de journées perdues par I.T.	<b>1 344 804</b>		

	Nombre d'accidents en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues		Nombre d'accidents en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
<b>REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LE SIEGE DES LESIONS</b>				
1 Non précisé	0	0	0	0	1 Localisation de la blessure non déterminée	924	64	27	111 773
2 Moins de 20 ans	2 491	40	4	107 849	2 Tête, sans autre spécification	558	25	0	40 473
3 de 20 à 24 ans	3 807	91	8	196 354	3 Cou, dont colonne vertébrale et vertèbres du cou	1 418	90	0	76 843
4 de 25 à 29 ans	2 394	110	5	175 070	4 Dos, dont colonne vertébrale et vertèbres du dos	1 224	60	0	88 474
5 de 30 à 34 ans	1 674	121	0	159 497	5 Torse et organes, sans autre spécification	525	29	2	33 065
6 de 35 à 39 ans	1 282	104	0	144 814	6 Membres supérieurs, sans autre spécification	3 183	228	0	291 329
7 de 40 à 49 ans	2 133	263	5	269 642	7 Membres inférieurs, sans autre spécification	4 359	279	0	389 684
8 de 50 à 59 ans	1 878	251	6	252 515	8 Ensemble du corps et endroits multiples	3 542	239	2	295 238
9 de 60 à 64 ans	251	41	2	29 443	9 Autres parties du corps blessées	233	18	0	17 925
10 65 ans et plus	56	11	1	9 620					
<b>REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LA DEVIATION (1)</b>				
1 Masculin	8 235	538	26	724 927	1 Problème électrique, explosion, feu	5	1	0	1 244
2 Féminin	7 731	494	5	619 877	2 Débordement, renversement, fuite, etc.	2	1	0	233
<b>REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (1)</b>					3 Éclatement, glissade, chute, etc. d'agent matériel	152	12	0	15 477
1 Non précisé	998	78	3	98 534	4 Perte de contrôle	8 036	517	23	668 164
2 Cadres, techniciens, a.m.	711	68	5	76 959	5 Glissade ou trébuchement avec chute	2 483	163	0	238 371
3 Employés	8 154	542	16	741 303	6 Mouvement corps sans contrainte	425	43	1	44 258
4 Apprentis	1 077	11	3	54 757	7 Mouvement corps avec contrainte	508	16	0	40 683
5 Elèves	4	0	0	150	8 Surprise, violence, agression, menace, etc.	312	29	1	35 349
6 Ouvriers non qualifiés	666	59	0	68 681	9 Autre ou sans information	706	61	6	72 678
7 Ouvriers qualifiés	1 016	84	4	113 307	Non codés	1 582	189	0	228 347
8 Divers	28	3	0	6 091	<b>REPARTITION SUIVANT L'AGENT MATERIEL DE LA DEVIATION (1)</b>				
9 Non codés	1 557	187	0	185 022	1 Bâtiments, surfaces à niveau	2 695	146	2	240 833
<b>REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LESIONS</b>					2 Bâtiments, constructions, surfaces hauteur	648	34	0	62 729
1 Nature inconnue ou non précisée	1 100	70	27	122 434	3 Bâtiments, constructions, surfaces profondeur	13	0	0	415
2 Blessures superficielles	693	31	0	41 835	4 Dispositifs de distribution de matière	4	0	0	421
3 Plaies ouvertes	293	19	0	14 142	5 Moteurs, dispositifs transmis./stockage énergie	5	0	0	824
4 Autres plaies et blessures superficielles	204	11	0	10 184	6 Outils à main non motorisés	4	1	0	364
5 Fractures fermées	1 647	242	0	292 396	7 Outils mécaniques tenus main	0	0	0	0
6 Fractures ouvertes	111	26	0	28 842	8 Outils à main, sans précision sur motorisation	1	0	0	16
7 Autres fractures osseuses	102	15	0	19 916	9 Machines, équipements portables ou mobiles	10	0	0	1 716
8 Luxations et sub-luxations	180	21	0	23 615	10 Machines et équipements fixes	2	0	0	27
9 Entorses et foulures	2 068	77	0	135 250	11 Dispositifs convoyage, transport, stockage	34	3	0	3 512
10 Autres luxations, entorses, foulures	46	2	0	3 682	12 Véhicules terrestres	7 082	519	21	613 962
11 Amputations traumatiques	12	6	0	2 464	13 Autres véhicules de transport	31	3	1	3 107
12 Commotions et traumatismes internes	1 967	88	0	131 044	14 Matériaux, objets, produits, bris, poussières, etc.	202	5	0	9 294
13 Traumatismes internes	3 494	175	0	216 158	15 Substances chimiques, explosives, radioactives...	4	0	0	72
14 Autres commotions, traumatismes internes	188	8	0	10 362	16 Dispositifs et équipements de sécurité	2	0	0	235
15 Brûlures (thermiques)	11	0	0	61	17 Equipements bureau, sport, armes, domestiques...	11	5	0	2 409
16 Brûlures chimiques (corrosions)	1	0	0	515	18 Organismes vivants et êtres humains	487	33	0	42 388
17 Gelures	0	0	0	0	19 Déchets en vrac	0	0	0	0
18 Autres brûlures et gelures	1	1	0	198	20 Phénomènes physiques, éléments naturels	11	2	0	1 993
19 Empoisonnements aigus	0	0	0	0	99 Autre ou sans information	1 383	92	7	132 140
20 Infections aiguës	0	0	0	0	Non codés	1 582	189	0	228 347
21 Autres empoisonnements, infections	0	0	0	0	<b>REPARTITION SUIVANT L'ACTIVITE PHYSIQUE SPECIFIQUE (1)</b>				
22 Asphyxies	0	0	0	0	1 Opération de machine	19	0	0	1 617
23 Noyades et submersions non mortelles	0	0	0	0	2 Travail avec des outils à main	21	0	0	999
24 Autres noyades et asphyxies	0	0	0	0	3 Conduite/présence moyen de transport-manutention...	8 785	552	24	720 061
25 Perte auditive aiguë	0	0	0	0	4 Manipulation d'objets	76	5	0	7 071
26 Effets de la pression (barotrauma)	0	0	0	0	5 Transport manuel	38	0	0	2 243
27 Autres effets bruit, vibrations et pression	1	0	0	1	6 Mouvement	3 080	229	2	317 248
28 Chaleur et coups de soleil	0	0	0	0	7 Présence	144	10	2	15 623
29 Effets des radiations (non thermiques)	0	0	0	0	9 Autre ou sans information	466	47	3	51 595
30 Effets du froid	0	0	0	0	Non codés	1 582	189	0	228 347
31 Autres effets t°, lumière, radiations	0	0	0	0	<b>REPARTITION SUIVANT LA MODALITE DE LA BLESSURE (1)</b>				
32 Chocs suite à agressions et menaces	32	1	0	3 453	1 Contact courant électrique, t°, substance dangereuse	5	2	0	1 584
33 Chocs traumatiques	2 373	139	0	158 927	2 Noyade, ensevelissement, enveloppement	0	0	0	0
34 Autres chocs	130	7	0	9 934	3 Écrasement mouvement vertical ou horizontal	5 600	287	4	467 593
35 Blessures multiples	948	75	0	92 196	4 Heurt par objet en mouvement	4 183	346	16	378 239
36 Autres blessures déterminées non classées	364	18	4	27 195	5 Contact agent matériel coupant, pointu, etc.	214	15	0	16 677
					6 Coincement, écrasement, etc.	79	4	0	7 425
					7 Contrainte du corps, contrainte psychique	1 599	90	1	144 216
					8 Morsure, coup de pied, etc.	180	21	0	18 760
					9 Autre ou sans information	769	78	10	81 963
					Non codés	1 582	189	0	228 347

(1) Nombre d'accidents avec un 1er règlement en 2021 et ayant eu au moins 4 jours d'arrêt en 2021

CTN D : Services, commerces et industries de l'alimentation  
**MALADIES PROFESSIONNELLES ANNEE 2021**

CTN : D

Services, commerces et industries de l'alimentation

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)  
Nombre de maladies avec 1er règlement  
Nombre de nouvelles incapacités permanentes (taux compris entre 1% et 100%)  
Nombre de décès  
Nombre de journées perdues par incapacité temporaire

2 687 946
9 832
4 742
1
3 266 588

REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME					REPARTITION SELON LA PROFESSION						
		Nombre de MP avec 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues			Nombre de MP avec 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
1	Non précisé	0	0	0	0	1	Agriculteurs	28	14	0	6 946
2	Moins de 20 ans	15	1	0	2 161	2	Artisans	1 633	724	1	492 557
3	de 20 à 24 ans	160	41	0	29 548	3	Conducteurs	1 375	581	0	458 649
4	de 25 à 29 ans	342	75	0	85 167	4	Dirigeants	105	53	0	33 104
5	de 30 à 34 ans	599	173	0	185 708	5	Employés	458	236	0	145 044
6	de 35 à 39 ans	1 038	396	0	340 499	6	Employés non qualifiés	2 311	1 107	0	766 268
7	de 40 à 49 ans	3 097	1 456	0	1 133 636	7	Personnels de service	3 704	1 938	0	1 188 574
8	de 50 à 59 ans	4 242	2 352	0	1 403 228	8	Professions intermédiaires	122	55	0	36 028
9	de 60 à 64 ans	298	215	1	80 765	9	Spécialistes des sciences	22	8	0	7 157
10	65 ans et plus	41	33	0	5 876	10	Professions militaires	0	0	0	0
						11	Non précisé	74	26	0	132 261
REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME					REPARTITION SUIVANT LA DUREE D'EXPOSITION						
1	Masculin	3 244	1 569	1	1 040 278	1	Non précisé	899	414	0	276 376
2	Féminin	6 588	3 173	0	2 226 310	2	Moins de 6 mois	227	62	0	60 961
						3	De 6 mois à un an	291	102	0	84 787
						4	De 1 an à moins de 5 ans	1 711	648	0	550 229
						5	De 5 ans à moins de 10 ans	1 365	657	1	484 436
						6	Plus de 10 ans	5 339	2 859	0	1 809 799

REPARTITION PAR MP					REPARTITION PAR MP				
N°	Libellé				N°	Libellé			
001A	plomb	0	0	0	049B	affections respiratoires	1	0	0
002A	mercure	0	0	0	050A	Phenylhydrazine	0	0	0
003A	tétrachloréthane	0	0	0	051A	résines époxydiques	0	0	0
004A	benzène	0	0	0	052A	chlorure de vinyle monomère	0	0	0
004B	affections/benzène toluène	0	0	0	053A	Affections dues aux rickettsies	0	0	0
005A	phosphore	0	0	0	054A	Poliomyélites	0	0	0
006A	rayonnements ionisants	0	0	0	055A	amibes	0	0	0
007A	Tétanos	0	0	0	056A	Rage	0	0	0
008A	ciments	0	0	0	057A	Affections périarticulaires	9 006	4 245	0
009A	dérivés des hydrocarbures	0	0	0	058A	Affections/ W à Hte température	0	0	0
010A	dermites par acide chromiques	0	0	0	059A	Intoxications/hexane	1	1	0
010B	acide chromique	0	0	0	061A	cadmium et ses composés	0	0	0
010T	cancer chromique	0	0	0	061B	Cancer broncho-pulm./ cadmium	0	0	0
011A	Intoxication / tétrachlorure de carbone	0	0	0	062A	isocyanates organiques	0	0	0
012A	dérivés hydrocarbures aliphatiques	0	0	0	063A	Aff./enzymes	0	0	0
013A	hydrocarbures benzéniques	0	0	0	064A	Intoxication par CO	0	0	0
014A	dérivés phénol/pentachlorophénol	0	0	0	065A	eczéma allergique	31	12	0
015A	Aff/amines aromatiques/sels/dérivés	1	0	0	066A	Aff. Respir./ allergie	80	44	0
015B	allergique/amines hydroxylés	0	0	0	066B	Pneumopathies d'hypersensibilité	2	1	0
015T	lésions de la vessie	0	0	0	067A	Lésions/Chlorure de potassium	0	0	0
016A	goudrons houille	0	0	0	068A	Tularémie	0	0	0
016B	cancers/les goudrons, huile de houille	1	0	0	069A	vibrations et chocs/machine	4	0	0
018A	Charbon	0	0	0	070A	cobalt	0	0	0
019A	Spirochétoses	0	0	0	070B	Affec. respi.carbures métalliques	0	0	0
020A	arsenic	0	0	0	070T	Affec. cancè. carbures métalliques	0	0	0
020B	Cancer/arsenic	0	0	0	071A	aff.oculaire/rayonnement thermique	0	0	0
020T	Cancers/pyrites	0	0	0	071B	Affections cancéreuses	0	0	0
021A	l'hydrogène arsénié	0	0	0	072A	dérivés du nitrol et du glycérol	0	0	0
022A	Sulfocarbonisme	0	0	0	073A	antimoine et ses dérivés	0	0	0
023A	Nystagmus	0	0	0	074A	furfural et l'alcool furfurylique	0	0	0
024A	Brucelloses	0	0	0	075A	sélénium et dérivés	0	0	0
025A	Pneumoconioses/silice	2	2	0	076A	maladies nosocomiales	0	0	0
026A	bromure de méthyle	0	0	0	077A	Périonyxis et onyxis	2	0	0
027A	chlorure de méthyle	0	0	0	078A	chlorure de sodium dans les mines de sel	0	0	0
028A	Ankylostomose	0	0	0	079A	Lésions chr. du ménisque	39	22	0
029A	Lésions/travaux où pression>pression atmos.	0	0	0	080A	Kératoconjunctivites virales	0	0	0
030A	Aff/amianté	19	19	0	081A	Aff.malignes/bis(chlorométhyle)éther	0	0	0
030B	Cancer broncho-pulm./ amianté	8	5	1	082A	Aff./le méthacrylate de méthyle	0	0	0
031A	MP/aminoglycosides	0	0	0	083A	Lésions/travaux où pression<pression atmos.	0	0	0
032A	fluor,l'acide fluorhydrique	0	0	0	084A	Aff./solvants orga.liquides	2	0	0
033A	béryllium	0	0	0	085A	N-méthyl N-nitro N...	0	0	0
034A	phosphates,pyrophosphates etc	0	0	0	086A	Pasteurelloses	0	0	0
036A	huiles etgraisse animale ou de synthèse	0	0	0	087A	Ornithose-Psittacose	0	0	0
036B	cancers peau/dérivé du pétrole	1	1	0	088A	Rouget du porc	3	0	0
037A	Aff.cutanées/oxydes et nickel	3	3	0	089A	halothane	0	0	0
037B	Aff.respi./oxydes et nickel	0	0	0	090A	Aff.respi.inhalation textile végétal	0	0	0
037T	Aff.cancéreuses./oxydes et nickel	0	0	0	091A	BPCO du mineur de charbon	0	0	0
038A	chlorpromazine	0	0	0	092A	stptococcus suis	0	0	0
039A	bioxyde de manganèse	0	0	0	093A	lés.de l'œil par particules ds puit de mine	0	0	0
040A	bacille tuberculeux	0	0	0	094A	BPCO du mineur de fer	0	0	0
041A	pénicillines et céphalosporines	0	0	0	095A	Aff.allergique/latex	0	0	0
042A	Surdité	14	12	0	096A	hantavirus	0	0	0
043A	Aff/aldéhyde et ses polymères	0	0	0	097A	Aff. Rachis lombaire/vibrations	19	16	0
043B	Aff. cancéreuses /aldéhyde formique	0	0	0	098A	Aff. Rachis lombaire/manutention charges lourdes	353	235	0
044A	aff/ inhalation d'oxyde de fer	0	0	0	099A	1.3 butadiène	0	0	0
044B	cancers/inhalation d'oxyde de fer	0	0	0	100A	Aff. respi./ causées par une infection SARS-CoV2	0	0	0
045A	Hépatites virales	0	0	0	101A	Aff. cancéreuses provoquées par le trichloréthylène	0	0	0
046A	Mycoses cutanées	0	0	0	102A	Cancer de la prostate	0	0	0
047A	Bois	0	0	0	autres	Aligné 7	238	123	0
049A	amines aliphatiques et alicycliques	2	1	0					96 228

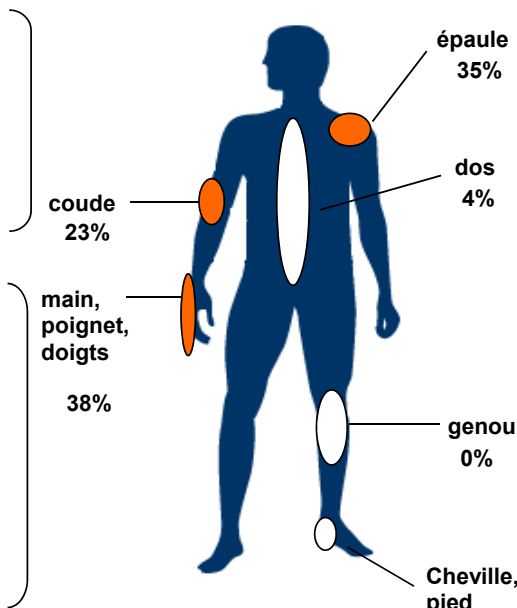
### CTN D : Services, commerces et industries de l'alimentation

#### Répartition des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) par syndrome (année 2021)

total TMS : 9 421 TMS en 1er règlement

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
145	2%	-16%
1	0%	-
1	0%	-
3	0%	-
227	2%	-16%
1 752	19%	-8%

Syndrome de la gouttière épitrochléo-olécraniennne (compression du nerf cubital) (T57)  
Arthrose du coude (T69)  
Hygroma aigu du coude (T57)  
Hygroma chronique du coude (T57)  
Epitrochléite (T57)  
Epicondylite (T57)



épaule 35%  
Coiffe des rotateurs tendinopathie (T57)  
Coiffe des rotateurs rupture partielle (T57)

dos 4%  
Sciatique par hernie discale (T97 & T98)  
Radiculalgie crurale par hernie discale (T97 & T98)

genou 0%  
Syndrome de compression du nerf sciatique poplité externe (T57)  
Lésion chronique du ménisque (T79)  
Hygroma aigu du genou (T57)  
Hygroma chronique du genou (T57)  
Tendinite sous-quadricipitale ou rotulienne (T57)  
Tendinite de la patte d'oie (T57)  
Syndrome de la bandelette ilio-tibiale (T57)

Cheville, pied 0%  
Tendinite achilléenne (T57)

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
1 561	17%	-14%
1 714	18%	4%

281	3%	-18%
91	1%	1%

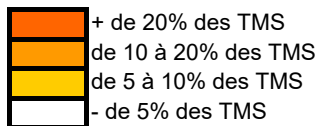
0	0%	-
39	0%	5%
1	0%	-
0	0%	-
0	0%	-
1	0%	-
0	0%	-

14	0%	-
----	----	---

1	0%	-
1	0%	-
0	0%	-
1	0%	-
2 872	30%	-13%
4	0%	-
425	5%	-10%
286	3%	-28%

Troubles angioneurotiques de la main (T69)  
Ostéonécrose du semi-lunaire (maladie de Kienböck) (T69)  
Ostéonécrose du scaphoïde carpien (maladie de Köhler) (T69)  
Atteinte vasculaire cubito-palmaire (T69)  
Syndrome du canal carpien (T57)  
Syndrome de la loge de Guyon (T57)  
Téno-synovite (T57)  
Tendinite (T57)

Association de plusieurs syndromes des tableaux :  
0 TMS en 1er règlement en 2021



Données nationales AT/MP issues des bases annuelles SNTRP

Les données portent sur les 9 CTN (y compris fonctions supports de nature administrative). Le total des TMS comprend en plus le compte spécial des maladies professionnelles.

Les TMS des catégories particulières font l'objet de dénombrements à part.

CTN E : Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie  
SYNTHESE ANNEE 2021

CTN : E Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Synthèse 2021 et évolutions depuis 2017

	nombre	évolution 2021/2020	
Accidents de travail	9 248	9,8%	↗
Accidents de trajet	1 192	11,1%	↗
Maladies professionnelles	1 595	14,1%	↗
Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	428 287	0,5%	→

Détail par risque

Accidents de travail	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	10 109	10 198	10 091	8 423	9 248
Nombre de salariés*	424 486	422 154	427 318	426 292	428 287
Nombre de nouvelles IP :	594	603	613	433	564
Nombre de décès :	9	9	14	8	9
Nombre de journées perdues :	631 068	642 778	650 302	642 503	697 983
Indice de fréquence :	23,8	24,2	23,6	nc	21,6

Accidents de trajet	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d' Acc. de trajet en 1er régl. :	1 231	1 315	1 363	1 073	1 192
Nombre de nouvelles IP :	96	95	103	77	83
Nombre de décès :	4	7	9	2	3
Nombre de journées perdues :	87 571	88 331	94 865	92 855	99 390
Indice de fréquence :	2,9	3,1	3,2	nc	2,8

Maladies professionnelles	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de MP en 1er régl. :	1 658	1 702	1 712	1 398	1 595
Nombre de nouvelles IP :	877	860	903	714	848
Nombre de décès :	17	16	13	9	17
Nombre de journées perdues :	375 203	385 312	434 609	425 731	451 246

\*Pour les années 2020 et 2021, le nombre de salariés comprend les salariés en activité ou au chômage partiel.

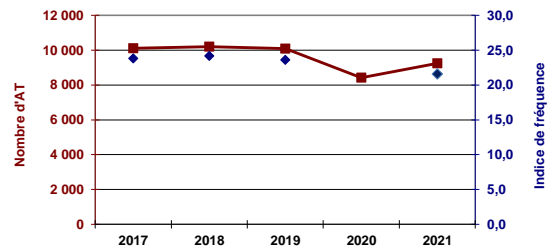
N.B. : Périmètre actuel des CTN.

N.C. : non calculé

Salariés concernés par les accidents du travail

Accidents du travail

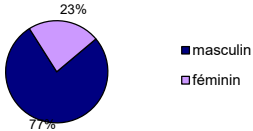
Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



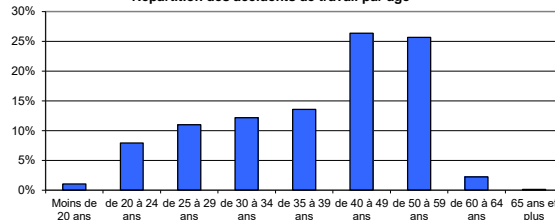
Principales maladies professionnelles

Code tableau	Libellé du tableau	Nb MP	%	Nb 2020
057A	Affections périarticulaires	1 272	80%	1 086
030A	Aff/amiante	95	6%	98
098A	Aff. Rachis lombaire/manutention charges lourdes	61	4%	54
Autres	Alinéa 7	61	4%	45
030B	Cancer broncho-pulm./ amiante	28	2%	40
	Autres MP	78	5%	75

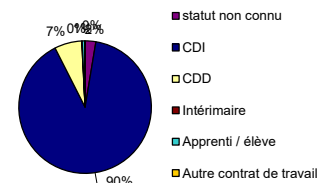
Répartition des accidents de travail par sexe



Répartition des accidents de travail par âge

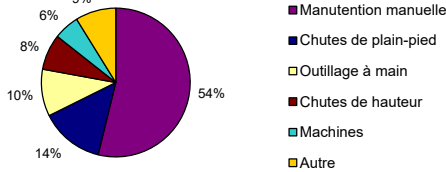


Répartition des AT suivant le statut professionnel de la victime



Circonstances des accidents du travail

Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



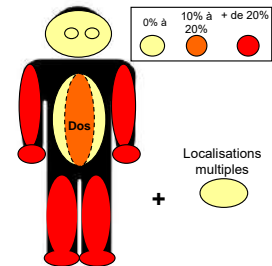
Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

Risque	%
Manutention manuelle	54%
Chutes de plain-pied	14%
Outillage à main	10%
Chutes de hauteur	9%
Machines	8%
Autre	6%

Lésions occasionnées par les accidents du travail

Répartition des AT selon le siège des lésions

Tête et cou, y compris yeux	7%
Membres supérieurs, y compris doigts et mains	39%
Torse et organes	3%
Dos	19%
Membres inférieurs	20%
Multiples endroits du corps affectés	5%
Inconnue ou non précisée	7%

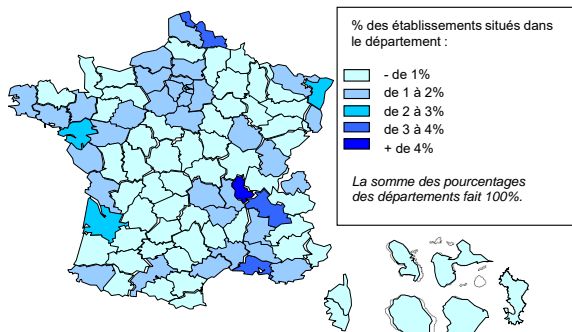


Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

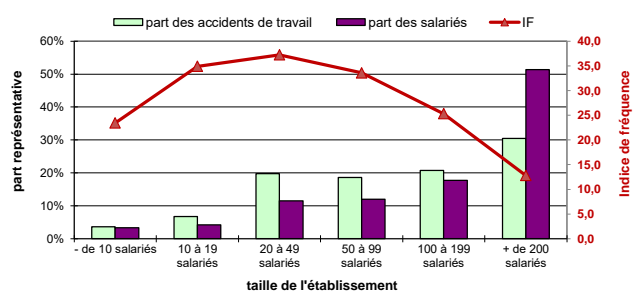
Nature de lésion	%
Traumatismes internes	25%
Commotions et traumatismes internes	12%
Chocs traumatiques	11%
Plaies ouvertes	11%
Entorses et foulures	10%
Autre	31%

Etablissements concernés

Répartition des établissements sur l'ensemble du territoire



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2021)





CTN E : Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie  
ACCIDENTS DE TRAVAIL ANNEE 2021

CTN : E Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	428 287	Indice de fréquence	21,6
Nombre d'accidents de travail en premier règlement	9 248	Taux de fréquence	12,6
dont avec au moins 4 jours d'arrêt	8 335	Taux de gravité	1,0
Nombre de nouvelles incapacités permanentes	564	Indice de gravité	8,1
Nombre de décès	9	Nombre d'établissements	8 904
Nombre de journées perdues	697 983		

	Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues		Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
<b>REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LE LIEU DE L'ACCIDENT <sup>(1)</sup></b>				
1 Non précisé	0	0	0	0	1 Non précisé	180	19	1	20 028
2 Moins de 20 ans	99	3	0	3 658	2 lieu de travail habituel	7 268	451	7	566 175
3 de 20 à 24 ans	734	20	0	28 189	3 lieu de travail occasionnel	250	17	0	21 624
4 de 25 à 29 ans	1 015	43	0	48 009	4 lieu du repas	22	2	1	1 495
5 de 30 à 34 ans	1 123	54	0	74 978	5 au cours du trajet entre le domicile et le lieu de travail	6	1	0	410
6 de 35 à 39 ans	1 252	68	0	93 942	6 au cours du trajet entre le travail et le lieu du repas	0	0	0	0
7 de 40 à 49 ans	2 437	163	3	195 457	7 au cours d'un déplacement pour l'employeur	127	9	0	10 939
8 de 50 à 59 ans	2 370	185	6	230 088	8 Non codés	482	65	0	77 312
9 de 60 à 64 ans	207	28	0	23 155	<b>REPARTITION SUIVANT LE TYPE DE LIEU DE L'ACCIDENT <sup>(1)</sup></b>				
10 65 ans et plus	11	0	0	507	1 Site industriel	5 010	358	5	412 450
<b>REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE <sup>(1)</sup></b>				
1 masculin	7 132	411	9	517 757	2 Cadres, techniciens, a.m.	898	69	1	63 724
2 féminin	2 116	153	0	180 226	3 Employés	943	56	1	70 387
<b>REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LESIONS</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
1 Nature inconnue ou non précisée	705	37	6	64 303	1 Problème électrique, explosion, feu	16	1	0	2 044
2 Blessures superficielles	519	30	0	29 260	2 Débordement, renversement, fuite, etc.	148	12	0	4 704
3 Plaies ouvertes	1 020	47	0	34 120	3 Éclatement, glissade, chute, etc. d'agent matériel	302	21	0	25 317
4 Autres plaies et blessures superficielles	198	15	0	12 078	4 Perte de contrôle	1 628	122	0	114 347
5 Fractures fermées	377	46	0	50 372	5 Glissade ou trébuchement avec chute	881	68	0	84 542
6 Fractures ouvertes	60	11	0	9 263	6 Mouvement corps sans contrainte	1 095	95	1	94 448
7 Autres fractures osseuses	35	7	0	3 348	7 Mouvement corps avec contrainte	1 928	103	0	162 941
8 Luxations et sub-luxations	99	7	0	11 230	8 Surprise, violence, agression, menace, etc.	43	7	0	4 485
9 Entorses et foulures	924	43	0	63 503	9 Autre ou sans information	547	46	8	58 445
10 Autres luxations, entorses, foulures	49	7	0	5 286	Non codés	1 747	89	0	146 710
11 Amputations traumatiques	24	17	0	8 012	<b>REPARTITION SUIVANT L'AGENT MATERIEL DE LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
12 Commotions et traumatismes internes	1 092	68	0	82 975	1 Bâtiments, surfaces à niveau	865	61	0	76 022
13 Traumatismes internes	2 285	113	1	171 648	2 Bâtiments, constructions, surfaces hauteur	278	24	0	25 013
14 Autres commotions, traumatismes internes	134	10	0	11 932	3 Bâtiments, constructions, surfaces profondeur	1	1	0	384
15 Brûlures (thermiques)	152	4	0	5 391	4 Dispositifs de distribution de matière	59	1	0	3 569
16 Brûlures chimiques (corrosions)	91	2	0	2 382	5 Moteurs, dispositifs transmis./stockage énergie	57	4	0	6 567
17 Gelures	0	0	0	0	6 Outils à main non motorisés	359	16	0	12 080
18 Autres brûlures et gelures	24	1	0	618	7 Outils mécaniques tenus main	107	11	0	5 865
19 Empoisonnements aigus	0	0	0	152	8 Outils à main, sans précision sur motorisation	14	1	0	398
20 Infections aiguës	0	0	0	50	9 Machines, équipements portables ou mobiles	40	3	0	2 492
21 Autres empoisonnements, infections	4	0	0	262	10 Machines et équipements fixes	418	51	0	34 308
22 Asphyxies	4	0	0	381	11 Dispositifs convoyage, transport, stockage	655	61	0	64 935
23 Noyades et submersions non mortelles	0	0	0	0	12 Véhicules terrestres	60	8	0	8 713
24 Autres noyades et asphyxies	0	0	0	0	13 Autres véhicules de transport	2	0	0	246
25 Perte auditive aiguë	1	0	0	10	14 Matériaux, objets, produits, bris, poussières, etc.	1 849	108	0	147 462
26 Effets de la pression (barotrauma)	0	0	0	0	15 Substances chimiques, explosives, radioactives...	123	7	0	4 190
27 Autres effets bruit, vibrations et pression	0	0	0	0	16 Dispositifs et équipements de sécurité	5	0	0	286
28 Chaleur et coups de soleil	1	0	0	2	17 Equipements bureau, sport, armes, domestiques...	103	5	0	7 786
29 Effets des radiations (non thermiques)	0	0	0	0	18 Organismes vivants et êtres humains	59	5	0	5 509
30 Effets du froid	0	0	0	0	19 Déchets en vrac	7	1	0	654
31 Autres effets t°, lumière, radiations	5	0	0	318	20 Phénomènes physiques, éléments naturels	5	0	0	462
32 Chocs suite à agressions et menaces	6	1	0	970	99 Autre ou sans information	1 522	107	9	144 332
33 Chocs traumatiques	1 023	75	0	90 966	Non codés	1 747	89	0	146 710
34 Autres chocs	64	4	0	6 528	<b>REPARTITION SUIVANT L'ACTIVITE PHYSIQUE SPECIFIQUE <sup>(1)</sup></b>				
35 Blessures multiples	80	10	0	10 251	1 Opération de machine	548	67	1	46 625
36 Autres blessures déterminées non classées	272	9	2	22 372	2 Travail avec des outils à main	654	38	0	34 919
<b>REPARTITION SUIVANT LE SIEGE DES LESIONS</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LA MODALITE DE LA BLESSURE <sup>(1)</sup></b>				
1 Localisation de la blessure non déterminée	560	32	7	53 362	3 Conduite/présence moyen de transport-manutention...	267	24	0	24 955
2 Tête, sans autre spécification	431	17	1	15 521	4 Manipulation d'objets	1 587	98	1	123 331
3 Cou, dont colonne vertébrale et vertèbres du cou	201	10	0	14 701	5 Transport manuel	1 305	93	0	120 766
4 Dos, dont colonne vertébrale et vertèbres du dos	1 711	72	0	121 803	6 Mouvement	1 743	115	2	151 445
5 Torse et organes, sans autre spécification	302	8	0	14 766	7 Présence	200	16	1	18 563
6 Membres supérieurs, sans autre spécification	3 605	302	0	281 543	9 Autre ou sans information	284	24	4	30 669
7 Membres inférieurs, sans autre spécification	1 857	81	0	136 471	Non codés	1 747	89	0	146 710
8 Ensemble du corps et endroits multiples	449	37	1	47 821	<b>REPARTITION SUIVANT LA MODALITE DE LA BLESSURE <sup>(1)</sup></b>				
9 Autres parties du corps blessées	132	5	0	11 995	1 Contact courant électrique, t°, substance dangereuse	252	11	0	10 371
					2 Noyade, ensevelissement, enveloppement	2	0	0	10
					3 Écrasement mouvement vertical ou horizontal	924	74	0	88 547
					4 Heurt par objet en mouvement	512	31	0	38 607
					5 Contact agent matériel coupant, pointu, etc.	1 000	75	0	50 883
					6 Coincement, écrasement, etc.	512	61	0	43 328
					7 Contrainte du corps, contrainte psychique	3 121	186	1	282 632
					8 Morsure, coup de pied, etc.	15	3	0	2 145
					9 Autre ou sans information	250	34	8	34 750
					Non codés	1 747	89	0	146 710

(1) Nombre d'AT avec un 1er règlement en 2021 et ayant eu au moins 4 jours d'arrêt en 2021

CTN E : Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie

ACCIDENTS DE TRAJET ANNEE 2021

CTN : E

Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	428 287	Indice de fréquence	2,8
Nombre d'accidents avec 1er règlement	1 192		
dont avec au moins 4 jours d'arrêt	1 006		
Nombre de nouvelles incapacités permanentes	83		
Nombre de décès	3		
Nombre de journées perdues par I.T.	99 390		

	Nombre d'accidents en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues		Nombre d'accidents en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
<b>REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LE SIEGE DES LESIONS</b>				
1 Non précisé	0	0	0	0	1 Localisation de la blessure non déterminée	68	7	2	9 731
2 Moins de 20 ans	35	0	0	685	2 Tête, sans autre spécification	47	1	0	1 727
3 de 20 à 24 ans	126	2	0	4 241	3 Cou, dont colonne vertébrale et vertèbres du cou	172	9	0	8 328
4 de 25 à 29 ans	149	1	0	9 690	4 Dos, dont colonne vertébrale et vertèbres du dos	142	6	0	7 784
5 de 30 à 34 ans	166	7	0	11 547	5 Torse et organes, sans autre spécification	60	4	0	5 077
6 de 35 à 39 ans	143	15	0	11 715	6 Membres supérieurs, sans autre spécification	217	13	0	17 009
7 de 40 à 49 ans	297	38	2	31 725	7 Membres inférieurs, sans autre spécification	212	21	0	23 948
8 de 50 à 59 ans	246	16	1	26 575	8 Ensemble du corps et endroits multiples	253	21	1	24 216
9 de 60 à 64 ans	27	4	0	2 862	9 Autres parties du corps blessées	21	1	0	1 570
10 65 ans et plus	3	0	0	350					
<b>REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
1 Masculin	740	53	2	68 329	1 Problème électrique, explosion, feu	0	0	0	0
2 Féminin	452	30	1	31 061	2 Débordement, renversement, fuite, etc.	0	0	0	0
<b>REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE <sup>(1)</sup></b>					3 Éclatement, glissade, chute, etc. d'agent matériel	15	0	0	1 339
1 Non précisé	62	6	0	7 083	4 Perte de contrôle	624	48	3	54 838
2 Cadres, techniciens, a.m.	230	12	1	18 142	5 Glissade ou trébuchement avec chute	121	10	0	10 153
3 Employés	153	15	0	11 014	6 Mouvement corps sans contrainte	29	1	0	2 585
4 Apprentis	33	0	0	948	7 Mouvement corps avec contrainte	27	1	0	1 775
5 Elèves	0	0	0	0	8 Surprise, violence, agression, menace, etc.	12	1	0	1 098
6 Ouvriers non qualifiés	125	2	0	9 428	9 Autre ou sans information	49	6	0	4 464
7 Ouvriers qualifiés	272	32	2	34 021	Non codés	129	16	0	23 138
8 Divers	2	0	0	253	<b>REPARTITION SUIVANT L'AGENT MATERIEL DE LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
9 Non codés	129	16	0	18 501	1 Bâtiments, surfaces à niveau	145	9	0	11 343
<b>REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LESIONS</b>					2 Bâtiments, constructions, surfaces hauteur	31	2	0	2 176
1 Nature inconnue ou non précisée	82	7	2	10 386	3 Bâtiments, constructions, surfaces profondeur	0	0	0	0
2 Blessures superficielles	59	2	0	4 027	4 Dispositifs de distribution de matière	0	0	0	0
3 Plaies ouvertes	17	0	0	653	5 Moteurs, dispositifs transmis./stockage énergie	1	0	0	4
4 Autres plaies et blessures superficielles	15	0	0	1 077	6 Outils à main non motorisés	0	0	0	0
5 Fractures fermées	116	24	0	23 501	7 Outils mécaniques tenus main	0	0	0	0
6 Fractures ouvertes	6	2	0	2 102	8 Outils à main, sans précision sur motorisation	0	0	0	0
7 Autres fractures osseuses	11	1	0	1 365	9 Machines, équipements portables ou mobiles	1	0	0	12
8 Luxations et sub-luxations	11	1	0	736	10 Machines et équipements fixes	0	0	0	0
9 Entorses et foulures	119	4	0	6 821	11 Dispositifs convoyage, transport, stockage	0	0	0	3
10 Autres luxations, entorses, foulures	8	0	0	679	12 Véhicules terrestres	557	45	2	50 260
11 Amputations traumatiques	2	1	0	69	13 Autres véhicules de transport	1	0	0	46
12 Commotions et traumatismes internes	163	6	0	12 206	14 Matériaux, objets, produits, bris, poussières, etc.	9	0	0	224
13 Traumatismes internes	280	18	0	14 999	15 Substances chimiques, explosives, radioactives...	0	0	0	0
14 Autres commotions, traumatismes internes	18	0	0	586	16 Dispositifs et équipements de sécurité	0	0	0	0
15 Brûlures (thermiques)	0	0	0	0	17 Equipements bureau, sport, armes, domestiques...	0	0	0	0
16 Brûlures chimiques (corrosions)	0	0	0	0	18 Organismes vivants et êtres humains	32	2	0	2 333
17 Gelures	0	0	0	0	19 Déchets en vrac	0	0	0	0
18 Autres brûlures et gelures	1	0	0	11	20 Phénomènes physiques, éléments naturels	0	0	0	0
19 Empoisonnements aigus	0	0	0	0	99 Autre ou sans information	100	9	1	9 851
20 Infections aiguës	0	0	0	0	Non codés	129	16	0	23 138
21 Autres empoisonnements, infections	0	0	0	0	<b>REPARTITION SUIVANT L'ACTIVITE PHYSIQUE SPECIFIQUE <sup>(1)</sup></b>				
22 Asphyxies	0	0	0	0	1 Opération de machine	2	0	0	26
23 Noyades et submersions non mortelles	0	0	0	0	2 Travail avec des outils à main	0	0	0	31
24 Autres noyades et asphyxies	0	0	0	0	3 Conduite/présence moyen de transport-manutention...	682	51	3	59 874
25 Perte auditive aiguë	0	0	0	0	4 Manipulation d'objets	7	0	0	1 023
26 Effets de la pression (barotrauma)	0	0	0	0	5 Transport manuel	2	0	0	113
27 Autres effets bruit, vibrations et pression	0	0	0	0	6 Mouvement	152	11	0	12 472
28 Chaleur et coups de soleil	0	0	0	0	7 Présence	4	0	0	40
29 Effets des radiations (non thermiques)	0	0	0	0	9 Autre ou sans information	28	5	0	2 673
30 Effets du froid	0	0	0	0	Non codés	129	16	0	23 138
31 Autres effets t°, lumière, radiations	0	0	0	0	<b>REPARTITION SUIVANT LA MODALITE DE LA BLESSURE <sup>(1)</sup></b>				
32 Chocs suite à agressions et menaces	0	0	0	0	1 Contact courant électrique, t°, substance dangereuse	0	0	0	0
33 Chocs traumatiques	177	8	0	11 327	2 Noyade, ensevelissement, enveloppement	0	0	0	0
34 Autres chocs	4	1	0	619	3 Écrasement mouvement vertical ou horizontal	315	24	1	25 017
35 Blessures multiples	69	7	0	6 582	4 Heurt par objet en mouvement	410	32	1	35 924
36 Autres blessures déterminées non classées	34	1	1	1 644	5 Contact agent matériel coupant, pointu, etc.	5	1	0	1 019
					6 Coincement, écrasement, etc.	3	1	0	82
					7 Contrainte du corps, contrainte psychique	97	1	0	8 073
					8 Morsure, coup de pied, etc.	3	1	0	316
					9 Autre ou sans information	44	7	1	5 821
					Non codés	129	16	0	23 138

(1) Nombre d'accidents avec un 1er règlement en 2021 et ayant eu au moins 4 jours d'arrêt en 2021

CTN E : Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie  
**MALADIES PROFESSIONNELLES ANNEE 2021**

CTN : E

Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)  
Nombre de maladies avec 1er règlement  
Nombre de nouvelles incapacités permanentes (taux compris entre 1% et 100%)  
Nombre de décès  
Nombre de journées perdues par incapacité temporaire

428 287
1 595
848
17
451 246

REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME					REPARTITION SELON LA PROFESSION						
		Nombre de MP avec 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues			Nombre de MP avec 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
1	Non précisé	0	0	0	0	1	Agriculteurs	0	0	0	0
2	Moins de 20 ans	0	0	0	0	2	Artisans	269	145	3	61 474
3	de 20 à 24 ans	6	0	0	733	3	Conducteurs	762	386	6	226 470
4	de 25 à 29 ans	19	9	0	6 526	4	Dirigeants	9	6	0	2 833
5	de 30 à 34 ans	42	23	0	14 371	5	Employés	27	11	0	8 077
6	de 35 à 39 ans	119	60	0	38 267	6	Employés non qualifiés	377	213	6	99 319
7	de 40 à 49 ans	476	199	1	158 614	7	Personnels de service	13	7	0	2 885
8	de 50 à 59 ans	732	394	2	222 756	8	Professions intermédiaires	100	58	1	22 356
9	de 60 à 64 ans	60	36	0	9 618	9	Spécialistes des sciences	25	17	0	4 510
10	65 ans et plus	141	127	14	361	10	Professions militaires	2	1	1	0
						11	Non précisé	11	4	0	23 322
REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME					REPARTITION SUIVANT LA DUREE D'EXPOSITION						
1	Masculin	798	510	16	201 574	1	Non précisé	182	108	3	50 501
2	Féminin	797	338	1	249 672	2	Moins de 6 mois	10	2	0	1 893
						3	De 6 mois à un an	13	12	0	6 088
						4	De 1 an à moins de 5 ans	170	68	0	48 641
						5	De 5 ans à moins de 10 ans	163	75	0	55 360
						6	Plus de 10 ans	1 057	583	14	288 763

REPARTITION PAR MP					REPARTITION PAR MP				
N°	Libellé				N°	Libellé			
001A	plomb	0	0	0	049B	affections respiratoires	1	0	0
002A	mercure	0	0	0	050A	Phénylhydrazine	0	0	0
003A	tétrachloréthane	0	0	0	051A	résines époxydiques	5	2	0
004A	benzène	6	4	1	052A	chlorure de vinyle monomère	0	0	0
004B	affections/benzène toluène	0	0	0	053A	Affections dues aux rickettsies	0	0	0
005A	phosphore	0	0	0	054A	Poliomyélites	0	0	0
006A	rayonnements ionisants	8	4	1	055A	amibes	0	0	0
007A	Tétanos	0	0	0	056A	Rage	0	0	0
008A	ciments	0	0	0	057A	Affections périarticulaires	1 272	583	0
009A	dérivés des hydrocarbures	0	0	0	058A	Affections/ W à Hte température	0	0	0
010A	dermites par acide chromiques	0	0	0	059A	Intoxications/hexane	0	0	0
010B	acide chromique	0	0	0	061A	cadmium et ses composés	0	0	0
010T	cancer chromique	1	1	0	061B	Cancer broncho-pulm./ cadmium	0	0	0
011A	Intoxication / tétrachlorure de carbone	0	0	0	062A	isocyanates organiques	1	2	0
012A	dérivés hydrocarbures aliphatiques	0	0	0	063A	Aff./enzymes	0	0	0
013A	hydrocarbures benzéniques	0	0	0	064A	Intoxication par CO	0	0	0
014A	dérivés phénol/pentachlorophénol	0	0	0	065A	eczéma allergique	5	3	0
015A	Aff/amines aromatiques/sels/dérivés	0	0	0	066A	Aff. Respir./ allergie	2	3	0
015B	allergique/amines hydroxylés	0	1	0	066B	Pneumopathies d'hypersensibilité	1	1	0
015T	lésions de la vessie	7	7	0	067A	Lésions/Chlorure de potassium	0	0	0
016A	goudrons houille	0	0	0	068A	Tularémie	0	0	0
016B	cancers/les goudrons, huile de houille	1	2	0	069A	vibrations et chocs/machine	0	0	0
018A	Charbon	0	0	0	070A	cobalt	0	0	0
019A	Spirochétoses	0	0	0	070B	Affec. respi.carbures métalliques	0	0	0
020A	arsenic	0	0	0	070T	Affec. cancè. carbures métalliques	0	0	0
020B	Cancer/arsenic	0	0	0	071A	aff.oculaire/rayonnement thermique	0	0	0
020T	Cancers/pyrites	0	0	0	071B	Affections cancéreuses	0	0	0
021A	l'hydrogène arsénié	0	0	0	072A	dérivés du nitrol et du glycérol	0	0	0
022A	Sulfocarbonisme	0	0	0	073A	antimoine et ses dérivés	0	0	0
023A	Nystagmus	0	0	0	074A	furfural et l'alcool furfurylique	0	0	0
024A	Brucelloses	0	0	0	075A	sélénium et dérivés	0	0	0
025A	Pneumoconioses/silice	2	1	0	076A	maladies nosocomiales	0	0	0
026A	bromure de méthyle	0	0	0	077A	Périonyxis et onyxis	0	0	0
027A	chlorure de méthyle	0	0	0	078A	chlorure de sodium dans les mines de sel	0	0	0
028A	Ankylostomose	0	0	0	079A	Lésions chr. du ménisque	7	3	0
029A	Lésions/travaux où pression>pression atmos.	0	0	0	080A	Kératoconjunctivites virales	0	0	0
030A	Aff/amianté	95	88	7	081A	Aff.malignes/bis(chlorométhyle)éther	0	0	0
030B	Cancer broncho-pulm./ amianté	28	25	5	082A	Aff./le méthacrylate de méthyle	0	0	0
031A	MP/aminoglycosides	0	0	0	083A	Lésions/travaux où pression<pression atmos.	0	0	0
032A	fluor,l'acide fluorhydrique	1	1	0	084A	Aff./solvants orga.liquides	0	1	0
033A	béryllium	0	0	0	085A	N-méthyl N-nitro N...	0	0	0
034A	phosphates,pyrophosphates etc	0	0	0	086A	Pasteurelloses	0	0	0
036A	huiles etgraisse animale ou de synthèse	0	0	73	087A	Ornithose-Psittacose	0	0	0
036B	cancers peau/dérivé du pétrole	0	0	0	088A	Rouget du porc	0	0	0
037A	Aff.cutanées/oxydes et nickel	0	0	0	089A	halothane	0	0	0
037B	Aff.respi./oxydes et nickel	0	0	0	090A	Aff.respi.inhalation textile végétal	0	0	0
037T	Aff.cancéreuses./oxydes et nickel	0	0	0	091A	BPCO du mineur de charbon	0	0	0
038A	chlorpromazine	0	0	0	092A	stptococcus suis	0	0	0
039A	bioxyde de manganèse	0	0	0	093A	lés.de l'œil par particules ds puit de mine	0	0	0
040A	bacille tuberculeux	0	0	0	094A	BPCO du mineur de fer	0	0	0
041A	pénicillines et céphalosporines	0	0	0	095A	Aff.allergique/latex	1	0	0
042A	Surdité	18	18	0	096A	hantavirus	0	0	0
043A	Aff/aldéhyde et ses polymères	0	0	0	097A	Aff. Rachis lombaire/vibrations	10	2	0
043B	Aff. cancéreuses /aldéhyde formique	0	0	0	098A	Aff. Rachis lombaire/manutention charges lourdes	61	50	0
044A	aff/ inhalation d'oxyde de fer	0	0	0	099A	1.3 butadiène	1	0	1
044B	cancers/inhalation d'oxyde de fer	0	0	0	100A	Aff. respi./ causées par une infection SARS-CoV2	0	0	0
045A	Hépatites virales	0	0	0	101A	Aff. cancéreuses provoquées par le trichloréthylène	0	0	0
046A	Mycoses cutanées	0	0	0	102A	Cancer de la prostate	0	0	0
047A	Bois	0	0	0	autres	Aligné 7	61	46	2
049A	amines aliphatiques et alicycliques	0	0	0					

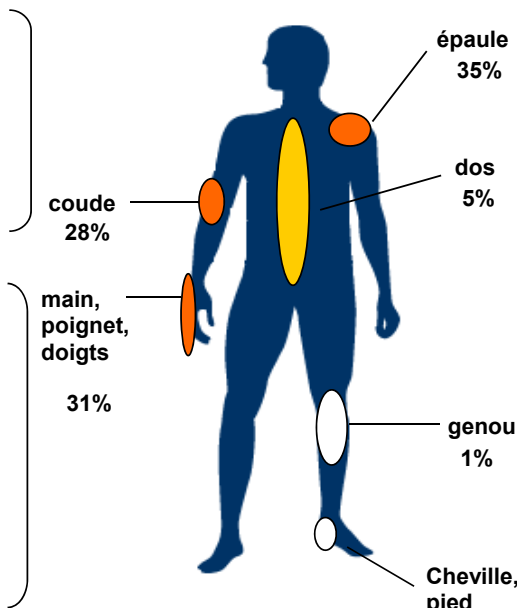
### CTN E : Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie

#### Répartition des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) par syndrome (année 2021)

total TMS : 1 350 TMS en 1er règlement

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
24	2%	-
0	0%	-
0	0%	-
0	0%	-
41	3%	-16%
310	23%	-11%

Syndrome de la gouttière épitrochléo-olécranienne (compression du nerf cubital) (T57)  
Arthrose du coude (T69)  
Hygroma aigu du coude (T57)  
Hygroma chronique du coude (T57)  
Epitrochléite (T57)  
Epicondylite (T57)



épaule 35%  
Coiffe des rotateurs tendinopathie (T57)  
Coiffe des rotateurs rupture partielle (T57)

dos 5%  
Sciatique par hernie discale (T97 & T98)  
Radiculalgie crurale par hernie discale (T97 & T98)

genou 1%  
Syndrome de compression du nerf sciatique poplité externe (T57)  
Lésion chronique du ménisque (T79)  
Hygroma aigu du genou (T57)  
Hygroma chronique du genou (T57)  
Tendinite sous-quadricipitale ou rotulienne (T57)  
Tendinite de la patte d'oie (T57)  
Syndrome de la bandelette ilio-tibiale (T57)

Cheville, pied 0%  
Tendinite achilléenne (T57)

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
240	18%	-6%
232	17%	-9%

60	4%	22%
11	1%	-

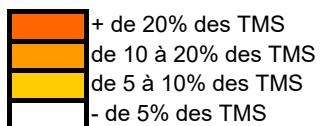
0	0%	-
7	1%	-
0	0%	-
0	0%	-
1	0%	-
0	0%	-
0	0%	-

3	0%	-
---	----	---

0	0%	-
0	0%	-
0	0%	-
0	0%	-
333	25%	4%
0	0%	-
52	4%	-31%
36	3%	-18%

Troubles angioneurotiques de la main (T69)  
Ostéonécrose du semi-lunaire (maladie de Kienböck) (T69)  
Ostéonécrose du scaphoïde carpien (maladie de Köhler) (T69)  
Atteinte vasculaire cubito-palmaire (T69)  
Syndrome du canal carpien (T57)  
Syndrome de la loge de Guyon (T57)  
Téno-synovite (T57)  
Tendinite (T57)

Association de plusieurs syndromes des tableaux :  
0 TMS en 1er règlement en 2021



Données nationales AT/MP issues des bases annuelles SNTRP

Les données portent sur les 9 CTN (y compris fonctions supports de nature administrative). Le total des TMS comprend en plus le compte spécial des maladies professionnelles.

Les TMS des catégories particulières font l'objet de dénombrements à part.

CTN F : Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu  
SYNTHESE ANNEE 2021

CTN : F Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Synthèse 2021 et évolutions depuis 2017

	nombre	évolution 2021/2020	
Accidents de travail	16 780	13,7%	↗
Accidents de trajet	1 472	17,9%	↗
Maladies professionnelles	2 559	23,3%	↗
Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	424 182	1,2%	↗

Détail par risque

Accidents de travail	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	17 088	17 861	17 692	14 762	16 780
Nombre de salariés*	425 374	424 603	425 550	419 206	424 182
Nombre de nouvelles IP :	1 110	1 096	1 109	892	1 074
Nombre de décès :	28	25	32	19	24
Nombre de journées perdues :	1 068 828	1 123 259	1 174 827	1 154 495	1 232 945
Indice de fréquence :	40,2	42,1	41,6	nc	39,6

Accidents de trajet	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d' Acc. de trajet en 1er régl. :	1 496	1 560	1 445	1 248	1 472
Nombre de nouvelles IP :	112	102	125	74	121
Nombre de décès :	7	12	9	10	7
Nombre de journées perdues :	119 321	130 210	122 208	114 677	123 695
Indice de fréquence :	3,5	3,7	3,4	nc	3,5

Maladies professionnelles	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de MP en 1er régl. :	2 545	2 545	2 721	2 076	2 559
Nombre de nouvelles IP :	1 271	1 249	1 361	1 041	1 301
Nombre de décès :	10	7	5	8	13
Nombre de journées perdues :	621 369	623 831	668 394	649 009	745 615

\*Pour les années 2020 et 2021, le nombre de salariés comprend les salariés en activité ou au chômage partiel.

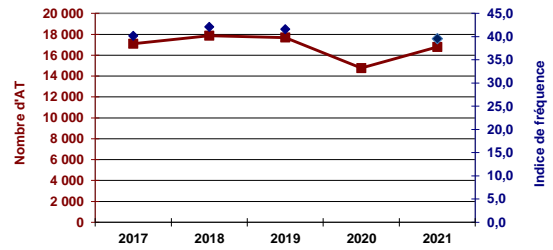
N.B. : Périmètre actuel des CTN.

N.C. : non calculé

Salariés concernés par les accidents du travail

Accidents du travail

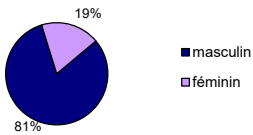
Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



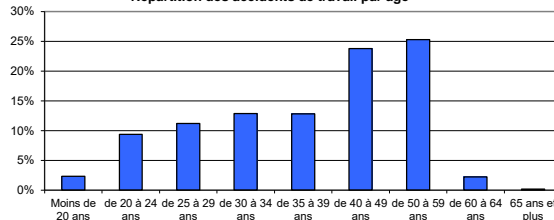
Principales maladies professionnelles

Code tableau	Libellé du tableau	Nb MP	%	Nb 2020
057A	Affections périarticulaires	2 132	83%	1 698
098A	Aff. Rachis lombaire/manutention charges lourdes	92	4%	74
030A	Aff/amiante	86	3%	75
Autres	Alinéa 7	59	2%	50
025A	Pneumoconioses/silice	44	2%	35
	Autres MP	146	6%	144

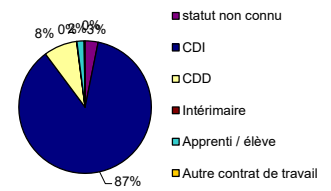
Répartition des accidents de travail par sexe



Répartition des accidents de travail par âge

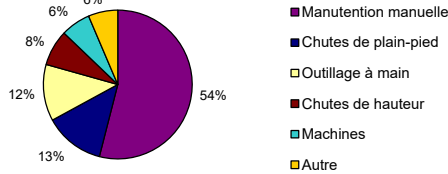


Répartition des AT suivant le statut professionnel de la victime



Circonstances des accidents du travail

Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



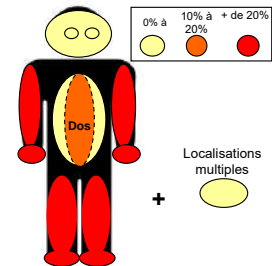
Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

Risque	%
Manutention manuelle	54%
Chutes de plain-pied	13%
Outillage à main	12%
Chutes de hauteur	8%
Machines	6%
Autre	6%

Lésions occasionnées par les accidents du travail

Répartition des AT selon le siège des lésions

Tête et cou, y compris yeux	6%
Membres supérieurs, y compris doigts et mains	41%
Torse et organes	3%
Dos	17%
Membres inférieurs	21%
Multiples endroits du corps affectés	5%
Inconnue ou non précisée	6%

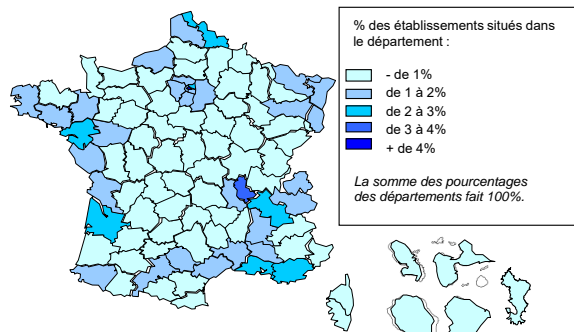


Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

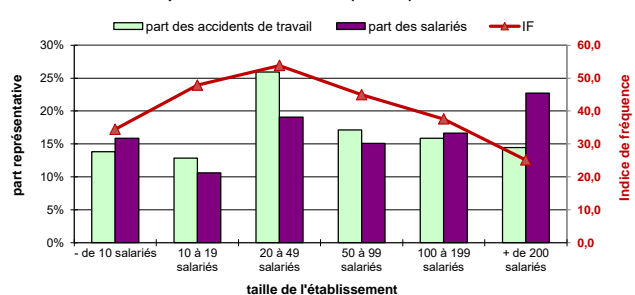
Nature de lésion	%
Traumatismes internes	22%
Plaies ouvertes	14%
Chocs traumatiques	12%
Commotions et traumatismes internes	11%
Entorses et foulures	10%
Autre	32%

Etablissements concernés

Répartition des établissements sur l'ensemble du territoire



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2021)



CTN F : Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu

## ACCIDENTS DE TRAVAIL ANNEE 2021

CTN : F Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	424 182	Indice de fréquence	39,6
Nombre d'accidents de travail en premier règlement	16 780	Taux de fréquence	23,6
dont avec au moins 4 jours d'arrêt	15 246	Taux de gravité	1,7
Nombre de nouvelles incapacités permanentes	1 074	Indice de gravité	18,2
Nombre de décès	24	Nombre d'établissements	34 339
Nombre de journées perdues	1 232 945		

	Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues		Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
<b>REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LE LIEU DE L'ACCIDENT <sup>(1)</sup></b>				
1 Non précisé	0	0	0	0	1 Non précisé	409	30	0	38 216
2 Moins de 20 ans	388	5	0	11 851	2 lieu de travail habituel	12 417	810	20	932 033
3 de 20 à 24 ans	1 569	38	0	61 114	3 lieu de travail occasionnel	1 049	64	2	86 635
4 de 25 à 29 ans	1 879	62	0	98 176	4 lieu du repas	22	1	0	1 309
5 de 30 à 34 ans	2 156	90	1	130 633	5 au cours du trajet entre le domicile et le lieu de travail	8	0	0	367
6 de 35 à 39 ans	2 146	104	0	153 305	6 au cours du trajet entre le travail et le lieu du repas	0	0	0	0
7 de 40 à 49 ans	3 992	288	8	339 577	7 au cours d'un déplacement pour l'employeur	457	36	1	37 799
8 de 50 à 59 ans	4 241	444	14	389 857	8 Non codés	884	133	1	136 586
9 de 60 à 64 ans	376	36	1	43 775	<b>REPARTITION SUIVANT LE TYPE DE LIEU DE L'ACCIDENT <sup>(1)</sup></b>				
10 65 ans et plus	33	7	0	4 657	1 Site industriel	8 098	635	16	655 546
<b>REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME</b>					2 Chantier, construction, carrière, mine à ciel ouvert	844	56	2	74 538
1 masculin	13 645	828	22	957 549	3 Lieu pour agriculture, élevage, pisciculture, zone forest.	26	2	0	2 493
2 féminin	3 135	246	2	275 396	4 Lieu d'activité tertiaire, bureau, divertissement, divers	310	26	1	31 994
<b>REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE <sup>(1)</sup></b>					5 Établissement de soins	29	2	0	3 174
1 Non précisé	785	56	2	57 253	6 Lieu public	381	26	2	28 767
2 Cadres, techniciens, a.m.	826	68	4	64 922	7 Domicile	82	4	0	7 588
3 Employés	1 314	87	3	114 165	8 Lieu d'activité sportive	12	1	0	787
4 Apprentis	252	6	0	7 242	9 En l'air, en hauteur - à l'exclusion des chantiers	3	0	0	757
5 Elèves	3	0	0	32	10 Sous terre - à l'exclusion des chantiers	1	0	0	35
6 Ouvriers non qualifiés	3 270	217	1	262 017	11 Sur l'eau - à l'exclusion des chantiers	32	4	0	2 378
7 Ouvriers qualifiés	7 704	505	13	607 496	12 En milieu hyperbare - à l'exclusion des chantiers	1	0	0	26
8 Divers	14	1	0	880	13 Autre ou sans information	1 943	143	2	157 912
9 Non codés	1 098	134	1	118 938	14 Non codés	3 484	175	1	266 950
<b>REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LÉSIONS</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
1 Nature inconnue ou non précisée	1 226	52	19	107 149	1 Problème électrique, explosion, feu	33	3	0	3 472
2 Blessures superficielles	953	55	0	53 596	2 Débordement, renversement, fuite, etc.	95	3	0	2 490
3 Plaies ouvertes	2 317	142	1	89 702	3 Éclatement, glissade, chute, etc. d'agent matériel	661	48	2	57 572
4 Autres plaies et blessures superficielles	491	22	0	21 054	4 Perte de contrôle	3 214	276	3	224 056
5 Fractures fermées	759	130	0	116 196	5 Glissade ou trébuchement avec chute	1 556	149	2	170 906
6 Fractures ouvertes	172	36	0	22 043	6 Mouvement corps sans contrainte	1 942	179	2	156 892
7 Autres fractures osseuses	62	10	0	9 347	7 Mouvement corps avec contrainte	3 285	158	0	258 037
8 Luxations et sub-luxations	179	16	0	24 257	8 Surprise, violence, agression, menace, etc.	79	10	3	9 921
9 Entorses et foulures	1 684	64	0	108 936	9 Autre ou sans information	897	73	11	82 649
10 Autres luxations, entorses, foulures	89	3	0	7 419	Non codés	3 484	175	1	266 950
11 Amputations traumatiques	89	42	0	16 818	<b>REPARTITION SUIVANT L'AGENT MATERIEL DE LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
12 Commotions et traumatismes internes	1 871	106	1	139 512	1 Bâtiments, surfaces à niveau	1 531	112	1	143 577
13 Traumatismes internes	3 653	198	1	270 035	2 Bâtiments, constructions, surfaces hauteur	494	52	0	55 622
14 Autres commotions, traumatismes internes	235	13	0	20 474	3 Bâtiments, constructions, surfaces profondeur	9	0	0	857
15 Brûlures (thermiques)	115	4	0	5 783	4 Dispositifs de distribution de matière	42	6	1	3 082
16 Brûlures chimiques (corrosions)	62	1	0	1 903	5 Moteurs, dispositifs transmis./stockage énergie	70	5	0	7 944
17 Gelures	0	0	0	0	6 Outils à main non motorisés	633	34	0	25 260
18 Autres brûlures et gelures	17	1	0	324	7 Outils mécaniques tenus main	313	40	0	19 551
19 Empoisonnements aigus	0	0	0	0	8 Outils à main, sans précision sur motorisation	27	3	0	1 178
20 Infections aiguës	8	0	0	219	9 Machines, équipements portables ou mobiles	76	7	1	7 994
21 Autres empoisonnements, infections	7	0	0	83	10 Machines et équipements fixes	856	115	1	72 996
22 Asphyxies	5	0	0	68	11 Dispositifs convoyage, transport, stockage	1 028	80	1	90 466
23 Noyades et submersions non mortelles	0	0	0	0	12 Véhicules terrestres	182	16	1	16 369
24 Autres noyades et asphyxies	1	0	0	4	13 Autres véhicules de transport	14	5	0	582
25 Perte auditive aiguë	3	1	0	41	14 Matériaux, objets, produits, bris, poussières, etc.	3 583	215	1	262 023
26 Effets de la pression (barotrauma)	0	0	0	0	15 Substances chimiques, explosives, radioactives...	76	0	0	1 528
27 Autres effets bruit, vibrations et pression	1	0	0	17	16 Dispositifs et équipements de sécurité	6	0	0	534
28 Chaleur et coups de soleil	1	0	0	6	17 Équipements bureau, sport, armes, domestiques...	246	11	1	16 881
29 Effets des radiations (non thermiques)	0	0	0	0	18 Organismes vivants et êtres humains	105	10	1	11 532
30 Effets du froid	0	0	0	0	19 Déchets en vrac	13	1	0	1 221
31 Autres effets t°, lumière, radiations	3	0	0	6	20 Phénomènes physiques, éléments naturels	10	0	1	1 656
32 Chocs suite à agressions et menaces	11	4	0	1 775	99 Autre ou sans information	2 448	187	13	225 142
33 Chocs traumatiques	1 957	105	0	146 796	Non codés	3 484	175	1	266 950
34 Autres chocs	164	13	0	12 473	<b>REPARTITION SUIVANT L'ACTIVITE PHYSIQUE SPECIFIQUE <sup>(1)</sup></b>				
35 Blessures multiples	183	20	0	21 384	1 Opération de machine	935	133	1	87 228
36 Autres blessures déterminées non classées	462	36	2	35 518	2 Travail avec des outils à main	1 451	116	2	80 101
<b>REPARTITION SUIVANT LE SIEGE DES LÉSIONS</b>					3 Conduite/présence moyen de transport-manutention...	458	44	4	42 561
1 Localisation de la blessure non déterminée	833	45	19	84 421	4 Manipulation d'objets	2 795	205	2	213 415
2 Tête, sans autre spécification	764	29	2	23 748	5 Transport manuel	2 387	122	1	199 258
3 Cou, dont colonne vertébrale et vertèbres du cou	246	25	0	21 864	6 Mouvement	2 915	214	4	262 524
4 Dos, dont colonne vertébrale et vertèbres du dos	2 909	110	0	196 050	7 Présence	307	28	5	30 431
5 Torse et organes, sans autre spécification	509	18	1	25 057	9 Autre ou sans information	514	37	4	50 477
6 Membres supérieurs, sans autre spécification	6 944	597	0	528 603	Non codés	3 484	175	1	266 950
7 Membres inférieurs, sans autre spécification	3 535	164	0	250 771	<b>REPARTITION SUIVANT LA MODALITE DE LA BLESSURE <sup>(1)</sup></b>				
8 Ensemble du corps et endroits multiples	841	68	1	85 538	1 Contact courant électrique, t°, substance dangereuse	210	5	0	7 928
9 Autres parties du corps blessées	199	18	1	16 893	2 Noyade, ensevelissement, enveloppement	2	0	2	123
					3 Écrasement mouvement vertical ou horizontal	1 577	149	2	177 456
					4 Heurt par objet en mouvement	1 115	82	1	88 038
					5 Contact agent matériel coupant, pointu, etc.	2 110	183	1	110 543
					6 Coincement, écrasement, etc.	1 060	120	2	81 867
					7 Contrainte du corps, contrainte psychique	5 172	302	1	448 675
					8 Morsure, coup de pied, etc.	40	7	0	3 842
					9 Autre ou sans information	476	51	14	47 523
					Non codés	3 484	175	1	266 950

(1) Nombre d'AT avec un 1er règlement en 2021 et ayant eu au moins 4 jours d'arrêt en 2021

CTN F : Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu

**ACCIDENTS DE TRAJET ANNEE 2021**

**CTN : F Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu**

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	424 182	Indice de fréquence	3,5
Nombre d'accidents avec 1er règlement	1 472		
dont avec au moins 4 jours d'arrêt	1 254		
Nombre de nouvelles incapacités permanentes	121		
Nombre de décès	7		
Nombre de journées perdues par I.T.	123 695		

	Nombre d'accidents en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues		Nombre d'accidents en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
<b>REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LE SIEGE DES LESIONS</b>				
1 Non précisé	0	0	0	0	1 Localisation de la blessure non déterminée	89	3	5	12 648
2 Moins de 20 ans	98	1	2	6 536	2 Tête, sans autre spécification	57	4	0	4 094
3 de 20 à 24 ans	200	5	0	9 647	3 Cou, dont colonne vertébrale et vertèbres du cou	169	8	0	7 591
4 de 25 à 29 ans	184	2	0	9 599	4 Dos, dont colonne vertébrale et vertèbres du dos	133	9	0	5 605
5 de 30 à 34 ans	168	12	1	13 732	5 Torse et organes, sans autre spécification	68	5	0	6 135
6 de 35 à 39 ans	147	17	0	12 281	6 Membres supérieurs, sans autre spécification	287	36	0	30 316
7 de 40 à 49 ans	303	36	2	28 507	7 Membres inférieurs, sans autre spécification	285	19	0	24 099
8 de 50 à 59 ans	327	43	2	37 689	8 Ensemble du corps et endroits multiples	362	36	1	31 829
9 de 60 à 64 ans	39	5	0	4 844	9 Autres parties du corps blessées	22	1	1	1 378
10 65 ans et plus	6	0	0	860					
<b>REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
1 Masculin	876	74	7	81 320	1 Problème électrique, explosion, feu	0	0	0	0
2 Féminin	596	47	0	42 375	2 Débordement, renversement, fuite, etc.	0	0	0	0
<b>REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE <sup>(1)</sup></b>					3 Éclatement, glissade, chute, etc. d'agent matériel	9	1	0	518
1 Non précisé	60	7	0	6 437	4 Perte de contrôle	762	71	3	64 292
2 Cadres, techniciens, a.m.	89	14	0	8 223	5 Glissade ou trébuchement avec chute	168	13	0	19 615
3 Employés	161	15	1	17 605	6 Mouvement corps sans contrainte	35	3	0	3 105
4 Apprentis	59	1	1	2 737	7 Mouvement corps avec contrainte	39	1	0	2 482
5 Elèves	1	0	0	13	8 Surprise, violence, agression, menace, etc.	15	3	1	2 428
6 Ouvriers non qualifiés	247	14	1	23 605	9 Autre ou sans information	76	6	3	6 182
7 Ouvriers qualifiés	490	47	4	46 742	Non codés	150	23	0	25 073
8 Divers	1	0	0	70	<b>REPARTITION SUIVANT L'AGENT MATERIEL DE LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
9 Non codés	146	23	0	18 263	1 Bâtiments, surfaces à niveau	222	15	0	22 375
<b>REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LESIONS</b>					2 Bâtiments, constructions, surfaces hauteur	40	3	0	2 743
1 Nature inconnue ou non précisée	106	6	5	13 220	3 Bâtiments, constructions, surfaces profondeur	0	0	0	0
2 Blessures superficielles	85	6	0	4 606	4 Dispositifs de distribution de matière	0	0	0	0
3 Plaies ouvertes	28	4	0	2 236	5 Moteurs, dispositifs transmis./stockage énergie	0	0	0	0
4 Autres plaies et blessures superficielles	28	0	0	1 035	6 Outils à main non motorisés	0	1	0	352
5 Fractures fermées	137	21	0	24 360	7 Outils mécaniques tenus main	0	0	0	0
6 Fractures ouvertes	13	3	0	4 040	8 Outils à main, sans précision sur motorisation	0	0	0	0
7 Autres fractures osseuses	14	2	0	3 243	9 Machines, équipements portables ou mobiles	0	0	0	0
8 Luxations et sub-luxations	19	3	0	2 147	10 Machines et équipements fixes	1	0	0	94
9 Entorses et foulures	154	10	0	10 143	11 Dispositifs convoyage, transport, stockage	2	0	0	59
10 Autres luxations, entorses, foulures	6	0	0	209	12 Véhicules terrestres	663	63	2	56 480
11 Amputations traumatiques	1	0	0	44	13 Autres véhicules de transport	1	0	1	10
12 Commotions et traumatismes internes	165	13	0	11 782	14 Matériaux, objets, produits, bris, poussières, etc.	12	1	0	678
13 Traumatismes internes	306	15	0	17 833	15 Substances chimiques, explosives, radioactives...	0	0	0	0
14 Autres commotions, traumatismes internes	25	5	0	2 160	16 Dispositifs et équipements de sécurité	1	0	0	13
15 Brûlures (thermiques)	1	0	0	52	17 Equipements bureau, sport, armes, domestiques...	2	0	0	79
16 Brûlures chimiques (corrosions)	0	0	0	0	18 Organismes vivants et êtres humains	31	4	0	3 630
17 Gelures	0	0	0	0	19 Déchets en vrac	0	0	0	0
18 Autres brûlures et gelures	0	0	0	0	20 Phénomènes physiques, éléments naturels	2	0	0	10
19 Empoisonnements aigus	0	0	0	0	99 Autre ou sans information	127	11	4	12 099
20 Infections aiguës	0	0	0	0	Non codés	150	23	0	25 073
21 Autres empoisonnements, infections	0	0	0	0	<b>REPARTITION SUIVANT L'ACTIVITE PHYSIQUE SPECIFIQUE <sup>(1)</sup></b>				
22 Asphyxies	0	0	0	0	1 Opération de machine	0	0	0	0
23 Noyades et submersions non mortelles	0	0	0	0	2 Travail avec des outils à main	0	0	0	0
24 Autres noyades et asphyxies	0	0	0	0	3 Conduite/présence moyen de transport-manutention...	823	75	3	69 153
25 Perte auditive aiguë	0	0	0	0	4 Manipulation d'objets	13	0	0	1 002
26 Effets de la pression (barotrauma)	0	0	0	0	5 Transport manuel	2	0	0	31
27 Autres effets bruit, vibrations et pression	0	0	0	0	6 Mouvement	216	20	1	23 971
28 Chaleur et coups de soleil	0	0	0	0	7 Présence	7	0	0	329
29 Effets des radiations (non thermiques)	0	0	0	0	9 Autre ou sans information	43	3	3	4 136
30 Effets du froid	0	0	0	0	Non codés	150	23	0	25 073
31 Autres effets t°, lumière, radiations	0	0	0	0	<b>REPARTITION SUIVANT LA MODALITE DE LA BLESSURE <sup>(1)</sup></b>				
32 Chocs suite à agressions et menaces	2	0	0	15	1 Contact courant électrique, t°, substance dangereuse	1	0	0	41
33 Chocs traumatiques	251	21	0	13 701	2 Noyade, ensevelissement, enveloppement	0	0	0	0
34 Autres chocs	13	1	0	949	3 Écrasement mouvement vertical ou horizontal	429	30	0	37 626
35 Blessures multiples	78	9	1	8 796	4 Heurt par objet en mouvement	433	43	4	38 277
36 Autres blessures déterminées non classées	40	2	1	3 124	5 Contact agent matériel coupant, pointu, etc.	15	4	0	1 152
					6 Coincement, écrasement, etc.	8	0	0	403
					7 Contrainte du corps, contrainte psychique	143	14	0	12 694
					8 Morsure, coup de pied, etc.	5	2	0	1 447
					9 Autre ou sans information	70	5	3	6 982
					Non codés	150	23	0	25 073

(1) Nombre d'accidents avec un 1er règlement en 2021 et ayant eu au moins 4 jours d'arrêt en 2021

CTN F : Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu

**MALADIES PROFESSIONNELLES ANNEE 2021**

**CTN : F Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu**

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	424 182
Nombre de maladies avec 1er règlement	2 559
Nombre de nouvelles incapacités permanentes (taux compris entre 1% et 100%)	1 301
Nombre de décès	13
Nombre de journées perdues par incapacité temporaire	745 615

	Nombre de MP avec 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues		Nombre de MP avec 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
<b>REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SELON LA PROFESSION</b>				
1 Non précisé	0	0	0	0	1 Agriculteurs	0	1	0	0
2 Moins de 20 ans	0	0	0	0	2 Artisans	875	465	5	229 970
3 de 20 à 24 ans	19	2	0	4 632	3 Conducteurs	1 028	478	5	285 828
4 de 25 à 29 ans	40	13	0	11 087	4 Dirigeants	6	4	0	4 167
5 de 30 à 34 ans	122	30	0	34 497	5 Employés	20	13	0	9 695
6 de 35 à 39 ans	191	65	0	55 489	6 Employés non qualifiés	526	295	3	159 616
7 de 40 à 49 ans	701	304	0	234 519	7 Personnels de service	27	12	0	8 752
8 de 50 à 59 ans	1 240	679	6	383 383	8 Professions intermédiaires	47	22	0	12 951
9 de 60 à 64 ans	115	85	0	21 178	9 Spécialistes des sciences	6	4	0	1 538
10 65 ans et plus	131	123	7	830	10 Professions militaires	0	0	0	0
					11 Non précisé	24	7	0	33 098
<b>REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LA DUREE D'EXPOSITION</b>				
1 Masculin	1 274	746	12	358 384	1 Non précisé	296	151	2	75 234
2 Féminin	1 285	555	1	387 231	2 Moins de 6 mois	37	13	0	9 558
					3 De 6 mois à un an	39	15	0	10 830
					4 De 1 an à moins de 5 ans	368	129	0	109 256
					5 De 5 ans à moins de 10 ans	308	136	0	99 763
					6 Plus de 10 ans	1 511	857	11	440 974

<b>REPARTITION PAR MP</b>									
N°	Libellé				N°	Libellé			
001A	plomb	0	0	0	049B	affections respiratoires	0	0	0
002A	mercure	0	0	0	050A	Phenylhydrazine	0	0	0
003A	tétrachloréthane	0	0	0	051A	résines époxydiques	1	1	0
004A	benzène	0	1	0	052A	chlorure de vinyle monomère	0	0	0
004B	affections/benzène toluène	0	1	0	053A	Affections dues aux rickettsies	0	0	0
005A	phosphore	0	0	0	054A	Poliomyélites	0	0	0
006A	rayonnements ionisants	0	0	0	055A	amibes	0	0	0
007A	Tétanos	0	0	0	056A	Rage	0	0	0
008A	ciments	5	0	1 012	057A	Affections périarticulaires	2 132	965	0
009A	dérivés des hydrocarbures	0	0	0	058A	Affections/ W à Hte température	0	0	0
010A	dermites par acide chromiques	0	0	0	059A	Intoxications/hexane	0	0	0
010B	acide chromique	0	0	0	061A	cadmium et ses composés	0	0	0
010T	cancer chromique	0	1	0	061B	Cancer broncho-pulm./ cadmium	0	0	0
011A	Intoxication / tétrachlorure de carbone	0	0	0	062A	isocyanates organiques	0	0	0
012A	dérivés hydrocarbures aliphatiques	1	0	31	063A	enzymes	0	1	0
013A	hydrocarbures benzéniques	0	0	0	064A	Intoxication par CO	0	0	0
014A	dérivés phénol/pentachlorophénol	0	0	0	065A	eczéma allergique	5	2	0
015A	Aff/amines aromatiques/sels/dérivés	0	0	0	066A	Aff. Respir./ allergie	2	4	0
015B	allergique/amines hydroxylés	0	0	0	066B	Pneumopathies d'hypersensibilité	0	0	0
015T	lésions de la vessie	7	5	386	067A	Lésions/Chlorure de potassium	0	0	0
016A	goudrons houille	0	0	0	068A	Tularémie	0	0	0
016B	cancers/les goudrons, huile de houille	2	1	189	069A	vibrations et chocs/machine	6	4	0
018A	Charbon	0	0	0	070A	cobalt	0	0	0
019A	Spirochétoses	0	0	0	070B	Affec. respi.carbures métalliques	0	0	0
020A	arsenic	0	0	0	070T	Affec. cancé. carbures métalliques	0	0	0
020B	Cancer/arsenic	0	0	0	071A	aff.oculaire/rayonnement thermique	0	0	0
020T	Cancers/pyrites	0	0	0	071B	Affections cancéreuses	0	0	0
021A	l'hydrogène arsénié	0	0	0	072A	dérivés du nitrol et du glycérol	0	0	0
022A	Sulfocarbonisme	0	0	0	073A	antimoine et ses dérivés	0	0	0
023A	Nystagmus	0	0	0	074A	furfural et l'alcool furfurylique	0	0	0
024A	Brucelloses	0	0	0	075A	sélénium et dérivés	0	0	0
025A	Pneumocnioses/silice	44	38	2	076A	maladies nosocomiales	0	0	0
026A	bromure de méthyle	0	0	0	077A	Périonyxis et onyxis	0	0	0
027A	chlorure de méthyle	0	0	0	078A	chlorure de sodium dans les mines de sel	0	0	0
028A	Ankylostomose	0	0	0	079A	Lésions chr. du ménisque	10	6	0
029A	Lésions/travaux où pression>pression atmos.	0	0	0	080A	Kératoconjunctivites virales	0	0	0
030A	Aff/amianté	86	83	2	081A	Aff.malignes/bis(chlorométhyle)éther	0	0	0
030B	Cancer broncho-pulm./ amianté	35	33	5	082A	Aff./le méthacrylate de méthyle	0	0	0
031A	MP/aminoglycosides	0	0	0	083A	Lésions/travaux où pression<pression atmos.	0	0	0
032A	fluor./l'acide fluorhydrique	0	0	0	084A	Aff./solvants orga.liquides	2	1	0
033A	béryllium	0	0	0	085A	N-méthyl N-nitro N...	0	0	0
034A	phosphates,pyrophosphates etc	0	0	0	086A	Pasteurelloses	0	0	0
036A	huiles etgraisse animale ou de synthèse	1	0	79	087A	Ornithose-Psittacose	0	0	0
036B	cancers peau/dérivé du pétrole	0	0	0	088A	Rouget du porc	0	0	0
037A	Aff.cutanées/oxydes et nickel	0	0	0	089A	halothane	0	0	0
037B	Aff.respi./oxydes et nickel	0	0	0	090A	Aff.respi.inhalation textile végétal	0	0	0
037T	Aff.cancéreuses./oxydes et nickel	0	0	0	091A	BPCO du mineur de charbon	0	0	0
038A	chlorpromazine	0	0	0	092A	strptococcis suis	0	0	0
039A	bioxyde de manganèse	0	0	0	093A	lés.de l'œil par particules ds puit de mine	0	0	0
040A	bacille tuberculeux	0	0	0	094A	BPCO du mineur de fer	0	0	0
041A	pénicillines et céphalosporines	0	0	0	095A	Aff.allergique/latex	0	0	0
042A	Surdité	20	20	0	096A	hantavirus	0	0	0
043A	Aff/aldéhyde et ses polymères	1	0	5	097A	Aff. Rachis lombaire/vibrations	26	23	0
043B	Aff. cancéreuses /aldéhyde formique	0	0	0	098A	Aff. Rachis lombaire/manutention charges lourdes	92	54	0
044A	aff/ inhalation d'oxyde de fer	1	0	0	099A	1.3 butadiène	0	0	0
044B	cancers/inhalation d'oxyde de fer	0	0	0	100A	Aff. respi./ causées par une infection SARS-CoV2	0	0	0
045A	Hépatites virales	0	0	0	101A	Aff. cancéreuses provoquées par le trichloréthylène	0	0	0
046A	Mycoses cutanées	0	0	0	102A	Cancer de la prostate	0	0	0
047A	Bois	22	19	3	autres	Alinéa 7	59	38	1
049A	amines aliphatiques et alicycliques	0	0	0					

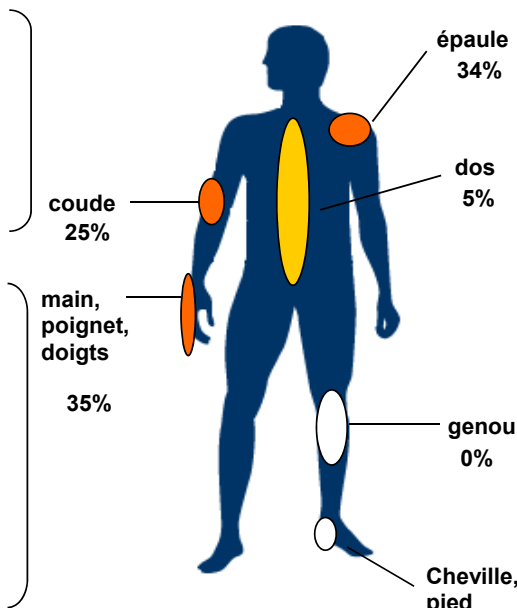


**CTN F : Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu**

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
42	2%	20%
1	0%	-
0	0%	-
0	0%	-
56	2%	-18%
471	21%	15%

**Répartition des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) par syndrome (année 2021)**  
total TMS : **2 266 TMS en 1er règlement**

Syndrome de la gouttière épitrochléo-olécranienne (compression du nerf cubital) (T57)  
Arthrose du coude (T69)  
Hygroma aigu du coude (T57)  
Hygroma chronique du coude (T57)  
Epitrochléite (T57)  
Epicondylite (T57)



Coiffe des rotateurs tendinopathie (T57)  
Coiffe des rotateurs rupture partielle (T57)

Sciatique par hernie discale (T97 & T98)  
Radiculgie crurale par hernie discale (T97 & T98)

Syndrome de compression du nerf sciatique poplité externe (T57)  
Lésion chronique du ménisque (T79)  
Hygroma aigu du genou (T57)  
Hygroma chronique du genou (T57)  
Tendinite sous-quadricipitale ou rotulienne (T57)  
Tendinite de la patte d'oie (T57)  
Syndrome de la bandelette ilio-tibiale (T57)

Tendinite achilléenne (T57)

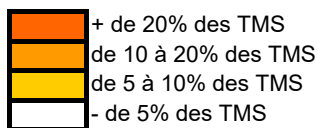
Nb MP	%	Evo. 2021/2019
356	16%	-19%
416	18%	-9%

84	4%	-9%
34	2%	-8%

0	0%	-
10	0%	-
1	0%	-
0	0%	-
0	0%	-
0	0%	-
0	0%	-

4	0%	-
---	----	---

Association de plusieurs syndromes des tableaux :  
0 TMS en 1er règlement en 2021



Données nationales AT/MP issues des bases annuelles SNTRP

Les données portent sur les 9 CTN (y compris fonctions supports de nature administrative). Le total des TMS comprend en plus le compte spécial des maladies professionnelles.

Les TMS des catégories particulières font l'objet de dénombrements à part.

CTN G : Commerce non alimentaire  
SYNTHESE ANNEE 2021

CTN : G

Commerce non alimentaire

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Synthèse 2021 et évolutions depuis 2017

	nombre	évolution 2021/2020	
Accidents de travail	44 558	12,9%	↗
Accidents de trajet	9 109	12,1%	↗
Maladies professionnelles	2 682	19,4%	↗
Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	2 323 848	3,2%	↗

Détail par risque

Accidents de travail	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	47 930	48 791	48 373	39 455	44 558
Nombre de salariés*	2 243 425	2 238 096	2 260 861	2 252 365	2 323 848
Nombre de nouvelles IP :	2 608	2 563	2 514	1 956	2 553
Nombre de décès :	41	41	58	44	63
Nombre de journées perdues :	3 226 795	3 348 087	3 422 328	3 333 035	3 535 760
Indice de fréquence :	21,4	21,8	21,4	nc	19,2

Accidents de trajet	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d' Acc. de trajet en 1er régl. :	9 466	10 342	10 236	8 125	9 109
Nombre de nouvelles IP :	671	649	668	530	562
Nombre de décès :	17	22	18	16	14
Nombre de journées perdues :	621 671	666 747	688 359	659 383	687 691
Indice de fréquence :	4,2	4,6	4,5	nc	3,9

Maladies professionnelles	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de MP en 1er régl. :	2 488	2 616	2 679	2 246	2 682
Nombre de nouvelles IP :	1 182	1 389	1 324	1 159	1 475
Nombre de décès :	6	4	5	5	11
Nombre de journées perdues :	601 124	634 748	700 403	693 843	811 049

\*Pour les années 2020 et 2021, le nombre de salariés comprend les salariés en activité ou au chômage partiel.

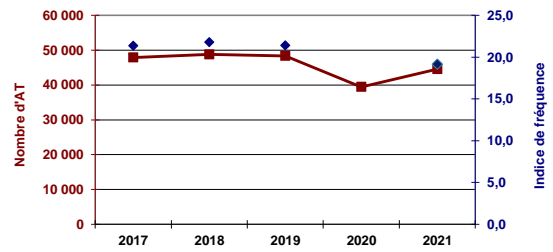
N.B. : Périmètre actuel des CTN.

N.C. : non calculé

Salariés concernés par les accidents du travail

Accidents du travail

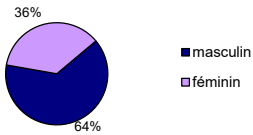
Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



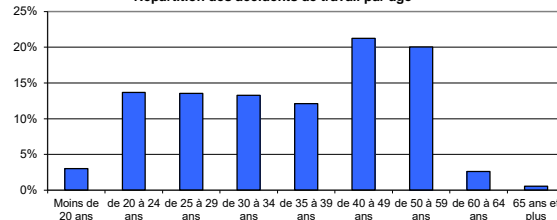
Principales maladies professionnelles

Code tableau	Libellé du tableau	Nb MP	%	Nb 2020
057A	Affections périarticulaires	2 142	80%	1 814
Autres	Alinéa 7	257	10%	159
098A	Aff. Rachis lombaire/manutention charges lourdes	128	5%	136
030A	Aff/amiante	59	2%	53
097A	Aff. Rachis lombaire/vibrations	24	1%	12
	Autres MP	72	3%	72

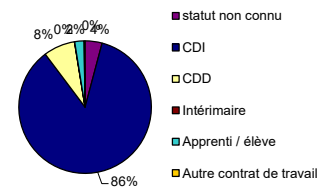
Répartition des accidents de travail par sexe



Répartition des accidents de travail par âge

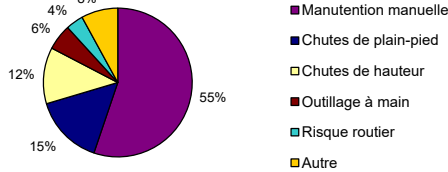


Répartition des AT suivant le statut professionnel de la victime



Circonstances des accidents du travail

Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



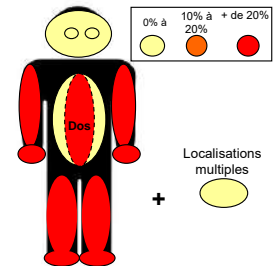
Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

Risque	%
Manutention manuelle	55%
Chutes de plain-pied	15%
Chutes de hauteur	12%
Outillage à main	6%
Risque routier	4%
Autre	8%

Lésions occasionnées par les accidents du travail

Répartition des AT selon le siège des lésions

Tête et cou, y compris yeux	7%
Membres supérieurs, y compris doigts et mains	29%
Torse et organes	3%
Dos	21%
Membres inférieurs	25%
Multiples endroits du corps affectés	8%
Inconnue ou non précisée	8%

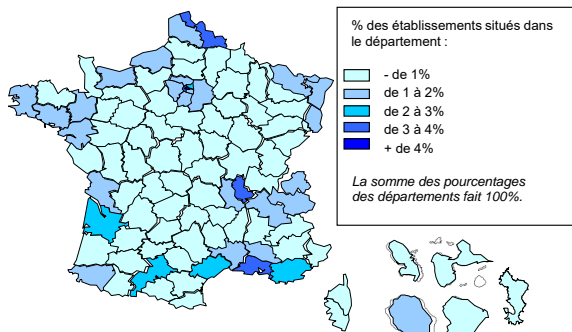


Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

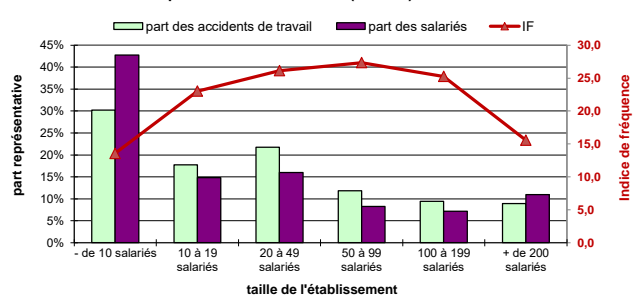
Nature de lésion	%
Traumatismes internes	27%
Chocs traumatiques	13%
Entorses et foulures	12%
Commotions et traumatismes internes	11%
Nature inconnue ou non précisée	7%
Autre	30%

Etablissements concernés

Répartition des établissements sur l'ensemble du territoire



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2021)



CTN G : Commerce non alimentaire  
ACCIDENTS DE TRAVAIL ANNEE 2021

CTN : G

Commerce non alimentaire

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)  
 Nombre d'accidents de travail en premier règlement  
 dont avec au moins 4 jours d'arrêt  
 Nombre de nouvelles incapacités permanentes  
 Nombre de décès  
 Nombre de journées perdues

2 323 848  
 44 558  
 40 719  
 2 553  
 63  
 3 535 760

Indice de fréquence  
 Taux de fréquence  
 Taux de gravité  
 Indice de gravité  
 Nombre d'établissements

19,2  
 12,0  
 1,0  
 8,2  
 472 366

	Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues		Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
<b>REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LE LIEU DE L'ACCIDENT <sup>(1)</sup></b>				
1 Non précisé	0	0	0	0	1 Non précisé	1 300	91	1	124 579
2 Moins de 20 ans	1 348	20	1	41 584	2 lieu de travail habituel	29 291	1 559	33	2 354 093
3 de 20 à 24 ans	6 085	109	1	264 809	3 lieu de travail occasionnel	4 067	274	14	340 889
4 de 25 à 29 ans	6 024	187	2	364 792	4 lieu du repas	79	7	0	8 184
5 de 30 à 34 ans	5 906	238	2	430 300	5 au cours du trajet entre le domicile et le lieu de travail	20	2	0	998
6 de 35 à 39 ans	5 395	284	6	448 534	6 au cours du trajet entre le travail et le lieu du repas	3	0	0	46
7 de 40 à 49 ans	9 462	676	15	873 253	7 au cours d'un déplacement pour l'employeur	2 929	232	14	258 287
8 de 50 à 59 ans	8 923	866	33	946 608	8 Non codés	3 030	388	1	448 684
9 de 60 à 64 ans	1 172	135	2	138 955	<b>REPARTITION SUIVANT LE TYPE DE LIEU DE L'ACCIDENT <sup>(1)</sup></b>				
10 65 ans et plus	243	38	1	26 925	1 Site industriel	9 287	510	10	696 692
<b>REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME</b>					2 Chantier, construction, carrière, mine à ciel ouvert	1 316	81	2	107 500
1 masculin	28 458	1 511	53	2 088 131	3 Lieu pour agriculture, élevage, pisciculture, zone forest.	74	10	0	6 058
2 féminin	16 100	1 042	10	1 447 629	4 Lieu d'activité tertiaire, bureau, divertissement, divers	14 157	788	26	1 183 607
<b>REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE <sup>(1)</sup></b>					5 Établissement de soins	147	8	0	12 523
1 Non précisé	2 226	141	2	207 174	6 Lieu public	2 623	214	9	248 838
2 Cadres, techniciens, a.m.	4 280	289	20	375 920	7 Domicile	1 936	153	11	198 377
3 Employés	22 774	1 231	28	1 904 703	8 Lieu d'activité sportive	70	6	0	4 232
4 Apprentis	839	13	1	27 044	9 En l'air, en hauteur - à l'exclusion des chantiers	8	3	0	1 975
5 Elèves	9	0	0	248	10 Sous terre - à l'exclusion des chantiers	2	1	0	861
6 Ouvriers non qualifiés	2 278	142	3	211 815	11 Sur l'eau - à l'exclusion des chantiers	26	4	0	1 629
7 Ouvriers qualifiés	4 913	338	8	397 077	12 En milieu hyperbare - à l'exclusion des chantiers	0	0	0	0
8 Divers	124	10	0	15 782	13 Autre ou sans information	5 847	365	4	505 695
Non codés	3 276	389	1	395 997	14 Non codés	5 226	410	1	567 773
<b>REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LÉSIONS</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
1 Nature inconnue ou non précisée	3 261	201	45	338 564	1 Problème électrique, explosion, feu	50	6	0	6 412
2 Blessures superficielles	2 160	102	0	152 560	2 Débordement, renversement, fuite, etc.	119	10	0	7 506
3 Plaies ouvertes	3 241	117	3	100 484	3 Éclatement, glissade, chute, etc. d'agent matériel	2 254	138	1	157 990
4 Autres plaies et blessures superficielles	797	32	0	31 710	4 Perte de contrôle	6 778	379	8	454 726
5 Fractures fermées	2 018	265	0	280 148	5 Glissade ou trébuchement avec chute	6 553	518	4	684 268
6 Fractures ouvertes	231	48	0	35 234	6 Mouvement corps sans contrainte	4 494	266	2	361 780
7 Autres fractures osseuses	154	20	0	19 640	7 Mouvement corps avec contrainte	11 283	502	4	852 325
8 Luxations et sub-luxations	612	46	0	68 995	8 Surprise, violence, agression, menace, etc.	1 144	115	4	159 649
9 Entorses et foulures	5 350	214	0	384 358	9 Autre ou sans information	2 818	209	39	283 331
10 Autres luxations, entorses, foulures	249	13	0	21 912	Non codés	5 226	410	1	567 773
11 Amputations traumatiques	48	29	0	9 023	<b>REPARTITION SUIVANT L'AGENT MATERIEL DE LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
12 Commotions et traumatismes internes	5 054	249	2	372 970	1 Bâtiments, surfaces à niveau	5 215	324	2	479 225
13 Traumatismes internes	11 827	588	7	907 527	2 Bâtiments, constructions, surfaces hauteur	2 852	213	2	304 801
14 Autres commotions, traumatismes internes	559	34	0	49 863	3 Bâtiments, constructions, surfaces profondeur	13	2	0	1 600
15 Brûlures (thermiques)	124	13	0	5 202	4 Dispositifs de distribution de matière	77	6	0	5 588
16 Brûlures chimiques (corrosions)	67	1	0	2 594	5 Moteurs, dispositifs transmis, stockage énergie	158	10	1	9 736
17 Gelures	0	0	0	0	6 Outils à main non motorisés	1 151	39	1	44 284
18 Autres brûlures et gelures	29	3	0	1 020	7 Outils mécaniques tenus main	353	26	0	15 852
19 Empoisonnements aigus	2	0	0	0	8 Outils à main, sans précision sur motorisation	33	3	0	1 743
20 Infections aiguës	13	2	0	619	9 Machines, équipements portables ou mobiles	153	17	0	11 173
21 Autres empoisonnements, infections	13	0	0	708	10 Machines et équipements fixes	531	35	0	33 111
22 Asphyxies	2	0	0	13	11 Dispositifs convoyage, transport, stockage	3 348	179	2	265 215
23 Noyades et submersions non mortelles	0	0	0	0	12 Véhicules terrestres	1 407	141	5	136 290
24 Autres noyades et asphyxies	0	0	0	0	13 Autres véhicules de transport	27	2	0	2 727
25 Perte auditive aiguë	1	0	0	172	14 Matériaux, objets, produits, bris, poussières, etc.	10 315	459	4	742 575
26 Effets de la pression (barotrauma)	2	0	0	23	15 Substances chimiques, explosives, radioactives...	98	9	0	6 735
27 Autres effets bruit, vibrations et pression	3	1	0	277	16 Dispositifs et équipements de sécurité	13	1	0	780
28 Chaleur et coups de soleil	3	0	0	46	17 Équipements bureau, sport, armes, domestiques...	1 376	76	1	103 054
29 Effets des radiations (non thermiques)	1	0	0	23	18 Organismes vivants et êtres humains	1 211	106	4	146 688
30 Effets du froid	1	0	0	6	19 Déchets en vrac	21	0	0	936
31 Autres effets t°, lumière, radiations	3	0	0	117	20 Phénomènes physiques, éléments naturels	24	4	0	4 184
32 Chocs suite à agressions et menaces	209	34	0	34 603	99 Autre ou sans information	7 117	491	40	651 690
33 Chocs traumatiques	5 714	334	0	466 754	Non codés	5 226	410	1	567 773
34 Autres chocs	425	25	1	41 311	<b>REPARTITION SUIVANT L'ACTIVITE PHYSIQUE SPECIFIQUE <sup>(1)</sup></b>				
35 Blessures multiples	765	76	0	74 629	1 Opération de machine	345	34	0	27 023
36 Autres blessures déterminées non classées	1 620	106	5	134 652	2 Travail avec des outils à main	1 983	99	3	93 315
<b>REPARTITION SUIVANT LE SIEGE DES LÉSIONS</b>					3 Conduite/présence moyen de transport-manutention...	1 985	163	12	187 336
1 Localisation de la blessure non déterminée	2 673	182	45	303 949	4 Manipulation d'objets	7 633	426	4	553 579
2 Tête, sans autre spécification	1 855	102	5	103 926	5 Transport manuel	9 137	444	3	725 245
3 Cou, dont colonne vertébrale et vertèbres du cou	1 228	83	1	89 267	6 Mouvement	10 667	665	7	965 421
4 Dos, dont colonne vertébrale et vertèbres du dos	9 374	392	0	661 221	7 Présence	1 825	170	21	219 029
5 Torse et organes, sans autre spécification	1 271	41	6	76 101	8 Autre ou sans information	1 918	142	12	197 039
6 Membres supérieurs, sans autre spécification	12 746	909	0	988 229	Non codés	5 226	410	1	567 773
7 Membres inférieurs, sans autre spécification	11 257	478	0	845 556	<b>REPARTITION SUIVANT LA MODALITE DE LA BLESSURE <sup>(1)</sup></b>				
8 Ensemble du corps et endroits multiples	3 376	319	5	386 695	1 Contact courant électrique, t°, substance dangereuse	263	22	1	15 249
9 Autres parties du corps blessées	778	47	1	80 816	2 Noyade, ensevelissement, enveloppement	2	0	0	213
					3 Écrasement mouvement vertical ou horizontal	6 815	529	8	697 019
					4 Heurt par objet en mouvement	3 956	237	6	286 344
					5 Contact agent matériel coupant, pointu, etc.	3 610	162	0	175 832
					6 Coincement, écrasement, etc.	1 754	109	1	110 335
					7 Contrainte du corps, contrainte psychique	16 628	855	7	1 396 198
					8 Morsure, coup de pied, etc.	540	41	3	65 964
					9 Autre ou sans information	1 925	188	36	220 833
					Non codés	5 226	410	1	567 773

(1) Nombre d'AT avec un 1er règlement en 2021 et ayant eu au moins 4 jours d'arrêt en 2021

CTN G : Commerce non alimentaire  
ACCIDENTS DE TRAJET ANNEE 2021

CTN : G

Commerce non alimentaire

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	2 323 848	Indice de fréquence	3,9
Nombre d'accidents avec 1er règlement	9 109		
dont avec au moins 4 jours d'arrêt	7 921		
Nombre de nouvelles incapacités permanentes	562		
Nombre de décès	14		
Nombre de journées perdues par I.T.	687 691		

	Nombre d'accidents en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues		Nombre d'accidents en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
<b>REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LE SIEGE DES LESIONS</b>				
1 Non précisé	0	0	0	0	1 Localisation de la blessure non déterminée	446	34	12	51 527
2 Moins de 20 ans	555	7	0	20 559	2 Tête, sans autre spécification	350	13	0	21 674
3 de 20 à 24 ans	1 725	42	3	76 809	3 Cou, dont colonne vertébrale et vertèbres du cou	1 093	74	1	50 559
4 de 25 à 29 ans	1 480	53	1	86 021	4 Dos, dont colonne vertébrale et vertèbres du dos	830	43	0	54 343
5 de 30 à 34 ans	1 157	66	1	86 232	5 Torse et organes, sans autre spécification	260	14	0	14 782
6 de 35 à 39 ans	965	61	0	84 020	6 Membres supérieurs, sans autre spécification	1 593	115	0	127 387
7 de 40 à 49 ans	1 593	128	5	148 185	7 Membres inférieurs, sans autre spécification	2 391	125	0	190 097
8 de 50 à 59 ans	1 370	163	4	153 021	8 Ensemble du corps et endroits multiples	2 000	135	0	164 117
9 de 60 à 64 ans	217	34	0	27 899	9 Autres parties du corps blessées	146	9	1	13 205
10 65 ans et plus	47	8	0	4 945					
<b>REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
1 Masculin	3 926	221	9	310 508	1 Problème électrique, explosion, feu	1	1	0	260
2 Féminin	5 183	341	5	377 183	2 Débordement, renversement, fuite, etc.	2	0	0	31
<b>REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE <sup>(1)</sup></b>					3 Éclatement, glissade, chute, etc. d'agent matériel	103	6	0	9 114
1 Non précisé	456	28	2	44 002	4 Perte de contrôle	4 012	262	10	315 499
2 Cadres, techniciens, a.m.	1 057	93	6	88 883	5 Glissade ou trébuchement avec chute	1 549	84	1	136 772
3 Employés	4 474	261	6	376 275	6 Mouvement corps sans contrainte	307	14	0	25 347
4 Apprentis	460	6	0	16 747	7 Mouvement corps avec contrainte	385	16	0	24 061
5 Elèves	2	0	0	353	8 Surprise, violence, agression, menace, etc.	157	18	0	17 360
6 Ouvriers non qualifiés	199	18	0	21 027	9 Autre ou sans information	433	29	3	40 883
7 Ouvriers qualifiés	296	23	0	36 330	Non codés	972	132	0	118 364
8 Divers	31	3	0	3 044					
9 Non codés	946	130	0	101 030	<b>REPARTITION SUIVANT L'AGENT MATERIEL DE LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
<b>REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LESIONS</b>					1 Bâtiments, surfaces à niveau	1 505	86	1	126 654
1 Nature inconnue ou non précisée	551	38	13	55 902	2 Bâtiments, constructions, surfaces hauteur	435	16	1	33 971
2 Blessures superficielles	367	24	0	20 923	3 Bâtiments, constructions, surfaces profondeur	1	1	0	782
3 Plaies ouvertes	126	4	0	8 429	4 Dispositifs de distribution de matière	1	0	0	18
4 Autres plaies et blessures superficielles	89	6	0	4 422	5 Moteurs, dispositifs transmis./stockage énergie	0	0	0	157
5 Fractures fermées	862	128	0	132 512	6 Outils à main non motorisés	3	0	0	117
6 Fractures ouvertes	69	10	0	15 765	7 Outils mécaniques tenus main	0	0	0	0
7 Autres fractures osseuses	62	11	0	9 553	8 Outils à main, sans précision sur motorisation	0	0	0	0
8 Luxations et sub-luxations	115	8	0	10 202	9 Machines, équipements portables ou mobiles	2	0	0	437
9 Entorses et foulures	1 273	56	0	77 010	10 Machines et équipements fixes	1	0	0	165
10 Autres luxations, entorses, foulures	36	2	0	2 919	11 Dispositifs convoyage, transport, stockage	30	2	0	2 182
11 Amputations traumatiques	2	1	0	533	12 Véhicules terrestres	3 875	271	7	308 813
12 Commotions et traumatismes internes	1 058	60	0	64 341	13 Autres véhicules de transport	24	0	0	2 418
13 Traumatismes internes	2 199	87	0	121 763	14 Matériaux, objets, produits, bris, poussières, etc.	89	1	0	3 559
14 Autres commotions, traumatismes internes	111	6	0	8 534	15 Substances chimiques, explosives, radioactives...	2	0	0	36
15 Brûlures (thermiques)	8	0	0	870	16 Dispositifs et équipements de sécurité	1	0	0	5
16 Brûlures chimiques (corrosions)	2	0	0	76	17 Equipements bureau, sport, armes, domestiques...	11	1	0	904
17 Gelures	0	0	0	0	18 Organismes vivants et êtres humains	182	13	0	18 313
18 Autres brûlures et gelures	2	0	0	23	19 Déchets en vrac	0	0	0	0
19 Empoisonnements aigus	0	0	0	0	20 Phénomènes physiques, éléments naturels	6	0	0	582
20 Infections aiguës	0	0	0	0	99 Autre ou sans information	781	39	5	70 214
21 Autres empoisonnements, infections	0	0	0	0	Non codés	972	132	0	118 364
22 Asphyxies	0	0	0	0	<b>REPARTITION SUIVANT L'ACTIVITE PHYSIQUE SPECIFIQUE <sup>(1)</sup></b>				
23 Noyades et submersions non mortelles	0	0	0	0	1 Opération de machine	10	1	0	1 466
24 Autres noyades et asphyxies	0	0	0	0	2 Travail avec des outils à main	12	0	0	963
25 Perte auditive aiguë	0	0	0	0	3 Conduite/présence moyen de transport-manutention...	4 349	276	11	336 662
26 Effets de la pression (barotrauma)	0	0	0	0	4 Manipulation d'objets	59	1	0	3 089
27 Autres effets bruit, vibrations et pression	0	0	0	0	5 Transport manuel	25	0	0	1 111
28 Chaleur et coups de soleil	0	0	0	0	6 Mouvement	2 126	125	2	188 525
29 Effets des radiations (non thermiques)	0	0	0	0	7 Présence	86	3	0	8 005
30 Effets du froid	0	0	0	0	9 Autre ou sans information	282	24	1	29 506
31 Autres effets t°, lumière, radiations	1	0	0	1	Non codés	972	132	0	118 364
32 Chocs suite à agressions et menaces	17	3	0	1 450	<b>REPARTITION SUIVANT LA MODALITE DE LA BLESSURE <sup>(1)</sup></b>				
33 Chocs traumatiques	1 366	71	1	87 479	1 Contact courant électrique, t°, substance dangereuse	10	2	0	485
34 Autres chocs	72	5	0	6 907	2 Noyade, ensevelissement, enveloppement	2	0	0	42
35 Blessures multiples	504	31	0	43 860	3 Écrasement mouvement vertical ou horizontal	2 736	140	1	223 368
36 Autres blessures déterminées non classées	217	11	0	14 217	4 Heurt par objet en mouvement	2 530	176	7	202 985
					5 Contact agent matériel coupant, pointu, etc.	147	9	0	10 527
					6 Coincement, écrasement, etc.	62	5	0	4 450
					7 Contrainte du corps, contrainte psychique	976	54	3	76 361
					8 Morsure, coup de pied, etc.	78	10	0	8 151
					9 Autre ou sans information	408	34	3	42 958
					Non codés	972	132	0	118 364

(1) Nombre d'accidents avec un 1er règlement en 2021 et ayant eu au moins 4 jours d'arrêt en 2021

CTN G : Commerce non alimentaire  
MALADIES PROFESSIONNELLES ANNEE 2021

CTN : G

Commerce non alimentaire

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)  
Nombre de maladies avec 1er règlement  
Nombre de nouvelles incapacités permanentes (taux compris entre 1% et 100%)  
Nombre de décès  
Nombre de journées perdues par incapacité temporaire

2 323 848
2 682
1 475
11
811 049

REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME					REPARTITION SELON LA PROFESSION						
		Nombre de MP avec 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues			Nombre de MP avec 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
1	Non précisé	0	0	0	0	1	Agriculteurs	5	3	0	1 197
2	Moins de 20 ans	2	0	0	105	2	Artisans	323	198	4	81 194
3	de 20 à 24 ans	24	4	0	5 394	3	Conducteurs	243	145	0	74 833
4	de 25 à 29 ans	77	20	0	16 841	4	Dirigeants	90	48	1	30 102
5	de 30 à 34 ans	161	60	0	49 110	5	Employés	200	87	1	64 148
6	de 35 à 39 ans	244	116	0	81 610	6	Employés non qualifiés	640	363	0	197 384
7	de 40 à 49 ans	759	409	1	253 002	7	Personnels de service	969	527	3	276 717
8	de 50 à 59 ans	1 200	714	3	371 815	8	Professions intermédiaires	132	67	1	39 468
9	de 60 à 64 ans	148	91	2	31 489	9	Spécialistes des sciences	55	30	1	18 471
10	65 ans et plus	67	61	5	1 683	10	Professions militaires	0	0	0	0
						11	Non précisé	25	7	0	27 535
REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME					REPARTITION SUIVANT LA DUREE D'EXPOSITION						
1	Masculin	1 195	699	9	362 412	1	Non précisé	241	127	1	72 079
2	Féminin	1 487	776	2	448 637	2	Moins de 6 mois	41	21	0	8 911
						3	De 6 mois à un an	54	18	0	18 316
						4	De 1 an à moins de 5 ans	482	170	0	140 853
						5	De 5 ans à moins de 10 ans	352	237	2	121 569
						6	Plus de 10 ans	1 512	902	8	449 321

REPARTITION PAR MP					REPARTITION PAR MP				
N°	Libellé				N°	Libellé			
001A	plomb	0	0	0	049B	affections respiratoires	0	1	0
002A	mercure	0	0	0	050A	Phénylhydrazine	0	0	0
003A	tétrachloréthane	0	0	0	051A	résines époxydiques	0	0	0
004A	benzène	2	2	0	052A	chlorure de vinyle monomère	0	0	0
004B	affections/benzène toluène	0	0	0	053A	Affections dues aux rickettsies	0	0	0
005A	phosphore	0	0	0	054A	Poliomyélites	0	0	0
006A	rayonnements ionisants	0	0	0	055A	amibes	0	0	0
007A	Tétanos	0	0	0	056A	Rage	0	0	0
008A	ciments	0	0	3	057A	Affections périarticulaires	2 142	1 113	0
009A	dérivés des hydrocarbures	0	0	0	058A	Affections/ W à Hte température	0	0	0
010A	dermites par acide chromiques	0	0	0	059A	Intoxications/hexane	0	0	0
010B	acide chromique	0	0	0	061A	cadmium et ses composés	0	0	0
010T	cancer chromique	1	1	0	061B	Cancer broncho-pulm./ cadmium	0	0	0
011A	Intoxication / tétrachlorure de carbone	0	0	0	062A	isocyanates organiques	0	0	197
012A	dérivés hydrocarbures aliphatiques	0	0	0	063A	Aff./enzymes	0	0	0
013A	hydrocarbures benzéniques	0	0	0	064A	Intoxication par CO	0	0	0
014A	dérivés phénol/pentachlorophénol	0	0	0	065A	eczéma allergique	5	6	0
015A	Aff/amines aromatiques/sels/dérivés	0	0	0	066A	Aff. Respir./ allergie	3	4	1 139
015B	allergique/amines hydroxylés	0	0	0	066B	Pneumopathies d'hypersensibilité	0	0	0
015T	lésions de la vessie	3	3	0	067A	Lésions/Chlorure de potassium	0	0	0
016A	goudrons houille	0	0	0	068A	Tularémie	0	0	0
016B	cancers/les goudrons, huile de houille	0	0	0	069A	vibrations et chocs/machine	2	2	0
018A	Charbon	0	0	0	070A	cobalt	0	0	0
019A	Spirochétoses	1	0	111	070B	Affec. respi.carbures métalliques	0	0	0
020A	arsenic	0	0	0	070T	Affec. cancè. carbures métalliques	0	0	0
020B	Cancer/arsenic	0	0	0	071A	aff.oculaire/rayonnement thermique	0	0	0
020T	Cancers/pyrites	0	0	0	071B	Affections cancéreuses	0	0	0
021A	l'hydrogène arsénié	0	0	0	072A	dérivés du nitrol et du glycérol	0	0	0
022A	Sulfocarbonisme	0	0	0	073A	antimoine et ses dérivés	0	0	0
023A	Nystagmus	0	0	0	074A	furfural et l'alcool furfurylique	0	0	0
024A	Brucelloses	0	0	0	075A	sélénium et dérivés	0	0	0
025A	Pneumoconioses/silice	3	3	0	076A	maladies nosocomiales	0	0	0
026A	bromure de méthyle	0	0	0	077A	Périonyx et onyxis	0	0	0
027A	chlorure de méthyle	0	0	0	078A	chlorure de sodium dans les mines de sel	0	0	0
028A	Ankylostomose	0	0	0	079A	Lésions chr. du ménisque	20	6	7 342
029A	Lésions/travaux où pression>pression atmos.	0	0	0	080A	Kératoconjonctivites virales	0	0	0
030A	Aff/amianté	59	52	4	081A	Aff.malignes/bis(chlorométhyle)éther	0	0	0
030B	Cancer broncho-pulm./ amianté	20	14	5	082A	Aff./le méthacrylate de méthyle	1	0	46
031A	MP/aminoglycosides	0	0	0	083A	Lésions/travaux où pression<pression atmos.	0	0	0
032A	fluor,l'acide fluorhydrique	0	0	0	084A	Aff./solvants orga.liquides	1	0	43
033A	béryllium	0	0	0	085A	N-méthyl N-nitro N...	0	0	0
034A	phosphates,pyrophosphates etc	0	0	0	086A	Pasteurelloses	0	0	0
036A	huiles etgraisse animale ou de synthèse	1	1	0	087A	Ornithose-Psittacose	0	0	0
036B	cancers peau/dérivé du pétrole	0	0	0	088A	Rouget du porc	0	0	0
037A	Aff.cutanées/oxydes et nickel	1	1	0	089A	halothane	0	0	0
037B	Aff.respi./oxydes et nickel	0	0	0	090A	Aff.respi.inhalation textile végétal	0	0	0
037T	Aff.cancéreuses./oxydes et nickel	0	0	0	091A	BPCO du mineur de charbon	0	0	0
038A	chlorpromazine	0	0	0	092A	stptococcus suis	0	0	0
039A	bioxyde de manganèse	0	0	0	093A	lés.de l'œil par particules ds puit de mine	0	0	0
040A	bacille tuberculeux	0	0	0	094A	BPCO du mineur de fer	0	0	0
041A	pénicillines et céphalosporines	0	0	0	095A	Aff.allergique/latex	0	1	0
042A	Surdité	6	6	0	096A	hantavirus	0	0	0
043A	Aff/aldéhyde et ses polymères	1	0	366	097A	Aff. Rachis lombaire/vibrations	24	10	10 456
043B	Aff. cancéreuses /aldéhyde formique	0	0	0	098A	Aff. Rachis lombaire/manutention charges lourdes	128	99	67 135
044A	aff/ inhalation d'oxyde de fer	0	0	0	099A	1.3 butadiène	0	0	0
044B	cancers/inhalation d'oxyde de fer	0	0	0	100A	Aff. respi./ causées par une infection SARS-CoV2	0	0	0
045A	Hépatites virales	0	0	0	101A	Aff. cancéreuses provoquées par le trichloréthylène	0	0	0
046A	Mycoses cutanées	0	0	0	102A	Cancer de la prostate	0	0	0
047A	Bois	1	1	0	autres	Aligné 7	257	149	2
049A	amines aliphatiques et alicycliques	0	0	0					104 008

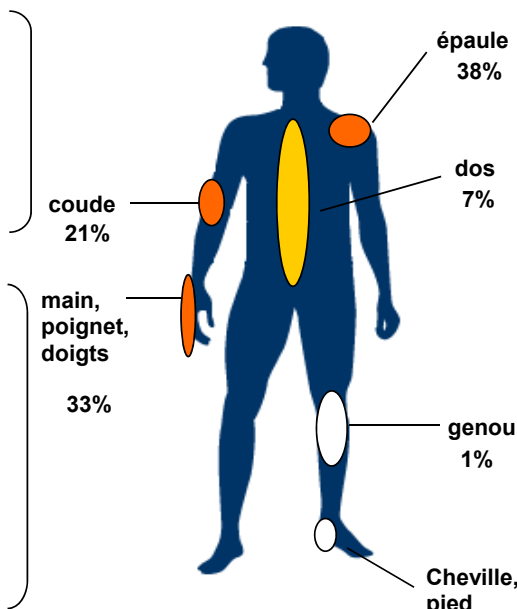
### CTN G : Commerce non alimentaire

#### Répartition des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) par syndrome (année 2021)

total TMS : 2 316 TMS en 1er règlement

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
24	1%	-
0	0%	-
0	0%	-
0	0%	-
49	2%	7%
419	18%	-9%

Syndrome de la gouttière épitrochléo-olécraniennne (compression du nerf cubital) (T57)  
Arthrose du coude (T69)  
Hygroma aigu du coude (T57)  
Hygroma chronique du coude (T57)  
Epitrochléite (T57)  
Epicondylite (T57)



épaule 38%  
Coiffe des rotateurs tendinopathie (T57)  
Coiffe des rotateurs rupture partielle (T57)

dos 7%  
Sciatique par hernie discale (T97 & T98)  
Radiculalgie crurale par hernie discale (T97 & T98)

genou 1%  
Syndrome de compression du nerf sciatique poplité externe (T57)  
Lésion chronique du ménisque (T79)  
Hygroma aigu du genou (T57)  
Hygroma chronique du genou (T57)  
Tendinite sous-quadricipitale ou rotulienne (T57)  
Tendinite de la patte d'oie (T57)  
Syndrome de la bandelette ilio-tibiale (T57)

Cheville, pied 0%  
Tendinite achilléenne (T57)

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
397	17%	0%
481	21%	22%

116	5%	-26%
36	2%	0%

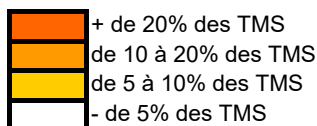
0	0%	-
20	1%	-
1	0%	-
1	0%	-
0	0%	-
1	0%	-
0	0%	-

2	0%	-
---	----	---

0	0%	-
2	0%	-
0	0%	-
0	0%	-
618	27%	-4%
3	0%	-
98	4%	15%
48	2%	-29%

Troubles angioneurotiques de la main (T69)  
Ostéonécrose du semi-lunaire (maladie de Kienböck) (T69)  
Ostéonécrose du scaphoïde carpien (maladie de Köhler) (T69)  
Atteinte vasculaire cubito-palmaire (T69)  
Syndrome du canal carpien (T57)  
Syndrome de la loge de Guyon (T57)  
Téno-synovite (T57)  
Tendinite (T57)

Association de plusieurs syndromes des tableaux :  
0 TMS en 1er règlement en 2021



Données nationales AT/MP issues des bases annuelles SNTRP

Les données portent sur les 9 CTN (y compris fonctions supports de nature administrative). Le total des TMS comprend en plus le compte spécial des maladies professionnelles.

Les TMS des catégories particulières font l'objet de dénombrements à part.

CTN H : Activités de services I [banques, assurances, administrations...]  
SYNTHESE ANNEE 2021

CTN : H

Activités de services I [banques, assurances, administrations...]

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Synthèse 2021 et évolutions depuis 2017

	nombre	évolution 2021/2020	
Accidents de travail	35 795	17,9%	↗
Accidents de trajet	12 999	-0,3%	→
Maladies professionnelles	1 745	19,1%	↗
Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	4 497 622	-3,6%	↘

Détail par risque

Accidents de travail	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	38 235	38 281	39 622	30 373	35 795
Nombre de salariés*	4 230 901	4 249 870	4 376 681	4 343 160	4 497 622
Nombre de nouvelles IP :	1 945	1 888	1 942	1 533	2 033
Nombre de décès :	42	40	58	51	63
Nombre de journées perdues :	2 100 149	2 146 785	2 319 716	2 311 198	2 503 409
Indice de fréquence :	9,0	9,0	9,1	nc	8,0

Accidents de trajet	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d' Acc. de trajet en 1er régl. :	16 916	18 288	18 029	13 035	12 999
Nombre de nouvelles IP :	1 182	1 170	1 164	890	1 078
Nombre de décès :	28	31	20	35	27
Nombre de journées perdues :	879 307	931 942	962 477	872 140	823 217
Indice de fréquence :	4,0	4,3	4,1	nc	2,9

Maladies professionnelles	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de MP en 1er régl. :	1 470	1 592	1 745	1 465	1 745
Nombre de nouvelles IP :	779	845	905	721	979
Nombre de décès :	3	8	8	7	2
Nombre de journées perdues :	324 864	352 236	406 207	432 030	528 524

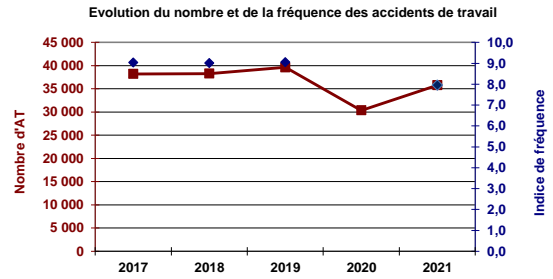
\*Pour les années 2020 et 2021, le nombre de salariés comprend les salariés en activité ou au chômage partiel.

N.B. : Périmètre actuel des CTN.

N.C. : non calculé

Salariés concernés par les accidents du travail

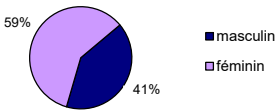
Accidents du travail



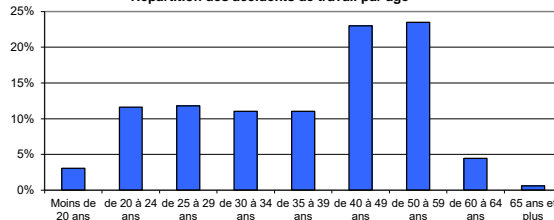
Principales maladies professionnelles

Code tableau	Libellé du tableau	Nb MP	%	Nb 2020
057A	Affections périarticulaires	1 246	71%	1 084
Autres	Alinéa 7	368	21%	235
098A	Aff. Rachis lombaire/manutention charges lourdes	29	2%	23
030A	Aff/amiante	28	2%	49
030B	Cancer broncho-pulm./ amiante	18	1%	22
Autres MP		56	3%	52

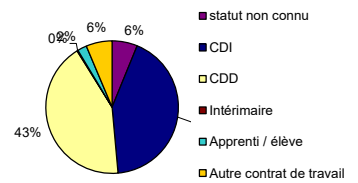
Répartition des accidents de travail par sexe



Répartition des accidents de travail par âge

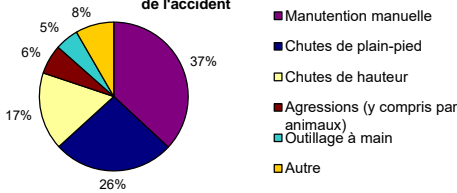


Répartition des AT suivant le statut professionnel de la victime



Circonstances des accidents du travail

Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



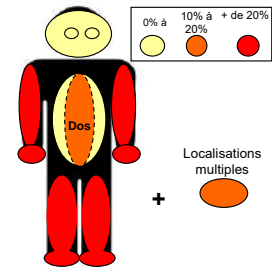
Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

Risque	%
Manutention manuelle	37%
Chutes de plain-pied	26%
Chutes de hauteur	17%
Agressions (y compris par animaux)	6%
Outillage à main	5%
Autre	8%

Lésions occasionnées par les accidents du travail

Répartition des AT selon le siège des lésions

Tête et cou, y compris yeux	7%
Membres supérieurs, y compris doigts et mains	26%
Torse et organes	3%
Dos	16%
Membres inférieurs	29%
Multiples endroits du corps affectés	10%
Inconnue ou non précisée	9%

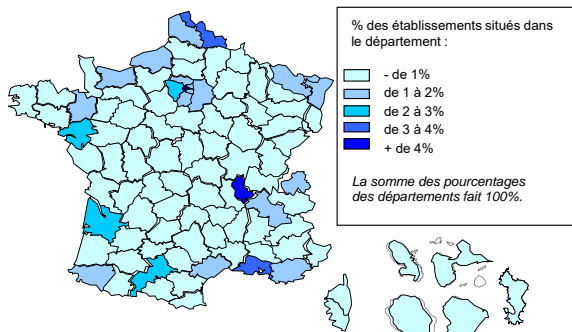


Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

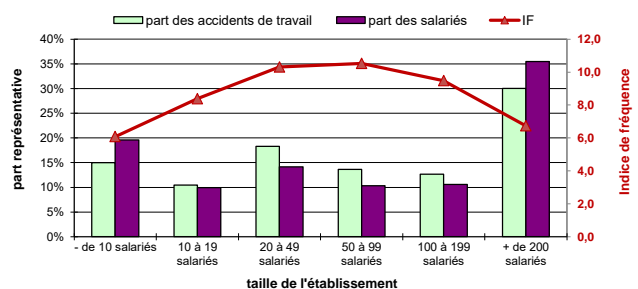
Nature de lésion	%
Traumatismes internes	24%
Entorses et foulures	15%
Chocs traumatiques	12%
Commoions et traumatismes internes	11%
Nature inconnue ou non précisée	8%
Autre	30%

Etablissements concernés

Répartition des établissements sur l'ensemble du territoire



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2021)



CTN H : Activités de services I [banques, assurances, administrations...]

ACCIDENTS DE TRAVAIL ANNEE 2021

CTN : H

Activités de services I [banques, assurances, administrations...]

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)  
Nombre d'accidents de travail en premier règlement  
dont avec au moins 4 jours d'arrêt  
Nombre de nouvelles incapacités permanentes  
Nombre de décès  
Nombre de journées perdues

4 497 622  
35 795  
31 857  
2 033  
63  
2 503 409

Indice de fréquence  
Taux de fréquence  
Taux de gravité  
Indice de gravité  
Nombre d'établissements

8,0  
5,0  
0,3  
3,6  
439 373

	Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues		Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
<b>REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LE LIEU DE L'ACCIDENT <sup>(1)</sup></b>				
1 Non précisé	0	0	0	0	1 Non précisé	1 323	91	1	105 969
2 Moins de 20 ans	1 089	19	1	26 670	2 lieu de travail habituel	20 956	1 091	30	1 514 830
3 de 20 à 24 ans	4 150	52	1	144 714	3 lieu de travail occasionnel	4 773	280	22	361 959
4 de 25 à 29 ans	4 218	106	4	194 783	4 lieu du repas	109	6	1	6 351
5 de 30 à 34 ans	3 953	150	4	248 133	5 au cours du trajet entre le domicile et le lieu de travail	30	0	0	1 573
6 de 35 à 39 ans	3 946	199	4	270 206	6 au cours du trajet entre le travail et le lieu du repas	3	0	0	51
7 de 40 à 49 ans	8 224	512	17	666 812	7 au cours d'un déplacement pour l'employeur	1 775	131	8	147 008
8 de 50 à 59 ans	8 403	799	26	777 589	8 Non codés	2 888	434	1	365 668
9 de 60 à 64 ans	1 601	166	5	151 913	<b>REPARTITION SUIVANT LE TYPE DE LIEU DE L'ACCIDENT <sup>(1)</sup></b>				
10 65 ans et plus	211	30	1	22 589	1 Site industriel	2 960	137	4	208 044
<b>REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME</b>					2 Chantier, construction, carrière, mine à ciel ouvert	1 145	62	0	75 795
1 masculin	14 540	728	49	970 913	3 Lieu pour agriculture, élevage, pisciculture, zone forest.	514	24	0	28 765
2 féminin	21 255	1 305	14	1 532 496	4 Lieu d'activité tertiaire, bureau, divertissement, divers	10 086	601	25	777 296
<b>REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE <sup>(1)</sup></b>					5 Établissement de soins	1 011	38	3	60 589
1 Non précisé	4 324	196	5	297 080	6 Lieu public	3 442	242	10	275 115
2 Cadres, techniciens, a.m.	3 864	293	26	335 855	7 Domicile	1 398	98	13	137 535
3 Employés	13 601	783	22	1 027 030	8 Lieu d'activité sportive	535	31	0	33 936
4 Apprentis	583	15	0	21 613	9 En l'air, en hauteur - à l'exclusion des chantiers	13	1	1	743
5 Elèves	37	4	0	3 839	10 Sous terre - à l'exclusion des chantiers	8	1	0	1 233
6 Ouvriers non qualifiés	3 681	180	4	275 812	11 Sur l'eau - à l'exclusion des chantiers	52	10	0	6 958
7 Ouvriers qualifiés	1 967	102	4	153 520	12 En milieu hyperbare - à l'exclusion des chantiers	1	0	0	407
8 Divers	531	23	1	36 672	13 Autre ou sans information	5 567	327	6	427 620
9 Non codés	3 269	437	1	351 988	14 Non codés	5 125	461	1	469 373
<b>REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LÉSIONS</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
1 Nature inconnue ou non précisée	2 707	168	47	233 690	1 Problème électrique, explosion, feu	52	12	0	6 376
2 Blessures superficielles	1 687	81	0	89 657	2 Débordement, renversement, fuite, etc.	182	1	0	5 079
3 Plaies ouvertes	1 908	65	0	57 571	3 Éclatement, glissade, chute, etc. d'agent matériel	1 087	65	0	72 695
4 Autres plaies et blessures superficielles	569	18	0	23 779	4 Perte de contrôle	3 646	190	9	216 523
5 Fractures fermées	1 746	261	0	240 519	5 Glissade ou trébuchement avec chute	7 577	546	3	674 634
6 Fractures ouvertes	132	34	0	18 105	6 Mouvement corps sans contrainte	3 431	193	2	225 877
7 Autres fractures osseuses	143	16	0	15 725	7 Mouvement corps avec contrainte	6 695	264	1	434 368
8 Luxations et sub-luxations	511	27	0	43 686	8 Surprise, violence, agression, menace, etc.	1 544	105	7	159 382
9 Entorses et foulures	5 508	211	0	309 103	9 Autre ou sans information	2 518	196	40	239 102
10 Autres luxations, entorses, foulures	170	13	0	10 412	Non codés	5 125	461	1	469 373
11 Amputations traumatiques	49	18	0	4 484	<b>REPARTITION SUIVANT L'AGENT MATERIEL DE LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
12 Commotions et traumatismes internes	3 951	228	3	263 339	1 Bâtiments, surfaces à niveau	6 390	402	1	500 216
13 Traumatismes internes	8 648	403	2	568 594	2 Bâtiments, constructions, surfaces hauteur	2 681	163	1	235 754
14 Autres commotions, traumatismes internes	500	20	2	35 385	3 Bâtiments, constructions, surfaces profondeur	16	2	0	2 354
15 Brûlures (thermiques)	212	1	0	3 611	4 Dispositifs de distribution de matière	50	4	0	3 532
16 Brûlures chimiques (corrosions)	83	2	0	2 282	5 Moteurs, dispositifs transmis./stockage énergie	61	2	1	5 269
17 Gelures	0	0	0	0	6 Outils à main non motorisés	689	21	0	22 701
18 Autres brûlures et gelures	37	1	0	1 190	7 Outils mécaniques tenus main	302	15	0	12 091
19 Empoisonnements aigus	2	0	0	309	8 Outils à main, sans précision sur motorisation	34	1	0	1 386
20 Infections aiguës	12	0	0	152	9 Machines, équipements portables ou mobiles	185	5	0	9 467
21 Autres empoisonnements, infections	14	0	0	513	10 Machines et équipements fixes	313	27	0	16 178
22 Asphyxies	7	0	1	46	11 Dispositifs convoyage, transport, stockage	850	55	0	64 342
23 Noyades et submersions non mortelles	0	0	0	0	12 Véhicules terrestres	1 103	94	7	97 596
24 Autres noyades et asphyxies	1	0	0	1	13 Autres véhicules de transport	33	3	1	2 894
25 Perte auditive aiguë	3	0	0	16	14 Matériaux, objets, produits, bris, poussières, etc.	3 357	158	0	209 635
26 Effets de la pression (barotrauma)	3	0	0	336	15 Substances chimiques, explosives, radioactives...	145	2	0	5 019
27 Autres effets bruit, vibrations et pression	1	1	0	782	16 Dispositifs et équipements de sécurité	10	1	0	879
28 Chaleur et coups de soleil	2	0	0	9	17 Équipements bureau, sport, armes, domestiques...	1 315	65	4	90 772
29 Effets des radiations (non thermiques)	1	0	0	365	18 Organismes vivants et êtres humains	2 646	159	2	225 462
30 Effets du froid	1	0	0	60	19 Déchets en vrac	26	1	0	1 644
31 Autres effets t°, lumière, radiations	2	0	0	8	20 Phénomènes physiques, éléments naturels	23	6	1	1 771
32 Chocs suite à agressions et menaces	215	13	0	27 149	99 Autre ou sans information	6 503	386	44	525 074
33 Chocs traumatiques	4 348	253	1	322 378	Non codés	5 125	461	1	469 373
34 Autres chocs	350	29	0	31 309	<b>REPARTITION SUIVANT L'ACTIVITE PHYSIQUE SPECIFIQUE <sup>(1)</sup></b>				
35 Blessures multiples	753	56	2	69 036	1 Opération de machine	214	20	0	11 587
36 Autres blessures déterminées non classées	1 519	114	5	129 808	2 Travail avec des outils à main	1 527	66	0	66 974
<b>REPARTITION SUIVANT LE SIEGE DES LÉSIONS</b>					3 Conduite/présence moyen de transport-manutention...	1 175	99	8	98 069
1 Localisation de la blessure non déterminée	2 388	150	48	221 616	4 Manipulation d'objets	3 967	194	1	254 070
2 Tête, sans autre spécification	1 673	108	2	97 792	5 Transport manuel	3 704	175	1	258 219
3 Cou, dont colonne vertébrale et vertèbres du cou	873	46	0	56 753	6 Mouvement	12 216	716	5	949 456
4 Dos, dont colonne vertébrale et vertèbres du dos	5 664	205	0	347 117	7 Présence	2 150	172	34	222 733
5 Torse et organes, sans autre spécification	1 016	36	4	51 753	9 Autre ou sans information	1 779	130	13	172 928
6 Membres supérieurs, sans autre spécification	9 160	682	0	629 638	Non codés	5 125	461	1	469 373
7 Membres inférieurs, sans autre spécification	10 475	466	1	662 324	<b>REPARTITION SUIVANT LA MODALITE DE LA BLESSURE <sup>(1)</sup></b>				
8 Ensemble du corps et endroits multiples	3 721	274	6	348 495	1 Contact courant électrique, t°, substance dangereuse	391	11	0	14 401
9 Autres parties du corps blessées	825	66	2	87 921	2 Noyade, ensevelissement, enveloppement	2	0	0	1 099
					3 Écrasement mouvement vertical ou horizontal	7 513	528	3	656 979
					4 Heurt par objet en mouvement	1 877	117	5	124 618
					5 Contact agent matériel coupant, pointu, etc.	2 180	98	1	95 795
					6 Coincement, écrasement, etc.	849	75	0	47 915
					7 Contrainte du corps, contrainte psychique	11 342	546	9	837 721
					8 Morsure, coup de pied, etc.	783	49	3	63 838
					9 Autre ou sans information	1 795	148	41	191 670
					Non codés	5 125	461	1	469 373

(1) Nombre d'AT avec un 1er règlement en 2021 et ayant eu au moins 4 jours d'arrêt en 2021



CTN H : Activités de services I [banques, assurances, administrations...]

**ACCIDENTS DE TRAJET ANNEE 2021**

**CTN : H Activités de services I [banques, assurances, administrations...]**

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	<b>4 497 622</b>	Indice de fréquence	<b>2,9</b>
Nombre d'accidents avec 1er règlement	<b>12 999</b>		
<i>dont avec au moins 4 jours d'arrêt</i>	<b>10 770</b>		
Nombre de nouvelles incapacités permanentes	<b>1 078</b>		
Nombre de décès	<b>27</b>		
Nombre de journées perdues par I.T.	<b>823 217</b>		

	Nombre d'accidents en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues		Nombre d'accidents en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
<b>REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LE SIEGE DES LESIONS</b>				
1 Non précisé	0	0	0	0	1 Localisation de la blessure non déterminée	721	67	24	55 170
2 Moins de 20 ans	340	6	0	11 037	2 Tête, sans autre spécification	477	45	0	28 289
3 de 20 à 24 ans	1 641	40	1	58 814	3 Cou, dont colonne vertébrale et vertèbres du cou	1 410	111	0	60 148
4 de 25 à 29 ans	1 901	83	5	83 636	4 Dos, dont colonne vertébrale et vertèbres du dos	1 051	52	0	61 723
5 de 30 à 34 ans	1 688	103	1	98 810	5 Torse et organes, sans autre spécification	403	18	0	16 230
6 de 35 à 39 ans	1 519	130	2	100 550	6 Membres supérieurs, sans autre spécification	2 255	239	0	165 135
7 de 40 à 49 ans	2 678	293	3	202 969	7 Membres inférieurs, sans autre spécification	3 587	267	0	242 513
8 de 50 à 59 ans	2 626	343	9	217 175	8 Ensemble du corps et endroits multiples	2 895	267	2	180 686
9 de 60 à 64 ans	524	65	4	45 313	9 Autres parties du corps blessées	200	12	1	13 323
10 65 ans et plus	82	15	2	4 913					
<b>REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LA DEVIATION (1)</b>				
1 Masculin	4 312	355	21	289 024	1 Problème électrique, explosion, feu	1	0	0	450
2 Féminin	8 687	723	6	534 193	2 Débordement, renversement, fuite, etc.	1	0	0	25
<b>REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (1)</b>					3 Éclatement, glissade, chute, etc. d'agent matériel	137	13	0	13 144
1 Non précisé	1 093	80	6	79 929	4 Perte de contrôle	4 715	439	13	325 896
2 Cadres, techniciens, a.m.	2 621	288	8	179 958	5 Glissade ou trébuchement avec chute	2 709	205	2	197 330
3 Employés	4 472	376	9	336 815	6 Mouvement corps sans contrainte	395	46	1	30 121
4 Apprentis	341	7	1	12 615	7 Mouvement corps avec contrainte	540	31	0	29 789
5 Elèves	10	2	0	1 264	8 Surprise, violence, agression, menace, etc.	258	31	0	21 851
6 Ouvriers non qualifiés	451	28	3	37 644	9 Autre ou sans information	527	35	11	42 195
7 Ouvriers qualifiés	217	11	0	16 406	Non codés	1 487	278	0	162 416
8 Divers	140	13	0	11 785	<b>REPARTITION SUIVANT L'AGENT MATERIEL DE LA DEVIATION (1)</b>				
9 Non codés	1 425	273	0	146 801	1 Bâtiments, surfaces à niveau	2 561	193	0	178 998
<b>REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LESIONS</b>					2 Bâtiments, constructions, surfaces hauteur	642	44	0	45 263
1 Nature inconnue ou non précisée	815	80	24	61 917	3 Bâtiments, constructions, surfaces profondeur	2	0	1	379
2 Blessures superficielles	579	37	0	23 977	4 Dispositifs de distribution de matière	4	0	0	384
3 Plaies ouvertes	202	16	0	8 027	5 Moteurs, dispositifs transmis./stockage énergie	1	0	0	12
4 Autres plaies et blessures superficielles	142	9	0	6 973	6 Outils à main non motorisés	3	0	0	34
5 Fractures fermées	1 440	223	0	171 807	7 Outils mécaniques tenus main	0	0	0	0
6 Fractures ouvertes	101	28	0	20 177	8 Outils à main, sans précision sur motorisation	0	0	0	0
7 Autres fractures osseuses	107	16	0	13 037	9 Machines, équipements portables ou mobiles	4	1	0	447
8 Luxations et sub-luxations	173	18	0	12 944	10 Machines et équipements fixes	1	0	0	43
9 Entorses et foulures	1 882	108	0	94 693	11 Dispositifs convoyage, transport, stockage	28	3	0	2 135
10 Autres luxations, entorses, foulures	51	2	0	1 462	12 Véhicules terrestres	4 514	451	13	319 506
11 Amputations traumatiques	2	0	0	76	13 Autres véhicules de transport	49	6	0	4 681
12 Commotions et traumatismes internes	1 498	104	0	74 597	14 Matériaux, objets, produits, bris, poussières, etc.	104	4	0	4 463
13 Traumatismes internes	2 861	204	1	147 325	15 Substances chimiques, explosives, radioactives...	0	0	0	0
14 Autres commotions, traumatismes internes	135	6	0	8 420	16 Dispositifs et équipements de sécurité	1	0	0	16
15 Brûlures (thermiques)	5	0	0	87	17 Equipements bureau, sport, armes, domestiques...	15	2	0	867
16 Brûlures chimiques (corrosions)	0	0	0	0	18 Organismes vivants et êtres humains	279	18	1	22 254
17 Gelures	0	0	0	0	19 Déchets en vrac	0	0	0	0
18 Autres brûlures et gelures	1	0	0	6	20 Phénomènes physiques, éléments naturels	6	0	0	294
19 Empoisonnements aigus	0	0	0	0	99 Autre ou sans information	1 069	78	12	81 025
20 Infections aiguës	1	0	0	98	Non codés	1 487	278	0	162 416
21 Autres empoisonnements, infections	0	0	0	0	<b>REPARTITION SUIVANT L'ACTIVITE PHYSIQUE SPECIFIQUE (1)</b>				
22 Asphyxies	0	0	0	0	1 Opération de machine	12	3	0	935
23 Noyades et submersions non mortelles	0	0	0	0	2 Travail avec des outils à main	11	0	0	430
24 Autres noyades et asphyxies	0	0	0	0	3 Conduite/présence moyen de transport-manutention...	5 136	447	15	346 497
25 Perte auditive aiguë	0	0	0	0	4 Manipulation d'objets	56	5	0	4 241
26 Effets de la pression (barotrauma)	0	0	0	0	5 Transport manuel	14	0	0	822
27 Autres effets bruit, vibrations et pression	0	0	0	0	6 Mouvement	3 543	300	5	262 704
28 Chaleur et coups de soleil	0	0	0	0	7 Présence	110	16	2	11 462
29 Effets des radiations (non thermiques)	0	0	0	0	9 Autre ou sans information	401	29	5	33 710
30 Effets du froid	1	0	0	20	Non codés	1 487	278	0	162 416
31 Autres effets t°, lumière, radiations	1	0	0	32	<b>REPARTITION SUIVANT LA MODALITE DE LA BLESSURE (1)</b>				
32 Chocs suite à agressions et menaces	34	2	0	1 297	1 Contact courant électrique, t°, substance dangereuse	6	1	0	242
33 Chocs traumatiques	1 880	119	0	101 416	2 Noyade, ensevelissement, enveloppement	1	0	0	55
34 Autres chocs	97	9	0	6 901	3 Écrasement mouvement vertical ou horizontal	4 107	321	2	282 689
35 Blessures multiples	690	74	1	48 191	4 Heurt par objet en mouvement	2 953	304	8	218 287
36 Autres blessures déterminées non classées	301	23	1	19 737	5 Contact agent matériel coupant, pointu, etc.	149	12	0	8 735
					6 Coincement, écrasement, etc.	59	3	0	3 661
					7 Contrainte du corps, contrainte psychique	1 331	107	5	88 613
					8 Morsure, coup de pied, etc.	136	12	0	9 468
					9 Autre ou sans information	541	40	12	49 051
					Non codés	1 487	278	0	162 416

(1) Nombre d'accidents avec un 1er règlement en 2021 et ayant eu au moins 4 jours d'arrêt en 2021

CTN H : Activités de services I [banques, assurances, administrations...]

**MALADIES PROFESSIONNELLES ANNEE 2021**

CTN : H

Activités de services I [banques, assurances, administrations...]

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)

Nombre de maladies avec 1er règlement

Nombre de nouvelles incapacités permanentes (taux compris entre 1% et 100%)

Nombre de décès

Nombre de journées perdues par incapacité temporaire

4 497 622
1 745
979
2
528 524

REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME					REPARTITION SELON LA PROFESSION						
		Nombre de MP avec 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues			Nombre de MP avec 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
1	Non précisé	0	0	0	0	1	Agriculteurs	5	3	0	1 205
2	Moins de 20 ans	0	0	0	0	2	Artisans	130	61	0	24 559
3	de 20 à 24 ans	4	0	0	1 403	3	Conducteurs	37	18	0	10 083
4	de 25 à 29 ans	40	14	0	8 616	4	Dirigeants	103	50	0	45 495
5	de 30 à 34 ans	83	29	0	21 976	5	Employés	239	124	0	70 304
6	de 35 à 39 ans	135	48	0	45 719	6	Employés non qualifiés	604	379	0	174 884
7	de 40 à 49 ans	460	247	0	163 450	7	Personnels de service	241	143	0	76 921
8	de 50 à 59 ans	856	511	1	258 694	8	Professions intermédiaires	225	110	1	63 582
9	de 60 à 64 ans	115	83	0	26 782	9	Spécialistes des sciences	155	87	1	50 268
10	65 ans et plus	52	47	1	1 884	10	Professions militaires	1	0	0	112
						11	Non précisé	5	4	0	11 111
REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME					REPARTITION SUIVANT LA DUREE D'EXPOSITION						
1	Masculin	484	273	2	137 188	1	Non précisé	156	92	0	48 504
2	Féminin	1 261	706	0	391 336	2	Moins de 6 mois	38	12	0	9 881
						3	De 6 mois à un an	45	23	0	11 277
						4	De 1 an à moins de 5 ans	301	154	0	92 298
						5	De 5 ans à moins de 10 ans	282	159	1	88 725
						6	Plus de 10 ans	923	539	1	277 839

REPARTITION PAR MP					REPARTITION PAR MP				
N°	Libellé				N°	Libellé			
001A	plomb	0	0	14	049B	affections respiratoires	1	1	0
002A	mercure	0	0	0	050A	Phénylhydrazine	0	0	0
003A	tétrachloréthane	0	0	0	051A	résines époxydiques	0	0	0
004A	benzène	2	0	985	052A	chlorure de vinyle monomère	0	0	0
004B	affections/benzène toluène	0	0	0	053A	Affections dues aux rickettsies	0	0	0
005A	phosphore	0	0	0	054A	Poliomyélites	0	0	0
006A	rayonnements ionisants	3	2	365	055A	amibes	0	0	0
007A	Tétanos	0	0	0	056A	Rage	0	0	0
008A	ciments	1	0	4	057A	Affections périarticulaires	1 246	673	340 725
009A	dérivés des hydrocarbures	0	0	0	058A	Affections/ W à Hte température	0	0	0
010A	dermites par acide chromiques	0	1	43	059A	Intoxications/hexane	0	0	0
010B	acide chromique	0	0	0	061A	cadmium et ses composés	0	0	0
010T	cancer chromique	0	0	0	061B	Cancer broncho-pulm./ cadmium	0	0	0
011A	Intoxication / tétrachlorure de carbone	0	0	0	062A	isocyanates organiques	0	0	0
012A	dérivés hydrocarbures aliphatiques	0	0	0	063A	Aff./enzymes	0	0	0
013A	hydrocarbures benzéniques	0	0	0	064A	Intoxication par CO	0	0	0
014A	dérivés phénol/pentachlorophénol	0	0	0	065A	eczéma allergique	2	0	123
015A	Aff/amines aromatiques/sels/dérivés	0	0	0	066A	Aff. Respir./ allergie	5	1	1 614
015B	allergique/amines hydroxylés	0	0	0	066B	Pneumopathies d'hypersensibilité	0	0	0
015T	lésions de la vessie	1	0	116	067A	Lésions/Chlorure de potassium	0	0	0
016A	goudrons houille	0	0	0	068A	Tularémie	0	0	0
016B	cancers/les goudrons, huile de houille	0	0	1	069A	vibrations et chocs/machine	1	1	612
018A	Charbon	0	0	0	070A	cobalt	0	1	0
019A	Spirochétoses	2	1	618	070B	Affec. respi.carbures métalliques	1	1	0
020A	arsenic	0	0	0	070T	Affec. cancè. carbures métalliques	0	0	0
020B	Cancer/arsenic	0	0	0	071A	aff.oculaire/rayonnement thermique	0	0	0
020T	Cancers/pyrites	0	0	0	071B	Affections cancéreuses	0	0	0
021A	l'hydrogène arsénié	0	0	0	072A	dérivés du nitrol et du glycérol	0	0	0
022A	Sulfocarbonisme	0	0	0	073A	antimoine et ses dérivés	0	0	0
023A	Nystagmus	0	0	0	074A	furfural et l'alcool furfurylique	0	0	0
024A	Brucelloses	0	0	0	075A	sélénium et dérivés	0	0	0
025A	Pneumoconioses/silice	3	2	74	076A	maladies nosocomiales	0	0	0
026A	bromure de méthyle	0	0	0	077A	Périonyxis et onyxis	0	0	0
027A	chlorure de méthyle	0	0	0	078A	chlorure de sodium dans les mines de sel	0	0	0
028A	Ankylostomose	0	0	0	079A	Lésions chr. du ménisque	8	6	1 812
029A	Lésions/travaux où pression>pression atmos.	0	0	0	080A	Kératoconjonctivites virales	0	0	0
030A	Aff/amiante	28	27	365	081A	Aff.malignes/bis(chlorométhyle)éther	0	0	0
030B	Cancer broncho-pulm./ amiante	18	18	1 204	082A	Aff./le méthacrylate de méthyle	1	1	0
031A	MP/aminoglycosides	0	0	0	083A	Lésions/travaux où pression<pression atmos.	0	0	0
032A	fluor,l'acide fluorhydrique	0	0	0	084A	Aff./solvants orga.liquides	1	0	342
033A	béryllium	0	0	0	085A	N-méthyl N-nitro N...	0	0	0
034A	phosphates,pyrophosphates etc	0	0	0	086A	Pasteurelloses	0	0	0
036A	huiles etgraisse animale ou de synthèse	0	0	0	087A	Ornithose-Psittacose	0	0	0
036B	cancers peau/dérivé du pétrole	1	1	0	088A	Rouget du porc	0	0	357
037A	Aff.cutanées/oxydes et nickel	0	0	0	089A	halothane	0	0	0
037B	Aff.respi./oxydes et nickel	0	0	0	090A	Aff.respi.inhalation textile végétal	0	0	0
037T	Aff.cancéreuses./oxydes et nickel	0	0	0	091A	BPCO du mineur de charbon	0	0	0
038A	chlorpromazine	0	0	0	092A	stptococcus suis	0	0	0
039A	bioxyde de manganèse	0	0	0	093A	lés.de l'œil par particules ds puit de mine	0	0	0
040A	bacille tuberculeux	4	0	460	094A	BPCO du mineur de fer	0	0	0
041A	pénicillines et céphalosporines	0	0	0	095A	Aff.allergique/latex	0	0	0
042A	Surdité	10	9	351	096A	hantavirus	1	0	17
043A	Aff/aldéhyde et ses polymères	0	0	0	097A	Aff. Rachis lombaire/vibrations	5	3	754
043B	Aff. cancéreuses /aldéhyde formique	0	0	0	098A	Aff. Rachis lombaire/manutention charges lourdes	29	22	14 519
044A	aff/ inhalation d'oxyde de fer	0	0	0	099A	1.3 butadiène	0	0	0
044B	cancers/inhalation d'oxyde de fer	0	0	0	100A	Aff. respi./ causées par une infection SARS-CoV2	0	0	0
045A	Hépatites virales	0	0	0	101A	Aff. cancéreuses provoquées par le trichloréthylène	0	0	0
046A	Mycoses cutanées	0	0	0	102A	Cancer de la prostate	0	0	0
047A	Bois	2	2	360	autres	Aligné 7	368	205	1 162 223
049A	amines aliphatiques et alicycliques	1	1	0					

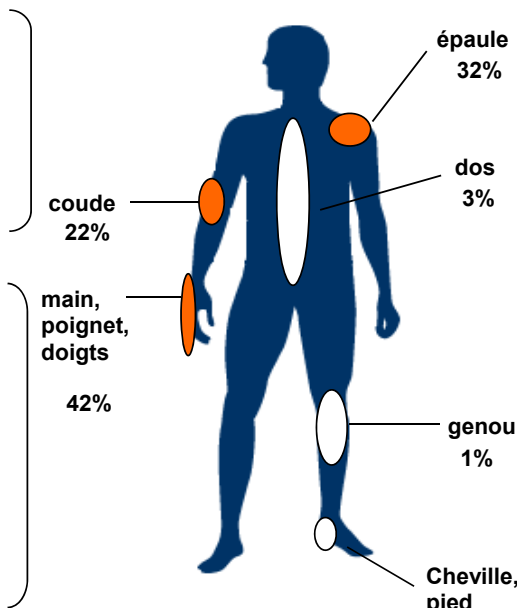
### CTN H : Activités de services I [banques, assurances, administrations...]

#### Répartition des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) par syndrome (année 2021)

total TMS : 1 289 TMS en 1er règlement

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
16	1%	-
0	0%	-
0	0%	-
0	0%	-
30	2%	-
244	19%	-12%

Syndrome de la gouttière épitrochléo-olécraniennne (compression du nerf cubital) (T57)  
Arthrose du coude (T69)  
Hygroma aigu du coude (T57)  
Hygroma chronique du coude (T57)  
Epitrochléite (T57)  
Epicondylite (T57)



épaule 32%  
Coiffe des rotateurs tendinopathie (T57)  
Coiffe des rotateurs rupture partielle (T57)

dos 3%  
Sciatique par hernie discale (T97 & T98)  
Radiculalgie crurale par hernie discale (T97 & T98)

genou 1%  
Syndrome de compression du nerf sciatique poplité externe (T57)  
Lésion chronique du ménisque (T79)  
Hygroma aigu du genou (T57)  
Hygroma chronique du genou (T57)  
Tendinite sous-quadricipitale ou rotulienne (T57)  
Tendinite de la patte d'oie (T57)  
Syndrome de la bandelette ilio-tibiale (T57)

Cheville, pied 0%  
Tendinite achilléenne (T57)

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
173	13%	-22%
237	18%	-6%

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
26	2%	-
8	1%	-

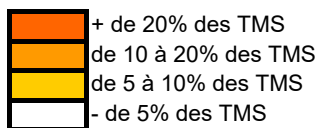
Nb MP	%	Evo. 2021/2019
0	0%	-
8	1%	-
0	0%	-
2	0%	-
0	0%	-
0	0%	-
0	0%	-

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
2	0%	-

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
0	0%	-
1	0%	-
0	0%	-
0	0%	-
437	34%	-4%
2	0%	-
61	5%	-18%
42	3%	14%

Troubles angioneurotiques de la main (T69)  
Ostéonécrose du semi-lunaire (maladie de Kienböck) (T69)  
Ostéonécrose du scaphoïde carpien (maladie de Köhler) (T69)  
Atteinte vasculaire cubito-palmaire (T69)  
Syndrome du canal carpien (T57)  
Syndrome de la loge de Guyon (T57)  
Ténosynovite (T57)  
Tendinite (T57)

Association de plusieurs syndromes des tableaux :  
0 TMS en 1er règlement en 2021



Données nationales AT/MP issues des bases annuelles SNTRP

Les données portent sur les 9 CTN (y compris fonctions supports de nature administrative). Le total des TMS comprend en plus le compte spécial des maladies professionnelles.

Les TMS des catégories particulières font l'objet de dénombrements à part.

CTN I : Activités de services II [travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...]  
SYNTHESE ANNEE 2021

**CTN : I Activités de services II [travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...]**

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Synthèse 2021 et évolutions depuis 2017

	nombre	évolution 2021/2020	
Accidents de travail	177 972	12,8%	↗
Accidents de trajet	29 178	21,2%	↗
Maladies professionnelles	9 509	18,9%	↗
Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	3 912 248	6,5%	↗

Détail par risque

Accidents de travail	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	178 249	186 995	189 964	157 753	177 972
Nombre de salariés*	3 818 016	3 707 866	3 778 065	3 673 181	3 912 248
Nombre de nouvelles IP :	8 265	8 675	9 264	7 417	10 454
Nombre de décès :	84	102	114	95	121
Nombre de journées perdues :	12 053 669	12 957 704	13 963 165	14 119 044	15 055 587
Indice de fréquence :	46,7	50,4	50,3	nc	45,5

Accidents de trajet	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d' Acc. de trajet en 1er régl. :	26 344	28 720	28 957	24 080	29 178
Nombre de nouvelles IP :	1 710	1 729	1 836	1 420	1 964
Nombre de décès :	58	81	79	51	69
Nombre de journées perdues :	1 923 260	2 095 396	2 232 041	2 265 995	2 464 357
Indice de fréquence :	6,9	7,7	7,7	nc	7,5

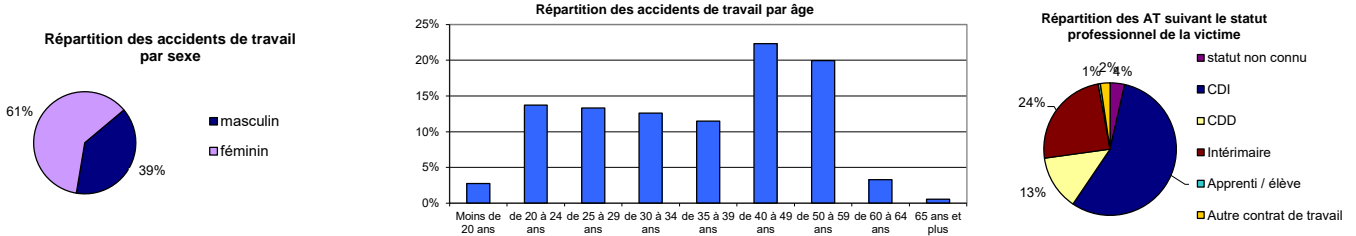
Maladies professionnelles	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de MP en 1er régl. :	8 184	9 126	9 795	7 999	9 509
Nombre de nouvelles IP :	3 415	3 832	4 292	3 509	4 803
Nombre de décès :	4	6	6	8	11
Nombre de journées perdues :	1 926 146	2 221 468	2 566 906	2 627 832	2 962 990

\*Pour les années 2020 et 2021, le nombre de salariés comprend les salariés en activité ou au chômage partiel.

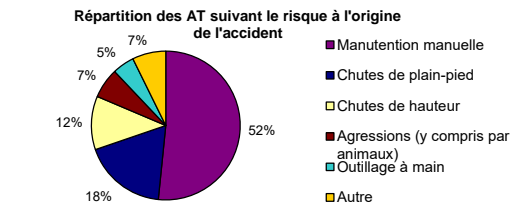
N.B. : Périmètre actuel des CTN.

N.C. : non calculé

Salariés concernés par les accidents de travail



Circonstances des accidents de travail



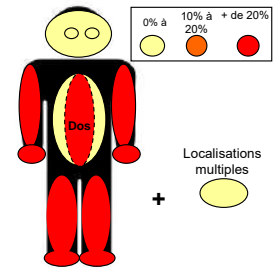
Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

Risque	%
Manutention manuelle	52%
Chutes de plain-pied	18%
Chutes de hauteur	12%
Agresions (y compris par animaux)	7%
Outillage à main	5%
Autre	7%

Lésions occasionnées par les accidents de travail

Répartition des AT selon le siège des lésions

Tête et cou, y compris yeux	7%
Membres supérieurs, y compris doigts et mains	30%
Torse et organes	3%
Dos	23%
Membres inférieurs	23%
Multiples endroits du corps affectés	9%
Inconnue ou non précisée	7%

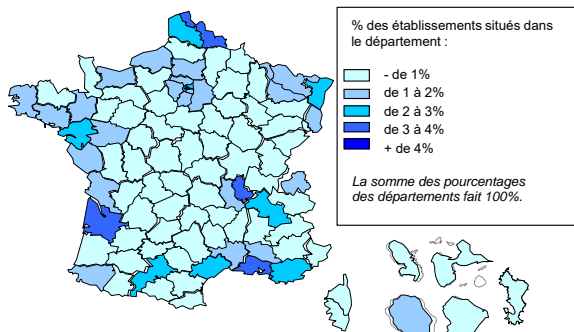


Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

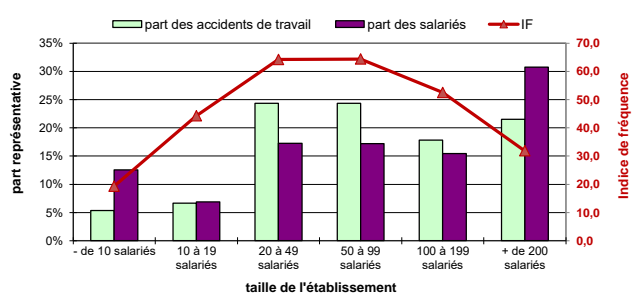
Nature de lésion	%
Traumatismes internes	27%
Chocs traumatiques	13%
Commotions et traumatismes internes	13%
Entorses et foulures	12%
Nature inconnue ou non précisée	7%
Autre	28%

Etablissements concernés

Répartition des établissements sur l'ensemble du territoire



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2021)





CTN I : Activités de services II [travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...]

**ACCIDENTS DE TRAJET ANNEE 2021**

**CTN : I** **Activités de services II [travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...]**

NB : Compte tenu du chômage partiel pendant les périodes COVID en 2021, les indicateurs sont à interpréter avec précaution.

Nombre de salariés en activité (ou au chômage partiel)	<b>3 912 248</b>	Indice de fréquence	<b>7,5</b>
Nombre d'accidents avec 1er règlement	<b>29 178</b>		
<b>dont avec au moins 4 jours d'arrêt</b>	<b>25 256</b>		
Nombre de nouvelles incapacités permanentes	<b>1 964</b>		
Nombre de décès	<b>69</b>		
Nombre de journées perdues par I.T.	<b>2 464 357</b>		

	Nombre d'accidents en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues		Nombre d'accidents en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
<b>REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LE SIEGE DES LESIONS</b>				
1 Non précisé	0	0	0	0	1 Localisation de la blessure non déterminée	1 540	108	56	161 393
2 Moins de 20 ans	1 271	25	3	47 475	2 Tête, sans autre spécification	990	66	4	69 682
3 de 20 à 24 ans	4 625	120	8	225 974	3 Cou, dont colonne vertébrale et vertèbres du cou	3 267	203	0	186 061
4 de 25 à 29 ans	4 134	151	7	259 260	4 Dos, dont colonne vertébrale et vertèbres du dos	2 721	143	0	192 078
5 de 30 à 34 ans	3 555	201	6	264 726	5 Torse et organes, sans autre spécification	1 003	30	1	59 887
6 de 35 à 39 ans	3 200	210	6	268 236	6 Membres supérieurs, sans autre spécification	4 977	412	0	488 199
7 de 40 à 49 ans	5 648	457	13	583 913	7 Membres inférieurs, sans autre spécification	8 045	492	0	714 713
8 de 50 à 59 ans	5 364	626	21	651 683	8 Ensemble du corps et endroits multiples	6 206	478	7	554 879
9 de 60 à 64 ans	1 133	147	4	134 432	9 Autres parties du corps blessées	429	32	1	37 465
10 65 ans et plus	248	27	1	28 658					
<b>REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME</b>					<b>REPARTITION SUIVANT LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
1 Masculin	9 408	633	42	828 925	1 Problème électrique, explosion, feu	7	0	0	1 024
2 Féminin	19 770	1 331	27	1 635 432	2 Débordement, renversement, fuite, etc.	6	0	0	592
<b>REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE <sup>(1)</sup></b>					3 Éclatement, glissade, chute, etc. d'agent matériel	373	31	0	35 754
1 Non précisé	2 375	130	8	188 573	4 Perte de contrôle	11 615	855	45	#####
2 Cadres, techniciens, a.m.	1 434	120	5	114 143	5 Glissade ou trébuchement avec chute	6 199	340	3	583 671
3 Employés	11 166	775	30	1 022 591	6 Mouvement corps sans contrainte	895	71	1	86 397
4 Apprentis	386	4	1	15 244	7 Mouvement corps avec contrainte	1 425	69	0	111 199
5 Elèves	8	1	0	920	8 Surprise, violence, agression, menace, etc.	558	55	0	63 253
6 Ouvriers non qualifiés	4 741	342	16	472 506	9 Autre ou sans information	1 079	85	20	107 298
7 Ouvriers qualifiés	1 891	127	9	202 351	Non codés	3 099	458	0	471 956
8 Divers	220	11	0	16 438	<b>REPARTITION SUIVANT L'AGENT MATERIEL DE LA DEVIATION <sup>(1)</sup></b>				
Non codés	3 035	454	0	431 591	1 Bâtiments, surfaces à niveau	5 963	331	1	528 904
<b>REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LESIONS</b>					2 Bâtiments, constructions, surfaces hauteur	1 541	84	0	140 717
1 Nature inconnue ou non précisée	1 854	121	56	181 775	3 Bâtiments, constructions, surfaces profondeur	15	2	0	1 698
2 Blessures superficielles	1 300	102	1	93 922	4 Dispositifs de distribution de matière	5	1	0	240
3 Plaies ouvertes	491	28	1	28 977	5 Moteurs, dispositifs transmis./stockage énergie	6	0	0	360
4 Autres plaies et blessures superficielles	309	20	0	22 786	6 Outils à main non motorisés	6	1	0	943
5 Fractures fermées	2 273	363	0	442 653	7 Outils mécaniques tenus main	0	0	0	0
6 Fractures ouvertes	153	38	0	37 923	8 Outils à main, sans précision sur motorisation	1	0	0	209
7 Autres fractures osseuses	157	36	0	30 985	9 Machines, équipements portables ou mobiles	17	2	0	2 259
8 Luxations et sub-luxations	331	39	0	41 900	10 Machines et équipements fixes	4	0	0	422
9 Entorses et foulures	4 344	194	0	301 123	11 Dispositifs convoyage, transport, stockage	59	2	0	3 228
10 Autres luxations, entorses, foulures	116	5	0	9 244	12 Véhicules terrestres	10 691	846	45	961 374
11 Amputations traumatiques	9	3	0	1 400	13 Autres véhicules de transport	89	5	0	9 934
12 Commotions et traumatismes internes	3 813	195	2	250 610	14 Matériaux, objets, produits, bris, poussières, etc.	298	16	0	17 247
13 Traumatismes internes	6 726	323	2	453 188	15 Substances chimiques, explosives, radioactives...	5	1	0	251
14 Autres commotions, traumatismes internes	399	28	0	28 530	16 Dispositifs et équipements de sécurité	7	0	0	487
15 Brûlures (thermiques)	13	0	0	1 368	17 Equipements bureau, sport, armes, domestiques...	27	3	0	3 340
16 Brûlures chimiques (corrosions)	6	0	0	106	18 Organismes vivants et êtres humains	780	51	4	75 245
17 Gelures	0	0	0	0	19 Déchets en vrac	2	0	0	157
18 Autres brûlures et gelures	3	0	0	46	20 Phénomènes physiques, éléments naturels	22	2	1	1 800
19 Empoisonnements aigus	0	0	0	0	99 Autre ou sans information	2 619	159	18	243 586
20 Infections aiguës	0	0	0	94	Non codés	3 099	458	0	471 956
21 Autres empoisonnements, infections	3	0	0	14	<b>REPARTITION SUIVANT L'ACTIVITE PHYSIQUE SPECIFIQUE <sup>(1)</sup></b>				
22 Asphyxies	2	0	0	25	1 Opération de machine	44	2	0	2 665
23 Noyades et submersions non mortelles	1	0	1	0	2 Travail avec des outils à main	21	0	0	972
24 Autres noyades et asphyxies	0	0	0	0	3 Conduite/présence moyen de transport-manutention...	12 662	908	51	#####
25 Perte auditive aiguë	0	0	0	0	4 Manipulation d'objets	166	4	0	11 580
26 Effets de la pression (barotrauma)	1	0	0	30	5 Transport manuel	51	6	0	4 650
27 Autres effets bruit, vibrations et pression	0	0	0	0	6 Mouvement	8 252	504	4	795 107
28 Chaleur et coups de soleil	1	0	0	9	7 Présence	283	30	3	31 141
29 Effets des radiations (non thermiques)	0	0	0	0	9 Autre ou sans information	678	52	11	69 148
30 Effets du froid	0	0	0	0	Non codés	3 099	458	0	471 956
31 Autres effets t°, lumière, radiations	0	0	0	0	<b>REPARTITION SUIVANT LA MODALITE DE LA BLESSURE <sup>(1)</sup></b>				
32 Chocs suite à agressions et menaces	51	4	0	5 404	1 Contact courant électrique, t°, substance dangereuse	17	4	0	2 110
33 Chocs traumatiques	4 376	267	1	320 984	2 Noyade, ensevelissement, enveloppement	3	0	0	64
34 Autres chocs	247	16	0	21 463	3 Écrasement mouvement vertical ou horizontal	9 419	521	8	838 505
35 Blessures multiples	1 460	137	1	138 989	4 Heurt par objet en mouvement	7 190	620	37	645 607
36 Autres blessures déterminées non classées	739	45	4	50 809	5 Contact agent matériel coupant, pointu, etc.	449	32	0	39 207
					6 Coincement, écrasement, etc.	188	7	0	16 121
					7 Contrainte du corps, contrainte psychique	3 561	204	4	305 153
					8 Morsure, coup de pied, etc.	252	22	0	27 170
					9 Autre ou sans information	1 078	96	20	118 464
					Non codés	3 099	458	0	471 956

(1) Nombre d'accidents avec un 1er règlement en 2021 et ayant eu au moins 4 jours d'arrêt en 2021



### CTN I : Activités de services II [travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...]

#### Répartition des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) par syndrome (année 2021)

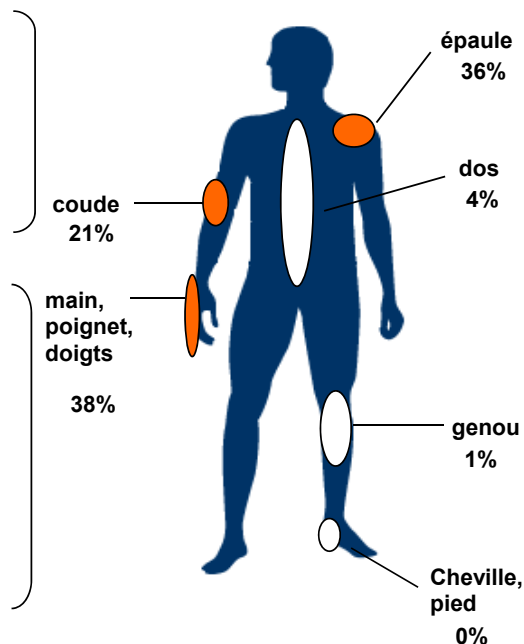
total TMS : 8 865 TMS en 1er règlement

Nb MP	%	Evo. 2021/2019
124	1%	1%
1	0%	-
2	0%	-
1	0%	-
205	2%	5%
1 558	18%	-1%

Syndrome de la gouttière épitrochléo-olécraniennne (compression du nerf cubital) (T57)  
Arthrose du coude (T69)  
Hygroma aigu du coude (T57)  
Hygroma chronique du coude (T57)  
Epitrochléite (T57)  
Epicondylite (T57)

0	0%	-
0	0%	-
0	0%	-
0	0%	-
2 658	30%	-13%
6	0%	-
390	4%	-14%
273	3%	-4%

Troubles angioneurotiques de la main (T69)  
Ostéonécrose du semi-lunaire (maladie de Kienböck) (T69)  
Ostéonécrose du scaphoïde carpien (maladie de Köhler) (T69)  
Atteinte vasculaire cubito-palmaire (T69)  
Syndrome du canal carpien (T57)  
Syndrome de la loge de Guyon (T57)  
Téno-synovite (T57)  
Tendinite (T57)



Coiffe des rotateurs tendinopathie (T57)  
Coiffe des rotateurs rupture partielle (T57)

Sciaticque par hernie discale (T97 & T98)  
Radiculalgie crurale par hernie discale (T97 & T98)

Syndrome de compression du nerf sciatique poplitée externe (T57)  
Lésion chronique du ménisque (T79)  
Hygroma aigu du genou (T57)  
Hygroma chronique du genou (T57)  
Tendinite sous-quadricipitale ou rotulienne (T57)  
Tendinite de la patte d'oie (T57)  
Syndrome de la bandelette ilio-tibiale (T57)

Tendinite achilléenne (T57)

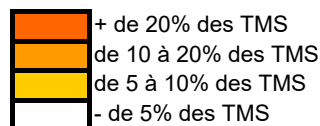
Nb MP	%	Evo. 2021/2019
1 550	17%	4%
1 679	19%	12%

275	3%	-18%
83	1%	-16%

0	0%	-
45	1%	36%
1	0%	-
2	0%	-
2	0%	-
1	0%	-
0	0%	-

9	0%	-
---	----	---

Association de plusieurs syndromes des tableaux :  
0 TMS en 1er règlement en 2021



Données nationales AT/MP issues des bases annuelles SNTRP

Les données portent sur les 9 CTN (y compris fonctions supports de nature administrative). Le total des TMS comprend en plus le compte spécial des maladies professionnelles.

Les TMS des catégories particulières font l'objet de dénombrements à part.



## **ANNEXE 10**

Statistiques de sinistralité départementales Ain  
2020-2021 et 2022

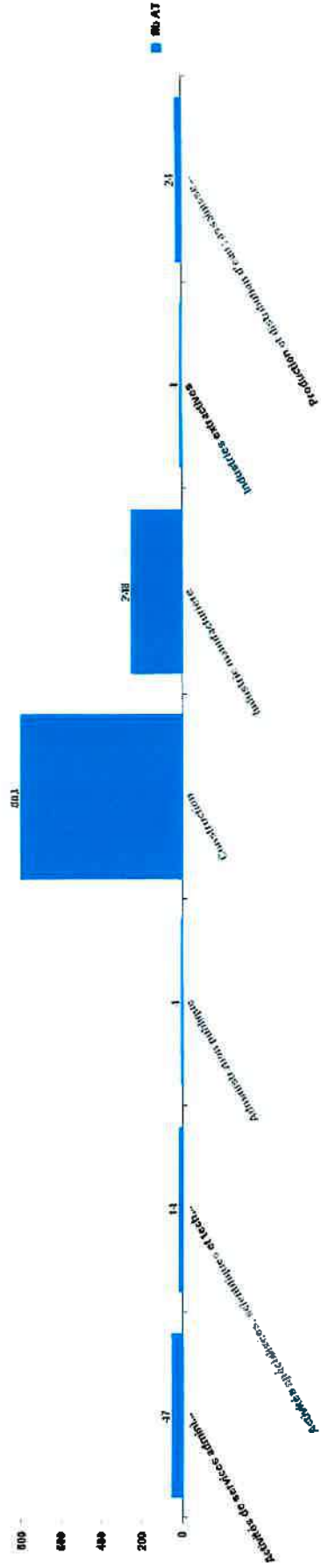
**STATISTIQUES DE SINISTRALITE**  
**DEPARTEMENTALES AIN**

**2020 - 2021 ET 2022**

NAT21-2020

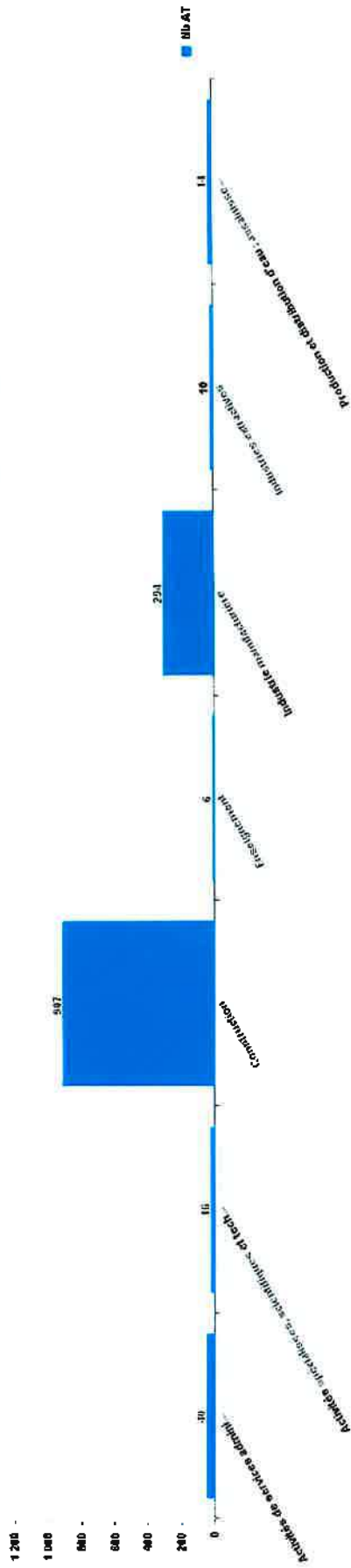
	Nombre de sections d'établissements	Nombre de salaires	Nombre d'incidents de travail en premier lieu	Nouvelles IP	Nombre de journées indemnisées
Activités de services administratifs et de soutien	74	770	47	<3	4113
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités inefférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	0	0	0	0	0
Activités extra-familiales	0	0	0	0	0
Activités financières et d'assurance	0	0	0	0	0
Activités immobilières	0	0	0	0	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	359	1627	14	<3	1661
Administration publique	<3	262	4	0	244
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0	0	0	0
Arts, spectacles et activités récréatives	0	0	0	0	0
Autres activités de services	19	130	0	0	0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	0	0	0	0	0
Construction	3171	13946	609	54	60663
Enseignement	64	568	<3	0	61
Hébergement et restauration	0	0	0	0	0
Industrie manufacturière	376	5535	246	17	16960
Industries extractives	36	221	4	<3	150
Information et communication	0	0	0	0	0
Production et distribution d'énergie ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	30	579	24	3	1007
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	0	0	0	0
Santé humaine et action sociale	0	0	0	0	0
Transports et entreposage	0	0	0	0	0
	4144	23678	1146	78	84679

1 609 -



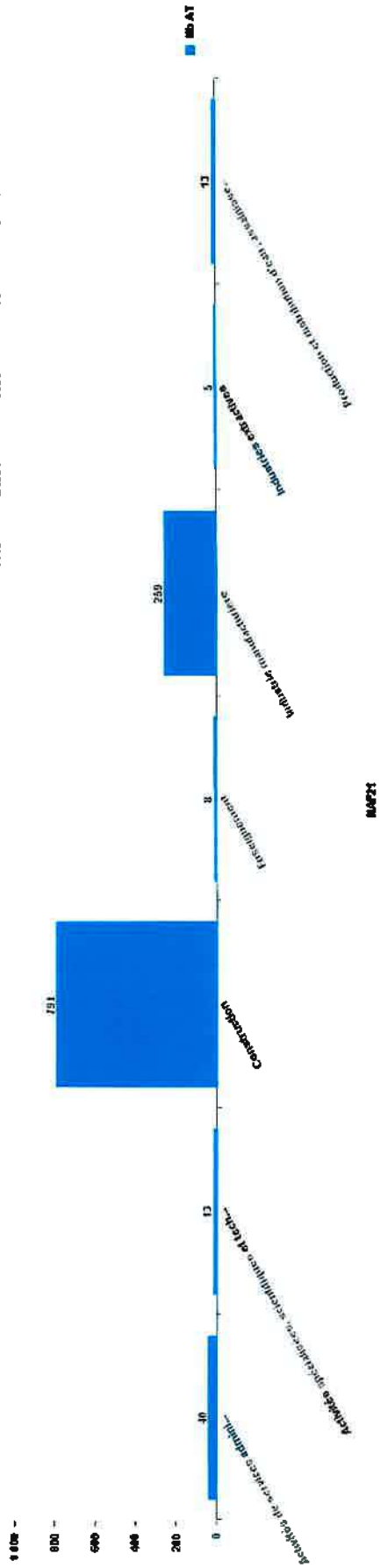
Restrictions diffusion restreinte

	Nombre de sections d'établissements	Nombre de salariés	Nombre d'accidents du travail en premier règlement	Nouvelles IP	Nombre de journées d'indemnisées
Activités de services administratifs et de soutien	82	847	40	3	4474
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	0	0	0	0	0
Activités extra-territoriales	0	0	0	0	0
Activités financières et d'assurance	0	0	0	0	0
Activités immobilières	0	0	0	0	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	365	1664	16	< 3	928
Administration publique	< 3	287	< 3	0	365
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0	0	0	0
Arts, spectacles et activités récréatives	0	0	0	0	0
Autres activités de services	20	110	0	0	0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	0	0	0	0	0
Construction	3336	14481	607	41	84715
Enseignement	79	687	6	0	188
Hébergement et restauration	0	0	0	0	0
Industrie manufacturière	384	5900	294	18	16595
Industries extractives	36	228	10	0	388
Information et communication	0	0	0	0	0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	32	676	14	< 3	841
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0	0	0	0	0
Santé humaine et action sociale	0	0	0	0	0
Transports et entreposage	0	0	0	0	0
	4335	24688	1288	64	92803



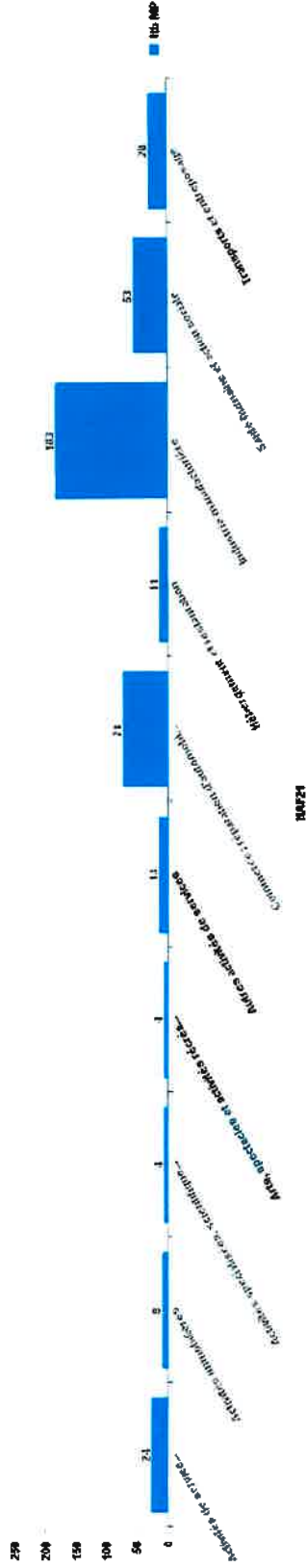
HA 21-2022

	Nombre de cellules d'établissements	Nombre de salariés	Nombre d'accidents de travail en premier report	Neuvelles IP	Nombre de jours indémnités
Activités de services administratifs et de soutien	315	3855	40	<3	4694
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indémnités des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	0	0	0	0	0
Activités agricoles, sylvicoles et piscicoles	0	0	0	0	0
Activités financières et d'assurance	0	0	0	0	0
Activités immobilières	0	0	0	0	0
Activités scientifiques, académiques et techniques	377	1711	13	<3	1144
Administration publique	<3	288	<3	<3	82
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0	0	0	0
Autos, spectacles et activités récréatives	0	0	0	0	0
Autres activités de services	21	111	0	0	0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	0	0	0	0	0
Construction	3414	14993	781	56	58285
Enseignement	86	708	8	0	215
Hébergement et restauration	0	0	0	0	0
Industrie manufacturière	388	5886	269	17	21468
Industries extractives	85	217	5	<3	250
Information et communication	0	0	0	0	0
Production et distribution d'éau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	30	625	13	<3	778
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	0	0	0	0
Santé humaine et action sociale	0	0	0	0	0
Transport et entreposage	0	0	0	0	0
	4448	24884	1191	79	88564



Restreint, diffusion restreinte

	74	770	24	<3	2241
Activités de services administratifs et de soutien	0	0	0	0	0
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités individuelles des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	0	0	0	0	0
Activités extra-familiales	0	0	0	0	0
Activités financières et d'assurance	0	0	<3	0	0
Activités immobilières	0	0	0	0	0
Activités opérationnelles, scientifiques et techniques	303	1627	4	0	206
Administration publique	232	232	<3	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0	0	0	0
Arts, spectacles et activités récréatives	0	0	4	0	0
Autres activités de services	16	130	19	0	0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	0	0	71	0	0
Construction	3171	13346	0	39	18590
Enseignement	84	566	0	0	181
Hébergement et restauration	0	0	11	0	0
Industries manufacturières	376	5655	183	10	7641
Industries extractives	36	221	0	0	0
Information et communication	0	0	0	0	0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'eau conditionnée	20	579	<3	<3	954
Production et distribution d'eau chaude, de froid et de climatisation	0	0	0	0	0
Santé humaine et actions sociales	0	0	53	0	0
Transports et entreposage	0	0	28	0	0
	4144	23476	483	57	30038



14/12/2021

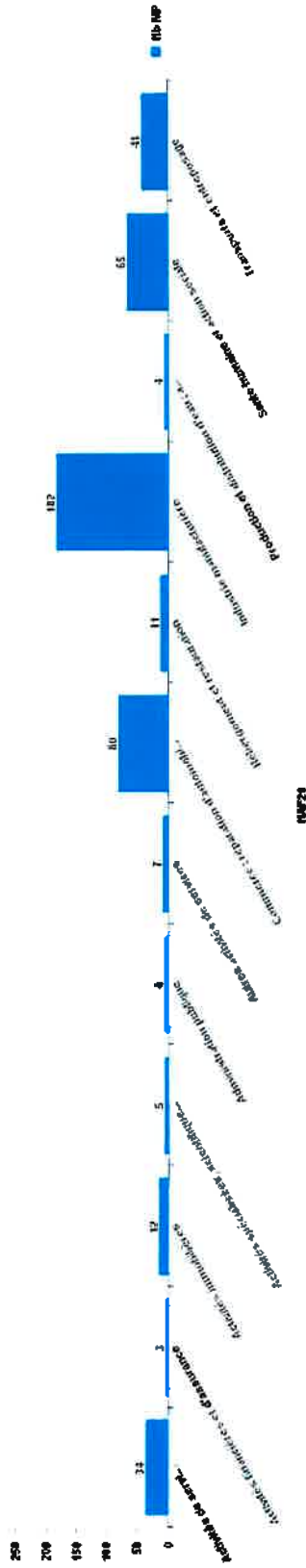
Nombre de secteurs  
d'activités  
économiques

Nombre de personnes  
employées

Nombre de personnes  
employées par secteur

Nombre de  
personnes  
employées

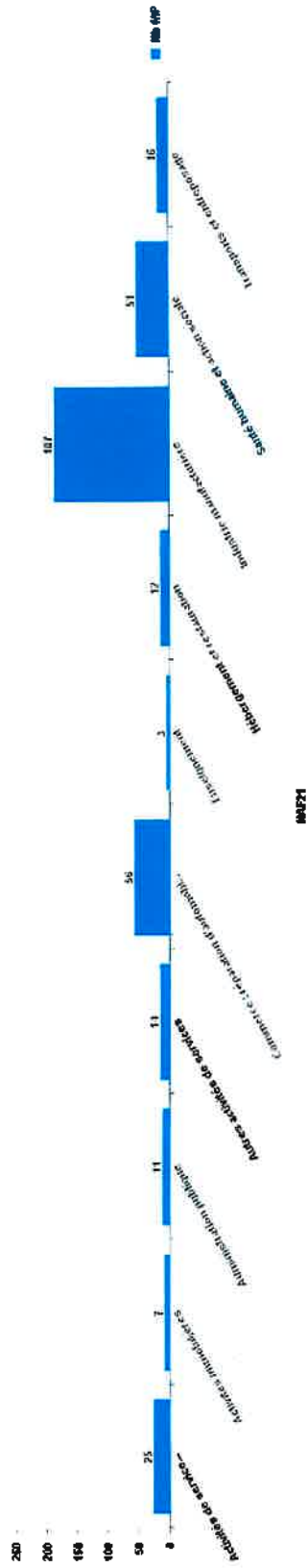
Activités	Nombre de secteurs d'activités économiques	Nombre de personnes employées	Nombre de personnes employées par secteur	Nombre de personnes employées
Activités de services administratifs et de soutien	62	947	34	0
Activités des entreprises en tant qu'employeurs ; activités d'intermédiaires des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	0	0	0	0
Activités extra-territoriales	0	0	0	0
Activités financières et d'assurance	0	0	3	0
Activités immobilières	0	0	12	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	395	1664	5	<3
Administration publique	287	4	4	0
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0	0	0
Arts, spectacles et activités récréatives	0	0	<3	0
Autres activités de services	20	110	7	<3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	0	0	80	0
Construction	339	14481	0	54
Énergie	79	587	0	0
Hébergement et restauration	0	0	11	0
Industrie manufacturière	384	3500	182	20
Industries extractives	30	228	0	0
Information et communication	0	0	<3	0
Production et distribution d'éner ; essentiellement, gestion des déchets et dépollution	32	678	4	<3
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	0	0	0
Services humains et action sociale	0	0	65	0
Transports et entreposage	0	0	41	0
	4335	24690	452	85



Restreint, diffusion restreinte

MAR 2022

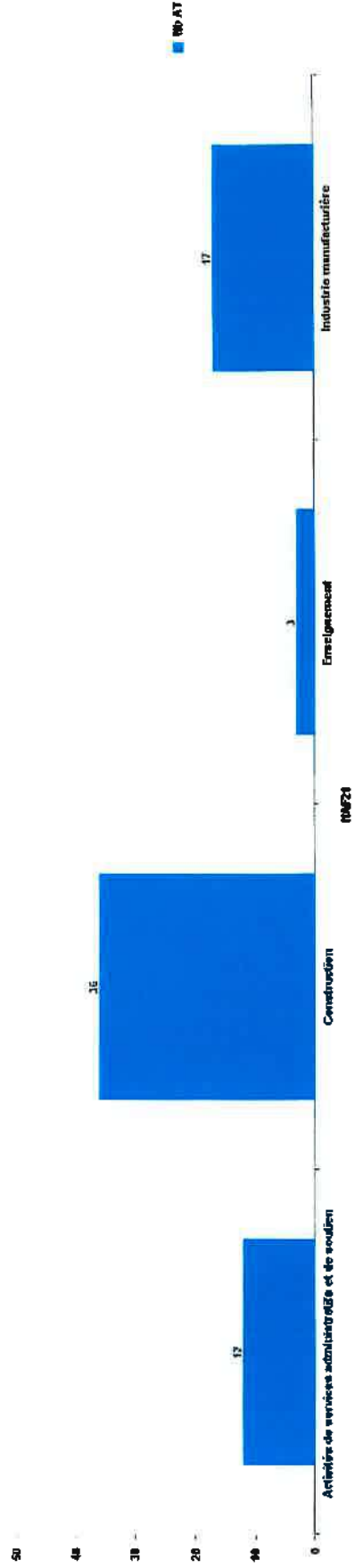
	Nombre de salariés détachés	Nombre de salariés	Nombre de maladies professionnelles en nombre réglement	Nombre de jours de maladie
Activités de services administratifs et de soutien	68	655	25	4
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités individuelles des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	0	0	0	0
Activités, excepté les activités	0	0	0	0
Activités financières et d'assurance	0	0	<3	0
Activités immobilières	0	0	7	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	377	1711	<3	3
Administration publique	268	268	11	0
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0	0	0
Arts, spectacles et activités récréatives	0	0	<3	0
Autres activités de services	21	111	14	0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	0	0	56	0
Construction	3414	14369	0	32
Énergie	86	708	3	0
Hébergement et restauration	0	0	12	0
Industrie manufacturière	968	5685	167	11
Industries extractives	35	217	0	0
Information et communication	0	0	<3	0
Production et distribution d'énergie ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	30	625	<3	<3
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	0	0	0
Santé humaine et action sociale	0	0	51	0
Transports et entreposage	0	0	18	0
	4448	24894	380	81
				27493





NAF:1:020

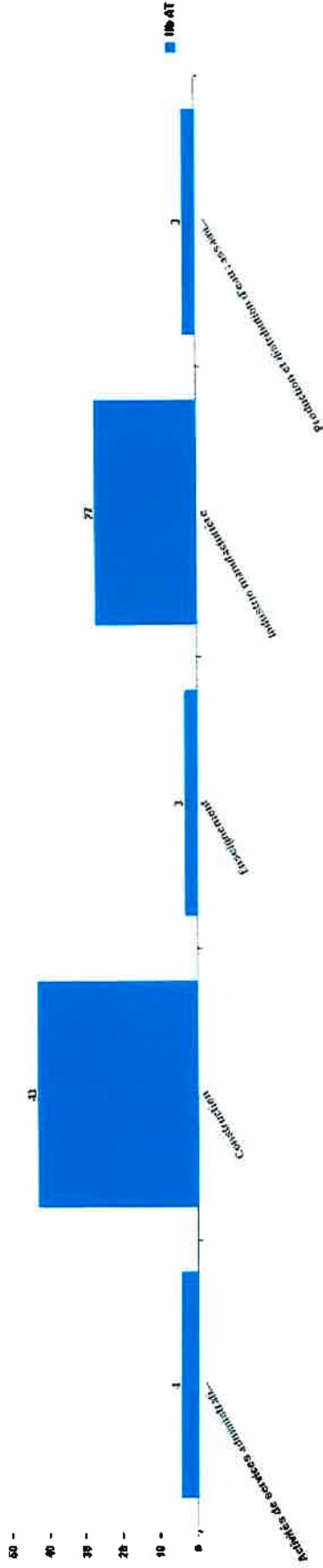
	Nombre de sections d'établissements	Nombre de salariés	Nombre d'accidents de travail en nombre réglementé	Nombre de nouveaux IP	Nombre de jours indémnifiés
Activités de services administratifs et de soutien	74	770	12	<3	1230
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	0	0	0	0	0
Activités extra-familiales	0	0	0	0	0
Activités financières et d'assurance	0	0	0	0	0
Activités immobilières	0	0	0	0	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	353	1627	<3	<3	377
Administration publique	<3	262	0	<3	0
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0	0	0	0
Arts, spectacles et activités récréatives	0	0	0	0	0
Autres activités de services	19	130	0	0	0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	0	0	0	0	0
Construction	3171	13846	36	<3	2910
Enseignement	64	669	3	0	63
Hébergement et restauration	0	0	0	0	0
Industrie manufacturière	376	6666	17	<3	1232
Industries extractives	36	221	<3	0	<3
Information et communication	0	0	0	0	0
Production et distribution d'énergie ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	30	673	<3	0	344
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	0	0	0	0
Santé humaine et action sociale	0	0	0	0	0
Transports et entreposage	0	0	0	0	0
	4144	23676	72	6	6087



■ ND AT

NAF 21-2021

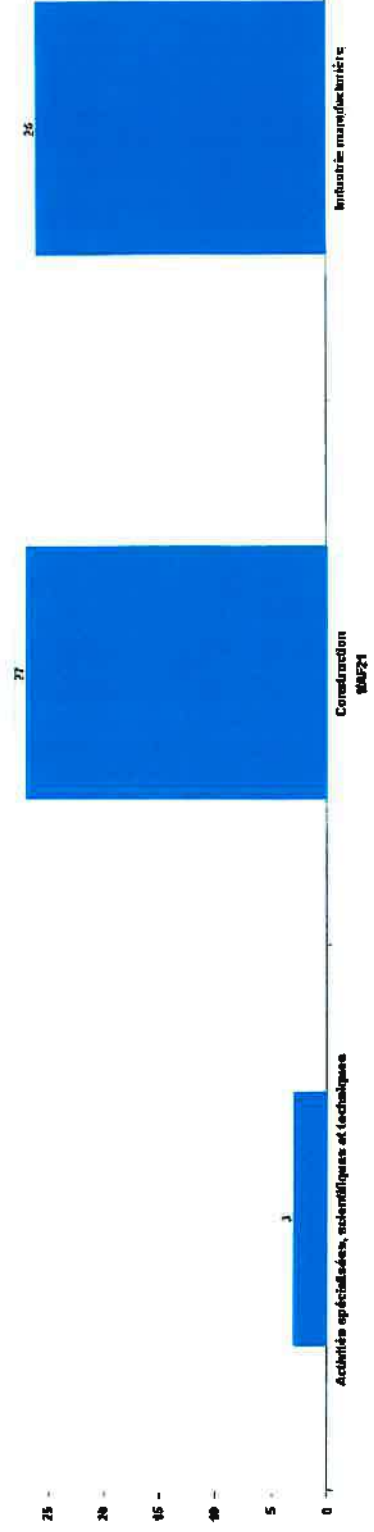
	Nombre de sections d'établissements	Nombre de salariés	Nombre d'accidents de travail en premier lieu	Nouveaux IP	Nombre de journées indemnisées
Activités de services administratifs et de soutien	82	847	4	<3	895
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indéfinies des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	0	0	0	0	0
Activités extra-territoriales	0	0	0	0	0
Activités financières et d'assurance	0	0	0	0	0
Activités immobilières	0	0	0	0	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	865	4664	<3	0	149
Administration publique	<3	287	0	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0	0	0	0
Arts, spectacles et activités récréatives	0	0	0	0	0
Autres activités de services	20	110	0	0	0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	0	0	0	0	0
Construction	3335	14481	43	6	2887
Enseignement	79	597	3	0	56
Hébergement et restauration	0	0	0	0	0
Industrie manufacturière	864	5600	27	<3	4075
Industries extractives	36	226	0	0	0
Information et communication	0	0	0	0	0
Production et distribution d'énergie ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	32	676	3	0	449
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	0	0	0	0
Santé humaine et action sociale	0	0	0	0	0
Transports et entreposage	0	0	0	0	0
	4335	24590	82	7	5701



NAF 21

NAF 21-2022

	Nombre de sociétés / établissements	Nombre de salariés	Nombre d'exécuteurs de travail en premier ressort	Nombre de nouveaux IP	Nombre de jours/nuées indémnités
Activités de services administratifs et de soutien	85	855	<3	<3	736
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indémnitées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	0	0	0	0	0
Activités extra-territoriales	0	0	0	0	0
Activités financières et d'assurance	0	0	0	0	0
Activités immobilières	0	0	0	0	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	377	1711	3	0	94
Administration publique	<3	288	<3	0	29
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0	0	0	0
Arts, spectacles et activités récréatives	0	0	0	0	0
Autres activités de services	21	111	0	0	0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	0	0	0	0	0
Construction	3414	14393	27	<3	1897
Enseignement	66	708	<3	<3	213
Hébergement et restauration	0	0	0	0	0
Industrie manufacturière	369	5985	28	<3	1714
Industries extractives	35	217	0	0	0
Information et communication	0	0	0	0	0
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	30	625	<3	<3	618
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'eau conditionnée	0	0	0	0	0
Santé humaine et action sociale	0	0	0	0	0
Transports et entreposage	0	0	0	0	0
	4440	24594	62	7	5391



■ Nb AT

Restreint, diffusion restreinte

# **ANNEXE 11**

Diagnostic territorial 2024 BTP  
Département de l'Ain

# DIAGNOSTIC TERRITORIAL BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS Département de l'Ain



Crédit photo : Freepik

# QUELLE EST LA STRUCTURE DES ÉTABLISSEMENTS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS SUR LE DÉPARTEMENT ?

**15%**

des établissements employeurs de l'Ain exercent dans le Bâtiment et les Travaux Publics soit...

**2 490**

établissements employeurs Bâtiment et Travaux Publics sur le département ;

**8%**

des établissements employeurs de la région.

Ces établissements se concentrent principalement autour des villes de Bourg-en-Bresse, Oyonnax et Valserhône qui représentent 10% de l'ensemble.

**+ 245**

établissements dans le secteur en 10 ans soit une progression de

**+11%**

plus dynamique que celle constatée au niveau régional (+7%) et que sur l'ensemble des secteurs aindinois (+8%), permettant d'atteindre un niveau proche du record de 2022.

**96%**

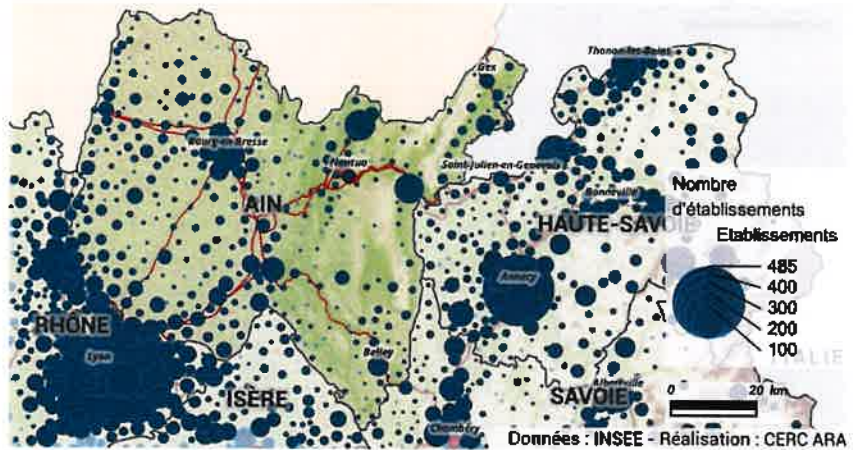
des établissements ont moins de 10 salariés, soit une part équivalente à celle d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Poids du Bâtiment et Travaux Publics dans le département

Unité : nombre d'établissements employant au moins un salarié - Source : ACOSS-URSSAF - Traitement : CERC ARA



Répartition des entreprises sur le territoire



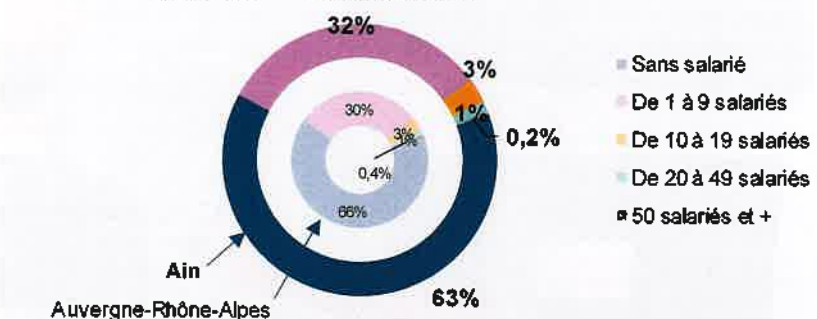
Evolution du nombre d'établissements Bâtiment et Travaux Publics sur le département

Unité : nombre d'établissements employant au moins un salarié - Source : ACOSS-URSSAF - Traitement : CERC ARA



Répartition des établissements Bâtiment et Travaux Publics par taille

Unité : nombre d'établissements - Source : INSEE, estimations CERC ARA - Traitement : CERCARA

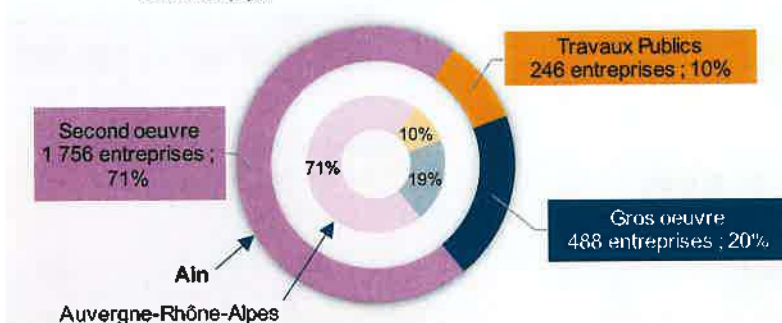


# QUELLE EST LA STRUCTURE DES ÉTABLISSEMENTS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS SUR LE DÉPARTEMENT ?

**90%**

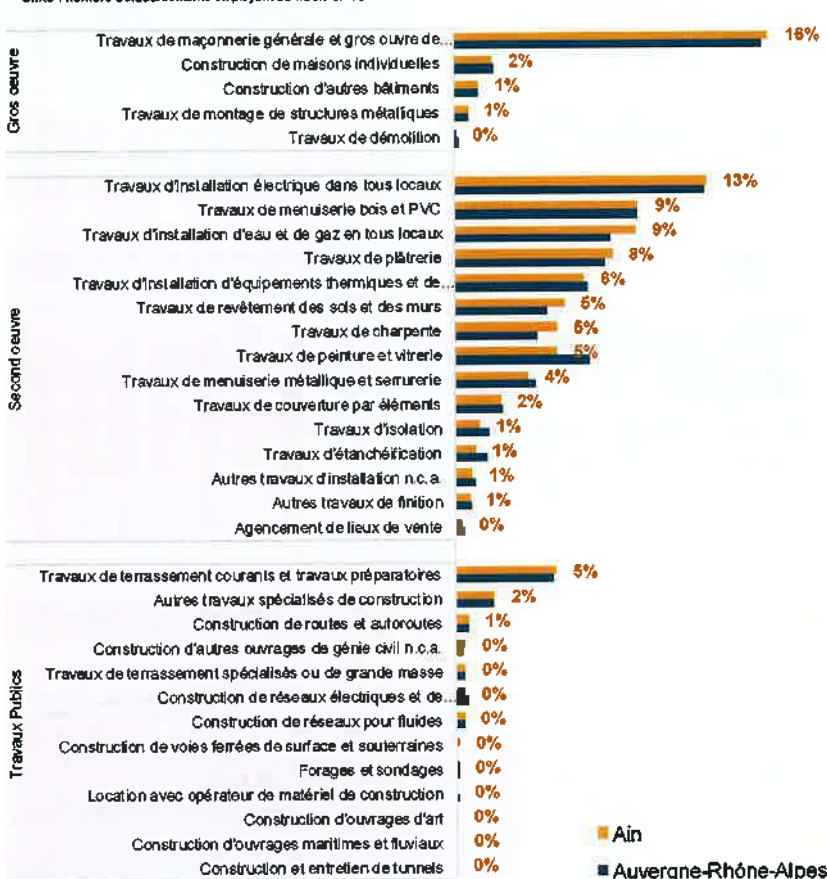
des établissements employeurs du secteur exercent dans le Bâtiment, une part similaire à celle constatée en Auvergne-Rhône-Alpes (90%).

Répartition des établissements Bâtiment et Travaux Publics par secteur  
Unité : nombre d'établissements employant au moins un salarié - Source : ACOSS-URSSAF - Traitement : CERC ARA



La répartition par corps d'état s'apparente à celle observée à l'échelle régionale avec une majorité d'établissements employeurs dans les travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre (16%) et de travaux d'installation électrique dans tous locaux (13%). Le léger écart observé concerne uniquement les travaux de peinture et vitrerie ainsi que l'installation d'eau et de gaz.

Répartition des établissements Bâtiment et Travaux Publics par activité  
Unité : nombre d'établissements employant au moins un salarié - Source : ACOSS-URSSAF - Traitement : CERC ARA



Le nombre d'établissements employeurs du secteur s'est maintenu entre 2022 et 2023 dans l'Ain, alors qu'il s'est légèrement replié en région. Le nombre d'établissements employeurs a même progressé dans les Travaux Publics.

Nombre d'établissements 2023 selon les secteurs et territoires et évolution 1 an  
Unité : nombre d'établissements employant au moins un salarié - Source : ACOSS-URSSAF - Traitement : CERC ARA

	Ain	Évolution 1 an	Auvergne-Rhône-Alpes	Évolution 1 an	Poids Ain / ARA
Gros oeuvre	488	-0%	5 897	-4%	8%
Second oeuvre	1 756	-1%	21 316	-1%	8%
<b>Sous-total Bâtiment</b>	<b>2 244</b>	<b>-1%</b>	<b>27 213</b>	<b>-2%</b>	<b>8%</b>
Travaux Publics	246	+3%	2 923	+0%	8%
<b>Ensemble BTP</b>	<b>2 490</b>	<b>-0%</b>	<b>30 136</b>	<b>-2%</b>	<b>8%</b>
Ensemble tous secteurs	16 481	-0%	244 747	-0%	7%
<b>Poids du BTP / tous secteurs</b>	<b>15%</b>		<b>12%</b>		

# QUELLE ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ ET INTÉRIMAIRE SUR LE DÉPARTEMENT ?

**9%**

des salariés de l'Ain exercent dans les entreprises de Bâtiment et Travaux Publics soit...

**13 990**

salariés représentant

**7%**

des salariés de la région.

En termes de répartition de ces emplois, huit communes représentent à elles seules ¼ de l'effectif total : Bourg-en-Bresse puis Miribel, Beynost, Ambérieu-en-Bugey, Oyonnax, Péronnas, Viriat et Saint-Denis-lès-Bourg.

**- 36**

salariés dans le secteur en 10 ans soit une quasi-stabilité de

**-0,3%**

Une tendance moins favorable que la croissance observée en moyenne en région (+5%).

**80%**

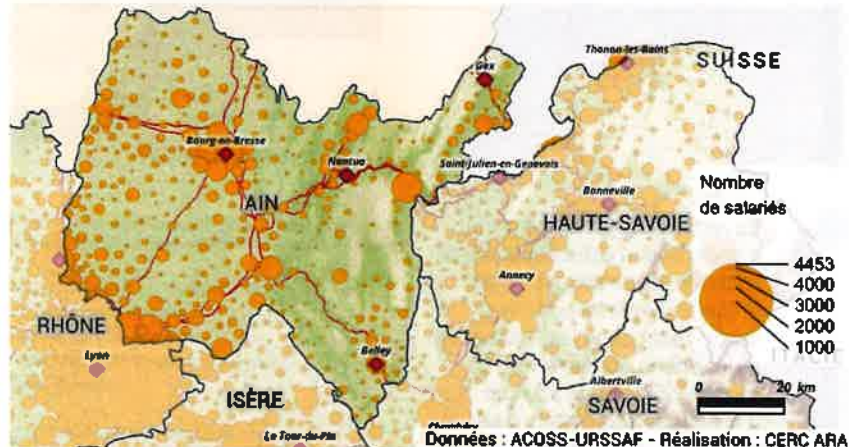
des salariés exercent dans les entreprises de Bâtiment alors que celles-ci représentent 90% des entreprises.

En moyenne sur Auvergne-Rhône-Alpes, le Bâtiment pèse pour 79% des emplois salariés également.

Poids du Bâtiment et Travaux Publics dans le département  
Unité : nombre de postes salariés - Source : ACOSS-URSSAF - Traitement : CERC ARA

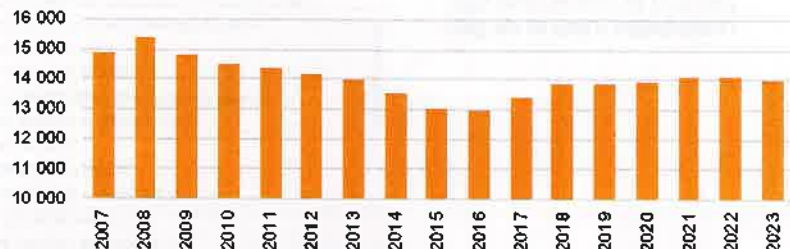


Répartition des salariés sur le territoire



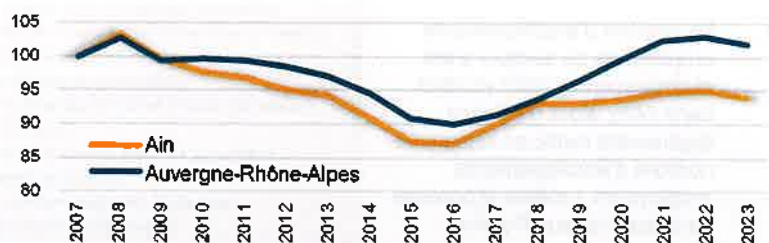
Evolution du nombre d'emplois Bâtiment et Travaux Publics sur le département

Unité : nombre de postes salariés - Source : ACOSS-URSSAF - Traitement : CERC ARA



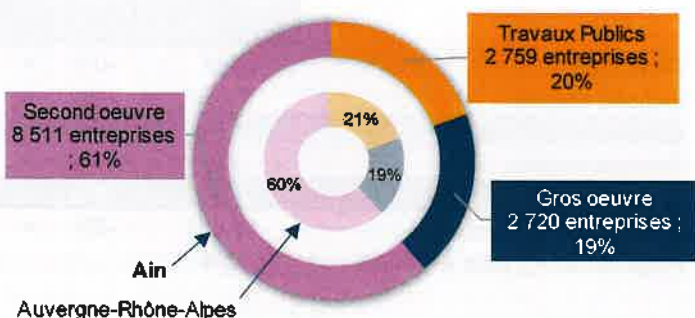
Evolution du nombre d'emplois Bâtiment et Travaux Publics

Unité : nombre de postes salariés base 100 en 2007 - Source : ACOSS-URSSAF - Traitement : CERC ARA



Répartition des salariés Bâtiment et Travaux Publics par secteur

Unité : nombre de postes salariés - Source : ACOSS-URSSAF - Traitement : CERC ARA





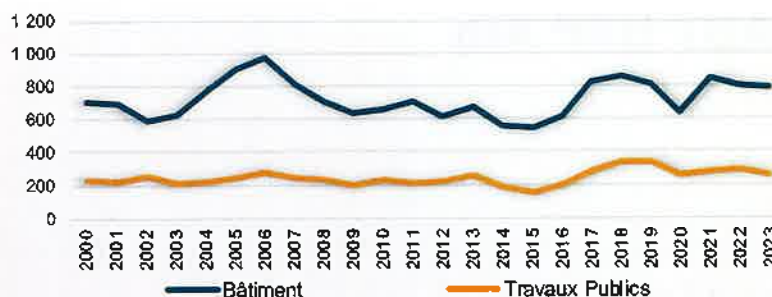
## QUELLE ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ ET INTÉRIMAIRE SUR LE DÉPARTEMENT ?

# 1 051

intérimaires (en équivalent temps plein) sont recensés dans les entreprises de Bâtiment et des Travaux Publics du département ; soit un volume supérieur à la moyenne observée depuis 2000.

En 2023, le nombre d'intérimaires a progressé sur un an dans le gros œuvre mais s'est replié dans les autres secteurs d'activité et notamment les Travaux Publics.

Evolution du nombre d'intérimaires Bâtiment et Travaux Publics sur le département  
Unité : nombre d'ETP (équivalents temps plein) - Source : DARES - Traitement : CERC ARA



Nombre d'intérimaires en 2023 selon les secteurs et territoires et évolution 1 an

Unité : nombre d'ETP (équivalents temps plein) - Source : DARES - Traitement : CERC ARA

	Ain		Auvergne-Rhône-Alpes		Poids Ain / ARA
Gros œuvre	367	+4% ▲	6 320	-2% ▼	6%
Second œuvre	426	-5% ▼	7 400	-5% ▼	6%
<b>Sous-total Bâtiment</b>	<b>792</b>	<b>-1% ▼</b>	<b>13 719</b>	<b>-3% ▼</b>	<b>6%</b>
Travaux Publics	259	-10% ▼	4 527	-2% ▼	6%
<b>Ensemble BTP</b>	<b>1 051</b>	<b>-3% ▼</b>	<b>19 149</b>	<b>-3% ▼</b>	<b>5%</b>

# Etude réalisée par la CERC Auvergne- Rhône-Alpes, avec le soutien financier de l'AST BTP Ain

AST BTP AIN



Et avec le concours...

...de ses membres de droit et partenaire :



...de ses membres adhérents :

AQC Lyon  
AURA HLM  
BTP Banque Lyon  
CCI région Auvergne-Rhône-Alpes  
CCI Savoie  
DDT 01  
DDT 03  
DDT 07  
DDT 15  
DDT 26  
DDT 38  
DDT 42  
DDT 43

DDT 63  
DDT 69  
DDT 73  
DDT 74  
Fédération du BTP 01  
Fédération du BTP 03  
Fédération du BTP 26/07  
Fédération du BTP 38  
Fédération du BTP 42  
Fédération du BTP 43  
Fédération du BTP 63  
Fédération du BTP 69  
Fédération du BTP 73

Fédération du BTP 74  
Fédération des SCOP BTP  
Auvergne-Rhône-Alpes  
FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes  
Pôle Habitat FFB AURA  
Métropole de Lyon  
Conseil régional de l'Ordre des  
architectes Auvergne-Rhône-Alpes  
Routes de France Auvergne-  
Rhône-Alpes  
UNGE Rhône-Alpes  
UNTEC Rhône-Alpes Auvergne

...et du GIE Réseau des CERC :



CERC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
04-72-61-06-30 | [contact@cercara.fr](mailto:contact@cercara.fr)  
[www.cercara.fr](http://www.cercara.fr) | [www.cerc-actu.com](http://www.cerc-actu.com)  
 CERC Auvergne-Rhône-Alpes

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art.L.122-4) et constitue une contre façon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art.122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à la quelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L.122-1 à L.122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

## **ANNEXE 12**

Diagnostic territorial 2024 BTP  
Auvergne – Rhône-Alpes

# DIAGNOSTIC TERRITORIAL BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS Auvergne-Rhône-Alpes



Crédit photo : Freepik

# QUELLE EST LA STRUCTURE DES ÉTABLISSEMENTS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES ?

**12%**

des établissements employeurs d'Auvergne-Rhône-Alpes exercent dans le Bâtiment et les Travaux Publics soit...

**30 136**

établissements employeurs

Ces établissements se répartissent sur l'ensemble du territoire avec une concentration autour des principales agglomérations

**+ 1 938**

établissements employeurs dans le secteur en 10 ans soit une progression de

**+7%**

équivalente à celle constatée sur l'ensemble des secteurs d'activité.

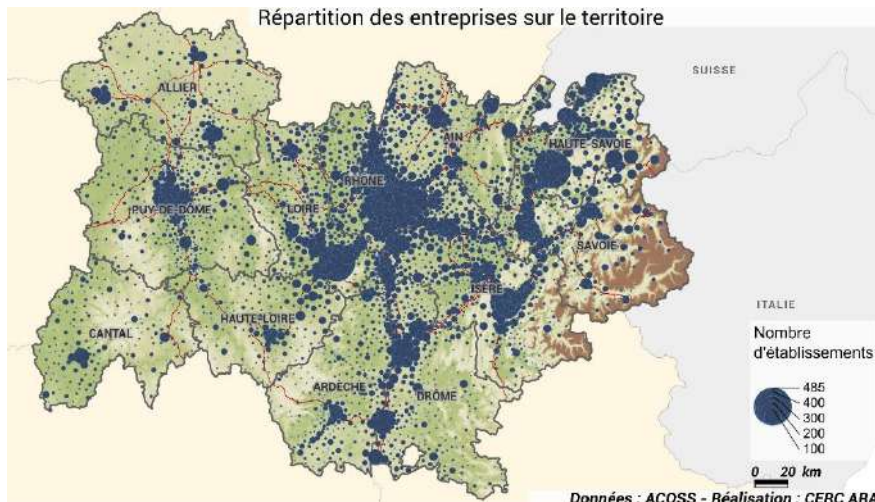
**95%**

des établissements ont moins de 10 salariés

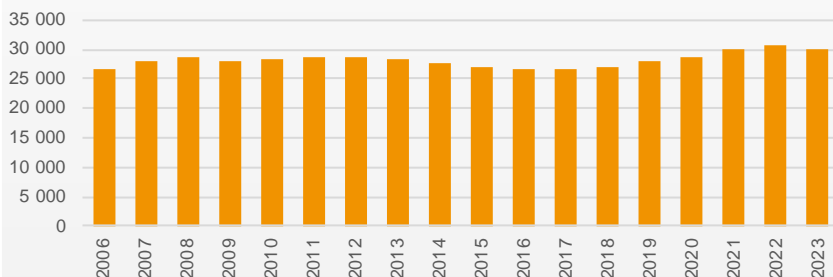
Poids du Bâtiment et Travaux Publics en Auvergne-Rhône-Alpes  
Unité : nombre d'établissements employant au moins un salarié - Source : ACOSS-URSSAF - Traitement : CERC ARA

**Bâtiment et Travaux Publics 12%**

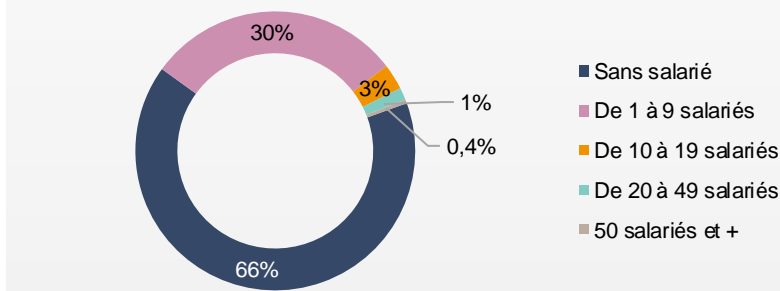
Autres secteurs de l'économie 88%



Evolution du nombre d'établissements Bâtiment et Travaux Publics sur Auvergne-Rhône-Alpes  
Unité : nombre d'établissements employant au moins un salarié - Source : ACOSS-URSSAF - Traitement : CERC ARA



Répartition des établissements Bâtiment et Travaux Publics par taille  
Unité : nombre d'établissements - Source : NSEE, estimations CERC ARA - Traitement : CERC ARA



# QUELLE EST LA STRUCTURE DES ÉTABLISSEMENTS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES ?

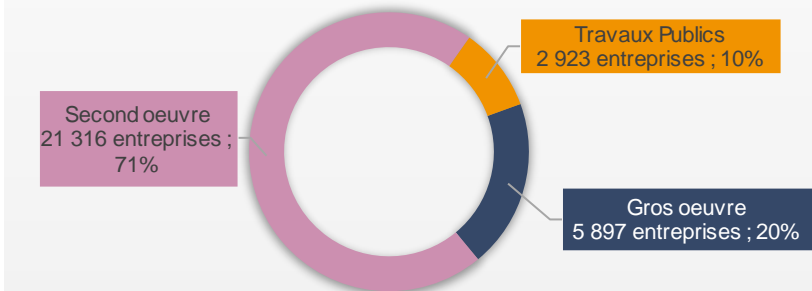
**90%**

des établissements employeurs du secteur exercent dans le Bâtiment, principalement dans le second-œuvre.

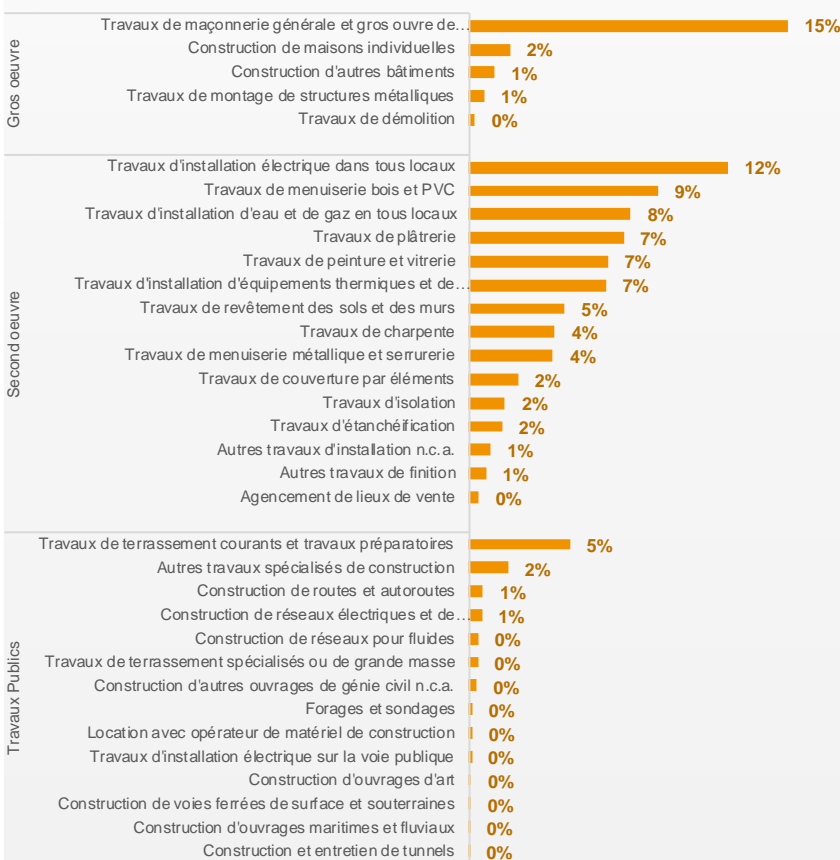
Les établissements employeurs les plus représentés au niveau régional sont les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre (15%) et les travaux d'installation électrique dans tous locaux (12%).

Le nombre d'établissements employeurs s'est globalement réduit dans le BTP en un an. Le recul est davantage marqué sur le gros œuvre tandis que le nombre stagne dans les Travaux Publics, à l'instar de l'ensemble des secteurs.

Répartition des établissements Bâtiment et Travaux Publics par secteur  
Unité : nombre d'établissements employant au moins un salarié - Source : ACOSS-URSSAF - Traitement : CERC ARA



Répartition des établissements Bâtiment et Travaux Publics par activité  
Unité : nombre d'établissements - Source : INSEE - Traitement : CERC ARA



Nombre d'établissements 2023 selon les secteurs et territoires et évolution 1an  
Unité : nombre d'établissement employant au moins un salarié - Source : ACOSS-URSSAF - Traitement : CERC ARA

	Auvergne-Rhône-Alpes		
Gros oeuvre	5 897	-4%	▼
Second oeuvre	21 316	-1%	▼
<b>Sous-total Bâtiment</b>	<b>27 213</b>	<b>-2%</b>	<b>▼</b>
Travaux Publics	2 923	+0%	=
<b>Ensemble BTP</b>	<b>30 136</b>	<b>-2%</b>	<b>▼</b>
Ensemble tous secteurs	244 747	-0%	=
Poids du BTP / tous secteurs	12%		

# QUELLE ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ ET INTÉRIMAIRE EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES ?

**8%**

des salariés d'Auvergne-Rhône-Alpes exercent dans les entreprises de Bâtiment et Travaux Publics, une part constante, soit en 2023...

**199 115**

salariés

La répartition géographique de l'emploi salarié suit logiquement celle de l'implantation des établissements employeurs, avec une concentration à proximité des agglomérations.

**+ 9 430**

salariés dans le secteur en 10 ans soit une hausse de

**+5%**

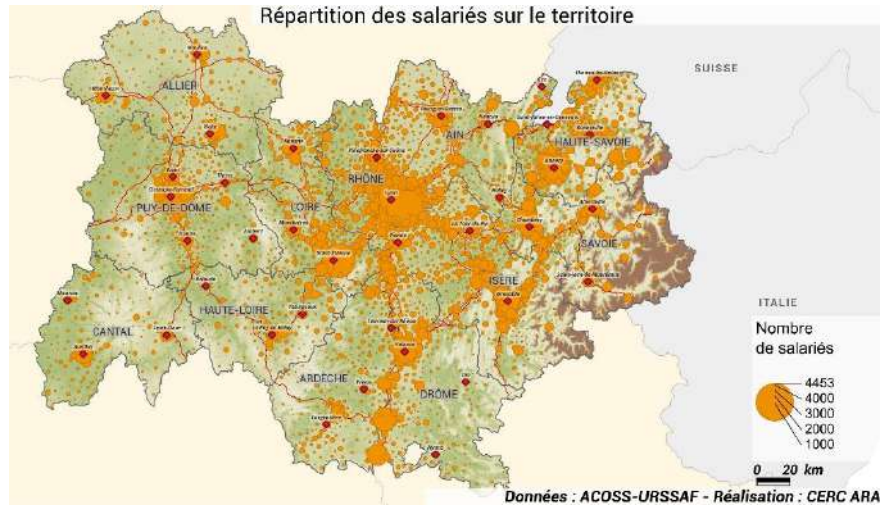
Atteignant un volume élevé au regard de l'historique

**79%**

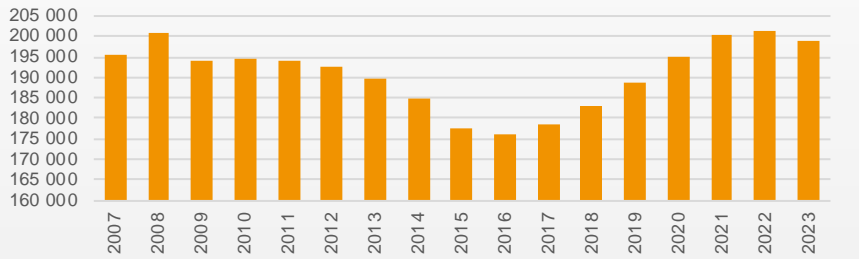
des salariés exercent dans les entreprises de Bâtiment alors que celles-ci représentent 90% des entreprises.

Poids du Bâtiment et Travaux Publics en Auvergne-Rhône-Alpes  
Unité : nombre de postes salariés - Source : ACOSS URSSAF - Traitement : CERC ARA

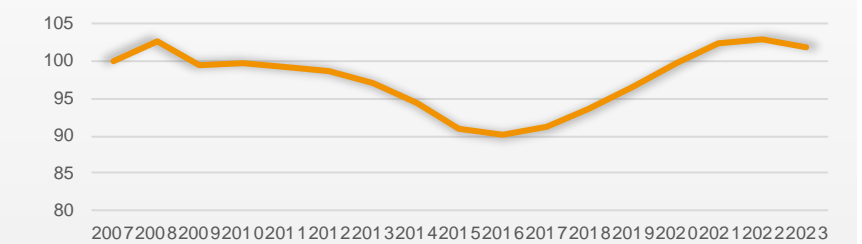
<b>Bâtiment et Travaux Publics</b>	<b>8%</b>
Autres secteurs de l'économie	92%



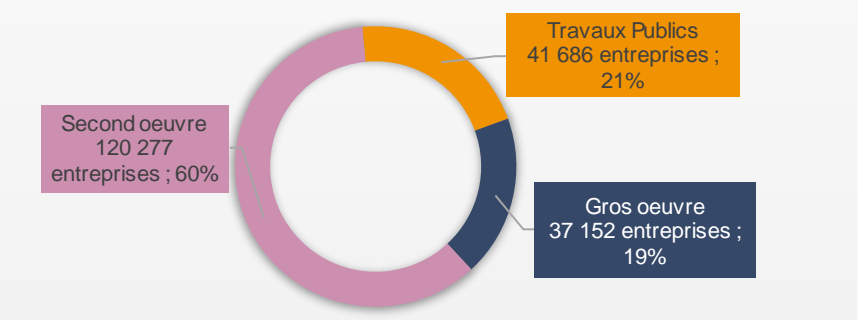
Evolution du nombre d'emplois salariés Bâtiment et Travaux Publics sur Auvergne-Rhône-Alpes  
Unité : nombre de postes salariés - Source : ACOSS-URSSAF - Traitement : CERC ARA



Evolution du nombre d'emplois salariés Bâtiment et Travaux Publics  
Unité : nombre de postes salariés base 100 en 2007 - Source : ACOSS-URSSAF - Traitement : CERC ARA



Répartition des salariés Bâtiment et Travaux Publics par secteur  
Unité : nombre de postes salariés - Source : ACOSS-URSSAF - Traitement : CERC ARA

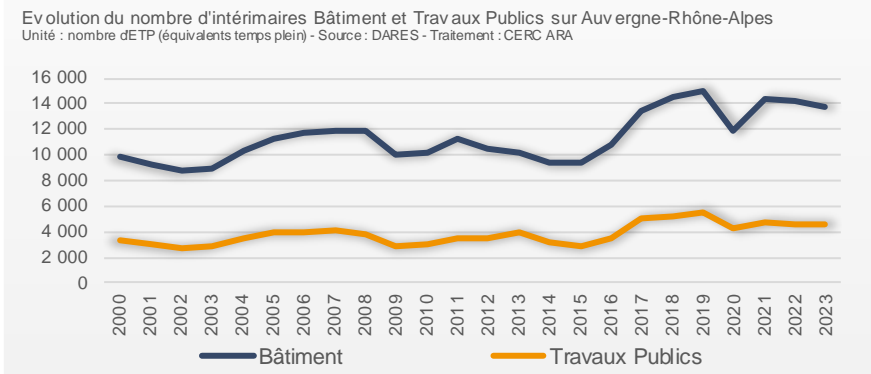


# QUELLE ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ ET INTÉRIMAIRE EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES ?

**18 246**

intérimaires (en équivalent temps plein) sont recensés dans les entreprises de Bâtiment et des Travaux Publics en Auvergne-Rhône-Alpes, soit un niveau qui demeure élevé malgré un léger repli

Le nombre d'intérimaires recule sur l'ensemble des secteurs de la filière dans des proportions proches : -3% dans le Bâtiment et -2% dans les Travaux Publics.



## Nombre d'intérimaires en 2023 selon les secteurs et territoires et évolution 1 an

Unité : nombre d'ETP (équivalents temps plein) - Source : DARES - Traitement : CERC ARA

	Auvergne-Rhône-Alpes		
Gros oeuvre	6 320	-2%	▼
Second oeuvre	7 400	-5%	▼
<b>Sous-total Bâtiment</b>	<b>13 719</b>	<b>-3%</b>	<b>▼</b>
Travaux Publics	4 527	-2%	▼
<b>Ensemble BTP</b>	<b>19 149</b>	<b>-3%</b>	<b>▼</b>

# QUEL PROFIL DES SALARIÉS EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES ?

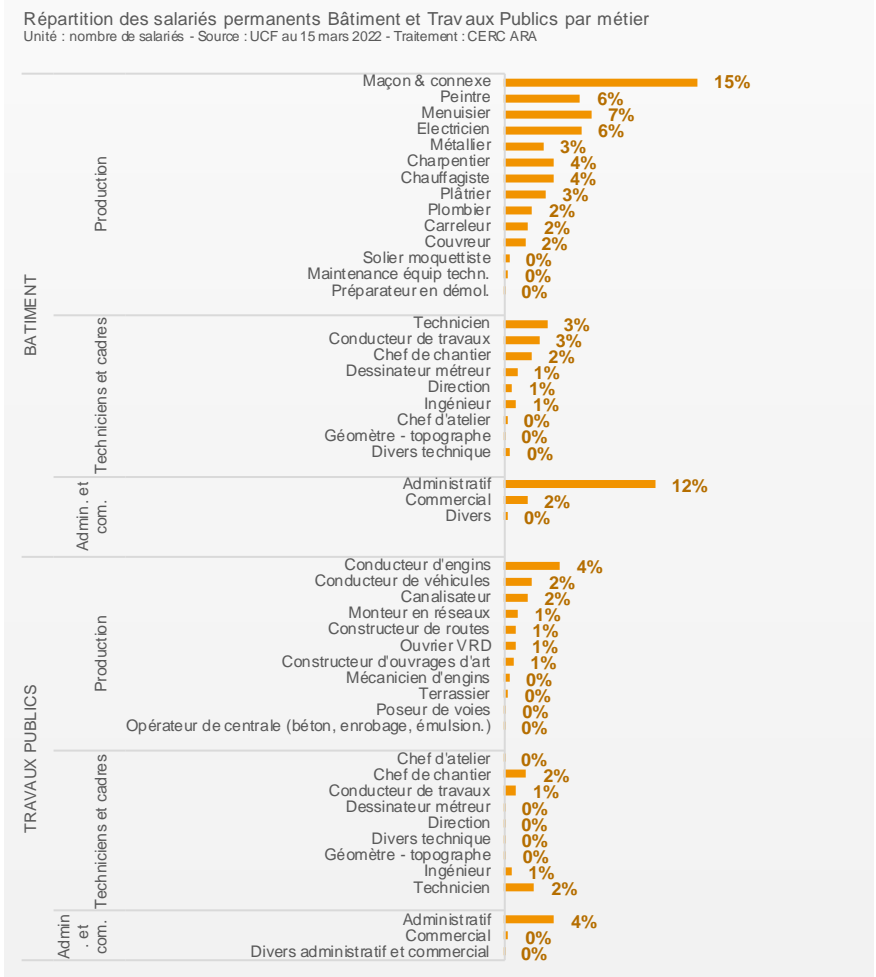
**53%**

des salariés en Auvergne-Rhône-Alpes exercent un métier « production » Bâtiment

**12%**

un métier « production » Travaux Publics.

Parmi les métiers de production, le plus représenté reste celui de maçons (15%).





# Etude réalisée par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes, avec le soutien financier des services de Santé au Travail du BTP de l'Ain, de l'Isère et du Rhône



BTP santé au travail

## Et avec le concours...

...de ses membres de droit et partenaire :



## ...de ses membres adhérents :

AQC Lyon  
AURA HLM  
BTP Banque Lyon  
CCI région Auvergne-Rhône-Alpes  
CCI Savoie  
DDT 01  
DDT 03  
DDT 07  
DDT 15  
DDT 26  
DDT 38  
DDT 42  
DDT 43

DDT 63  
DDT 69  
DDT 73  
DDT 74  
Fédération du BTP 01  
Fédération du BTP 03  
Fédération du BTP 26/07  
Fédération du BTP 38  
Fédération du BTP 42  
Fédération du BTP 43  
Fédération du BTP 63  
Fédération du BTP 69  
Fédération du BTP 73

Fédération du BTP 74  
Fédération des SCOP BTP  
Auvergne-Rhône-Alpes  
FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes  
Pôle Habitat FFB AURA  
Métropole de Lyon  
Conseil régional de l'Ordre des  
architectes Auvergne-Rhône-Alpes  
Routes de France Auvergne-  
Rhône-Alpes  
UNGE Rhône-Alpes  
UNTEC Rhône-Alpes Auvergne

## ...et du GIE Réseau des CERC :



**CERC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**  
04-72-61-06-30 | [contact@cercara.fr](mailto:contact@cercara.fr)  
[www.cercara.fr](http://www.cercara.fr) | [www.cerc-actu.com](http://www.cerc-actu.com)  
 CERC Auvergne-Rhône-Alpes